« Arts et Spectacles » : Avignon 92

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE ★★

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14757 – 7 F

JEUDI 9 JUILLET 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE



Après l'appel des organisations syndicales

La plupart des barrages routiers ont été levés

La plupart des barrages routiers, qui paralysaient encore le trafic, ont été levés spontanément dans la matinée du mercredi 8 juillet, après l'appel de plusieurs organisations syndicales à l'arrêt du mouvement et à la reprise du travail. La protestation contre l'entrée en vigueur du permis à points se poursuivait depuis neuf jours. L'intervention, parfois violente, des forces de l'ordre avait permis de rétablir, dès le 7 juillet, la circulation dans une quinzaine de départements.



Lire page 10 les articles de MARTINE LARONCHE, SERGE AIROLDI et ROBERT MARMOZ, et les réactions politiques page 26

Interdépendance

L'EXISTENCE de l'Europe se prouve aussi par l'absurde et par défaut. Ainsi la grève des transporteurs routiers français aura-t-elle eu cette vertu de démontrer de façon éclatante la solidarité économique du Vieux Continent, qui découvre avec étonnement – et un brin d'indignation – que ses membres ne peuvent se passer les uns des autres.

Que les axes routiers de France se bouchent, et les ouvriers belges des usines Renault sont menacés de chômage technique en raison de la pénurie de pièces ; les marchands des quatre saisons de Genève ne reçoivent plus les tomates et les pêches exigées par les chalands suisses ; les arboriculteurs de Castille crient leur désespoir de ne pouvoir exporter dans l'Europe entière leurs oranges et leurs primeurs.

POUR une fois solidaires, producteurs et consommateurs européens dénoncent d'une même voix l'atteinte portée à la liberté de circulation. Il n'est que d'entendre les demandes de dédommagements qui montent des bancs des Parlements nationaux, à Rome comme à Londres ou à Bruxelles ! Passé la tempête, peu de ces « additions » seront effectivement présentées au gouvernement français, coupable désigné des préjudices, tant elles paraissent relever de la gesticulation destinée à prouver aux électeurs que l'on défend leurs intérêts. L'exception pour cause de force majeure ne manquera pas d'être soulevée à Paris.

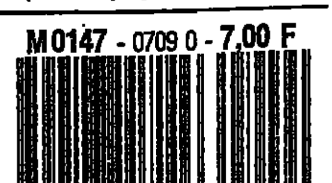
Quelques-uns de ces dossiers iront peut-être en justice, à Luxembourg ou ailleurs, et il sera intéressant de suivre les raisonnements des juges, qui accepteront ou non les demandes de remboursement des dégâts causés par les routiers français. On verra alors mieux jusqu'à quel point un Etat demeure responsable des calamités « continentales » déclenchées par un conflit national.

SI elle prouve l'Europe, la thrombose routière française confirme le rôle de plaque tournante de l'Hexagone. La géographie, le relief, la répartition de la richesse économique entre les nations et la spécialisation des producteurs valent à la France une fonction de transit essentielle qui s'accroîtra dans les prochaines décennies. Le trafic dans les couloirs rhodanien et rhénan, les tunnels alpins et pyrénéens seront, dès l'an prochain, accrus par le tunnel sous la Manche.

Pour ses hommes comme pour ses marchandises, l'Europe n'a pas fini d'avoir la bougeotte. Il devient donc urgent qu'elle se dote d'une politique des transports et des infrastructures cohérente avec celle de ses Etats membres, afin que la souplesse et la substitution entre ses différents modes de transports écartent la menace de thromboses accidentelles ou sociales.

Mais l'Europe ne pourra pas éviter non plus de se pencher sur une harmonisation de ses règles sociales, car au-delà du problème du permis de conduire à points (déjà en vigueur chez nos principaux voisins) la grève des routiers français souligne l'archaïsme d'une profession bouleversée par la libéralisation et par son propre succès.

M 0147 - 0709 0 - 7,00 F



Demandé par M. Bérégovoy

Le rapport sur la corruption accuse les pouvoirs locaux

La commission de prévention de la corruption a rendu public, mercredi 8 juillet, le rapport que lui avait commandé M. Bérégovoy. Le premier ministre avait annoncé le 8 avril, à son entrée en fonctions, que la lutte contre la corruption était à ses yeux une « urgence ». Le rapport décrit les mécanismes permettant à certains élus et fonctionnaires, principalement locaux, de s'enrichir illégalement. Il propose soixante-quinze mesures permettant de circonscrire ces errements.

Déontologie

par Thierry Bréhier

La corruption fait d'autant plus de ravages dans les esprits que son importance réelle est, par nature, inconnue. Agir contre ce mal et, pour commencer, recenser les procédures qui le favorisent, avait été l'un des points forts de la déclaration de politique générale de M. Pierre Bérégovoy devant l'Assemblée nationale, le 8 avril. Quelques décisions de justice spectaculaires ne pouvaient suffire à prouver la volonté du gouvernement d'éradiquer le mal. Il lui fallait aussi, et surtout, démontrer qu'il entendait s'attaquer à ses racines. D'où l'installation, dès le 23 avril, par le nouveau premier ministre, d'une commission de prévention de la corruption, composée de magistrats et de hauts fonctionnaires, chargée de lui proposer, en deux mois, une série de mesures immédiates de *« moralisation »*. A quelques jours près, le délai a été tenu, puisque le rapport de cette commission est rendu public mercredi 8 juillet. La rapidité imposée à cette étude ne pouvait qu'en limiter la portée. M. Bérégovoy espérait qu'elle lui permettrait de montrer que la corruption, puisque corruption il y a, ne touchait pas seulement le milieu politique, mais aussi celui des affaires.

Lire la suite page 8

Séismes à l'école

Deux mutations : l'éclatement de la FEN et l'accord avec le privé

par Gérard Courtois

La Fédération de l'éducation nationale qui éclate, le Syndicat national des instituteurs qui disparaît, le gouvernement socialiste qui signe un accord en bonne et due forme avec les responsables de l'enseignement catholique : depuis quelques semaines, c'est un véritable séisme qui secoue la planète éducation nationale.

L'Histoire est en train de tourner une page, dans une étrange indifférence. La FEN n'était-elle pas devenue, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le symbole d'un syndicalisme unitaire, voire tentaculaire, partenaire obligé de l'Etat ? La voilà qui s'effondre comme un empire finissant et se divise en autant de clans, âpres à se disputer l'héritage devant les tribunaux.

Lire la suite page 14

ÉDUCATION • CAMPUS

■ La recherche universitaire à *l'aune internationale* ■ Lycéens olympiques ■ Les Baltes entre réforme et pénurie. *pages 13 à 15*

Munich, sommet morose

Les dirigeants du G 7 ne sont pas parvenus à dissiper le pessimisme suscité par le marasme économique et les difficultés des anciens pays communistes

MUNICH

de nos envoyés spéciaux

« Vers un nouveau partenariat ? » Le titre de la déclaration politique adoptée, mardi 7 juillet, par les chefs d'Etat et de gouvernement des sept pays les plus riches du monde, réunis à Munich, en Allemagne, depuis le début de la semaine, part d'une intention généreuse. L'offre s'adresse à tous les pays du monde, mais ceux qu'elle intéresse aujourd'hui en priorité sont les pays de l'ancien bloc communiste. Comme l'année dernière M. Mikhaïl Gorbatchev, représentant alors une URSS moribonde, le président russe, M. Boris Eltsine, a rejoint, mardi soir, les responsables du monde occidental pour discuter des moyens d'éviter un effondrement général de la Russie et des autres Républiques de la nouvelle Communauté des Etats indépendants (CEI). Plutôt qu'un guide des relations avec l'Est dans l'après guerre froide, la déclaration de Munich est en fait davantage un catalogue des angoisses de l'Occident face aux problèmes qui assaillent ces nouveaux « partenaires ».

HENRI DE BRESSON et CLAIRE TRÉAN

Lire la suite et nos informations, page 3

Lire aussi

■ *M. Eltsine ne repartira pas du G7 les mains vides* par ERIC LE BOUCHER, *page 3*

■ Les embarras de la réforme économique russe par FRANÇOISE LAZARE, *page 19*

Avignon, nuit latine

Cette année, en souvenir de Colomb le festival est d'Espagne et d'Amérique

En 1992, Avignon se situe quelque part entre Séville, Barcelone et l'Amérique latine. Cinq centième anniversaire du voyage de Colomb, Exposition universelle, Jeux olympiques, le festival est à la fois d'Espagne et d'Amérique. Le Catalan Lluis Pasqual met en scène *le Chevalier d'Olmedo* du Castillan Lope de Vega dans la Cour d'honneur et dirigera l'Argentin Alfredo Alcon sur des textes de Federico Garcia Lorca. Georges Lavaudant se souvient du Mexique dans *Terra Incognita*. La tragédie de la rencontre des deux mondes s'entendra à travers l'exploration des musiques africaines d'Amérique. Mais Avignon en 1992, c'est aussi la dernière année du directeur Alain Crombecque, qui propose une rétrospective de ses neuf festivals ; de la danse avec Jean-Claude Gallotta, de la musique contemporaine avec les créations du centre Acanthes. Et surtout une image du théâtre tel qu'il se crée en France. *Cinq artistes – acteurs, chorégraphe, danseuse – cinq itinéraires exigeants et discrets.*

Pages 27 à 42

La relâche de M. Tapie

L'ancien ministre de la ville vend Adidas et dit s'éloigner de la politique

par Pierre-Angel Gay et Caroline Monnot

Il y avait l'homme politique. Il y avait l'homme d'affaires. Il y a eu l'inculpation. Il y a désormais la cession d'Adidas. Il ne reste aujourd'hui que le président de l'Olympique de Marseille. Par deux fois, en six semaines, M. Bernard Tapie a dû céder à la pression des événements, corriger ses ambitions et réduire son registre. Le flamboyant joueur est condamné à faire relâche. Une rupture comme il n'en avait pas connue en quinze ans d'estrade. Presque une autre vie.

Lui qui avait tant plié les événements à sa volonté s'est vu contraint de reculer. De démissionner du gouvernement après avoir dit qu'il ne le ferait jamais. De vendre Adidas après avoir affirmé qu'il ne l'achetait pas pour s'en séparer. Ministre de la ville, il avait dû abandonner ses fonctions sans barguigner pour que l'affaire l'opposant au député RPR Georges Tranchant n'entame pas le crédit du nouveau premier ministre, M. Pierre Bérégovoy. Patron de la firme de sport, il s'est résolu à en abandonner le contrôle après un sermon de ses financiers.

C'est en effet après son inculpation, au cours d'une réunion, que Mme Gilberte Beaux, sa représentante chez Adidas, M. Jean-Yves Haberer, le président du Crédit lyonnais et M. Michel Albert, celui des Assurances générales de France (AGF), lui ont demandé de choisir entre politique et affaires.

Les difficultés de la marque aux trois bandes ne toléraient plus gestion lointaine et polémiques politiques. Que l'ex-ministre de la ville se consacre tout entier à son groupe et leur soutien lui serait assuré. Qu'il se refuse à trancher et leur appui lui serait compté.

Lire la suite et nos informations page 20

Algérie : M. Ghozali a démissionné

M. Abdesslam, premier ministre.

Lire page 26

La Serbie, forteresse assiégée

Lire page 5 l'article de FLORENCE HARTMANN

Les comptes de France Plus

Une gestion sévèrement critiquée.

Lire page 11 l'article de PHILIPPE BERNARD

POINT

Le nouveau code pénal

page 9

Lire également page 8 l'article de GILLES PARIS et PASCALE ROBERT-DIARD

« Sur le vif » et le sommaire complet se trouvent page 26

« Le Monde immobilier », pages 16 et 17
« Le Monde des carrières », page 18

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 9 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Inventer une autre Europe

par Jean-Pierre Chevènement

LA France traverse une passe *difficile de son histoire*. Sa politique étrangère est en crise. Dans le pays lui-même, l'explosion des corporatismes révèle la crise de l'idée républicaine et l'affaissement du sens civique.

Le traité de Maastricht ouvre-t-il une issue à la mesure des défis de notre temps ou bien n'est-il qu'une fuite en avant, voire un trompe-l'œil ?

C'est à cette question que chaque citoyen devra répondre, en son âme et conscience, le 20 septembre prochain. Chacun accomplira un geste historique, dépassant, par la force des choses, le clivage droite-gauche.

Rien ne serait plus désolant que de se déterminer d'abord par rapport à des enjeux de politique politicienne, quand il s'agit de l'avenir de la démocratie, de l'équilibre de nos sociétés, de la conception que *nous nous faisons* de l'Europe, et de la France elle-même.

Les positionnements tactiques manquent de dignité. Chacun doit aller, quoi qu'il lui en coûte, au bout de ses convictions.

Bien sûr, il faut aussi raisonner en dynamique : «Qu'arrivera-t-il si Maastricht est ratifié en l'état ? Et inversement, s'il ne l'est pas, comment remettre sur pied la construc*tion européenne* ?»

Quatre crises prévisibles

Que Maastricht soit ratifié en l'état, et l'Europe s'acheminerait, je crois, vers une quadruple crise :

1) Crise économique et sociale d'abord : les critères fixés pour l'Union économique et monétaire (*réduction de l'inflation, du déficit* budgétaire, de l'endettement public, stabilité des taux de change et d'intérêt) imposeront dans tous les pays d'Europe un concours de rigueur.

Du fait même de l'interdépendance des économies, il en résultera un puissant effet déflationniste. Les perspectives d'une reprise s'éloigneront encore. Les fractures sociales *s'élargiront. Partout, l'extrême* droite en fera son miel.

2) Crise diplomatique ensuite : équilibre précaire entre les arrières-pensées des différents pays signataires, le traité de Maastricht ne résistera pas à son application.

Un habillage européen est nécessaire à l'Allemagne pour rendre acceptable le retour de sa puissance en Europe. En France, l'absence *d'un véritable projet national* se déguise sous l'apparence d'un grand dessein de substitution et sous la réalité d'une recomposition de politique intérieure.

L'Italie (ou plutôt ses oligarchies) espèrent trouver dans l'Europe de Maastricht une discipline extérieure que le peuple italien, par lui-même, n'accepterait pas.

L'Espagne mais aussi le Portugal, l'Irlande et la Grèce entendent obtenir le maximum d'aides du Fonds de cohésion européen en échange du minimum de contraintes sur leur politique intérieure. C'est une nouvelle version de « l'Allemagne paiera », maxime sur laquelle la France d'après 1918 avait fondé son avenir, avec le succès qu'on sait.

Naturellement, l'Allemagne, sollicitée *ailleurs, ne paiera pas autant* qu'on l'attend, même secourue par la France. Déjà, la Banque des règlements internationaux, reflétant les vues de la Bundesbank, a fait connaître ses alarmes : aucun laxisme ne sera toléré dans l'appli*cation de l'Union* économique et monétaire.

Une grave crise diplomatique interne à l'Europe de Maastricht se profile donc dès aujourd'hui à l'horizon. Alain Minc suggérait dans ces colonnes que la France ratifie Maastricht, pour laisser ensuite l'Allemagne porter le chapeau de l'échec.

Etrange conception de la construction européenne...

De cette Europe-là, l'Angleterre a, bien sûr, gardé ouverte pour elle la porte de sortie.

3) Une crise, institutionnelle celle-là, est inscrite en filigrane du traité de Maastricht. L'architecture de celui-ci repose sur deux conceptions antagonistes : L'une, supranationale, est celle de la Commission. L'autre, intergouvernementale – ou confédérale, – est celle des nations les plus anciennement constituées.

De ce mariage contre-nature résulte l'abîme du « déficit démocratique ».

L'union monétaire sous l'égide d'une banque centrale indépendante est moins le couronnement de l'union économique que le levier d'une union politique fédérale à laquelle les supranationalistes ont dû, provisoirement croient-ils, renoncer. *Le Parlement européen*, par ailleurs, n'est doté de quelques prérogatives supplémentaires que pour donner à la Commission l'apparence d'un gouvernement européen légitime. L'inévitable élargissement de l'Union hâtera la crise de ses institutions.

4) La quatrième crise, existentielle, est inscrite dans la conception, dépassée avant que d'être née, *qui est au principe même de Maas*tricht. Le traité, en faisant passer l'union économique et monétaire des Douze – les pays de la petite Europe, celle de la guerre froide, – avant un dessein de recomposition plus large à l'échelle de l'Europe tout entière, a mis la charrue devant les bœufs.

Au lieu d'enrayer la décomposition de l'Europe de l'Est qui s'accélère, *il creuse le fossé. Loin d'être* un môle pour un élargissement ultérieur, l'Union économique et monétaire crée un donjon financier autour duquel les manants sont – cordialement – invités à se regrouper.

Où est la capacité d'anticipation politique là-dedans ?

Alors que les pays qui sortent du communisme subissent de plein *fouet les conséquences d'une libé*ralisation et d'une décompression brutales, l'Europe occidentale se concentre encore une fois sur la chimère d'une monnaie unique, qui l'occupait déjà au début des années 70 (plan Werner).

Elle s'enferme dans une logique de récession, au lieu de prendre une initiative paneuropéenne de croissance, qui, en aidant les pays de *l'Europe centrale et orientale à sor*tir de leur marasme, l'aiderait elle-même à endiguer le flot montant du chômage.

Au lieu de procéder à une «nouvelle donne», il ferait de l'Europe toute entière le grand marché du vingt et unième siècle – sans oublier d'y associer la rive sud de la Méditerranée, – Maastricht nous dote d'un projet libéral étriqué pour l'an 2000.

Le démembrement de la Yougoslavie et de la Tchécoslovaquie, deux Etats que la France avait jadis portés sur les fonts baptismaux, montre que l'Europe de Maastricht, parce qu'elle n'a pas d'autre identité que celle d'un billet de banque, est incapable d'exporter le modèle de la nation citoyenne, et d'ouvrir ainsi la voie à une véritable confédération.

La fin de la guerre froide marque le retour aux guerres chaudes en Europe et Maastricht n'a pas enrayé le processus, bien au contraire.

Renégocier

Faut-il ratifier dans ces conditions?

Une renégociation ne serait-elle pas plus salutaire qu'une succession de crises dès aujourd'hui prévisibles?

Le non danois oblige de toute façon à renégocier, sauf à vouloir mettre le peuple danois à la question jusqu'à ce qu'il réponde oui, ou à vouloir l'exclure du cercle de famille.

Il ne serait pas déshonorant pour des démocrates de tenir compte d'un débat, sur un sujet si capital, dont chacun, aujourd'hui, s'accorde à reconnaître qu'il n'avait jamais encore eu lieu auparavant.

Pourquoi par exemple vouloir interdire aux Parlements nationaux de se saisir en 1997 de la question centrale, qui est celle du passage à la monnaie unique? Curieuse conception de la démocratie que celle qui prétend rendre irréversible un choix qui devrait être fait cette année à la hâte et dans le noir, pour une application effective qui n'interviendra qu'à la fin du siècle!

Les Etats-Unis ont mis cent trente ans avant de se doter du Federal Reserve Board, créé en 1912 seulement. Pourquoi tant de précipitation? Ne serait-il pas plus sage de «donner du temps au temps?»

Pas plus que l'échec de la CED n'avait jadis empêché la dynamique européenne de reprendre son cours (le traité de Rome a été signé trois ans plus tard), pas davantage la renégociation de Maastricht ne nuirait à l'Europe, bien au contraire.

Elle permettrait de mieux cerner les objectifs et d'associer les peuples dans une démarche à la fois raisonnée et partagée.

Réalisme et démocratie

Deux défis majeurs sollicitent l'Europe : en son sein, un chômage de masse; à ses portes, à l'Est comme au Sud, une instabilité grandissante, qui peut à nouveau la *faire chavirer.*

La politique étrangère et de sécurité commune est certes lourde. Elle peut s'avérer paralysante (on l'a vu dans l'affaire yougoslave). Mais elle n'est que virtuelle. Elle sera vraiment ce qu'on en fera.

Il en va tout différemment pour l'Union économique et monétaire. A défaut de revoir les critères et les échéances, il faudrait à tout le *moins réintroduire le rôle du Par*lement national dans le passage à la troisième étape (celle de la monnaie unique). Cette perspective, seule, pourrait tempérer l'ardeur des monétaristes.

Avant de présenter les trois axes d'une renégociation dont il vaudrait mieux qu'elle intervienne tôt que tard, je voudrais faire l'éloge du réalisme qui, en politique, n'est pas *l'ennemi de la démocratie, bien au* contraire.

Il faut faire l'Europe avec les peuples et non pas sans eux, encore moins contre eux. Chacun a son histoire, ses références, sa langue, son rythme. Chacun est exposé à des secousses particulières : la France en 1968, l'Allemagne depuis la réunification.

Il est de bon ton de moquer, comme des archaïsmes, les souverainetés et les monnaies nationales, et bien sûr les frontières. Mais ce sont des souplesses bien utiles, des amortisseurs indispensables dans la vie des peuples.

La souveraineté est l'art de rendre égales les choses inégales : les Danois s'en sont souvenus. En cas de crise grave (les événements de 1968 en France), une dévaluation de la monnaie vaut mieux qu'un ajustement douloureux et prolongé. S'il avait existé des frontières en Bosnie-Herzégovine, la guerre n'y aurait pas lieu. Même dans la vie commune, un certain quant à soi mérite d'être préservé. Etrange méconnaissance de l'histoire et des cultures, *qui fait considérer* l'Europe comme une table rase ou comme un espace homogène...

Il n'y a pas d'idéal qui vaille quand il méconnaît le réel.

Trois réorientations

Pour construire une Europe réaliste et démocratique à la fois, je *propose trois réorientations* majeures :

1) Simultanément revoir l'union monétaire et lancer une initiative européenne de croissance.

a) *Revoir l'union monétaire.*

Les critères de Maastricht, imposés par la Bundesbank, tournent le dos au bon sens. De combien de millions de chômeurs supplémentaires faudra-t-il payer l'aveuglement de technocrates asservis aux exigences du capital financier? Même l'Italie, membre fondateur de la CEE, devrait faire antichambre à la porte de l'UEM. Cinq pays tout au plus – Allemagne, Benelux, France – seraient éligibles à l'écu...

Mieux vaut concevoir un système de parités fixes et ajustables, sorte de Bretton-Woods européen, destiné à agréger progressivement les monnaies des pays qui auraient acquis la capacité d'en faire partie. L'écu serait la monnaie commune. Il entrerait dans la composition des réserves des banques centrales. Un mécanisme de compensation inspiré de l'Union européenne des paiements, qui rendit jadis tant de services dans la reconstruction de l'Europe occidentale, faciliterait l'intégration de l'Europe de l'Est et *du Maghreb dans le marché euro*péen. Resterait à imaginer un «plan Marshall» européen pour faciliter les financements...

b) *Une initiative européenne de croissance* s'impose en effet, aussi bien pour faire reculer le chômage à l'Ouest que pour stabiliser les démocraties nouvelles à l'Est et au Sud. Elle servirait aussi de locomotive à une reprise de l'activité éco*nomique mondiale.*

Une telle initiative devrait favoriser un nouveau modèle de développement et reposer sur des projets concrets : réseaux TGV, sécurité nucléaire, environnement, réhabilitation des chemins de fer et des villes en Europe de l'Est, dépollution de la Méditerranée, politique industrielle dans les secteurs sensibles (automobile, électronique, aéro*nautique), préservation* d'une industrie de défense européenne, projets spatiaux, aménagement du territoire (zones de conversion, régions périphériques, espace rural), politique sociale, tendant à réorganiser le procès de travail, à en aménager le temps, à *mieux* utiliser les compétences aujourd'hui négligées, bref, à faire intelligemment reculer le chômage. Enfin politique commerciale, permettant de préserver nos équilibres sociaux et de gérer, de manière équilibrée, nos relations avec le Japon et les Etats-Unis.

Parce qu'une relance par l'investissement implique des financements considérables (de l'ordre de plusieurs centaines de milliards de francs par an), *elle devrait* reposer sur des politiques budgétaires coordonnées. Une telle politique d'inspiration clairement keynésienne, appuyée sur de grands projets de développement ou de mise à niveau, implique bien évidemment une rupture avec les critères de Maastricht et avec les modes de pensée monétaristes : soumission aux marchés financiers et sélection de projets en fonction de la seule rentabilité à court et à moyen terme.

Un système de garantie des investissements en Europe de l'Est et au Maghreb compléterait heureusement le dispositif : pour encourager nos entreprises à investir, il faut mutualiser les risques. L'Europe véritable a besoin d'imagination et d'audace. Il lui faut un autre horizon que la lueur de l'écu. Pour mobiliser les peuples, il faut donner à l'Europe un contenu positif. Un billet de banque ne saurait résumer son identité.

2) Affirmons clairement la vocation confédérale de l'Europe.

Le plus tôt sera le mieux pour couper court aux querelles théologiques et aux cafouillages. L'élargissement prévu et prévisible de l'Eu*rope a d'ores et déjà périmé* l'idée d'un Etat supranational confiné à la petite Europe. Ouvrons certaines sessions du Conseil européen ou des conseils des ministres aux dirigeants des nouvelles démocraties. Sachons développer avec elles des coopérations à géométrie variable. En relançant la croissance, nous offrirons aussi à ces pays des débouchés. Ils apprendront ainsi à travailler. Au total, leur développement servira le nôtre. La grande Europe ouverte vers l'Est et vers le Sud sera non seulement demain le plus grand marché du monde mais aussi celui dont la croissance sera la plus rapide.

A cela, une condition : que le réveil des nationalismes et des conflits ethniques ne remette pas en cause les fragiles équilibres de l'Europe. Même récentes, les frontières politiques sont intangibles, sauf accord mutuel pour les modifier. Encore faut-il que les droits des minorités soient préalablement garantis, ce qui n'était pas le cas en Yougoslavie. Le modèle français de la nation citoyenne ne peut triompher sans une longue éducation à la vie commune. Aux deux principes posés par la CSCE l'Europe a intérêt à rester fidèle. Prospérité et sécurité vont de pair.

3) La construction européenne doit se faire avec la démocratie et non pas à ses dépens.

Il est nécessaire de définir restrictivement les compétences des institutions européennes et le cadre dans lequel elles sont habilitées à intervenir.

Il faut rétablir le rôle des Parlements nationaux, non seulement en les associant à l'élaboration des textes dits communautaires, mais en soumettant à leur ratification les actes essentiels. Parce que les Parlements nationaux expriment pour l'essentiel la légitimité populaire, il faut privilégier la coopération des exécutifs et des législatifs nationaux sur la délégation systématique à des instances technocratiques, sous-traites au contrôle des assemblées élues, et qui rendent leurs décisions dans l'opacité et l'arbitraire.

Sur les seules décisions qui seront déléguées à l'échelon communautaire, sur la base de règles clairement définies, il faudra organiser un contrôle public et démocratique. La légitimité du Parlement européen n'a pas aujourd'hui de réalité. Je serais partisan, une fois redéfinies les compétences des institutions européennes d'élire les députés européens dans des circonscriptions, chaque pays disposant d'une représentation porportionnelle à sa population. Au moins les députés européens auraient-ils des comptes à rendre aux citoyens.

La dérive accélérée des institutions européennes vers une démocratie purement juridique ou jurisprudentielle n'est pas acceptable. La démocratie citoyenne, celle de la volonté générale, est trop ancrée dans notre tradition pour que le peuple français mais aussi beaucoup d'autres peuples européens acceptent sans réagir de se voir dépossédés de leurs droits civiques, et leurs élus réduits au rôle de potiches.

Sinon l'arrogance des technocrates ne connaîtrait plus de bornes. L'inégalité devant la justice – *a fortiori* européenne – consacrerait le règne des oligarchies. Le citoyen garderait certes son bulletin de vote, mais la contrainte dite «européenne» ayant pris le visage de la fatalité antique, son vote serait *privé d'effet. Le rideau du surnatu*rel tomberait sur la scène désormais désertée de la démocratie.

∴

Revenons sur terre. L'Europe de Maastricht repose sur la croyance à un au-delà prochain des nations. L'idéologie post-nationale fleurit chez nous, alors même qu'elle est *passée de mode, là où elle était née*, de l'autre côté du Rhin après 1945.

Au fidéisme maastrichten et à la croyance aux miracles, opposons la méthode expérimentale : partons des réalités, c'est-à-dire des nations, briques de base de la démocratie, pour donner corps et vie à l'idée européenne et l'identifier aux yeux des peuples à des projets et à des valeurs dignes d'inspirer l'enthousiasme.

Une Europe «européenne», démocratique et sociale, implique une France consciente d'elle-même.

Les valeurs de citoyenneté, de laïcité, d'antiracisme font corps avec l'héritage de la République. Elles ne se retrouvent pas dans l'Europe de Maastricht. La France est en Europe une puissance de mesure et d'équilibre. Elle est, par sa position géographique, une charnière essentielle entre le Nord et le Sud, qu'une fracture toujours plus profonde tend à séparer. Sur son rôle propre repose, en priorité, l'avenir de la francophonie.

C'est parce que je crois en la France que je ne me résigne pas à l'Europe de Maastricht.

Et quelque chose me dit que le peuple français, tout assommé qu'il soit, comme aux plus beaux jours du Golfe, d'une propagande à sens unique, a envie, lui aussi, d'inventer une autre Europe.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, *gérant.*

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Le Monde
Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)
Yves Agnès, Jacques Amalric, Thomas Ferenczi, Philippe Herreman, Jacques-François Simon
Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT
Le Monde DES LIVRES

ÉTRANGER

La fin de la réunion annuelle des chefs d'Etat des sept pays les plus industrialisés

Le sommet annuel des chefs d'Etat et de gouvernement des sept principaux pays industriels (G7) devait s'achever mercredi 8 juillet, officiellement en milieu de journée avec la publication du communiqué économique, officieusement en début de soirée après la rencontre avec le président de la Russie, M. Boris Eltsine. Les dirigeants des Sept devaient immédiatement se rendre à Helsinki (Finlande), où se rencontrent jeudi et vendredi les 52 membres de la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe). Les grands pays industrialisés ont publié, mardi 7 juillet, une déclaration spécifique consacrée à la Yougoslavie ainsi qu'une déclaration politique rappelant les dangers de la prolifération nucléaire, et demandant un renforcement de la mission de paix de l'ONU.

Mercredi 8 juillet, le ministre allemand des finances, M. Theo Waigel, a déclaré que M. Boris Eltsine avait accepté le plan d'allègement de la dette de l'ex-URSS, dont les détails devaient être connus en fin de journée. Le communiqué économique, publié mercredi, met l'accent sur la nécessité d'agir ensemble pour que *«la reprise l'activité se renforce et la croissance reprenne»*, notamment en *«réunissant les conditions pour un abaissement des taux d'intérêt»*. A propos du GATT, les Sept n'ont pu que constater leur incapacité à résoudre leur différend commercial et se sont engagés, une nouvelle fois, à obtenir une conclusion de l'Uruguay Round avant la fin de l'année.

La création d'un fonds multilatéral destiné à améliorer la sécurité des centrales nucléaires d'Europe centrale et orientale a été décidée ; ce fonds, doté d'apports des différents Etats et d'un mécanisme multilatéral, dont le montant n'est pas encore connu, sera géré par le G-24 (organe de coordination de l'aide à l'Est) ainsi que par la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement) .

Les Sept s'engagent à soutenir les réformes de M. Eltsine

MUNICH

de notre envoyé spécial

Arrivé dès mardi soir à Munich afin de rejoindre les sept chefs d'Etat et de gouvernement des pays les plus industrialisés, le président russe devait obtenir une déclaration favorable à un allégement de la dette des Républiques de l'ex-URSS. Il attendait *«de bons résultats tangibles»*, ainsi qu'il l'avait déclaré à Moscou avant de prendre l'avion. A son arrivée, il a reçu *«un signal puissant d'encouragement aux forces favorables aux réformes démocratiques»*, selon l'expression de M. James Baker, le secrétaire d'Etat américain.

L'an dernier, M. Mikhaïl Gorbatchev était reparti quasiment bredouille du sommet de Londres. Cette année, pour ce premier sommet de l'après-soviétisme, il y a *«une chance historique d'établir un partenariat économique Est-Ouest»*, a plaidé M. Major, le premier ministre britannique. Les Sept sont unanimes sur ce thème. Le sommet de Munich doit *«jeter les bases d'une conception d'aide globale à l'Est»*, a expliqué M. Dieter Vogel, le porte-parole allemand.

L'accord conclu dimanche dernier entre le FMI (Fonds monétaire international) et le gouvernement russe constitue le premier pas vers le déblocage de l'aide occidentale d'un montant total de 24 milliards de dollars, annoncée en avril dernier mais restée jusqu'ici en suspens, en dehors du versement de plusieurs crédits bilatéraux inclus dans le total. Un plan en trois phases a été défini (*le Monde* du 7 juillet), qui va permettre de placer la Russie au rang des clients normaux du FMI, puis d'aider à la stabilisation du rouble. Des plans similaires sont évoqués pour les autres Républiques.

On ne connaissait pas encore mercredi matin les détails de l'accord, notamment les conditions précises posées par le FMI à l'octroi de son aide. M. Eltsine devait les exposer lui-même mercredi. Mais on supputait qu'elles comporteraient une réduction du déficit budgétaire (actuellement évalué à 17 % du PIB, le produit intérieur brut), de l'inflation (actuellement de 15 % à 20 % par mois). Bien entendu, on attendait également M. Eltsine sur l'avancée des réformes structurelles (libéralisation progressive des prix de l'énergie, privatisations...).

Du côté occidental, les membres du G7 s'engagent à mettre en œuvre une série d'aides financières et techniques (par exemple dans le domaine de l'énergie) qui seront d'ordre public ou privé. Les gouvernements ont souligné dans leur déclaration leur volonté d'appuyer les entreprises de l'Ouest pour établir des coopérations à l'Est. Concernant la dette de la CEI – évaluée à environ 70 milliards de dollars, – les Sept ont annoncé leur appui au principe d'un allégement. Pour le montant, ils renvoient M. Eltsine devant le Club de Paris, qui rassemble l'ensemble des créanciers officiels. Mais personne ne doute du résultat malgré les réserves japonaises : *«Nous espérons qu'il y aura un ajustement généreux au Club de Paris»*, a avancé M. Baker.

Le sous-secrétaire américain au Trésor, M. David Mulford, s'estimant optimiste sur le processus de réformes en Russie, a évoqué un allégement du service de la dette de 2,5 milliards de dollars pour l'année 1992, soit la somme prévue dans le « paquet » de 24 milliards. Le terme d'«allégement» reste vague : il peut s'agir d'un délai de paiement des intérêts ou du capital de la dette, ou bien d'une véritable remise de cette dette.

Ne pas oublier les pays en développement

Aidant les pays de l'Est, il fallait montrer au monde en développement qu'on ne l'oubliait pas. A cet égard, deux décisions ont été prises qui constituent, aux yeux de Paris, *«un résultat très satisfaisant»*. Concernant les pays les plus pauvres d'abord, le mécanisme dit de «facilité renforcée d'ajustement structurel» qui autorise un pays à emprunter à coût réduit auprès du FMI, est renouvelé pour un an. Cette décision s'applique en particulier aux pays subsahéliens, selon M. Jean Musitelli, le porte-parole français.

En second lieu, les pays qui sont un peu moins pauvres (pays dits à revenu intermédiaire de la tranche inférieure) continueront de bénéficier d'un réexamen au cas par cas de leur dette. Pour la Côte-d'Ivoire, le Cameroun et le Congo, cet examen a d'ores et déjà été positif. Le Japon a pour sa part annoncé la création d'une enveloppe de dons de 700 millions de dollars au profit de l'Afrique, déboursable au cours des trois prochaines années.

Sur l'autre sujet majeur de Munich le GATT, – les Sept ne sont pas parvenus à s'entendre. Les conseillers personnels (les «sherpas») se sont réunis mardi dans la soirée pour tenter de rapprocher les positions, mais le communiqué final se borne à annoncer l'espoir de la conclusion des négociations avant la fin de l'année.

Un compromis a finalement été trouvé sur la question des centrales nucléaires à l'Est. Américains et Japonais s'étaient déclarés peu favorables à la proposition européenne de créer un fonds multilatéral doté de 700 millions de dollars d'aide pour rendre les centrales nucléaires de l'Est plus sûres. Ils craignaient officiellement de créer une nouvelle administration *«bureaucratique»*. Officieusement, ils refusaient de confier cette gestion multilatérale à la BERD.

Echec sur le GATT

Les partisans de ce projet, la Commission européenne, la France et l'Allemagne, faisaient valoir qu'il ne s'agit en aucun cas de créer une nouvelle organisation et ils soulignent que l'aide est actuellement exclusivement fournie par la Communauté européenne (270 millions de dollars engagés en 1991 et 1992) et environ 130 millions de dollars prévus en 1993.

Sur ce dossier, outre les réticences envers la BERD, il faut comprendre que l'aide bilatérale permet de promouvoir les industriels nationaux. Un accord minimal a cependant été trouvé mercredi sur ce problème qualifié d'*«urgent»* par le chancelier Kohl, le G24 (organe créé lors du sommet de l'Arche de la Défense en 1989 pour coordonner l'aide à l'Est) et la BERD ayant été chargés d'assurer une coordination des politiques bilatérales et une gestion de quelques crédits multilatéraux.

L'échec est en revanche, consommé sur le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Sans doute le G7 n'est-il pas le lieu d'une négociation, les sommets étant des instances de discussion. Mais les efforts de M. Kohl comme ceux de M. Delors semblent être restés vains. En fait, les positions sur le différend agricole – qui bloquent l'ensemble de la négociation du GATT – sont désormais assez proches. La réduction des exportations européennes subventionnées de céréales devrait atteindre 24 %, exigent les Américains, 20 %, acceptent les Européens : la différence est désormais minime. Mais la France demeure figée ; les six homologues de M. Mitterrand ont compris ses difficultés et ils accepteraient d'attendre que le référendum sur Maastricht soit passé.

ÉRIC LE BOUCHER

Le chancelier et le petit rat

MUNICH

de notre envoyé spécial

Mme Kohl et le chancelier aiment les ballets. Les écoles de danse allemandes se félicitent ainsi de recevoir des subventions de l'Etat fédéral, alors que la culture relève ici du pouvoir et de l'argent des Länder.

Pour honorer ses invités, M. Kohl les a conviés à un spectacle qui précédait le dîner, mardi soir, offert par le ministre-président de la Bavière, en présence de M. Boris Eltsine. Il a été présenté dans le théâtre des Cuvilliés, situé à l'intérieur de la Residenz, l'immense palais de la famille des Wittelsbach, princes-électeurs et rois de Bavière, où s'est déroulé le sommet. Le délicieux théâtre, une merveille de l'art rococo, avec ses rouges, ses ors et ses angelots conférait un côté charmant qui tranchait avec le grand tralala du G7.

Des pièces courtes ont été dansées, préparés par les ballets des différentes capitales régionales. A la fin de la première, dansée par l'Ecole de Munich, les plus jeunes élèves ont présenté des bouquets de fleurs aux épouses des chefs d'Etat et de gouvernement. La salle a souri. Les dames ont remercié les petites filles par un baiser. Le chancelier n'a pu résister. Et l'on a vu le petit rat disparaître entièrement dans les grands bras du géant. La salle a ri. Alors, comme ému d'avoir osé, le chancelier a rougi...

E. L. B.

Les principaux extraits de la déclaration de politique générale

Vers un nouveau partenariat

□ **Est.** – *«(...) Les pays d'Europe centrale et orientale et les nouveaux Etats de l'ex-Union soviétique sont confrontés à d'immenses défis. Nous leur apporterons notre soutien à mesure qu'ils progresseront vers l'instauration de sociétés pleinement démocratiques et vers la liberté politique et économique. Nous les encourageons à créer un cadre constitutionnel et juridique stable pour leurs programmes de réformes et saluons leurs efforts de réduction substantielle de la part des dépenses publiques consacrées au secteur militaire (...).»*

□ **Maastricht.** – *«Le traité signé à Maastricht est une mesure historique sur la voie de l'Union européenne. Sa mise en œuvre renforcera la stabilité politique sur le continent européen et offrira de nouvelles chances de coopération.»*

□ **OTAN.** – *«La création du Conseil de coopération de l'Atlantique nord a renforcé les relations de coopération entre l'Alliance atlantique, les pays de l'Europe centrale et orientale et les Etats de l'ex-Union soviétique. L'UEO renforce, elle aussi, ses relations avec des pays d'Europe centrale et orientale.»*

□ **CSCE.** – *«(...) Tous les Etats de la CSCE doivent régler leurs différends par des moyens pacifiques et garantir un traitement égal à toutes les minorités. Nous appelons le sommet de la CSCE à Helsinki à adopter des décisions renforçant les capacités de la CSCE en matière de prévention des conflits, de gestion des crises et de règlement pacifique des différends. Nous appelons également la création d'un forum de coopération en matière de sécurité au sommet d'Helsinki. Nous accueillons favorablement les décisions prises récemment par les ministres des affaires étrangères de l'OTAN et de l'UEO quant au soutien des opérations de maintien de la paix menées sous la responsabilité de la CSCE. (...)»*

□ **Russie.** – *«Nous nous félicitons de l'attachement de la Russie à une politique étrangère fondée sur le principe du droit et de la justice. Nous sommes convaincus que cela constitue une base pour l'entière normalisation des relations russo-japonaises par le règlement de la question territoriale.»*

□ **TNP.** – *«(...) Nous appelons instamment les pays qui ne sont pas encore parties prenantes au traité de non-prolifération nucléaire (TNP) à y adhérer. Nous espérons y voir adhérer prochainement, en tant qu'Etats non nucléaires, la Biélorussie, l'Ukraine, le Kazakhstan, ainsi que les autres Etats non russes de l'ex-Union soviétique (...)».*

□ **Nucléaire.** – *«Le monde exige que l'action la plus efficace possible soit menée pour controler les matières nucléaires et pour détecter ou prévenir le transfert ou la production illicite d'armes nucléaires (...). Nous sommes favorables à ce que l'AIEA soumette des cas non résolus de prolifération au Conseil de sécurité des Nations Unies. (...)»*

□ **Armements.** – *«Les accords de controle des armements signés par l'ex-Union soviétique, notamment les traités START et CFE, doivent entrer en vigueur. (...)»*

□ **ONU.** – *«Nous apportons notre soutien aux mesures prises par le secrétaire général des Nations unies en vue de réformer l'Organisation, y compris la nomination d'un coordinateur de haut niveau pour les secours d'urgence. Le rapport du secrétaire général, «un calendrier pour la paix», constitue une contribution précieuse (...). Nous l'assurons de notre disposition à fournir le soutien politique et les ressources nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales (...).»*

Munich, sommet morose

Suite de la première page

Le sommet du G 7, qui devait donner le signal d'un nouveau départ, n'est pas arrivé à enrayer un pessimisme général. Mardi matin, la déclaration consacrée à la Yougoslavie a une nouvelle fois confirmé la difficulté de trouver des réponses aux crises qui surgissent. Le constat n'est guère plus encourageant sur la capacité des pays industrialisés de retrouver la vigueur économique qui les aiderait à franchir le cap.

Dans leur déclaration politique, les chefs d'Etat et de gouvernement rappellent que *«la liberté politique et la liberté économique sont étroitement liés»* et que le respect des droits de l'homme est un des critères importants pour l'octroi d'une aide économique. Ils soulignent que *«sont apparus instabilités et conflits nouveaux dus à une résurgence du nationalisme et à des tensions interethniques»*. Ils insistent sur la nécessité pour tous les nouveaux Etats de *«régler leurs différends par des moyens pacifiques et garantir un traitement égal à toutes les minorités»*.

Un long chapitre de la déclaration est consacré à rappeler les dangers de la prolifération d'armes nucléaires et de destruction massive et l'importance d'un contrôle effectif des armements. Les nouvelles Républiques de l'ancienne Union soviétique, autres que la Russie, sont d'ailleurs invitées avec insistance à renoncer à tout armement nucléaire. Et pour finir, chose inédite dans ce genre de rencontres, les Sept se tournent vers l'organisation des Nations unies et souhaitent la voir renforcée dans sa mission de paix.

Le président Boris Eltsine, qui vient d'effectuer une visite triomphale aux Etats-Unis où l'on s'est efforcé de lui faire oublier les déboires de séjours précédents, reste toujours un peu une sorte de «bête curieuse». Il a fini par forcer le respect mais les attitudes à son égard restent ambiguës. On ne lui fait pas tout à fait confiance, mais, comme le notait un responsable occidental, *«on a encore plus peur à l'idée qu'il puisse un jour disparaître, balayé par ceux qui n'attendent qu'une occasion pour enterrer la courageuse politique de réformes engagée sous la conduite de son premier ministre, M. Egor Gaïdar»*.

M. Boris Eltsine était attendu comme le «messie» pour réveiller un sommet qui finissait par s'assoupir sur l'énoncé des difficultés de l'économie mondiale. Il est venu sans fanfare et sans trop de protocole prendre sa place parmi les grands de ce monde lors du banquet qui leur était offert par le chef de gouvernement de Bavière sous l'immense voûte de la salle d'apparat de sa résidence. M. Eltsine arrivait directement de Moscou où il avait rencontré lundi les responsables des autres Républiques de la CEI. Au milieu de cette société chamarrée, en smokings et robes longues, celui que l'on baptise le nouveau «tsar» était le seul en simple costume, dans la tradition des dirigeants de la défunte Union soviétique.

Le chef de la Russie avait fait savoir tout haut avant son départ qu'il n'arrivait pas en quémandeur et que Moscou préférerait toujours renoncer aux offres d'aide qui lui étaient faites plutôt que d'accepter des conditions humiliantes. Il a réaffirmé mardi, avant de quitter Moscou que l'important pour le bien de tous était de permettre à la Russie de prendre sa place dans la communauté internationale.

Il a souligné que, si on avait enterré la guerre froide, la ligne de fracture entre l'Est et l'Ouest n'avait pas encore disparu. Rejetant les prétentions du Japon à lier le problème des Kouriles, ces îles japonaises occupées par l'armée rouge après la guerre, à celui de l'aide à apporter à l'ex-URSS, il a indiqué qu'il ne venait pas à Munich régler ses contentieux territoriaux.

Un crédit forcé

Malgré leur bonne volonté, les Sept n'étaient pas décidés à tout lui passer. Ils lui ont demandé dans leur déclaration politique d'appliquer au différend sur les Kouriles les principes du droit sur lesquels il prétend fonder sa nouvelle politique étrangère. C'était le minimum que réclamaient les Japonais dont le premier ministre, M. Kiichi Miyazawa, s'est du coup déclaré prêt à aider la Russie à réaliser ses objectifs économiques. Moscou s'est également vertement fait tancer, notamment à la demande du président Mitterrand et du chancelier Kohl, pour son refus d'engager le retrait des troupes de l'ancienne armée soviétique encore stationnées dans les Républiques baltes (voir l'article de Françoise Nieto).

Les Occidentaux n'ont pas d'autre choix cependant que de faire crédit, au propre comme au figuré, au président russe. Après l'accord conclu dimanche dernier entre les dirigeants russes et le Fonds monétaire international, les Sept étaient prêts à une certaine souplesse, notamment en matière de rééchelonnement de la dette.

Les membres du G 7 n'ont pas suivi la proposition américaine d'intégrer tout de suite Moscou dans leur club restreint, mais ils veulent développer avec elle une véritable relation de partenariat fondée sur la reconnaissance des intérêts mutuels. L'idée est de renforcer la confiance de la Russie en elle même. Il faut éviter, disait un haut responsable occidental, que, comme dans d'autres régions de l'Est, *«il n'y ait plus que le nationalisme qui compte»* .

L'insoluble cas yougoslave

La réunion des Sept n'a pas apporté à propos de l'ex-Yougoslavie de nouveauté majeure. Le texte qui lui a été consacré à Munich reprend pour l'essentiel la déclaration faite par les dirigeants européens à Lisbonne, avec la menace d'un recours éventuel à la force pour garantir l'acheminement de l'aide humanitaire à la Bosnie-Herzégovine. L'envoi de secours dans le sillage de la visite surprise de M. François Mitterrand est jusqu'ici le seul résultat tangible obtenu par la communauté internationale. Les Sept entendent le poursuivre et l'étendre à d'autres villes de Bosnie. Ils mettent en garde quiquonque s'en prendrait aux vols et aux convois humanitaires ou aux soldats de l'ONU qui les protégent.

S'il attribue la plus grande responsabilité aux Serbes, le texte de Munich met en cause aussi les Croates et demande aux uns et aux autres de respecter l'intégrité territoriale de la Bosnie. MM. Douglas Hurd et Roland Dumas en particulier, les ministres britannique et français des affaires étrangères, ont estimé que la Croatie *«n'est pas exempte de reproche»*. A la demande de la France, le texte évoque également sans précision la possibilité de mettre sur pied à terme une conférence internationale qui associerait les instances européennes s'efforçant de dégager une solution politique – la conférence Carrington – et *«les autres pays concernés sous l'égide des Nations unies»*.

La Yougoslavie est l'exemple type de ce que l'on redoute de voir se propager dans l'est du continent : des conflits nationalistes que l'on sait pour l'instant ni prévenir ni régler. Les dirigeants présents à Munich, à l'exception du premier ministre japonais, devaient partir mercredi soir pour Helsinki où pendant les deux jours suivants ils discuteront avec leurs homologues de tous les autres pays d'Europe occidentale et orientale des moyens de mieux assurer la paix dans le cadre de la CSCE, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Les préparatifs de cette réunion ont fait ressurgir le traditionnel conflit franco-américain à propos des rôles respectifs des Etats-Unis et de l'Europe en matière de sécurité.

Le dîner qui avait réuni dimanche soir à Munich MM. Bush et Mitterrand n'a peut-être pas été inutile pour dissiper certains malentendus. Le fait que la déclaration des Sept, y compris donc les Etats-Unis, qualifie le traité de Maastricht de *«mesure historique»* est un signe de l'évolution des esprits. Parallèlement, l'un des problèmes qui encombraient l'agenda d'Helsinki, a été réglé dès Munich : la CSCE pourra avoir recours à l'OTAN pour des opérations de maintien de la paix.

La France y était hostile, estimant que ce n'était pas la vocation de l'organisation militaire de l'alliance atlantique. Elle a assoupli sa position. Dans leur déclaration politique, les Sept se disent en effet favorables à la participation de l'OTAN et de l'UEO, l'Union européenne occidentale, à de telles opérations sous *«la responsabilité de la CSCE»* .

D'autres désaccords subsistent, à propos notamment des propositions françaises de créer des mécanismes juridiquement contraignants pour prévenir les conflits armés, ou encore à propos des suites à donner au processus de désarmement. Ils sont le reflet d'une situation qui n'est stabilisée ni à l'Est, où la désintégration du bloc communiste n'a pas encore fini de faire sentir ses effets, ni à l'Ouest, où le partage des responsabilités n'est pas encore clairement fixé. La capitale finlandaise ne sera pas plus que Munich le théâtre de la célébration dans la joie du «nouvel ordre européen» comme on l'avait espéré il y a dix-huit mois lors du dernier sommet de la CSCE à Paris.

HENRI DE BRESSON et CLAIRE TRÉAN

EUROPE

BELGIQUE : la restructuration de l'armée

Les officiers supérieurs sont mécontents de la suppression du service militaire

BRUXELLES

de notre correspondant

La décision du gouvernement belge de supprimer le service militaire à partir de janvier 1994 (*le Monde* du 5-6 juillet) suscite des remous dans l'armée. Notoirement opposé à ces mesures, le général José Charlier, chef d'état-major général, a cependant déclaré qu'il ne donnerait pas sa démission, comme on lui en prêtait l'intention, après une rencontre, mardi 7 juillet, avec le ministre de la défense, M. Léo Delcroix.

Depuis lundi, les médias belges faisaient état d'une lettre que le général Charlier avait notamment adressée au roi Baudouin et au premier ministre, M. Jean-Luc Dehaene, pour dire tout le mal qu'il pensait de la suppression de la conscription et du «plan de restructuration» de l'armée concocté par M. Delcroix.

Celui-ci, un social-chrétien flamand au sein de la coalition gouvernementale, est plus porté aux économies en matière de défense que son prédécesseur socialiste francophone, M. Guy Coeme, en raison de la longue tradition «pacifiste» des Flamands. Le général Charlier estimait qu'il était impossible de geler le budget de la défense à 16 milliards de francs français pendant cinq ans, comme prévu par le plan Delcroix, et de se passer en même temps de l'apport des appelés sans remettre en question les obligations de la Belgique à l'égard de l'OTAN.

L'existence de cette lettre n'a pas été démentie mais M. Delcroix a choisi de ne pas dramatiser les choses en soulignant qu'elle avait été rédigée avant l'annonce de la décision du gouvernement et que son auteur avait le droit de donner un «avis» au stade de la discussion préalable. Officiellement, donc, l'incident est clos et le général Charlier n'a plus qu'à apporter son concours à l'exécution d'un projet décidé par le pouvoir politique. Il reste que la grogne est vive parmi les officiers supérieurs, dont certains se sont exprimés, lundi, dans le quotidien *la Libre Belgique* : *«L'argent exigé par les accords de Maastricht,* affirme un colonel, *on le pique n'importe où, y compris en démolissant l'armée dont tout le monde se f... Dans toute autre administration de l'Etat, ce serait l'appel à la grève, aux défilés de masse.»*

Beaucoup d'officiers n'ont pas d'objection de principe à la suppression de la conscription, mais ils font valoir que cela doit s'accompagner de crédits propres à augmenter le nombre et la qualification des soldats de métier, pour compenser la perte des appelés, par exemple ceux travaillant dans l'informatique. D'autres estiment que le service militaire, malgré les nombreuses exemptions qui en dénaturaient le caractère obligatoire, restait un des derniers remparts contre les tendances séparatistes au sein du royaume.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

Slovaquie : l'indépendance à reculons

Après avoir donné leurs voix aux nationalistes, les Slovaques abordent la partition avec appréhension

TRENCIN

de notre envoyée spéciale

Trencin, son industrie lourde, son complexe d'usines d'armement de Dubnica, ses blocs d'immeubles en béton... Au beau milieu de la verte campagne de Slovaquie centrale, cette ville de 60 000 habitants concentre tout ce que le socialisme a commis en Tchécoslovaquie. Rien d'étonnant à ce que, le 5 juin, ses électeurs aient voté majoritairement pour le parti de M. Vladimir Meciar, le Mouvement pour une Slovaquie démocratique (HZDS). Car pour couronner le tout, «Vlado», qui a passé à Trencin une bonne partie des années 80, comme juriste d'une entreprise locale, est un peu l'enfant du pays.

Sa femme, Margita, et leurs trois enfants ont laissé de bons souvenirs, surtout Mme Meciar, qui exerçait comme médecin à l'hôpital de Trencin. Les accusations lancées par les médias tchèques contre M. Meciar depuis un an ont été très mal vécues ici, y compris par des gens qui précisent d'emblée ne pas avoir voté pour lui, mais jugent inadmissibles certaines attitudes tchèques à l'égard de la Slovaquie.

Interrogée par le quotidien *Narodna Obroda* la semaine dernière, Mme Margita Meciarova avouait qu'elle *«aimerait beaucoup qu'avec les Tchèques on se comprenne mieux»* et aussi que Tchèques et Slovaques *«vivent dans un Etat commun, sans se séparer»*. Les Slovaques sont comme ça, et ceux de Trencin ne font pas exception : ils ont voulu, lors des élections, montrer aux Tchèques et au monde qu'ils existaient, mais ils ne sont pas prêts à rompre complètement les liens avec les Tchèques.

Ce que le socialisme a produit ici, en Slovaquie, c'est une structure industrielle qui a subi de plein fouet les effets du passage à l'économie de marché, dont les modalités et le rythme ont été décidés à Prague. *«Certaines usines de Dubnica, qui fabriquent des pièces pour chars, ont été arrêtées d'un jour à l'autre, sur décision du gouvernement fédéral, sans que le gouvernement slovaque ait été consulté alors que c'est lui qui doit en supporter les conséquences sociales»*, souligne Milan Kral, un journaliste local. Très vite, le taux de chômage a atteint 12 %, alors que Prague connaît toujours le plein-emploi. Les partis politiques qui, comme le HZDS, demandaient que la réforme économique tienne compte des spécificités slovaques, ont remporté l'adhésion des électeurs.

Les enquêtes menées par l'Institut des statistiques de Bratislava montrent que les motivations des électeurs du HZDS sont bien davantage liées aux problèmes socio-économiques qu'à la question nationale, fait observer Mme Ludmila Kovicova, chercheur dans cet institut ; d'ailleurs, c'est dans les circonscriptions les plus frappées par le chômage que le mouvement de M. Meciar a réalisé ses meilleurs scores.

Rien d'étonnant donc à ce que, les élections passées, les premières inquiétudes des Slovaques devant l'éventualité d'une partition, désormais réelle, soient d'abord d'ordre économique : *«Beaucoup de gens viennent nous poser des questions, non pas sur la forme future de l'Etat, mais sur les conséquences économiques de l'indépendance»*, relève Jozef Rea, responsable du HZDS pour la région de Trencin et maire d'une commune voisine, Nemsova.

Avantages économiques

Si l'on ajoute à ces préoccupations un bas niveau de culture juridique dans la population, qui n'a donc pas pu saisir les subtiles nuances entre *«la fédération»* et l'*«Etat commun»* ou entre l'*«indépendance»* et la *«confédération»* – et comment les saisirait-elle quand les hommes politiques eux-mêmes sont incapables de les expliquer, voire de les comprendre ? – on imagine aisément que l'allure à laquelle l'idée de la partition a pris corps en un mois, au fil des négociations du Slovaque Vladimir Meciar et du Tchèque Vaclav Klaus, dépasse quelque peu les électeurs.

M. Vlastimil Simicek, cadre dans une entreprise locale d'agroalimentaire, veut encore croire que les jeux ne sont pas faits. *«L'indépendance n'est pas inévitable,* assure-t-il, *un compromis est encore possible. J'ai l'impression que Meciar a compris qu'on ne pouvait pas tout régler en deux semaines et qu'il va se calmer. Du point de vue économique, une partition serait très mauvaise.» «Les Slovaques n'ont pas peur de l'indépendance, ni de ne pas savoir comment diriger leur pays,* renchérit M. Milan Kral, *mais ils sont très pragmatiques : pour eux, les possibilités de l'Etat commun n'ont pas été épuisées, et elles sont sans doute plus avantageuses économiquement qu'un divorce qui va coûter cher.»*

Autre souci : la Moravie est toute proche et les relations de voisinage sont bonnes. Personne n'a envie de les voir se détériorer ; Trencin, capitale de la région militaire de Slovaquie occidentale, héberge des militaires tchèques, et la cohabitation tchéco-slovaque se passe bien. *«J'ai travaillé trois ans en Moravie et je n'ai pas envie d'y aller avec un passeport»*, affirme un ouvrier, tandis que le responsable local du HZDS craint que l'opposition des députés slovaques à la réélection du président Havel ne donne naissance à *«des tensions entre les peuples tchèque et slovaque, alors qu'elles n'existaient jusqu'ici qu'entre politiciens»*.

C'est un peu comme une immense gueule de bois. *«Les gens se réveillent et, bouche bée, réalisent qu'ils ont voté pour l'indépendance»*, résume à Bratislava l'historien Lubomir Liptak. *«Mais je crains que les choses soient allées si loin qu'on ne puisse plus les rattraper.»*

SYLVIE KAUFFMANN

RUSSIE

Première journée sans surprises au «procès» du PC soviétique

MOSCOU

de notre envoyé spécial

«Même sous la répression stalinienne, même sous la dictature fasciste allemande, nous n'avions assisté à une telle violation de la propriété privée.» Il fallait être à Moscou, mardi 7 juillet, pour entendre un porte-parole de l'ancien Parti communiste faire ainsi appel aux principes de la propriété privée ! Et notre homme, en l'occurrence M. Viktor Zorkaltsev, d'en rajouter : *«La confiscation des biens du Parti communiste,* déclara-t-il, *a créé un précédent juridique dangereux et pourrait effrayer à l'avenir les fermiers, les Bourses, les investisseurs étrangers...»*

Mis à part ce morceau de bravoure, la première journée de l'examen par la Cour constitutionnelle russe de la constitutionnalité de l'ex-PCUS, mais aussi de la légalité de l'interdiction de ce parti par M. Boris Eltsine à la suite du putsch d'août 1991, n'a pas apporté de grandes surprises. Comme le disait, à l'ouverture de l'audience de la cour, M. Roy Mevedev, historien reconverti dans le néo-communisme : *«Il y a eu des crimes commis par le PCUS mais crimes et anti-constitutionnalité sont deux choses différentes.»*

Après la bataille de procédure attendue, mais vite réglée par le président de la cour, et la constatation, attendue elle-aussi, que M. Mikhaïl Gorbatchev n'était pas présent dans la salle, la parole fut donnée aux députés communistes qui veulent donc prouver l'illégalité de la dissolution de leur parti.

Bon sang ne peut mentir : comme l'écrivait, mercredi, la *Nezavissimaïa Gazeta*, *«ces plaidoiries ressemblaient terriblement aux bons vieux rapports d'autrefois»*. De la lutte victorieuse contre le fascisme à l'édification de la deuxième puissance industrielle du monde malgré *«l'agression du capitalisme international»* en passant par la justice sociale, le rayonnement culturel et scientifique.

«Et c'est au moment où ce parti changeait, acceptait le développement d'autres organisations politiques, que vous avez décidé son interdiction» s'exclama M. Zorkaltsev, qui s'éleva ensuite contre l'accusation selon laquelle le Parti communiste aurait préparé le coup d'Etat d'août : *«Il y avait des communistes qui défendaient la Maison Blanche!* (1) Il conclut son intervention en déclarant que les décrets de M. Boris Eltsine contredisaient les principes de la séparation des pouvoirs mais aussi ceux des *«conventions internationales»*, comme la Déclaration universelle des droits de l'homme, selon lui *«supérieure aux règles nationales»*.

En attendant que la parole soit donnée aux partisans de l'interdiction du Parti communiste, les journaux continuent à publier des révélations sur les activités de ce parti. Ainsi *les Nouvelles de Moscou* publient des extraits des archives secrètes du Kremlin racontant comment, en 1962, fut réprimée la grève dans les usines de Novotcherkassk. Sept ouvriers avaient été condamnés à mort au cours d'un procès où des militants communistes, témoins à charge, s'étaient écriés à la lecture du verdict : *«Les chiens doivent mourir comme des chiens!»* Ainsi fut dit. Et cela, sans doute, devrait suffire.

JOSÉ-ALAIN FRALON

(1) Nom donné par les Moscovites au bâtiment du Parlement russe.

ALBANIE

Nouvelles tentatives d'émigration massive

Le calme était revenu mardi 7 juillet à Tirana après des affrontements qui ont opposé, dans la nuit, les forces de l'ordre à plusieurs centaines d'Albanais qui tentaient de pénétrer dans les ambassades pour quitter leur pays. La police a fini par tirer en l'air pour disperser la foule et, selon le ministère de l'intérieur, vingt policiers ont été blessés. Plusieurs chancelleries, dont celles de Yougoslavie, d'Egypte et de Chine, ont eu leurs vitres brisées.

La police a également réussi à empêcher plusieurs milliers de candidats au départ de prendre d'assaut des bateaux qui mouillaient dans le port de Durres. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

□ **Les négociations de Rome sur le conflit du Haut-Karabakh ont été suspendues.** – Les négociations de Rome entre Arméniens et Azerbaïdjanais sur le conflit du Haut-Karabakh ont été suspendues mardi 7 juillet, en raison de l'exigence arménienne d'une condamnation de l'offensive lancée par l'Azerbaïdjan dans le nord du Karabakh samedi 4 juillet. Les médiateurs italiens ont convoqué une nouvelle réunion pour le 15 juillet mais, a précisé M. Christian Der Stepanian, le chef de la délégation arménienne aux négociations parrainées par la CSCE, *«notre retour à Rome et notre participation à la prochaine réunion dépendent de ce qui va se passer d'ici là»*. Sur place, l'offensive des forces de Bakou sur Madakert, la principale ville du nord du Haut-Karabakh, semble marquer le pas. D'après les informations données par les médias des deux côtés, cette opération ne paraît pas avoir réussi à ouvrir aux Azerbaïdjanais la route de Stepanakert, la capitale du Haut-Karabakh. – *(Reuter, AFP.)*

EUROPE

BOSNIE-HERZÉGOVINE : malgré l'avertissement du G 7

Sarajevo a été de nouveau soumise à d'intenses bombardements

Malgré la menace d'une intervention militaire en Bosnie-Herzégovine pour assurer la sécurité des convois humanitaires, formulée *mardi 7 juillet à Munich au* sommet des sept pays industrialisés, des bombardements d'une rare intensité ont repris, dans la nuit de mardi à mercredi, à Sarajevo. Les tirs de chars des milices serbes ont touché les quartiers nord-ouest de la ville et se sont ensuite étendus au centre de la capitale bosniaque et autour du bâtiment de la présidence. A Washington, le porte-parole du Pentagone a indiqué qu'un soldat *de l'armée de l'air américaine a* été blessé lorsqu'une rafale d'arme à feu a été tirée sur la tour de contrôle de l'aéroport alors qu'un avion américain déchargeait son fret.

Ce pilonnage incessant n'a pas empêché la poursuite du pont aérien humanitaire. Seize appareils de transport militaire ont atterri, mardi, à l'aéroport, et une douzaine d'autres étaient attendus mercredi. D'après le Haut Commissariat des *Nations unies pour* les réfugiés, environ soixante mille habitants de Sarajevo ont reçu des vivres.

Toutefois, les responsables de la Force de protection des Nations unies (FOPRONU) regrettent l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations, entammées lundi, avec les belligérants sur l'ouverture de deux corridors terrestres pour acheminer l'aide internationale de l'aéroport au centre-ville, *distants* d'environ 8 kilomètres.

En revanche, l'opération d'échange de soixante-douze prisonniers serbes et bosniaques, interrompue lundi par des tirs de mortiers, s'est achevée mardi en la présence d'observateurs de la FOPRONU. – *(AFP, Reuter, AP.)*

□ **En Macédoine, le Parlement a censuré le gouvernement.** – Par *quatre-vingt-onze voix pour,* deux contre et sept abstentions, les députés ont massivement adopté une motion de censure contre le gouvernement de Skopje, mardi 7 juillet, pour protester contre son échec à obtenir la reconnaissance de la Macédoine, rapporte l'agence Tanjug. La Macédoine est la seule des ex-Républiques yougoslaves dont l'indépendance n'a pas été reconnue par la communauté internationale. Sa demande se heurte, au sein de la CEE, à l'opposition de la Grèce, qui reproche à Skopje d'usurper un nom appartenant au patrimoine hellénique. – *(AFP, Reuter.)*

□ **TURQUIE : la violence politique a fait plus de mille morts depuis le début de l'année.** – Dans un rapport rendu public, mardi 7 juillet à Ankara, la Fondation turque des Droits de l'Homme estime que la violence politique a provoqué la mort de mille trente-huit personnes (civils et forces de l'ordre) au cours des six premiers mois de 1992. Le rapport souligne notamment l'usage persistant de la torture, qui a encore fait de nombreuses victimes. – *(AFP.)*

La Serbie, forteresse assiégée

Isolé et affaibli, le régime de Belgrade tient bon face à une opposition divisée et encore prisonnière des mythes nationalistes

BELGRADE

de notre correspondante

Impuissant à chasser du pouvoir le président Slobodan Milosevic, le mouvement de contestation qui avait occupé pendant huit jours consécutifs le parvis du Parlement fédéral dans le centre de Belgrade s'est donc sabordé (*le Monde* du 7 juillet). Admettant avoir *« essuyé un échec »*, le Mouvement démocratique serbe (DEPOS) – la coalition qui avait appelé à la manifestation – estime que l'opposition a toutefois *« montré sa force »* et continuera à faire pression sur le pouvoir pour obtenir le départ de M. Milosevic et l'organisation de nouvelles élections à l'automne.

Si, dans les dix jours, le régime de Belgrade ne répond pas aux exigences de l'opposition, le DEPOS envisage de lui lancer un nouveau défi en appelant à la désobéissance civile, à des marches de protestation à travers la capitale et les villes de province et, en dernier recours, à la grève générale. *Les étudiants qui* occupent depuis trois semaines les facultés de Belgrade s'apprêtent également à *suspendre* leurs activités jusqu'à la fin août et appelleront ensuite à la poursuite de la grève générale dans toutes les universités de Serbie.

Tout semble donc indiquer que le régime de M. Milosevic disposera de quelques semaines de répit avant d'affronter une nouvelle offensive. D'ici la fin de l'été, huit cent mille salariés seront mis au chômage technique en raison de la chute spectaculaire de la production provoquée par l'embargo international imposé à la Serbie. De plus, les agriculteurs de Voïvodine, le grenier à céréales du nord de la Serbie, ont déjà commencé, ces derniers jours, à bloquer les axes routiers pour protester contre les nouvelles mesures gouvernementales imposant le rachat par l'Etat des récoltes.

Pour le moment, les dirigeants serbes cachent leur inquiétude. M. Mihajlo Markovic, le numéro deux du Parti socialiste (ex-communiste) au pouvoir, prétend qu'il ne s'agit là que *« des premiers symptômes de la crise »*. *« L'heure où Milosevic devra partir n'est pas encore venue »*, ajoute t-il. Jugeant *« inconsistantes »* les accusations de l'opposition qu'il qualifie de minoritaire, M. Markovic est persuadé que s'il y avait de nouvelles élections en Serbie, *M. Milosevic les* remporterait facilement.

L'assurance dont fait preuve le régime de Belgrade pourrait entraîner un durcissement de son attitude envers ses opposants. Les *semaines de répit qui lui ont été* offertes par une opposition renforcée mais déçue risquent de ne pas aboutir au compromis indispensable pour désamorcer la révolte qui s'annonce. M. Zoran Djindjic, dirigeant du Parti démocrate qui prône la transition douce, estime que si l'on ne parvient pas rapidement à un compromis on assistera à *« une radicalisation de l'opposition et du pouvoir qui marginalisera le centre »*.

Cette perspective inquiète une grande partie de l'opinion et de l'opposition. Poussée par l'urgence et paralysée par la hantise d'une guerre civile en Serbie, crainte dont le pouvoir se sert, la majorité de l'opinion est encore prête à accepter des changements limités. M. Ivan Vejvoda, de l'Institut d'études européennes et membre de l'Alliance civique (regroupant intellectuels et partis nonnationalistes), admet en l'occurrence que *« si le régime arrive à piloter la transition et à obtenir la levée des sanctions de l'ONU, il s'assure la victoire aux prochaines élections »*.

« Eteignez la télé et ouvrez les yeux ! »

L'arrivée de l'écrivain M. Dobrica Cosic, perçu comme l'homme du consensus national, à la tête de la nouvelle Yougoslavie (serbo-monténégrine), et la nomination du milliardaire américain d'origine serbe, M. Milan Panic, au poste de premier ministre fédéral, ont contribué, *selon Ivan Vejvoda, à faire baisser* la tension en laissant entrevoir la possibilité d'une ouverture. Toutefois, remarque-t-il, si la politique du nouveau gouvernement venait à trahir les espérances de l'opinion publique, l'opposition aurait alors toutes les chances de chasser définitivement l'équipe au pouvoir.

En attendant, le régime joue sur l'ambiguïté de l'opposition qui, selon lui, n'est pas capable de proposer une véritable alternance en Serbie. Le DEPOS, qui se veut le porte-parole de la *« nouvelle Serbie »*, reste un mouvement hétéroclite, encore *trop empreint du culte de la tradition.* Les références au passé, le folklore nationaliste, le patriotisme à outrance et la primauté de la question serbe, sont justement les éléments sur lesquels M. Milosevic a assis son pouvoir. Le conservatisme de cette opposition regroupée au sein du DEPOS laisse perplexes les intellectuels de l'Alliance civique.

Pour M. Bogdan Bogdanovic, l'opposition est *« contaminée par le nationalisme »* et semble ne pas avoir conscience de la guerre. Ce *« poète des monuments »*, architecte de nombreux mausolées élevés à la mémoire des victimes de la deuxième guerre mondiale, estime que *« le DEPOS et le régime fonctionnent sur les mêmes mythes »* : ils nourrissent *« une mentalité épique, poétique, mythique »* incapable de différencier le rêve de la réalité.

M. Bogdanovic retrouve chez les étudiants contestataires de Belgrade une volonté de cosmopolitisme, une *énergie positive – aux antipodes de* l'idéologie du DEPOS – qui pourraient aider la Serbie à faire un pas vers l'Europe. Cependant, si les étudiants ont contribué à *« sauver l'honneur de la Serbie »* en refusant, d'abord, d'aller sur le front et en protestant, ensuite, contre la politique de M. Milosevic, la majorité d'entre eux sont prisonniers de *« la civilisation du mensonge »*. Les responsabilités de la guerre restent un thème tabou en Serbie et aussi parmi une jeunesse qui accrédite souvent la thèse officielle selon laquelle l'isolement de la Serbie est le résultat d'un complot international et non d'une politique nationaliste serbe, qui a déclenché de sanglants conflits dans l'ex-Yougoslavie.

« Eteignez la télé et ouvrez les yeux ! », avaient scandé à juste titre les étudiants dans les rues de Belgrade. Ils avaient également défilé devant le siège de la télévision en sifflant et huant le média le plus contrôlé par le pouvoir. Toutefois, les sondages constatent que 40 % de la population croit aveuglément toutes les informations du journal télévisé. Ils indiquent également que la presse indépendante (le quotidien *Borba*, l'hebdomadaire *Vreme*, etc.) n'est lue que par 2 % de la population...

FLORENCE HARTMANN

□ **Manifestation d'étudiants.** – Environ dix mille étudiants ont *bloqué pendant plusieurs heures,* dans la nuit du mardi 7 au mercredi 8 juillet, les principaux axes *de Belgrade pour protester* contre le régime du président Slobodan Milosevic. Empêchés par les forces de l'ordre de manifester devant la résidence privée du président serbe, les étudiants se sont répandus dans la ville, bloquant peu à peu ses plus grands ponts et les carrefours clés. Les étudiants, qui occupent les facultés depuis la mi-juin, ont toutefois annoncé leur intention de suspendre, vendredi, l'occupation des universités jusqu'à la rentrée d'automne. – *(AFP.)*

EUROPÉENS AVANT L'HEURE

Deuxième génération en Eurocratie

BRUXELLES

(Communautés européennes)

de notre envoyée spéciale

Ce fut Jean Monnet, père *mythique du projet européen,* qui recruta en 1950 un distingué jeune homme, issu de la *Résistance. Quarante-deux ans* plus tard, Jacques Rabier, toujours en piste, rappelle *« les débuts de la grande aventure »*. Haute silhouette à peine voûtée, voix douce pour un théâtre d'ombres... La guerre finie, il fallait construire. Pour le charbon et l'acier, *« imaginer de plusvastes ensembles »* : la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) fut fondée à Luxembourg, et l'élégant Rabier en créa le service d'information à la demande de Jean Monnet. *« Allemands et Français allaient prendre ce sort en main, ennemis d'hier, pionniers de demain »*. A l'aube de l'an 2000, *« le couple garde l'initiative. C'est normal »*.

Avec le président Delors, le *vieil homme sent « souffler à nouveau le vent de l'Histoire »*, l'esprit bâtisseur de Jean Monnet. *« Ne l'écrivez pas. Cela lui ferait trop plaisir. »* Soudain, un léger regret voile le ton. *« Il y a un indéniable déficit démocratique »*. Jargon d'initiés ? *« Nous n'avons pas pris le temps de nous expliquer devant les citoyens. Nous devions foncer à grands pas. »* Toute sa vie, Jacques Rabier *a voulu agir en harmonie* avec ses convictions. Ainsi habite-il toujours l'Abreuvoir, une résidence construite dans l'air du temps en 1970, *« une oasis communautaire »*.

Amis cooptés, à chacun son appartement et tâches d'entretien partagées. Le dimanche soir, dans le living commun au centre du bâtiment, l'on tenait table ouverte. *« L'Abreuvoir était alors une famille. »* Les *ardoises et les briques sombres* ont à peine terni, et dans le jardin subtil les saules ont grandi avec les enfants.

La deuxième génération se marie à l'Abreuvoir. Les unions se font et se défont en Eurocratie. Un Grec épouse en deuxièmes noces une Hollandaise *rencontrée à la Commission,* où tous deux sont fonctionnaires. En juillet, l'on fête *l'union d'Annabella, une jeune* Portugaise entrée au service juridique de la Communauté, et *de Jean-Christophe, fils d'un* fonctionnaire français de Bruxelles et correspondant de l'Agefi. *Rose avenir,* aux yeux des ancêtres de l'Abreuvoir... Qui ne serait tenté de faire entrer son rejeton dans les couloirs européens ? Salaires confortables, calme et volupté à Woluwe, le vert quartier de la *« famille »* communautaire, et surtout le cosmopolitisme cultivé à deux pas de chez soi. Mêmes des adolescents rebelles qui partirent explorer le monde finissent par rentrer au bercail de la CEE.

Betty, par exemple, de père vénitien fonctionnaire, se sent désormais chez elle, *« ici, et non à Rome ou à Madrid »*. Son cœur *« vibre à l'Europe »*. Nourrie de cultures partagées dès l'enfance, elle défend les couleurs du langage qui émerge dans la deuxième génération d'Eurocratie. *« Le francital »*, ou encore ces mots empruntés aux diverses langues nationales dont chacun ponctue sa conversation. *« Involvement, comment voulez-vous le traduire ? Il n'a aucun équivalent. »*

DANIELLE ROUARD

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

De violents incidents ont fait un mort et vingt blessés à New-York

NEW-YORK

de notre correspondant

Des affrontements entre les forces de l'ordre et environ 150 manifestants d'origine dominicaine ont fait un mort et vingt blessés, dont sept policiers, dans la nuit du lundi 6 au mardi 7 juillet, dans un secteur de Washington-Heights (quartier de New-York situé au nord de Harlem), à forte majorité hispanique. Les manifestants, dont l'un, poursuivi par les forces de l'ordre, est mort en tombant d'un immeuble, étaient au départ venus se recueillir à l'endroit où, quarante-huit heures plus tôt, un de leurs compatriotes avait été tué par un policier. Les façades brûlées de trois immeubles, les carcasses calcinées d'une soixantaine de voitures et la douzaine de magasins dévalisés témoignent de la violence des heurts, chacun ayant à l'esprit le souvenir des récentes émeutes de Los Angeles.

L'origine de cette flambée de violence, une semaine avant que New-York n'héberge la convention démocrate, remonte à la nuit du 3 juillet. Après une course-poursuite, l'officier de police Michael O'Keefe avait tiré sur un suspect, M. José Garcia, le tuant sur le coup. Selon la version officielle, M. Garcia, un Dominicain âgé de vingt-trois ans connu pour être un *« petit dealer de drogue »*, brandissait un pistolet chargé lorsque le policier a tenté de l'appréhender, agissant ainsi en état de légitime défense.

Cette interprétation est contestée par plusieurs témoins qui affirment que le jeune homme, père de deux enfants, n'était pas armé et que l'officier *« lui a tiré dessus sans être menacé »*. Une première autopsie semble confirmer qu'au moins une des deux balles qu'il a reçues, sous un porche d'immeuble, l'a atteint dans le dos.

Le maire de la ville, M. David Dinkins, relayé par les autorités religieuses de la ville et les représentants de la communauté dominicaine, est intervenu à plusieurs reprises à la radio et sur les chaînes de télévision hispaniques locales depuis lundi soir, pour lancer des appels au calme. Tout en affirmant comprendre la *« frustration »* que pouvait ressentir la population, M. Dinkins a rappelé le rôle ingrat des forces de l'ordre, en particulier dans ce quartier de Manhattan *« infesté de drogue »* où le nombre des homicides est le plus élevé de toute la ville.

SERGE MARTI

□ **M. O'Keefe nommé secrétaire par intérim à la marine.** – Le président Bush a nommé un civil, M. Sean O'Keefe, secrétaire par intérim à la marine, a-t-on appris, mardi 7 juillet, à Washington. Cette nomination doit être confirmée par le Sénat pour devenir définitive. L'ancien titulaire du poste, M. Lawrence Garrett, avait démissionné après qu'eurent été étouffées pendant un an les plaintes de vingt-six femmes, militaires pour moitié, accusant des officiers de les avoir harcelées sexuellement (*le Monde* du 29 juin). – *(AFP, Reuter.)*

□ **Un ancien ambassadeur à Bahreïn inculpé pour avoir reçu illégalement des fonds du Koweït.** – Un grand jury fédéral a inculpé, mardi 7 juillet, M. Sam Zakhem, ancien ambassadeur des États-Unis à Bahreïn, et deux autres personnes pour avoir accepté 7,7 millions de dollars du Koweït, utilisés notamment pour lancer une campagne publicitaire en faveur de l'intervention militaire américaine contre l'Irak, avant la guerre du Golfe. Ils sont également accusés d'avoir détourné 5,7 millions de dollars de ces fonds pour leur bénéfice personnel. – *(AFP, AP.)*

□ **PÉROU : attaque massive de la guérilla Tupac Amaru dans les Andes.** – Au moins quatre policiers ont été tués et une vingtaine de personnes blessées, lundi 6 juillet, lors d'une attaque de quelque 400 guérilleros du Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru (MRTA) contre Jaen (département de Cajamarca, frontalier avec l'Équateur), a annoncé la police péruvienne. Plusieurs colonnes du MRTA ont fait irruption dans cette localité, attaquant deux postes de police, des banques et des bâtiments publics. Le MRTA chercherait à démontrer qu'il reste opérationnel malgré l'arrestation, début juin à Lima, de son chef, Victor Polay Campos. – *(AFP, UPI.)*

CANADA : dans le cadre d'une vaste réforme de l'immigration

Ottawa souhaite réduire de 40 % le nombre de demandeurs du statut de réfugié

Le gouvernement conservateur de M. Brian Mulroney a déposé un projet de loi devant le Parlement visant à réformer de fond en comble le système d'immigration et à mieux filtrer les arrivants, en particulier les réfugiés. Ce texte, présenté le mois dernier, suscite de vives inquiétudes dans un pays qui est par essence terre d'asile et d'immigration.

MONTRÉAL

correspondance

Le projet de loi qu'Ottawa voudrait voir adopté d'ici la fin de l'année donnerait au gouvernement fédéral de vastes pouvoirs réglementaires pour *« gérer plus efficacement »* les quotas d'immigration fixés par le Parlement. Seraient traitées en priorité les demandes d'immigration émanant de la famille immédiate des résidents canadiens, de réfugiés reconnus aux termes de la Convention de Genève et de riches investisseurs étrangers.

Dans le souci d'*« apporter des bénéfices économiques à toutes les régions du Canada »*, le texte introduit le concept de lieu de résidence obligatoire pendant les deux premières années de séjour, pour les immigrants admis au pays au seul motif de leurs compétences professionnelles. Le médecin qui s'engagerait, par exemple, à s'établir dans une région éloignée accroîtrait ses chances de voir sa demande d'immigration acceptée mais pourrait être expulsé s'il ne respectait pas cet engagement.

Le texte vise aussi à réduire de 40 % les entrées en territoire canadien de demandeurs du statut de réfugié et à simplifier l'étude des cas pour en ramener la durée moyenne à six mois au lieu d'un ou deux ans actuellement. L'an dernier, 30 000 demandes de ce type ont été enregistrées et chacune coûte de 30 000 à 50 000 dollars à traiter. Les demandeurs en provenance d'un pays tiers considéré par le gouvernement canadien comme un asile *« sûr »* seraient renvoyés dans ce pays. Comme le tiers des demandeurs d'asile au Canada passe d'abord par les États-Unis et 10 % par les pays de la CEE, Ottawa compte négocier des accords bilatéraux à cet effet avec Washington et Bruxelles.

Photos et empreintes digitales de tous les aspirants au statut de réfugié seraient en outre prises systématiquement à la frontière, où les agents d'immigration auraient autorité pour les fouiller et leur refuser l'entrée sur le sol canadien si leur demande est, à l'évidence, irrecevable. Cette mesure suscite un tollé au Canada, où ce genre de traitement stigmatise un criminel en puissance.

Un courant anti-immigrant

Le gouvernement plaide la nécessité d'identifier les demandeurs d'asile, dont beaucoup arrivent sans papiers, de les retrouver plus facilement pour les expulser si leur demande est ultérieurement rejetée et de limiter les recours abusifs au régime de prestations sociales canadien. En attendant qu'un tribunal administratif se prononce sur son cas, le demandeur n'a pas le droit de travailler (la nouvelle loi lui donnerait un permis de travail temporaire), mais bénéficie de soins gratuits et de l'aide sociale. Certains fraudeurs ont fait grand bruit en réussissant à toucher jusqu'à dix-sept fois le montant mensuel auquel ils pouvaient légitimement prétendre.

A Ottawa, le bureau du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a estimé que le projet de loi était de nature à *« servir les intérêts de tous les demandeurs d'asile qui ont besoin de protection »*. Mais le conseil canadien pour les réfugiés en a dénoncé les mesures *« inutilement dures »*, tandis que le comité inter-églises y a vu une tentative du gouvernement fédéral d'*« accroître ses pouvoirs arbitraires »* en matière d'immigration.

Pour le principal parti d'opposition (libéral), ce n'est qu'un geste de *« complaisance des conservateurs envers le courant anti-immigrant du Parti de la réforme »*. Surtout implantée dans les provinces de l'Ouest, cette formation, qui talonne le Parti conservateur sur sa droite, s'est attirée un succès certain, en ces temps de récession économique, en reprochant aux immigrants d'aggraver le chômage.

Depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir à Ottawa en 1984, le nombre d'immigrants admis annuellement au Canada est passé de 88 000 à 220 000 l'an dernier et devrait atteindre, à partir de 1992, le chiffre de 250 000, soit environ le quart des demandes reçues chaque année et l'équivalent de 0,92 % de la population canadienne actuelle.

CATHERINE LECONTE

PROCHE-ORIENT

Après l'attentat au Kurdistan irakien

Mme Mitterrand affirme n'être pas « fille à renoncer »

A son retour à Paris, mardi 7 juillet au soir, après son voyage au Kurdistan irakien, Mme Danielle Mitterrand a affirmé qu'il ne faisait *« aucun doute »* que c'est son convoi qui était visé dans l'attentat à la voiture piégée qui, lundi, près de Souleimaniyeh, a fait sept morts, au total, selon elle. *« Quatre peshmergas* (combattants kurdes) *sont morts sur le coup, un autre est décédé un peu plus tard et deux sont morts dans la nuit »* de lundi à mardi, a déclaré Mme Mitterrand, visiblement émue. *« C'est un crime. Ce sont d'autres victimes qui étaient visées. Mais de toute façon, c'est un crime »*, a-t-elle ajouté.

Interrogée sur la poursuite de son action à la tête de la fondation France-Libertés, elle s'est exclamée : *« Est-ce que je suis une fille à renoncer ? »* Et d'indiquer qu'elle comptait se rendre en septembre au Brésil.

« Je continuerai mon action action jusqu'à ma mort » a déclaré d'autre part Mme Danielle Mitterrand à Europe 1, mercredi 8 juillet, *« je serais malhonnête de renoncer après cet attentat. Que penseraient ces gens qui risquent leur vie tous les jours si j'arrêtais ? »* La présidente de la Fondation France Libertés a souligné sa détermination à continuer de plaider la cause des kurdes qui reviennent dans leurs villages ravagés et vivent dans une misère extrême: *« Nous avons repéré d'énormes projets de reconstruction que nous espérons mener à bien. »*

Mme Mitterrand estime qu'il n'y a pas de contradiction entre son action et la position du gouvernement français sur les Kurdes: *« France Libertés soutient une population et non la création d'un Etat kurde. D'ailleurs les kurdes irakiens revendiquent leur nationalité irakienne. »* Elle a confirmé qu'elle n'avait pas de visa pour entrer en territoire irakien. *« Depuis bien longtemps les associations humanitaires françaises et étrangères ont renoncé à demander un visa à Bagdad qui les refuse*, a-t-elle expliqué. *Je savais qu'on me le refuserait. Je ne voulais pas de cet affront. »*

De son côté, M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, qui accompagnait Mme Mitterrand et qui est demeuré en Turquie, s'est borné à déclarer qu'il fallait *« continuer à aider les Irakiens »* du nord. Il a indiqué qu'il réservait ses impressions sur sa visite dans le Kurdistan au ministre des affaires étrangères turc, M. Hikmet Cetin, qu'il devait rencontrer mardi dans la soirée.

Le Quai d'Orsay a rappelé pour sa part que la visite de Mme Mitterrand et de M. Kouchner dans le Kurdistan irakien avait un caractère *« privé »*. *« Il ne faut pas inférer de l'action humanitaire menée par Mme Mitterrand des positions que l'on prêterait au gouvernement français »*, a déclaré M. Maurice Gourdault-Montagne, porte-parole du ministère des affaires étrangères, en soulignant que Paris n'était pas favorable à un Etat kurde et *« respecte le droit et la souveraineté des Etats où il y a des Kurdes et particulièrement la souveraineté turque »*.

IRAK : les difficultés du désarmement

Le Conseil de sécurité met de nouveau Bagdad en garde

Le Conseil de sécurité des Nations unies a demandé une nouvelle fois, mardi 7 juillet, à l'Irak de permettre à la mission d'experts de l'ONU, chargée de superviser le démantèlement de ses armes chimiques, d'accéder au bâtiment du ministère de l'agriculture à Bagdad, qui abriterait des documents *importants sur cet arsenal*. Le président du Conseil, l'ambassadeur du Cap-Vert, M. José Luis Jesus, a convoqué le chargé d'affaires irakien, M. Samir Al Nima, pour lui renouveler l'avertissement de la veille (*le Monde* du 8 juillet) et exiger que *« la sécurité de l'équipe d'experts* – qui attend depuis dimanche devant le bâtiment l'autorisation d'y accéder – *soit assurée en vertu des engagements de l'Irak et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité »*.

« Quatre bus sont arrivés devant le ministère et des femmes qu'ils transportaient ont lancé des fruits et des légumes contre les véhicules de la mission d'experts, leur demandant de s'en aller », a déclaré à la presse le président du Conseil. Quelques heures plus tôt, le ministre irakien des affaires étrangères, M. Ahmad Hussein Al Khodair, avait qualifié de *« surprenante et ridicule »* l'injonction intimée la veille par le Conseil. *« La perquisition du siège d'un ministère n'a rien à voir avec les activités des missions* [de l'ONU]. *C'est un acte de chantage, une injure au gouvernement et une atteinte à la souveraineté »*, avait ajouté le ministre, pour qui cette affaire a été *« délibérément montée, pour justifier le maintien de l'embargo injuste imposé au peuple irakien »*. – *(AFP.)*

AFRIQUE

ALGÉRIE

L'application de la loi sur la généralisation de l'usage de l'arabe est reportée « sine die »

L'ancien président algérien Ahmed Ben Bella s'est félicité de la recomposition du HCE et de la *nomination de M. Ali Kafi à sa présidence en estimant que ce dernier a « une conception saine de l'alternance du pouvoir qui permettra à de nouvelles forces et à de nouveaux hommes de prendre le relais de ceux de la génération de Novembre 1954 »*.

Le Front des forces socialistes, dirigé par M. Aït Ahmed, a, pour la première fois, solennellement dénoncé *« le terrorisme »* et condamné *« avec la plus grande fermeté »* l'assassinat, dans la nuit du 4 au 5 juillet, de cinq policiers près d'Alger (*le Monde* du 7 juillet).

Par ailleurs, le Conseil consultatif national (CNN) vient de relancer un vieux et vif débat en *proposant le report de la généralisation de l'usage* de la langue arabe en Algérie.

C'est le quotidien *Essalem*, dont le directeur est membre du CCN, qui a annoncé que l'application de la loi sur l'emploi généralisé de l'arabe, qui devait entrer en vigueur le 2 juillet, était reportée *sine die*. La réforme linguistique stipulait notamment que toutes les administrations publiques, institutions et autres associations était tenues d'utiliser la langue arabe comme unique instrument de travail. L'adoption, le 26 décembre 1990, de cette loi par l'Assemblée nationale, grâce à une alliance de circonstance entre les représentants du FLN et ceux du Front islamique du salut, aujourd'hui dissout, était apparue comme une concession des caciques d'un régime à bout de souffle aux islamistes au lendemain de leur triomphe aux élections municipales en juin 1990.

Les milieux économiques étrangers s'étaient violemment élevés contre la mise en application de cette loi, menaçant même de geler toutes leurs transactions commerciales et financières avec leurs partenaires étrangers s'il leur était fait obligation de négocier dans une langue faible en termes techniques et scientifiques. Dans le pays, la réforme s'était heurtée à une vigoureuse opposition du FFS, dont les partisans, en majorité berbères, avaient défilé par dizaines de milliers dans les rues d'Alger, le 27 décembre 1990 pour protester (*le Monde* du 29 décembre 1990). Puis en novembre 1991, d'importants mouvements de grève avaient secoué les universités où l'on dénonçait la mise à l'écart de certains professeurs francophones (*le Monde* du 11 novembre 1991). M. Mohamed Boudiaf, l'ancien président du Haut Comité d'Etat (HCE), s'était rangé à l'idée d'un report, en déclarant récemment que *« l'amour de la patrie n'est pas une question de langue »*.

La décision du CCN ne va pas manquer de relancer le débat. Déjà, le journal *El Massa* se demande si le CCN *« n'a pas voulu exploiter le courant de sympathie avec le* [président] *défunt pour faire passer cette mesure, avant que les nouveaux dirigeants ne se rendent compte de cette faute »*. Dans un communiqué rendu public, lundi 6 juillet, le CCN s'en était pris violemment à *« ceux qui veulent accaparer la langue nationale pour l'utiliser à des fins politiciennes, vilement basses »*.

AFRIQUE DU SUD

M. Cyrus Vance pourrait être envoyé par l'ONU en mission « de bons offices »

Le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, déterminé à favoriser une reprise du dialogue en Afrique du Sud, a l'intention d'y dépêcher incessamment son représentant personnel, M. Cyrus Vance, pour une mission de *« bons offices »*, a-t-on annoncé, mardi 7 juillet, à New-York, de source diplomatique. Le caractère de cette mission n'a pas été précisé davantage *« pour ne pas raidir les positions des uns et des autres »*. L'actuel président du Conseil de sécurité, le Cap-Verdien Jose Luis Jesus, a indiqué qu'il envisageait un débat sur l'Afrique du Sud, le 15 juillet.

Dans les banlieues de Johannesburg, quatre personnes ont été tuées, dans la nuit de lundi à mardi, parmi lesquelles un responsable de la branche armée du Congrès national africain (ANC), M. George Sgnora Mashele, rentré d'exil en mars. Le cadavre de M. Mashele, apparemment tué par une grenade à main, a *été retrouvé, mardi matin*, à son domicile, dans la cité noire de Vosloorus. – *(AFP, Reuter.)*

NIGER

Crise gouvernementale... à propos de Taïwan

Une grave crise, susceptible d'entraîner la démission ou la suspension du premier ministre de transition, M. Amadou Cheffou, *s'est ouverte au Niger*, après que celui-ci eut annoncé la décision de son gouvernement de reconnaître Taïwan. L'initiative, qui impliquait une rupture avec Pékin, aurait permis au pays – en faillite économique – de recevoir une « prime » d'environ 250 millions de francs, promise par Taipeh.

Le 28 juin, M. Cheffou avait dû suspendre cette décision, prise une semaine plus tôt, le Haut Conseil de la République (l'Assemblée législative provisoire), et plusieurs partis politiques ayant estimé qu'elle était contraire aux recommandations de la conférence nationale. Mardi 7 juillet, à l'ouverture d'une session extraordinaire du HCR, le président de l'assemblée, le Pr André Salifou, a déclaré que *« quelle que puisse être la décision finale du premier ministre dans cette affaire de Taïwan, le HCR doit clairement se prononcer sur le sort à réserver à M. Amadou Cheffou »*. *« L'avion Niger est pris dans un violent orage »* en raison des *« erreurs commises par le pilote Cheffou »*, a ajouté M. Salifou, qui s'oppose au premier ministre depuis le début de la période de transition. – *(AFP.)*

LIBYE

M. Bush proroge les sanctions américaines contre Tripoli

Estimant que la Libye continue de faire peser *« une menace extraordinaire sur la sécurité nationale et la politique étrangère des Etats-Unis »*, le président George Bush a prorogé, mardi 7 juillet, les sanctions économiques américaines contre Tripoli, décidées le 7 janvier 1987 et renouvelées, depuis, tous les six mois. Ces sanctions consistent essentiellement en un embargo sur toutes les transactions avec la Libye, accusée de soutenir le terrorisme.

De leur côté, les sept pays les plus industrialisés réunis dans le cadre du G7 à Munich, ont, dans leur déclaration finale, *« demandé à tous les pays d'appliquer rigoureusement les sanctions contre la Libye, afin que ceux qui sont responsables des attentats à la bombe contre les vols PanAm et UTA puissent être traduits en justice et que la Libye cesse de soutenir le terrorisme »*. Des ressortissants libyens sont tenus pour responsables des attentats qui ont visé, en décembre 1988, un Boeing de la PanAm au-dessus de Lockerbie, en Ecosse (270 morts) et un DC-10 d'UTA, en septembre 1989, au-dessus du Niger (170 morts). Des sanctions internationales, portant principalement sur l'interruption des liaisons aériennes avec la Libye, ont été décidées le 15 avril par le Conseil de sécurité de l'ONU. – *(AFP.)*

ISRAËL

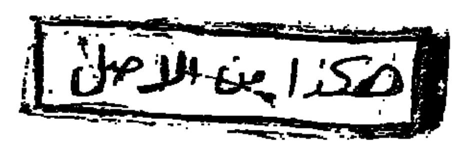
Accord entre les travaillistes et deux partis religieux

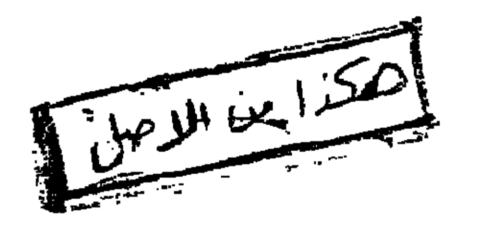
Le Parti travailliste, vainqueur des élections législatives du 23 juin, a conclu, dans la nuit du lundi 6 au mardi 7 juillet, un accord sur le programme de gouvernement avec deux formations religieuses ultra-orthodoxes, ont indiqué à la radio les responsables de ces partis. Les représentants du Shass (six députés), du Parti unifié de la Thora (quatre députés) et les *travaillistes (44 députés)* sont parvenus à un compromis sur la question des exemptions du service militaire pour les étudiants des yéchivots (séminaires talmudiques).

Ils sont également convenus de maintenir le statu quo » entre la religion et l'Etat, en vertu duquel toute loi concernant la religion devra être approuvée par tous les membres du gouvernement, avant d'être soumise au Parlement, ce qui assure aux orthodoxes un droit de veto.

Par ailleurs, plus d'une vingtaine de Palestiniens ont été blessés mardi soir, dans la bande de Gaza, lors de heurts violents entre des militants du Fath et d'autres du mouvement islamique Hamas.

Commencés au cours du week-end (*le Monde* du 8 juillet), ces affrontements traduisent de profondes divergences à propos du processus de paix, auquel les islamistes sont hostiles. – *(AFP.)*





ASIE

La fin de l'Indochine

La présence de l'ONU au Cambodge signifie la fin du rêve indochinois des dirigeants communistes vietnamiens

PHNOM-PENH

de notre envoyé spécial

A Phnom-Penh, comme à Vientiane et à Hanoï, c'est désormais chacun pour soi. A la réception offerte au siège de l'ONU, le 19 avril, en l'honneur de M. Boutros Boutros-Ghali, un couple d'âge mûr se tenait discrètement à l'écart de bruyantes conversations entre experts civils, généraux, diplomates, de toutes nationalités, et membres du CNS, le Conseil national suprême du Cambodge dont le président, le prince Sihanouk, sablait le champagne en compagnie du secrétaire général de l'organisation internationale.

Le moment venu, ils ont écouté, impassibles, les chœurs de l'armée indonésienne, des parachutistes en treillis. Lui, en complet-veston gris, avait l'air anonyme, mais, comme elle était la seule femme à porter l'*ao-dai*, la tunique vietnamienne, il s'agissait donc bien du successeur de M. Ngo Dien, celui que Sihanouk appelait *« mon proconsul »*, l'ambassadeur du Vietnam au Cambodge rappelé à Hanoï le 13 novembre, la veille-même du retour triomphal du prince à Phnom-Penh.

Cette scène garde valeur de symbole. L'Indochine qu'avait voulu bâtir Ho Chi Minh, suivant le souhait initial du Komintern, est morte. Elle est tout à la fois victime des errements des communistes, de l'effondrement de l'Union soviétique et du poids de l'histoire. Le Laos, enclavé et très pauvre, reprend une politique d'équilibre entre ses trois puissants voisins, le Vietnam, la Thaïlande et la Chine, où le président laotien, M. Kaysone Phomvihane, pourtant vieux compagnon de route des Vietnamiens, a séjourné, fin avril et début mai, pour la deuxième fois en moins de trois ans.

Dans les rangs des bérets bleus de l'ONU au Cambodge figurent non seulement des éléments du génie militaire chinois mais aussi des bataillons malaisien, indonésien et thaïlandais, ainsi que des policiers de Singapour et des Philippines. En outre, dans le cadre d'un accord bilatéral avec le CNS, un bataillon du génie thaïlandais finit de réparer la route entre la frontière thaïlandaise et la ville de Battambang. Pendant plus de dix ans, ces pays ont appuyé et armé les Khmers qui luttaient contre les troupes vietnamiennes stationnées au Cambodge, contraignant Hanoï à retirer, officiellement, son corps expéditionnaire en septembre 1989.

A la porte de l'ASEAN

Certes, les Vietnamiens sont encore présents chez leurs deux voisins indochinois. Dans le sud du Laos, une communauté très active tient une partie du commerce. Au Cambodge, leur présence est encore plus évidente : ils exercent les petits métiers, vente ambulante, maçonnerie, mécanique, restauration, pêche... Le Laos et, surtout, le Cambodge constituent de véritables soupapes de sécurité pour un pays où le chômage sévit encore brutalement. Le poids démographique du Vietnam – soixante-dix millions d'habitants, contre quatre millions au Laos et de sept à huit millions au Cambodge – n'a pas fini de se faire sentir.

En outre, d'anciens militaires ou des déserteurs vietnamiens, qui ont fait souche au Cambodge et y ont monté de petites affaires, y demeurent à la disposition de l'armée de Phnom-Penh, qui fait appel à eux en cas de besoin. Quand les Khmers rouges menacent tel bourg où ils résident, on leur distribue des armes et, moyennant rétribution, ils participent à la protection du secteur. *« Il doit y en avoir de trois à quatre mille dans l'ensemble du pays. On les appelle les mercenaires. Mais ils ne se battent pas que pour de l'argent, ils le font aussi pour leur propre sécurité car, en cas de menace des Khmers rouges, ils savent qu'ils sont des cibles prioritaires »*, explique-t-on de source vietnamienne officieuse.

Hanoï a retiré ses billes du Laos comme du Cambodge. Une garnison de quelque quarante mille hommes a été progressivement rapatriée du Laos il y a quelques années. L'armée de Phnom-Penh, de son côté, ne peut plus compter sur l'appui de son ancien protecteur vietnamien. *« On leur a même retourné, avant la signature des accords de Paris, leurs chars en réparation dans nos ateliers. Et leurs officiers, qui voulaient installer leurs familles chez nous, se sont vu opposer une fin de non-recevoir »*, affirme la même source.

Surtout, entre le Vietnam et l'Etat du Cambodge (le régime de Phnom-Penh), tous les liens institutionnels, d'Etat à Etat, de parti à parti, ont été rompus, et les accords militaires déclarés caducs. La Conférence des peuples indochinois, véritable forum des trois Etats, a été dissoute. Le Vietnam et le Laos manœuvrent déjà pour rejoindre leur adversaire d'hier, l'ASEAN, l'Association des nations d'Asie du Sud-Est qui regroupe Brunei, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande. Une fois doté d'un gouvernement élu, le Cambodge en fera probablement autant.

« Une page d'histoire s'est refermée »

Signe des temps également, les Australiens financent, près de Vientiane, la construction du premier pont qui, enjambant le Mékong, reliera le Laos à la Thaïlande en 1995. Sans attendre cette date, les exportations thaïlandaises vers le Laos sont en augmentation de 40 % d'une année sur l'autre. Le baht, la monnaie thaïlandaise, est, sur la rive laotienne du Mékong, un instrument commun d'échange.

Il est également en train de le devenir dans l'ouest cambodgien, où les chercheurs thaïlandais monopolisent, dans la zone frontalière de Païlin tenue par les Khmers rouges, les concessions minières et forestières. En outre, une trentaine de sociétés thaïlandaises convoitent ou exploitent déjà les forêts cambodgiennes, et les Thaïlandais sont parmi les premiers spéculateurs fonciers à Battambang et même à Phnom-Penh.

Les Chinois d'outre-mer, très présents dans les Etats de l'ASEAN, où ils sont l'un des leviers du développement, s'installent de nouveau au Laos et surtout au Cambodge, où ils se sont bien intégrés. Leurs relations avec le demi-million de Chinois de Cholon – le quartier chinois d'Ho-Chi-Minh-Ville – se sont nettement renforcées depuis que Pékin et Hanoï ont normalisé leurs relations.

Cette donnée contribue également à écarter le Vietnam d'un jeu qui se noue sur les places financières de la région, de Hongkong à Singapour en passant par Bangkok et même Taïpeih. A l'avenir, les Vietnamiens peuvent seulement espérer, mais ce n'est pas sans intérêt, jouer les contrepoids face, notamment, à l'agressivité des milieux d'affaires thaïlandais, au Cambodge comme au Laos.

Culturellement, le Laos et le Cambodge sont beaucoup plus proches de la Thaïlande, où se pratiquent une religion et un genre de vie identiques. Pour rompre un isolement croissant, le Vietnam a été obligé de renoncer à imposer une *« pax vietnamica »* au Cambodge et à entretenir des liens privilégiés avec Vientiane et Phnom-Penh. *« La signature des accords sur le Cambodge, le 23 octobre à Paris, a marqué la fin de l'Indochine, une page d'histoire s'est refermée »*, constate un vieux communiste vietnamien.

Il ne s'agit pas d'une surprise. Mais, depuis, les choses sont allées rès vite. Et le Vietnam ne peut plus espérer, s'il se reconstruit lui-même, qu'offrir un point d'appui à d'anciens alliés qui jugent déjà leurs nouveaux partenaires un peu trop encombrants.

JEAN-CLAUDE POMONTI

D'une Chine à l'autre

L'ouverture d'un procès politique à Pékin coïncide avec la levée de mesures de bannissement à Taïpeh

Tandis qu'à Taïwan la libéralisation se poursuit avec la levée, décidée mardi 7 juillet, de mesures de bannissement frappant des indépendantistes, un nouveau procès politique se prépare sur le continent.

PÉKIN

de notre correspondant

La coïncidence de calendrier souligne le contraste entre les deux régimes chinois. A Taïpeh, le Yuan législatif (Parlement) a entériné mardi l'annulation d'une interdiction de séjour frappant des activistes du mouvement indépendantiste réfugiés, pour la plupart, aux Etats-Unis. Cette nouvelle étape dans la libéralisation suit l'élargissement de presque tous les activistes encore emprisonnés pour leurs prises de position en faveur de l'indépendance de l'île où s'était réfugié en 1949 la République de Chine, le régime de Tchang Kaï-chek.

Recul de l'arbitraire traditionnel

Sur le continent, on s'attend en revanche à l'ouverture – en principe le 12 juillet – du procès du plus haut responsable politique à être traduit en justice pour son rôle dans l'agitation qui avait mené en 1989 à la tragédie de Tiananmen (*le Monde* du 8 juillet). Il s'agit de M. Bao Tong, secrétaire particulier de M. Zhao Ziyang, le secrétaire général du Parti communiste limogé à la suite des événements.

Divers responsables du régime ont argué que M. Bao avait envenimé la crise en renseignant les étudiants qui occupaient la place Tiananmen sur les délibérations secrètes des instances supérieures du PCC, notamment les débats de la mi-mai 1989 lors desquels M. Zhao avait été démis de ses fonctions pour n'avoir pas réprimé l'agitation en temps utile. M. Bao, formellement arrêté le 15 janvier après avoir été détenu en résidence surveillée pendant deux ans et demi, risquerait une dizaine d'années de prison.

Le plus frappant dans ce nouvel exercice de *« justice prolétarienne »*, qui n'a pas encore été annoncé officiellement, est l'arbitraire qu'il dénote, caractéristique de ce fait du principe dont M. Deng Xiaoping est coutumier. Selon les informations disponibles, M. Bao semble en effet devoir jouer le rôle du bouc émissaire, de manière à exonérer son ex-patron, un temps l'héritier politique de M. Deng, de responsabilités trop lourdes dans la crise de 1989.

M. Deng passe pour souhaiter que le cas de M. Zhao, objet d'une *« enquête »* qui n'a toujours pas abouti, soit réglé lors du 14e congrès du PCC à l'automne. Toute mise en cause trop prononcée de M. Zhao reviendrait à une critique de la politique de libéralisation économique avalisée par M. Deng depuis 1978, ce que ce dernier veut éviter à tout prix.

Inversement, la levée des mesure de bannissement à Taïwan illustre un recul notable, à défaut d'une abolition totale, de cet arbitraire gouvernemental hérité de la tradition chinoise. Le décret sur la sécurité nationale qui a été amendé, auquel était annexée une liste de 282 dissidents interdits de séjour, avait été promulgué en 1987 pour prolonger certaines mesures de l'ancienne loi martiale au moment où celle-ci fut levée par le défunt président Tcang Ching-kuo, fils de Tchang Kaï-shek.

Ne restent plus, aujourd'hui, que cinq activistes encore interdits de séjour. La nouvelle version de la loi anti-sédition, approuvée le 15 mai, ignore à présent le délit d'opinion et prévoit des poursuites et des peines de prison d'au moins sept ans uniquement dans les cas où des activistes pro-indépendantistes ou pro-communistes proféreraient des menaces de violence ou de sabotage.

FRANCIS DERON

EN BREF

□ **BURUNDI : deux condamnations à mort après les troubles de novembre 1991.** – Deux personnes, accusées d'avoir participé à une série d'attaques armées en novembre 1991 à Bujumbura et dans le nord du Burundi ont été condamnées, lundi 6 juillet, à la peine capitale, et quatre autres à la réclusion à perpétuité. L'identité des condamnés n'a pas été révélée mais ils appartiennent tous à l'ethnie hutu, selon une source informée. – *(AFP.)*

□ **CÔTE-D'IVOIRE : visite du président chinois.** – Le président de la République populaire de Chine, M. Yang Shangkun, est arrivé, mardi 7 juillet, à Yamoussoukro, la capitale ivoirienne, pour une visite officielle de cinq jours. M. Yang s'était rendu auparavant au Maroc et en Tunisie. – *(AFP.)*

□ **DJIBOUTI : le gouvernement dément les accusations contre les forces de l'ordre.** – Le ministère de l'intérieur a démenti, lundi 6 juillet, les informations de l'Association djiboutienne des droits de l'homme et des libertés (ADDHL), selon lesquelles les forces de l'ordre ont ouvert le feu, dimanche, contre des manifestants du quartier d'Arhiba. *« Douze personnes ont été légèrement blessées par des éclats de grenades lacrymogènes »*, tirées par les forces de l'ordre pour disperser *« quelques agitateurs »*, mais *« aucune balle réelle n'a été utilisée »*, a précisé le ministère.

□ **KENYA : une équipe de Médecins sans frontières agressée et détroussée.** – L'organisation humanitaire Médecins sans frontières (MSF) a annoncé, mardi 7 juillet, qu'un groupe de sept hommes armés avait attaqué et retenu en otage une équipe de volontaires belges, la veille, dans le camp de réfugiés de Hagadera, dans le nord du Kenya. Les agresseurs se sont emparés des biens de valeur et de l'argent de l'équipe, qui a été évacuée vers Nairobi. – *(AFP.)*

□ **LIBÉRIA : la reprise des combats contraint les « casques blancs » à un retrait partiel.** – La Force d'interposition ouest-africaine de maintien de la paix au Libéria (ECOMOG) a retiré ses unités sénégalaises stationnées dans deux villes stratégiques du comté de Grand Cape Mount, à la frontière de la Sierra Leone. Un communiqué de l'ECOMOG, publié mardi 7 juillet, précise que ce retrait des « casques blancs » a été décidé *« à la suite de la reprise et de l'escalade des hostilités »* entre factions rebelles libériennes. – *(AFP.)*

□ **MALI : un sous-préfet tué dans une attaque attribuée à des rebelles touaregs.** – L'Agence malienne de presse a indiqué mardi 7 juillet que le chef de l'arrondissement (sous-préfet) de Dioura, dans la région de Mopti, avait été tué la veille au cours de l'attaque de la localité. Les autorités ont attribué cette attaque au Front unifié de libération de l'Azawad, branche dissidente du Front populaire de libération de l'Azawad. A Paris, les Mouvements et fronts unifiés de l'Azawad (MFUA), coordination des différents groupes rebelles, a diffusé mardi un communiqué selon lequel *« l'armée malienne continue d'exercer, au nord du pays, une répression aveugle et injustifiée »*. – *(AFP, Reuter.)*

□ **MONGOLIE : suspension des vols intérieurs.** – Tous les vols intérieurs de la compagnie nationale mongole MIAT ont été suspendus, mardi 7 juillet, en raison d'une pénurie de kérosène. L'économie mongole est dans une situation catastrophique depuis le printemps de 1990, quand Oulan-Bator a rejeté le communisme et adopté le multipartisme et l'économie de marché. Les vols devraient reprendre le 10 juillet. – *(AFP.)*

□ **VIETNAM : Hanoï accuse la Chine d'avoir occupé un récif dans l'archipel des Spratleys.** – Le Vietnam a accusé la Chine, mercredi 8 juillet, d'avoir violé sa souveraineté en prenant possession d'un récif dans l'archipel des Spratleys, situé en mer de Chine méridionale, en y posant une « borne de souveraineté ». L'archipel est revendiqué en totalité ou en partie par le Vietnam, la Chine, Taiwan, les Philippines, la Malaisie et Brunei. – *(AFP.)*

POLITIQUE

Le rapport sur la corruption

Déontologie

Suite de la première page

Cet objectif-là n'a pas été atteint, ne serait-ce que parce qu'aucun représentant de la vie économique ne siégeait dans cette commission. Celle-ci n'a donc pu aborder cet aspect de son travail qu'en faisant remarquer que, s'il y a des fonctionnaires et des élus corrompus, c'est parce qu'il y a des intérêts privés qui les corrompent. Cette rapidité ne lui a pas permis, non plus, de mettre à jour des mécanismes inconnus ni de dresser un constat précis de l'étendue du mal.

Le diagnostic de cette commission permet, malgré tout, de remettre quelques idées en place et de pointer du doigt les mécanismes permettant, à ceux qui acceptent de l'être, d'être corrompus. Ainsi, sans qu'il ne l'écrive brutalement, ce rapport, s'il ne cache pas les possibilités de corruption dans l'appareil de l'Etat, s'étend longuement sur celles qui existent dans le fonctionnement des collectivités locales. Non qu'il soupçonnent les fonctionnaires et les élus locaux d'être moins honnêtes que les autres, mais parce que la décentralisation des pouvoirs est trop récente pour que ces effets pervers aient déjà été tous corrigés et qu'ait été mis en place tous les instruments de contrôle utiles, voire indispensables.

La démonstration en est apportée par l'analyse détaillée de sept secteurs jugés *«sensibles»*. Les travers de la législation actuelle de l'urbanisme commercial sont, bien entendu, à nouveau analysés *(lire ci-contre)*, comme ceux de la réglementaion de l'urbanisme en général, pour lequel la commission se réfère essentiellement au travail déjà fait par le Conseil d'Etat dans ce domaine (*le Monde* du 17 avril). L'analyse des règles de passation et d'exécution des marchés publics n'est pas, non plus, très nouvelle, mais le constat qu'il *«ne faut attendre aucun progrès décisif d'un renforcement»* de ces règles est inquiétant, même si la commission propose dix mesures pour les améliorer.

Un contrôle strict des associations

En revanche, elle innove davantage à propos des délégations de service public, dont elle regrette qu'elles ne fassent l'objet d' *«aucun encadrement normatif»* et soient donc laissées au *«pouvoir totalement discrétionnaire»* des gestionnaires des collectivités locales. La commission propose que le dispositif de contrôle et de recours sur les marchés publics soit étendu à ces délégations.

Particulièrement intéressante est l'analyse des rapports entre les administrations et la publicité ou la communication, qui, *«échappant à la rationalité économique (...), passent pour recéler des pratiques de financement illicites»*. A l'image de la commission de la concurrence, la commission qui a travaillé sur la corruption est particulièrement sévère avec les centrales d'achats d'espace publicitaire. Cependant, là encore, elle doit constater que seule une intervention législative est possible, et qu'elle est bien délicate.

Ses propositions sont particulièrement précises pour clarifier le fonctionnement des associations bénéficiant de financements publics, dont, après beaucoup d'autres, la commission constate qu'au mieux, elles servent à la puissance publique; à se soustraire aux lourdes règles de la comptabilité publique, au pire, elles permettent l'enrichissement illicite de leurs dirigeants. Sans remettre en cause le principe constitutionnel de leur liberté, elle suggère une série de mesures permettant un contrôle efficace et public de leurs comptes, de leurs actions et de ceux qui en bénéficient. Son raisonnement est identique pour les sociétés d'économie mixte locales, dont elle reconnaît l'utilité, mais dont elle constate qu'elles peuvent permettre le délit d'ingérence.

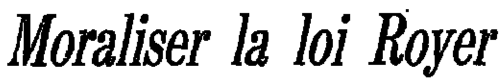
Saint Pierre et le Dragon

Une répression «rapide et ferme»

Tous ces dévoiements impliquent *«une répression rapide et ferme»*. La commission souhaite qu'elle s'exerce dans *«l'égalité de tous devant les poursuites»*, ce qui l'amène à mettre en cause tous les privilèges, y compris celui de la Haute Cour pour les ministres, même si elle constate qu'une proposition de réforme constitutionnelle n'est pas de sa compétence. Elle regrette aussi que, malgré le souhait de Gaston Defferre, les élus locaux ne soient pas responsables devant la Cour de discipline budgétaire, instance juridictionnelle chargée de sanctionner les comptables publics ayant failli à leur mission. Elle demande *«une clarification de l'action du ministère public»*, c'est-à-dire que les interventions du ministre de la justice soit systématiquement faites par écrit et ne s'imposent au parquet que lorsqu'elles demandent l'ouverture d'une information. Elle suggère, aussi, une centralisation régionale de l'action de la justice en la matière.

Plus globalement, la commission escompte un développement de la *«transparence»* des actes des administrations nationales et locales. Pour cela, elle s'appuie sur la loi d'organisation territoriale de la République, en cours d'application, dont elle se félicite qu'elle permette un contrôle des élus minoritaires sur les actes des maires et des présidents de conseil régional et général. Elle propose, même, d'étendre à certains fonctionnaires l'obligation de déclarer son patrimoine et que celui-ci ainsi que celui des élus soient rendus publics, comme les impôts que les uns et les autres doivent acquitter. Le véritable rêve de cette commission est un retour de la déontologie et de l'éthique dans le fonctionnement de la puissance publique. Pour qu'il devienne réalité, elle souhaite la rédaction de *«codes de déontologie»* dans chaque administration et entreprise publique, avec des comités chargés d'en surveiller l'application et *«un haut comité»* qui les coordonnerait au niveau national. Ce sont, au total, soixante-quinze mesures, relevant soit de l'incitation, soit de la circulaire ministrielle, soit du décret, soit de la loi, qu'elle propose. En fait, elle doit bien constater que celles-ci ne seront véritablement efficaces que si les élus et les fonctionnaires respectent les règles de base de la démocratie, au nom de laquelle ils sont fondés à agir.

THIERRY BRÉHIER



Moraliser la loi Royer

«Malgré ses défauts, la loi Royer doit être conservée...» S'il ne jette pas le bébé avec l'eau du bain, le rapport de la commission de prévention de la corruption préconise de nombreuses modifications pour que cessent les dérapages occasionnés par la loi Royer, du nom du maire de Tours, ministre du commerce et de l'artisanat dans le gouvernement de M. Pierre Messmer, qui réglemente, depuis 1973, les ouvertures de magasins à grande surface. Afin de lutter contre l'engorgement des commissions départementales d'urbanisme commercial (CDUC), le rapport propose, notamment, un relèvement des seuils à partir desquels elles sont compétentes (par exemple, elles interviendraient pour les projets de plus de 3 000 mètres carrés et non plus 2 500 pour les communes de plus de 40 000 habitants). D'autre part, la commission nationale de l'urbanisme commercial (CNUC) deviendrait compétente pour les projets *«dont l'importance est très supérieure à la moyenne»*. L'autorisation des commissions devrait être présumée *a priori*, si bien que seuls les opposants à un projet d'implantation, ou le préfet, seraient conduits à saisir la CDUC, requête motivée à l'appui.

L'autre objectif est, comme toujours, d'améliorer la transparence des décisions, ce qui *«ne pourra être obtenu qu'au prix d'une modification importante de la nature des deux commissions»*. Estimant que la CNUC *«ne remplit pas son rôle de façon satisfaisante»* et que son lien avec les décisions renvoyées au ministre du commerce *«reste peu clair»*, l'auteur estime qu'elle doit être transformée *«en autorité administrative indépendante, ayant pouvoir de décision»*. Une légère modification des CDUC peut aussi être utile, sans pour autant prévoir un chamboulement complet, puisqu'un texte datant de février dernier entraîne déjà leur renouvellement.

Enfin, s'il maintient la distinction entre l'urbanisme commercial et le droit de l'urbanisme ordinaire, le rapporteur préconise des dispositions pour améliorer leur cohérence. Sur le point le plus critique – les participations aux équipements collectifs d'une commune, proposées par les promoteurs d'un projet, – le rapport suggère que la commission *chargée d'instruire le dossier soit en* possession d'une *«convention d'implantation précisant* [les] *modalités juridiques, budgétaires et financières»* de ces participations. *«La commission pourrait être amenée à se prononcer sur ces projets en écartant les propositions abusives, trop éloignées du projet lui-même ou trop coûteuses»*, précise-t-il.

F. V.

Jusqu'à son adoption définitive par le Sénat

Le PS et la droite ont coopéré pour refondre le code pénal

Les sénateurs ont adopté définitivement, mardi 7 juillet, les livres I, II, III, et IV du projet de code pénal, présenté par M. Michel Vauzelle, garde des sceaux. Commencée le 9 mai 1989 au Sénat, la réforme du code pénal, que le président de la République avait *lui-même* présentée comme une des «priorités» de son second septennat, a donné lieu à un travail législatif considérable. En dépit de vives polémiques sur les sujets de société les plus sensibles, tels que l'homosexualité, la protection des mineurs ou l'échelle des peines, le débat a mis en évidence des convergences inédites entre la droite et la gauche. Seuls les communistes ont fait preuve d'une hostilité constante à ce texte, qu'ils jugent trop répressif. Les députés des trois groupes de l'opposition se sont abstenus à l'Assemblée, alors qu'au Sénat la droite s'est associée aux socialistes pour voter en faveur du projet.

Bien sûr, les premiers jours, il y a eu un sentiment d'éternité, ou peu s'en faut. Un de ceux qui font se presser les parlementaires sur les bancs du Sénat ou de l'Assemblée nationale, avec l'espoir d'y humer le parfum de l'Histoire. Mais légiférer pour le siècle à venir semble bien chimérique quand on est élu pour cinq ou neuf ans. Surtout lorsque, à côté de l'éternité, on doit aussi se consacrer à l'évolution des dépenses de santé, au code des assurances, au budget de l'aménagement du territoire, ou... à sa propre réélection. Très vite, le débat «historique» s'est donc restreint, dans la confidentialité des séances de nuit, à des échanges entre juristes.

Si la politique y a sans doute perdu un peu de son intensité, la rigueur juridique y a assurément gagné. Les déchirements auxquels avaient donné lieu la loi sécurité et liberté, ou les lois Pasqua-Pandraud de 1986 contre la criminalité et la délinquance, n'ont presque pas eu droit de cité. Avec l'examen de ce nouveau code pénal, une période d'instabilité juridique s'achevait, en même temps que certains débats de société. Ni la loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse ni l'abolition de la peine de mort n'ont été remises en cause.

La peine de sûreté

La majorité, soucieuse de mener à bien l'ambition présidentielle de *«doter la France d'un instrument juridique digne d'une démocratie moderne»*, était prête à de nombreux compromis. La droite guettait avec gourmandise ces concessions tardives à une vision plus «raisonnable» de la justice. Comment n'aurait-elle pas souscrit à cet aveu du rapporteur du livre IV à l'Assemblée nationale, M. François Colcombet (PS), ancien président du Syndicat de la magistrature, qui expliquait qu' *«un code pénal n'est pas une œuvre angélique»*?

Cette volonté de compromis s'est manifestée dès le livre premier, qui fixe les principes généraux du code pénal. Les sénateurs et les députés de droite avaient insisté sur la nécessité d'instituer une très lourde peine de détention criminelle, qui se substituerait à la peine de mort. A ces arguments sécuritaires, le garde des sceaux de l'époque, M. Pierre Arpaillange, et le rapporteur à l'Assemblée nationale, M. Philippe Marchand, avaient répondu que *«pour tout individu, même le plus abominable, il faut une toute petite lueur d'espoir»*. L'opposition devait obtenir en partie gain de cause avec l'inscription d'une peine de sûreté de vingt-deux ans en cas de réclusion criminelle à perpétuité, portée à trente ans pour les crimes, accompagnés de violences, commis sur des mineurs de moins de quinze ans.

Comment la droite n'aurait-elle pas également applaudi à la reconnaissance, par la majorité, que *«l'expérience accumulée depuis 1986»* en matière de lutte contre le terrorisme constituait *«une base fiable»* pour la rédaction du nouveau code? Comment ne se serait-elle pas réjouie de voir les socialistes reprendre à leur compte, mot pour mot, les termes de la loi de 1986 contre le terrorisme?

Les parlementaires de l'opposition ne s'attendaient sans doute pas, en revanche, à voir le gouvernement céder sur le maintien, à l'instigation du Sénat, de la pénalisation de l'interruption volontaire de grossesse de la femme sur elle-même. La mobilisation des associations féministes, l'hostilité résolue de certains parlementaires socialistes à une disposition *«extrêmement archaïque, pour ne pas dire barbare»*, n'y ont rien changé : l'obsession de parvenir au plus vite à un accord l'a emporté. Cette poussée de fièvre rassurait sur la permanence des frontières traditionnelles entre la gauche et la droite. Elle n'a pas été la seule. Que réapparaissent les questions sur l'homosexualité, la protection des mineurs ou l'âge de la majorité sexuelle, et, aussitôt, se reconstituaient les clans entre les partisans d'un code pénal *«normatif»* et, donc, d'un interventionnisme accru en matière de mœurs, et ceux pour qui la règle de droit doit se limiter à interdire les comportements dangereux pour la société.

Pas de délit d'homosexualité

Rouvrant un débat clos par une loi de 1982, les sénateurs ont tenté, sans succès, de rétablir le délit d'homosexualité sur mineur de quinze à dix-huit ans. Les annales du Sénat retiendront l'appel au *«bon sens des populations rurales»* de M. Etienne Dailly (UDF) contre *«l'homosexualité, quelque chose qu'on ne souhaite pas voir se répandre dans le pays»*. Et tandis que les associations d'homosexuels manifestaient sous les fenêtres du palais du Luxembourg, M. Michel Dreyfus-Schmidt (PS) dénonçait, en réponse, la tentative de la droite sénatoriale d'instituer un *«code Pétain»*.

La même division est apparue à propos de l'incrimination par le Sénat des personnes *«conscientes et averties»* qui se seraient rendues coupables de *«la dissémination d'une maladie transmissible et épidémique»*, une expression pudique pour parler du sida. Pour les partisans de cette mesure, M. Jacques Sourdille (RPR) au Sénat, ou M. Pascal Clément (UDF) à l'Assemblée, il ne s'agissait pas de *«jeter l'opprobre sur telle ou telle catégorie»* de malades, ce que redoutait M. Michel Pezet (PS), rapporteur du livre II à l'Assemblée, mais *«d'appeler à la responsabilité sexuelle»*. L'amendement du Sénat, supprimé par les députés, n'a pas été rétabli par les sénateurs en seconde lecture.

La tentation d'introduire dans le futur code pénal un dispositif de lutte contre une épidémie qui représente, aujourd'hui, un problème majeur de santé publique, mais dont on doit espérer qu'il ne soit que conjoncturel, traduit bien la difficulté de *«légiférer pour le troisième millénaire»*, selon la formule de M. Arpaillange. Comme on évoque avec incrédulité les barbaries de l'Ancien Régime, *«la roue, le feu, la marque au fer rouge»*, sourira-t-on demain de la volonté de condamner pour l'éternité, en les inscrivant dans le droit pénal, ces modestes barbaries des temps modernes que sont les «tags» ou les «squats»?

GILLES PARIS et PASCALE ROBERT-DIARD

M. Léotard conserve son mandat de conseiller municipal

M. François Léotard, qui avait exprimé l'intention de se démettre de «tous ses mandats électifs» après son inculpation pour ingérence, trafic d'influence et corruption dans l'affaire de Port-Fréjus, s'est démis de son mandat de député du Var et de sa charge de maire.

Mais l'ancien ministre n'a pas renoncé à son mandat de conseiller municipal de Fréjus, a-t-on appris mardi 7 juillet.

Le porte-parole de l'opposition socialiste, M. Serge Rambaud, qui exige de nouvelles élections municipales, a déclaré : *«Une fois de plus, M. Léotard ne met pas ses actes en conformité avec ses paroles.» «En n'abandonnant pas son mandat de conseiller municipal, il démontre que ses effets d'annonce n'étaient qu'un coup médiatique destiné à abuser l'opinion*, a-t-il ajouté. *Ceux qui lui avaient trouvé du panache en sont pour leurs frais.»*

M. Léotard et les cinq autres inculpés, dont le premier adjoint au maire, M. Gilbert Lecat, conseiller général (UDF-PR) du Var, ont été confrontés, mercredi matin 8 juillet, dans le bureau du président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon, à leurs accusateurs, le promoteur René Espanol, les frères Gori et Séverin Milanello, qui sont à l'origine des poursuites.

A.R.

La préparation des élections législatives

Les Verts et Génération Ecologie envisagent de présenter des candidats communs

Au terme de leur quatrième rencontre depuis les élections régionales, les délégués des Verts, conduits par M. Antoine Waechter, et ceux de Génération Ecologie, emmenés par M. Brice Lalonde, semblaient, mardi 7 juillet, à deux doigts d'un accord électoral pour les prochaines législatives. Les deux mouvements, très sollicités par les socialistes, envisagent de cultiver leur différence dans la réconciliation en présentant un candidat commun dans chaque circonscription. M. Lalonde, qu'accompagnait notamment M. Noël Mamère, a même souligné, qu'*«un accord électoral ne peut avoir lieu qu'avec les Verts»*.

M. Waechter et ses amis n'arrêteront leur position définitive qu'à l'occasion de la réunion de leur conseil national interrégional, les 29 et 30 août. Bien qu'ils aient réaffirmé que les dirigeants de Génération Ecologie restent leurs interlocuteurs privilégiés, ils n'en poursuivront pas moins leurs conversations avec les autres formations politiques.

La prochaine rencontre entre les deux mouvements est prévue pour le début du mois de septembre. Malgré l'esquisse d'accord électoral qui les rapproche, MM. Waechter et Lalonde doivent continuer leurs discussions sur d'autres sujets de controverse : l'avenir de l'énergie nucléaire en France et le vote des immigrés aux élections locales, qui ont déjà été évoqués; le référendum sur le traité de Maastricht et la préparation de la prochaine élection présidentielle, qui, en revanche, ne l'ont pas encore été.

Annulant la décision des sénateurs

Les députés socialistes rétablissent la loi Falloux sur l'enseignement privé

Les députés ont adopté, mardi 7 juillet, le projet de loi relatif à la validation d'acquis professionnels pour la délivrance de diplômes, présenté par le ministre de l'éducation nationale et de la culture, M. Jack Lang.

Entre autres dispositions, ce texte comporte la traduction législative du protocole d'accord conclu le 13 juin entre l'Etat et l'enseignement catholique, apurant le contentieux sur le forfait d'externat.

Après l'échec de la commission mixte paritaire (CMP), formée de députés et de sénateurs, les députés ont rétabli le texte dans sa version initiale. Selon un rituel immuable dans les débats parlementaires sur l'éducation nationale, les députés ont supprimé l'amendement introduit par le Sénat abrogeant la loi Falloux, qui interdit aux collectivités locales de participer au financement des établissements privés (*le Monde* du 3 juillet).

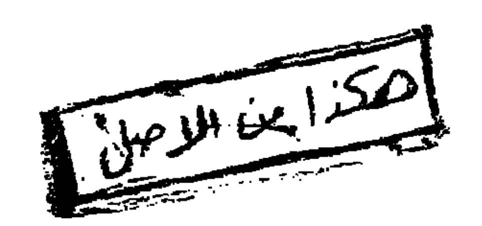
Comme en première lecture, seuls les socialistes ont voté «pour», l'opposition UDF-RPR-UDC s'abstenant afin de protester contre le rétablissement de la loi Falloux, et les communistes votant «contre» pour marquer leur hostilité aux nouvelles orientations de M. Lang sur l'enseignement privé, qui s'inscrivent, selon eux, *«contre toute la tradition biséculaire de la République»*.

Afin d'éviter l'enlisement des débats, le gouvernement avait recouru au vote bloqué et déclaré l'urgence, procédure qui lui permet de faire l'économie d'une deuxième lecture. Le texte devait être soumis au Sénat, mercredi 8 juillet, avant d'être considéré comme définitivement adopté après un ultime examen par l'Assemblée.

Au cours de la même séance, l'Assemblée a adopté définitivement le projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle, présenté par Mme Martine Aubry, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Ce texte, qui avait fait l'objet d'un accord en CMP, vise pour l'essentiel à rendre l'apprentissage plus attractif pour les jeunes, à renforcer la responsabilité des entreprises et à développer le rôle des partenaires sociaux. Seul le PS a voté «pour». L'UDF, le RPR et l'UDC se sont abstenus, et le PC a voté «contre».

FRÉDÉRIC BOBIN



POINT/LE NOUVEAU CODE PÉNAL

Au nom des droits de l'homme

Issue des travaux de la commission de révision du code pénal présidée de 1981 à 1985 par M. Robert Badinter, la réforme du code pénal a été définitivement adoptée mardi 7 juillet par le Sénat. Auparavant, le texte avait été adopté le 2 juillet par l'Assemblée nationale grâce aux seules voix socialistes : la droite s'était abstenue et le Parti communiste avait voté contre.

Cette réforme a fait l'objet d'un travail parlementaire particulièrement long : depuis 1989, députés et sénateurs ont examiné successivement les principes généraux du code réunis dans le livre I, puis les atteintes aux personnes (livre II), les atteintes aux biens (livre III) et les atteintes aux intérêts fondamentaux de l'Etat, de la nation et de la paix publique (livre IV). Examiné par l'Assemblée nationale le 2 juillet, le livre V, consacré à l'entrée en vigueur du texte, sera soumis au Sénat au cours de la session d'automne. Sur les principales dispositions du texte, les débats au Parlement ont été marqués par un relatif consensus politique, même si la discussion autour de l'échelle des peines a donné lieu à la traditionnelle querelle entre la gauche « laxiste » et la droite « sécuritaire ».

Estimant que le code pénal, qui trouvait son origine dans le code napoléonien de 1810, était à la fois désuet et confus, M. Robert Badinter avait décidé en 1981 de relancer les travaux de la commission de révision mise en place en 1978. Tout en en *conservant les fondements, il avait alors souhaité* moderniser le texte et le placer sous le signe des droits de l'homme.

Le nouveau code pénal, qui devrait entrer en vigueur le 1er mars 1993, a toutefois suscité l'hostilité des syndicats de gauche du monde judiciaire, qui le jugent trop *« répressif »*.

La fin d'un texte obsolète

A la veille de la Révolution, le 1er mai 1788, Louis XVI s'interrogeait sur la pérennité des lois criminelles de son royaume en se rappelant les préceptes des législateurs de l'Antiquité. *« [Leur] sagesse,* soulignait le roi, *bornait l'autorité de leur code à une période de cent années afin qu'après cette épreuve, la nation pût juger des lois* (1). » La France des dix-neuvième et vingtième siècles a oublié cette leçon : cent quatre-vingt-douze ans après le Premier Empire, nous vivons encore aujourd'hui sous l'autorité du code napoléonien, un texte hérité de l'Assemblée Constituante de 1791 et réformé en 1810 par les jurisconsultes napoléoniens.

Certes, ce code a subi depuis lors d'importants toilettages : un cinquième seulement des articles de notre code pénal datent de 1810. On ne coupe plus le poing droit du parricide avant de l'exécuter, pas plus qu'on ne punit de l'emprisonnement à perpétuité celui qui aura mis le feu à une récolte. Mais, malgré ces aménagements, le code pénal français reste, selon M. Robert Badinter, un *« instrument juridique obsolète ». « Il était l'expression d'une société civile radicalement différente de la nôtre, qu'il s'agisse de son organisation politique, de son ordre économique et social, ou des valeurs consacrées par la conscience collective,* notait-il le 19 décembre 1985, lorsqu'il était garde des sceaux. *Entre le temps des diligences et celui de la fusée Ariane, la criminalité et la délinquance ont grandement changé, comme la société française elle-même.* » Aujourd'hui, certaines des dispositions du code napoléonien sont caduques – c'est le cas de l'article 278, qui punit de six mois à deux ans d'incarcération *« tout mendiant et vagabond qui sera trouvé porteur d'un ou plusieurs effets de valeur supérieur à un franc »* – et le tout, à force d'ajouts, manque de cohérence et de clarté.

Une fonction « expressive »

Gardant en mémoire l'échec des réformes entamées en 1892, 1934, et 1978, M. Badinter décide en 1981 de présider lui-même les travaux d'une commission élargie de révision du code pénal (2). Cinq ans plus tard, les trois premiers livres sont achevés et déposés au Sénat. L'alternance interrompt le processus, mais dès le retour des socialistes, en 1988, le Parlement inscrit le texte à son ordre du jour. Dès lors, un travail de titan commence : il faudra trois ans, sept sessions, et deux cents heures de débat pour arriver, en juillet 1992, à la version finale du texte qui succèdera au code napoléonien.

Lors de ses vœux à la nation, au mois de janvier 1988, M. François Mitterrand plaçait d'emblée cette réforme dans le cadre du bicentenaire de la Révolution. Car si un code a pour vocation de définir les crimes, les délits et les peines, il a également une fonction *« expressive »* : *« La loi pénale exprime par les sanctions qu'elle édicte le système de valeurs d'une société »*, notait ainsi M. Badinter en 1985. Dans ce domaine, la commission de révision affiche clairement ses priorités : le code pénal de 1993, qui est fondé sur les droits de l'homme, constitue *« l'affirmation d'une éthique sociale fondée sur une certaine idée de l'homme considéré comme un être libre titulaire de droits fondamentaux dont le respect s'impose à tous, y compris à l'Etat. » « Il s'agit d'un renversement complet de perspectives,* note M. Pierre Lascoumes, directeur de recherches au CNRS et coauteur d'une histoire politique du code pénal (1). *En 1791 comme en 1810, la sauvegarde du régime politique était une priorité absolue. Aujourd'hui, le régime démocratique paraissant assuré, le code pénal repose sur une conception « individualiste » des droits de l'homme qui ressemble plus à un droit des personnes : le code protège le patrimoine individuel, qu'il s'agisse du corps ou des biens, mais il ne dit rien de la citoyenneté. Les droits du travail, de la consommation et de l'environnement sont passés sous silence et la notion d'ordre public financier, qui recouvre à la fois la lutte contre la fraude fiscale et le contrôle des activités boursières, est totalement absent. C'est l'une des graves lacunes de ce code. »*

Au nom des droits de l'homme, invoqué à plusieurs reprises par la commission, les crimes et délits contre les personnes ont été placés en tête du nouveau code, avant les crimes et délits contre les biens et les atteintes à l'Etat et à la paix publique. Un certain nombre d'innovations répondent au besoin de modernisation affiché dès la première rédaction du texte. Celui-ci comprend ainsi une nouvelle définition des crimes contre l'humanité, l'introduction de la responsabilité pénale des personnes morales, de nouvelles dispositions relatives à la criminalité organisée (trafic de stupéfiants et proxénétisme) et une définition de l'irresponsabilité plus conforme aux travaux de la psychiatrie. Mais l'un des soucis majeurs du nouveau code est également de développer la liberté d'appréciation des juges. Les peines-planchers ont disparu en matière correctionnelle et la notion de peine de substitution a été supprimée. Les travaux d'intérêt général, l'amende, et les jours-amende sont devenus des peines comme les autres. Le nouveau code, qui confie aux juges, et non plus à la police, la définition des lieux concernés par les interdictions de séjour met également fin à l'absurdité des peines complémentaires obligatoires. Cette plus grande autonomie dans le choix de la sanction a une contrepartie : l'obligation pour les juges de motiver les jugements correctionnels lorsqu'ils prononcent des peines d'emprisonnement de moins de six mois.

ANNE CHEMIN

(1) Pierre Lascoumes, Pierrette Poncela et Pierre Lenoël, *Au nom de l'ordre, une histoire politique du code pénal.* Editions Hachette, 404 p., 148 F.

(2) La commission présidée par M. Badinter était composée de M. Paul Bouchet, M. André Braunschweig, M. Paul Chaspoul, M. Bruno Cotte, Mme Mireille Delmas-Marty, Mme Mireille Imbert-Quaretta, M. Georges Kiejman, M. Jacques Léauté, M. Georges Levasseur, M. Paul Malaval, M. Pierre Mongin, M. Emile Robert, M. Jean Robert, M. Philippe Robert, M. Yves Roumajon, et Mme Germaine Sénéchal-Lereno.

Le 1er mars 1993

L'entrée en vigueur du texte, qui est prévue pour le 1er mars 1993, nécessite une intense préparation. Un groupe de travail comprenant des magistrats, des avocats, des policiers et des gendarmes a été mis en place le mois dernier par la Chancellerie afin de travailler dans trois directions : l'information des milieux judiciaires, la mise en place d'un plan de formation et l'étude des applications informatiques de la réforme. Une circulaire présentant les grandes lignes du nouveau code sera diffusée en juillet et elle sera suivie au début de l'année 1993 par une longue circulaire qui entrera dans le détail des dispositions du nouveau code. Cette gigantesque entreprise nécessite également une refonte totale des formulaires de police et de gendarmerie.

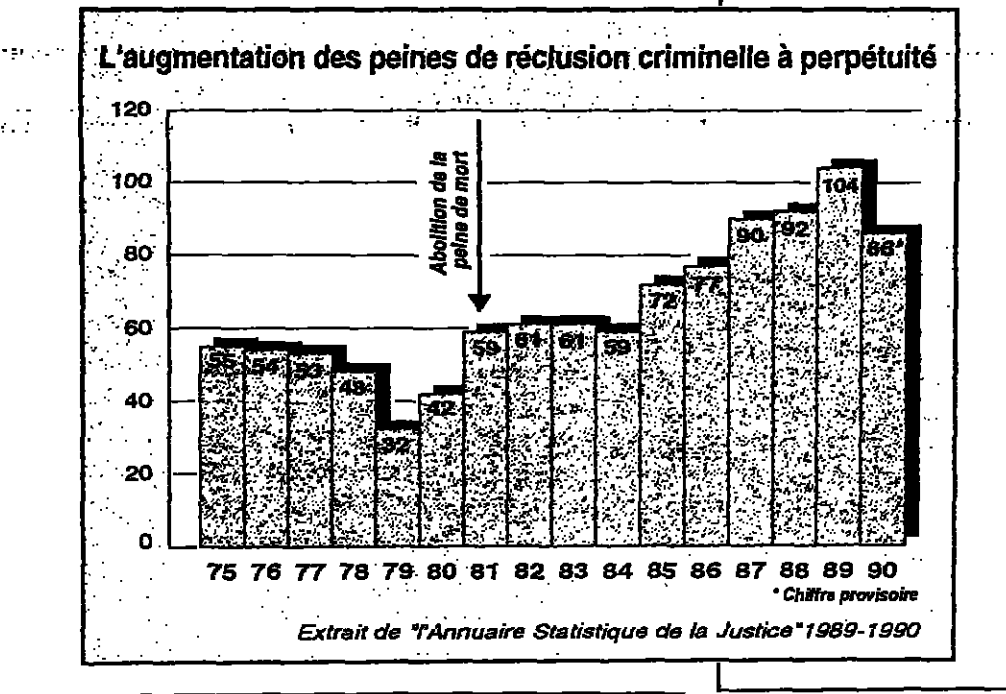
« Indigne d'une démocratie moderne »

Après une phase d'attentisme, les syndicats de gauche du monde judiciaire ont *dénoncé l'orientation « répressive »* du texte voté par le Parlement. Révolté par la création de la peine de trente ans de réclusion criminelle, l'introduction de la *notion de légitime défense* des biens et le maintien des périodes de sûreté, le Syndicat de la magistrature et le Syndicat des avocats de France ont *demandé au mois de mai 1991* le retrait pur et simple de ce texte *« indigne d'une démocratie moderne ». « Croire que l'augmentation des planchers et des plafonds des peines encourues, déjà particulièrement élevés, la criminalisation de certains délits, la création de nouvelles incriminations et l'élargissement du champ d'application des peines de sûreté sont de nature à résoudre le phénomène de la délinquance,* notait l'appel, *relève soit d'une dangereuse naïveté, soit d'une démagogie particulièrement intolérable. »*

Les ultimes arbitrages qui ont précédé, jeudi 2 juillet, l'adoption du texte par les députés leur ont fourni de nouveaux arguments : sous la pression du Sénat, la peine de sûreté plafonnée jusqu'alors à vingt-deux ans a été portée à trente ans pour les *« assassinats ou meurtre aggravé accompagné de viol, de tortures ou d'actes de barbarie sur mineurs de moins de quinze ans »* et l'incrimination d'avortement pratiquée par la femme sur elle-même, qui figurait parmi les *« archaïsmes »* dénoncés en 1986 par M. Badinter, a finalement été rétabli. *« Nous proposions de supprimer les peines d'emprisonnement de moins de six mois, de mettre fin au principe du doublement de la peine en cas de récidive, de définir une responsabilité pénale du chef d'entreprise, et d'interdire toute forme de légitime défense des biens,* note ainsi M. Alain Vogelweith, le secrétaire général adjoint du SM. *Ce nouveau code va dans le sens inverse : il augmente les plafonds des peines et criminalise certains délits, comme le trafic de stupéfiants. »*

Certains dénoncent également l'absence du second volet de ce gigantesque effort de rénovation : *la réforme du code de procédure pénale.* Le garde des sceaux, M. Michel Vauzelle, a affirmé à plusieurs reprises que le projet de l'ancien ministre délégué à la justice, M. Michel Sapin, serait examiné par le Parlement lors de la session d'automne mais certains syndicats restent sceptiques. *« Nous aurons bientôt un code pénal plus sévère,* notent ainsi Me Edouard de Lamaze, le président de l'Union des jeunes avocats de Paris, et Me Elisabeth Grabli, responsable de la commission pénale de l'UJA. *Il nous faut donc son corollaire : un code de procédure pénale qui fasse plus de place aux droits de la défense afin de rétablir l'équilibre du système judiciaire. »*

A. C.



Extrait de "l'Annuaire Statistique de la Justice" 1989-1990

Les principales dispositions

□ **Responsabilité pénale des personnes morales.** – La responsabilité pénale des personnes morales est prévue pour les collectivités publiques, les associations, les partis ou groupements politiques et les syndicats professionnels, à l'exception de l'Etat et des collectivités locales lorsque celles-ci exercent des activités qui ne sont pas susceptibles d'être déléguées. La responsabilité pénale des personnes morales n'exclut cependant pas celles des personnes physiques auteurs ou complices des mêmes infractions.

□ **Légitime défense.** – Le projet de code pénal étend expressément le droit de légitime défense à la défense d'un bien, sauf dans le cas – également prévu pour la légitime défense des personnes – où il y a disproportion entre les moyens de défense utilisés et le résultat obtenu, à l'exclusion de l'homicide volontaire.

□ **Sûreté.** – La période de sûreté, qui ne figurait pas dans le texte initial du gouvernement (actuellement elle figure dans le code de procédure pénal), a été réintroduite dans le livre I en première lecture par le Sénat. Députés et sénateurs ont ensuite confirmé son caractère automatique pour les infractions les plus graves. Cette peine de sûreté ne pourra excéder vingt-deux ans sauf pour les cas d'assassinat ou de meurtre aggravé, accompagnés de viol, de tortures ou d'actes de barbarie, sur mineur de moins de quinze ans, cas pour lesquels la période de sûreté peut être portée à trente ans.

□ **Crimes contre l'humanité.** – La notion des crimes contre l'humanité est introduite dans le livre II du code pénal. Ces infractions reçoivent une définition nouvelle dégagée de toute référence au statut du tribunal de Nüremberg, annexé à l'accord de Londres de 1945.

□ **Protection des mineurs et personnes vulnérables.** – Le nouveau code pénal accorde une protection toute particulière aux mineurs et aux personnes *« dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse est apparente ou connue de son auteur »*. Le délaissement d'un mineur reste ainsi passible de sept ans de prison et de 700 000 F d'amende, *« sauf si les circonstances du délaissement ont permis d'assurer la santé et la sécurité de celui-ci »*. Le code prévoit également le maintien des dispositions envers les Minitel roses. Le fait de fabriquer, de transporter, de diffuser par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support un message à caractère violent ou pornographique, ou de faire commerce d'un tel message est puni de trois ans de prison et de 500 000 F d'amende *« lorsque ce message est susceptible d'être vu ou perçu par un mineur »*.

□ **Peines accessoires.** – A propos des peines accessoires, les députés et les sénateurs ont décidé de maintenir le principe selon lequel certaines condamnations entraînent de plein droit des interdictions, déchéances ou incapacité, notamment à caractère professionnel. Cependant les interdictions de droits civiques, civils et de famille doivent être expressément prononcées par le juge.

□ **Interdiction du territoire.** – Parmi les peines complémentaires, l'interdiction du territoire a un caractère facultatif. Complètement judiciarisée dans le nouveau code, elle peut être prononcée à titre définitif ou pour une durée de dix ans et notamment possible pour le meurtre. Elle n'est cependant pas applicable pour un condamné résidant habituellement en France depuis l'âge de dix ans, ou bien résidant depuis quinze ans, ou bien père ou mère d'un enfant français, ou enfin marié depuis au moins six mois avec un conjoint de nationalité française.

□ **Viol.** – Le projet initial prévoyait pour le viol des peines de dix ans de réclusion criminelle portées à quinze ans en cas de circonstances aggravantes (commis sur un mineur ou sur une personne particulièrement vulnérable, avec usage ou menace d'une arme, ou par plusieurs personnes en qualité d'auteurs ou de complices...). En cas de décès de la victime, la peine encourue est la réclusion criminelle à perpétuité. Compte tenu de la suppression de l'échelon de dix ans de détention criminelle intervenue au cours du débat, les parlementaires ont décidé de fixer à quinze ans, ou vingt ans en cas de circonstances aggravantes, la peine pour viol, afin de lui maintenir la qualification de crime.

□ **Avortement.** – La qualification d'avortement, qui existait pour les interruptions de grossesse effectuées dans des conditions illégales, a été supprimée. En revanche, sous la pression du Sénat, l'interruption de grossesse pratiquée par la femme sur elle-même a été rétablie dans le texte du gouvernement. Elle est passible de deux mois d'emprisonnement et de 25 000 F d'amende. Toutefois, *« en raison des circonstances de détresse ou de la personnalité de l'auteur »*, le tribunal peut décider que ces peines ne sont pas appliquées.

□ **Crime organisé.** – Le projet de code pénal, pour tenir compte des formes modernes de la criminalité, renforce particulièrement les sanctions à l'encontre du trafic de stupéfiants et du proxénétisme lorsqu'ils sont commis de façon *« en bande organisée »* (trente ans pour le trafic de stupéfiants, vingt ans pour le proxénétisme).

□ **Cour d'assises spéciale.** – Le projet de loi relatif à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal, qui n'a pas encore été examiné par le Sénat prévoit, comme pour les crimes de terrorismes, la constitution d'une cour d'assise spéciale, composée uniquement de magistrats, pour la répression des crimes liés aux stupéfiants.

□ **Harcèlement sexuel.** – A l'initiative de l'Assemblée nationale, les parlementaires ont inséré dans le code un article punissant le fait de *« harceler autrui en usant d'ordres, de menaces ou de contraintes, dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle, par une personne abusant de l'autorité que lui confèrent ses fonctions »*. Il est puni d'un an de prison et de 100 000 F d'amende.

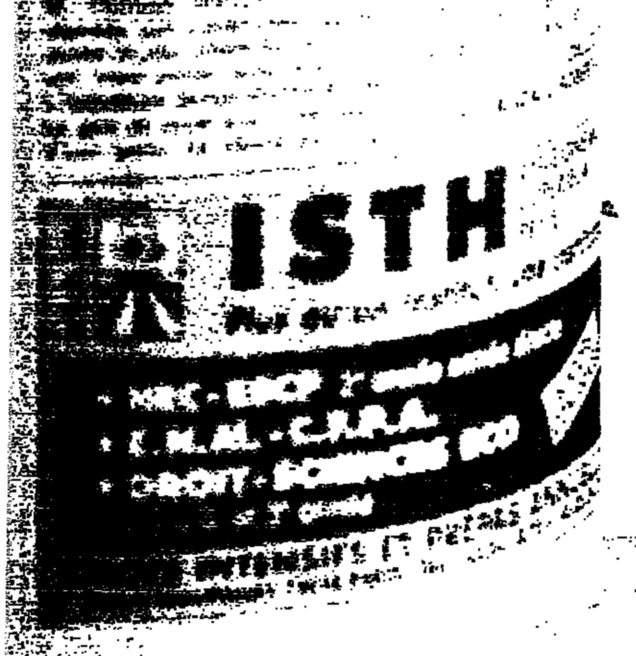
□ **Atteintes au respect dû aux morts.** – Le nouveau code pénal ajoute une circonstance aggravante à la violation de sépulture qui est punie plus lourdement lorsqu'elle est commise *« à raison de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, des personnes décédées à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée »*.

□ **« Tags » et « squats ».** – A l'initiative du Sénat, le *« taggage »* est désormais puni de 25 000 F d'amende lorsqu'il n'en résulte qu'un dommage léger et de 50 000 F dans des cas précis (lorsque le bien dégradé est destiné à l'utilité ou à la décoration publique, qu'il est classé ou inscrit,...). De même, à l'initiative de M. Jacques Toubon (RPR, Paris), les parlementaires ont adopté une rédaction permettant d'incriminer, à propos de la violation de domicile, le maintien dans les lieux, qui s'ajoute à l'introduction frauduleuse dans ceux-ci.

□ **Terrorisme.** – Les entreprises individuelles ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur constituent des actes de terrorisme, consacrés comme crimes autonomes. Une peine spécifique, nouvelle, est prévue pour le terrorisme écologique. Le nouveau code pénal prévoit également, conformément au code actuel, l'exemption de peine pour les repentirs qui, en avertissant l'autorité judiciaire ou administrative, ont permis d'éviter des attentats et d'identifier, le cas échéant, les autres coupables.

□ **Ingérence.** – Le code prévoit certaines dérogations aux mesures prises pour lutter contre la corruption et l'ingérence dont les peines sont aggravées. Dans les communes de moins de 3 500 habitants, les maires adjoints et conseillers municipaux délégués peuvent traiter avec la commune dont ils sont élus, dans la limite d'un montant annuel de 100 000 F, pour le transfert de biens mobiliers ou immobiliers ou pour la fourniture de services. Ils peuvent également acquérir une parcelle d'un lotissement communal pour leur propre usage ou acquérir un bien communal pour le développement ou la création de leur activité professionnelle, après un avis favorable du conseil municipal, au cours d'une délibération à laquelle ils ne peuvent assister.

□ **Décision de justice.** – Les députés et les sénateurs ont rétablis dans le texte gouvernemental la sanction du fait de chercher *« à jeter le discrédit »*, publiquement, par actes, paroles, écrits ou images de toute nature, sur un acte ou une décision de juridictionnelle, dans des conditions de nature à porter atteinte à l'autorité de la justice ou à son indépendance, passible de six mois d'emprisonnement et de 50 000 F d'amende.



LES BARRAGES SUR LES ROUTES

Ayant obtenu l'assurance de contreparties économiques

Les deux syndicats patronaux appellent à l'arrêt du mouvement

Les deux principales organisations patronales de chauffeurs routiers appelaient, mercredi 8 juillet, à la reprise du travail et à la levée des barrages. Ce revirement est consécutif à deux négociations séparées dans la soirée du mardi 7 juillet.

D'un côté, les représentants de la Fédération nationale des transporteurs routiers (FNTR) recevaient, à Matignon, des assurances de la part du premier ministre sur le permis à points et la prise de mesures économiques propres à améliorer les conditions d'exploitations des entreprises. De l'autre, l'Union nationale des organisations syndicales des transporteurs routiers automobiles (UNOSTRA) obtenait, dans le même temps, des engagements de la part des ministères de l'économie et des transports sur un projet de loi sur la sous-traitance.

Les organisations patronales veulent des mesures gouvernementales qui les aident *« à faire du social »*. La libéralisation tarifaire, initée en 1986, et un recours accru à la sous-traitance ont entraîné une guerre des prix anticoncurrentielle, estime l'UNOSTRA. Il peut exister des écarts de prix de 25 % entre des *sous-traitants acculés à passer des* contrats bon marché et d'autres PME qui essayent de couvrir leur frais, explique M. Jean-Louis Amato, président de l'UNOSTRA. Cette organisation réclamait depuis plusieurs mois *« un assainissement de la concurrence »* et un projet de loi sur la sous-traitance.

« Certaines entreprises externalisent leurs charges et leurs contraintes par un recours à une sous-traitance permanente et dévoyée, considère M. Amato. *Ce n'est qu'en venant à bout de ces pratiques que les PME pourront faire du social comme le souhaite le gouvernement. »* Le texte du projet de loi retenu dans la soirée du 7 juillet par les ministères de l'économie et des transports devrait prévoir des sanctions dans le cas où un sous-traitant passe un contrat *« dont le prix ne lui permet pas de couvrir les coûts entraînés par le respect des obligations légales et réglementaires en matière social et de sécurité ».*

Il devrait faire l'objet d'un examen lors la prochaine session parlementaire. *« Il faut que le prix des transports se stabilise et se redresse et que les entreprises obtiennent la juste rémunération de leurs prestations,* insiste le président de l'UNOSTRA. *Certains sous-traitants signent des contrats annuels qui leur font perdre d'emblée 200 000 F. »*

Dans le même temps, la Fédération nationale des transporteurs routiers négociait avec M. Pierre Bérégovoy sur le permis à points. *« Nous avons obtenu l'assurance du premier ministre que la suppression du recours au chronotachygraphe pour le contrôle des vitesses allait faire l'objet d'une mesure réglementaire »,* expliquait M. Hubert Ghigonis, délégué général de la FNTR. Par conséquent, la fédération annonçait mercredi matin qu'elle allait retirer son recours devant le Conseil d'Etat contre le permis à points.

En outre, le gouvernement a accepté de prendre des mesures économiques dans le cadre de la loi de finances 1993 *« propres à améliorer les conditions d'exploitations des entreprises »,* assurait mercredi matin la fédération. Il pourrait s'agir de mesures d'ordre fiscal qui s'ajouteront au projet de loi sur la sous-traitance pour permettre aux entreprises d'appliquer les mesures sociales décidées par le gouvernement lors de la négociation patronat-syndicats-pouvoirs publics dans la nuit du lundi au mardi 7 juillet.

MARTINE LARONCHE

Les accords

L'accord signé dans la nuit du mardi 7 au mercredi 8 juillet par le gouvernement et l'Union nationale des organisations syndicales des transporteurs routiers automobiles (UNOSTRA) porte *sur les conditions de prix* et de concurrence dans le secteur des transports routiers.

Dès la prochaine session parlementaire, un projet de loi sur *la sous-traitance portera sur le* point cinq du protocole signé le 11 février 1992 par les organisations représentatives et qui prévoyait la définition d'une infraction portant sur la pratique de prix trop bas entre professionnels des transports.

Le projet de loi prévoit que si un opérateur conclut avec un autre professionnel des transports un contrat dont le prix ne permet pas de couvrir les coûts *entraînés par* le respect des obligations légales et réglementaires auxquelles sont soumises *les entreprises de transports* (notamment en matière sociale et de sécurité), il pourra être sanctionné par les tribunaux. L'action pourra être engagée par tout professionnel lésé devant les juridictions civiles ainsi que par les pouvoirs publics, *y compris en l'absence* de preuve. A titre de présomption, ces derniers se fonderont sur les éléments de coûts établis par les organes officiels. Afin de faciliter la mise en œuvre de ces dispositions, les contrats d'affrètement et de *location devront être écrits.*

Quant au relevé de conclusions, *signé dans la nuit* du lundi 6 au mardi 7 juillet par le gouvernement et les organisations *professionnelles et syndicales* des chauffeurs routiers, il porte sur l'aménagement du temps de travail des conducteurs et l'adaptation du permis à points.

– Le système d'« équivalences », qui fait la distinction entre la durée effective et la durée *légale du travail,* devrait être à terme supprimé. Si les négociations paritaires, prévues sur trois mois, *n'aboutissent* pas, le gouvernement procédera par *décret. Dans l'immédiat,* une première réduction interviendra dès le 1er août par décret. Pour les conducteurs de courtes distances (150 kilomètres), la *durée « équivalente »* de trente-neuf heures sera dorénavant payée par les employeurs pour une durée effective de travail de quarante et une heures au lieu de quarante-deux heures. Pour les conducteurs de longues distances, les *heures de travail effectuées en* dehors des heures de conduite seront rémunérées à 85 % contre 66 % jusqu'à présent (le temps de travail maximum est *ainsi* ramené de cinquante-cinq à cinquante-deux heures).

L'adaptation du permis à points

– Pour l'adaptation du permis à points, un prochain décret devrait préciser les responsabilités du donneur d'ordre et de l'employeur dans le cas d'un dépassement de vitesse du conducteur. En cas de suspen*sion ou d'annulation du permis* de conduire d'un salarié, toutes les mesures de reclassement devront être envisagées par l'employeur et les partenaires *sociaux afin d'éviter la rupture* du contrat de travail. Enfin, le principe de la prise en charge financière du coût des stages permettant au salarié de récupérer des points perdus a été accepté, de même que la rémunération du conducteur pendant *la durée de ces stages ainsi que* la confidentialité de la situation du salarié à l'égard de son permis à points.

O. P.

Après intervention des forces de l'ordre

La plupart des barrages ont été levés

Le ministère de l'intérieur a *annoncé, mercredi 8 juillet* en début d'après-midi, que presque tous les barrages qui paralysaient l'ensemble du réseau routier depuis neuf jours avaient été levés. Ainsi, les chauffeurs des 800 camions qui bloquaient la circulation à Fontainebleau (Seine-et-Marne) ont cessé leur mouvement dans la matinée . Seuls les accès à la ville de Toulouse restaient *difficiles.*

Mardi 7 juillet, tous les barrages avaient été levés dans une quinzaine de départements, la plupart du temps après intervention des forces de l'ordre. La liaison Lille-Paris-Lyon-Marseille par autoroute était à nouveau possible.

Le Centre national d'informations routières faisait cependant état d'une circulation très difficile en raison des files ininterrompues de camions qui réintègrent le trafic, souvent en menant des opérations escargots.

Les forces de l'ordre sont intervenues une nouvelle fois, le *7 juillet, sur l'A1, près de Lille,* où une cinquantaine de camions avaient reconstitué un barrage. Brisant les vitres, utilisant des grenades lacrymogènes, les gendarmes ont délogé sans ménagement les chauffeurs routiers. Seize d'entre eux ont été conduits, menottes au poignet, devant une commission administrative de suspension du permis de conduire.

De nouveaux barrages avaient cependant été mis en place le 7 juillet. Le Sud-Ouest, en particulier, connaissait une situation difficile. Les accès à de nombreuses *villes* (Périgueux, Castres, Figeac, Narbonne, Perpignan, Bayonne...) restaient paralysés. Des agriculteurs continuaient à protester contre la politique agricole commune en interrompant la circulation des trains autour de Toulouse et *sur la ligne Clermont-Ferrand-*Paris.

Un incident s'est produit le 7 juillet sur la RN 43 près de Maubeuge. Un chauffeur routier *au chômage, qui voulait* empêcher le passage d'un camion à un barrage, a trouvé la mort écrasé sous les roues de la remorque.

Trois accidents provoqués par des barrages mal signalés ont fait six blessés graves dans le département des Landes dans la nuit du 6 au 7 juillet.

Les *quatre* chauffeurs-routiers qui avaient molesté des touristes allemands, le 2 juillet à *Cluses* (Haute-Savoie), ont été inculpés de *« violences avec armes et de voies de fait avec préméditation. »*

Trois nouvelles inculpations sont intervenues dans l'accident qui avait fait deux morts et deux blessé graves le 3 juillet près de Montpellier.

M. Bérégovoy recommande au CNPF de dialoguer... avec la FNTR

Le CNPF s'inquiète des conséquences pour l'économie française de la grève des *chauffeurs routiers. Le* premier ministre aussi. Il n'a donc pas été surpris par la lettre que lui a envoyée, lundi 6 juillet, M. François Perigot.

Mais, dans un communiqué, publié mardi matin, M. Pierre Bérégovoy faisait remarquer que *« le gouvernement a pris les dispositions nécessaires au rétablissement de la liberté de circulation par les forces de l'ordre et a provoqué une réunion des partenaires sociaux sur les conditions de travail des routiers, qui s'est conclue de façon positive ».*

Ensuite, le premier ministre faisait observer que *« la Fédération nationale des transporteurs routiers a maintenu, ce matin, un mot d'ordre de grève de nature à pénaliser l'ensemble des entreprises »* et, donc, *« il recommande au CNPF d'engager des conversations avec la FNTR, branche professionnelle qui lui est affiliée, pour la reprise normale du trafic ».*

Les opérations de police ont dégénéré à Lyon

« Envoyez des renforts nous sommes submergés »

LYON

de notre bureau régional

Le choix de la fermeté affiché par le gouvernement pour dégager les routes s'est soldé, mardi 7 juillet à Lyon, par une après-midi de violences dans le quartier de Gerland. Le matin, le dégagement du pont Pasteur, barrage réputé le plus « dur » de *la région,* s'était effectué fermement, mais sans donner lieu à des incidents majeurs (*le Monde du 8 juillet*). *Deux journalistes,* contre lesquels le responsable du maintien de l'ordre, le commissaire divisionnaire Hézard, souhaitait faire dresser procès-verbal pour *« obstruction au maintien de l'ordre »* parce qu'ils ne portaient pas de brassard de presse, *s'étaient fait arracher* leur carte professionnelle par des policiers nerveux. Ce n'était *que le prélude aux incidents de* l'après-midi.

Vers 14 heures, sur la rive gauche du Rhône, en face du pont Pasteur, plusieurs dizaines *d'ambulanciers et de taxis* entament une opération escargot autour de la place Antonin-Perrin. *Trois camions viennent se* mêler au flot de voitures. Les forces de l'ordre interviennent. Sans ménagement, elles extirpent un routier de sa cabine et le matraquent longuement. L'homme reste au sol. Un ambulancier lui porte les premiers soins et, *« voyant que son pouls part »,* le fait vite évacuer par les pompiers.

L'attroupement qui se forme est sévèrement dispersé. Des policiers entrent dans un restaurant et frappent les manifestants réfugiés et les clients attablés.

La rumeur grandit selon laquelle le routier serait mort : *soudain, la femme qui était à ses côtés* lors de l'intervention se met à hurler. La centaine de manifestants y voit la confirma*tion de la mort du routier.* La nouvelle se propage sur la CB. Deux routiers remontent alors dans leur camion et avancent vers le barrage de policiers. L'un des chauffeurs est braqué par un pistolet, puis sorti de sa cabine. La pression est forte. Le *commissaire Hézard hurle dans* son talkie-walkie : *« Envoyez des renforts, nous sommes submergés. »*

Première charge. Les gre*nades, les pierres s'abattent.* Un policier est touché à la face. Les habitants des cités prennent fait et cause pour les routiers. La police, conspuée, envahit à nouveau la place, s'en prend à une caméra de TF 1 qui filme des interpellations violentes, *des hommes couchés au sol,* menottes dans le dos. Deuxième charge. Cette fois, les policiers cassent aussi la camionnette d'un vendeur de « frites-merguez ». La population descendue aux côtés des manifestants est chargée une troi*sième fois. Les nuages des* lacrymogènes enveloppent les hôtels Mercure et Ibis du pont Pasteur. *Les policiers poursui*vent les gens jusque dans les montées d'immeubles, frappent un homme de soixante-dix ans sur le pas de la porte de son appartement. Une *grenade* lacrymogène est lancée dans une cage d'escalier.

A 19 heures, la place est « nettoyée », les voitures de police repartent sous les huées des habitants. A 20 heures, sur Antenne 2, M. Paul Quilès félicite les policiers pour le sang-froid dont ils ont fait preuve au cours des opérations de déga*gement. A Lyon, la nouvelle de* la mort du routier est catégoriquement démentie.

SERGE AIROLDI
et ROBERT MARMOZ

□ **Rectificatif.** – Contrairement à ce que nous indiquions dans nos éditions du 7 juillet, la loi du 10 juillet 1989, relative à diverses dispositions en matière de sécurité routière, ne fixe pas elle-même le nombre de points du nouveau permis. L'article L 11-7 du texte précise que ce nombre est arrêté par décret après avis du Conseil d'Etat.

Les constats d'un sociologue des transports

« On demande trop aux transporteurs pour les prix qu'on leur concède »

nous déclare M. Patrick Hamelin (INRETS)

M. Patrick Hamelin, directeur de recherches à l'établissement d'Arcueil (Val-de-Marne) de l'Institut national de recherches sur les transports et leur sécurité (INRETS), organisme public qui a contribué à l'étude du permis à points, décrit les inconvénients socio-économiques du système français de négociation des prix du transport.

« 1984, 1991, 1992 : à trois reprises, une partie de la France a été paralysée par de longues grèves de transporteurs routiers. Ces conflits comportaient-ils, selon vous, une part de « non-dit » ?

– A chaque fois, ces conflits avaient trait à la structure économique du secteur, marquée par une grande dispersion des entreprises et, je dirais même, de chacun des processus de travail dans lesquels sont investis les conducteurs. Ces derniers restent capables de se rassembler pour affronter un problème global, mais les cas sont rares.

» L'abandon de la tarification routière obligatoire (TRO), sorte de barème de prix minima pour le transport en zone longue, a provoqué la disparition d'organismes qui réunissaient les transporteurs, les groupements professionnels routiers. C'était un lien sociologique assez ténu et il n'existe plus, aujourd'hui, que la concurrence absolue.

» Dans toutes les professions, il existe une différence entre le « travail prescrit » et le « travail réel », ce que certains sociologues ont appelé de la « fraude ». Pour le transporteur routier, c'est un ensemble d'écarts à la règle, qui se situent non pas sur un territoire privé mais sur un territoire public. En se prononçant en faveur du permis à points, en 1989, on a voulu gérer cet espace public mais, avec la baisse des prix constatée pour le fret, avec des *vitesses* excessives *ou* des surcharges, on a continué de plus belle.

» Le processus de travail devient impossible si l'on contrôle sérieusement la manière dont il est effectué. Le permis à points a révélé des formes de désarroi provoquées par un phénomène structurel et, évidemment, pas du tout par la mauvaise volonté des gens. C'est historiquement fondé depuis pas mal de temps. Un minimum de réglementation évitait à ce milieu professionnel d'aller trop loin dans ses manquements à la règle.

– La véritable origine de ces conflits ne se trouve-t-elle pas dans le service que demande la société française, avec un système de distribution et une organisation spatiale qui ont profondément évolué ?

– Je vous répondrai par un « oui », ferme et définitif. On demande trop aux transporteurs pour les prix qu'on leur concède. Le système emmène les prix du transport vers le plus bas. Nous assistons forcément à une « bataille à la misère », et c'est redoutable. Il n'y a pas de régulation possible d'un système quand, pour faire un minimum de profit, on est obligé de tirer à ce point sur la corde, et depuis longtemps. Vouloir réguler le fonctionnement d'un certain nombre *de gens sur un territoire public,* simplement par des mesures de police, cela fait porter indûment la contrainte sur celui qui se trouve en bout de chaîne.

– Le transfert d'une partie du fret vers la voie ferrée ou la voie fluviale vous semble-t-il à la mesure de la croissance des transports de marchandises ?

– Il ne faut pas se faire trop d'illusions sur les substitutions modales. Ce débat est même devenu un peu désuet. Il y a sûrement des continuités de la chaîne de transport à trouver, mais le problème essentiel *demeure de réduire les coûts* du transport. On peut agir par la vitesse, les améliorations techniques des matériels, *les économies d'échelle,* l'organisation de relais, mais, actuellement, en bout de chaîne, vous êtes obligé de « tirer » sur le coût de main-d'œuvre. Ces questions peuvent être résolues si l'on accorde à la fonction transport de meilleurs prix, pour un meilleur service, et si le profit n'est pas autant retenu au niveau des redistributeurs du fret, c'est-à-dire au niveau le moins lié à la production, mais le plus lié à l'aspect *spéculatif* de l'échange. *In fine,* il faut bien les bouger, physiquement, ces marchandises... »

Propos recueillis par
GÉRARD BUÉTAS

Perturbations variables dans l'industrie

Les perturbations dues aux blocages routiers continuent d'avoir des répercussions très contrastées en fonction des entreprises. Mais globalement, mercredi matin 8 juillet, les optimistes l'emportaient sur les pessimistes.

Chez Citroën, toutes les usines fonctionnaient normalement à l'exception de Rennes, qui avait déplacé à mercredi la journée de chômage technique prévue pour le 24 juillet. On notait une légère amélioration du ravitaillement en pièces détachées. Chez Renault, toutes les usines de montage tournaient, à l'exception de Maubeuge (R 19 et Express). La fabrication d'Espace était arrêtée à l'usine Matra de Romorantin.

Chez Peugeot, l'usine de Poissy a pu être approvisionnée et devait fonctionner normalement toute la journée, contrairement à ce qui était prévu la veille. En revanche, Sochaux et Mulhouse étaient fermées. Chez l'équipementier automobile Valeo, toutes les usines continuaient de fonctionner et les produits étaient acheminés.

Du côté des produits frais, *« ça va beaucoup mieux »*, estime-t-on soulagé chez Bongrain. Toutes les usines tournent et les livraisons s'effectuent dans toute la France. Ce qui explique aussi la relative sérénité de la grande distribution.

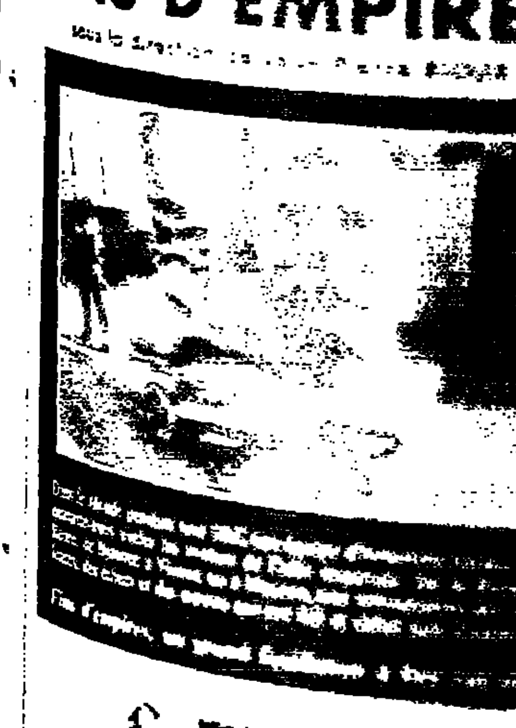
Autre son de cloche chez Chambourcy où deux usines sur cinq étaient fermées. La moitié des livraisons seulement ont pu être effectuées. La marchandise non acheminée à bon port devra être détruite, déplore-t-on dans l'entreprise.

Pessimisme aussi chez Michelin où, mercredi matin, sur certains sites clermontois, les secteurs de fabrication étaient touchés dans une proportion de 50 %, nous indique notre correspondant à Clermont-Ferrand. Les établissements du Puy-en-Velay (Haute-Loire) et de Roanne (Loire) devaient également prendre des mesures identiques, toujours dans la journée de mercredi.

L'industrie du bâtiment serait *« gravement perturbée »*, selon la Fédération nationale du bâtiment : 15 des 25 premières entreprises du Rhône auraient arrêté leur production le 6 juillet.

Les Centres Leclerc font état, mercredi matin, de difficultés croissantes dans l'approvisionne*ment en carburants :* les trois cinquièmes de la quarantaine de stations-service de Normandie *étaient fermées faute* de carburant, les dernières en fonctionnement étant menacées également de *pénurie si l'essence n'arrive pas ce* jour. Dans le Sud-Est, la trentaine de stations n'étaient pas approvi*sionnées ce matin.*

Les salariés d'une dizaine de magasins du couloir rhodanien ont été mis en chômage technique, ainsi qu'une centaine de personnes de la centrale approvisionnant Lyon.



Avant de reconduire ses subventions à l'association

Le gouvernement s'inquiète d'irrégularités dans la gestion de France Plus

Une commission spéciale du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (FAS), principal bailleur de fonds de France Plus, vient d'être invitée, à la demande du ministère des affaires sociales, à examiner l'audit financier de cette association, qui a révélé l'existence d'irrégularités de gestion, et de dépenses *« dont le lien avec l'objet de l'association n'est pas évident »*. France Plus, fondée en 1985 pour favoriser la participation civique des jeunes issus de l'immigration, est parallèlement secouée par une crise interne, plusieurs responsables dénonçant la *« gestion autocratique »* de son président, M. Arezki Dahmani.

« Location régulière de [..] Renault 25 », carte bancaire au nom du président, enregistrement *« invraisemblable »* des notes de frais, conventions sans date avec les comités de province... Le rapport d'audit sur France Plus, effectué à la demande du Fonds d'action sociale (FAS), reflète un train de vie et un fonctionnement surprenants pour une association qui incite les jeunes issus de l'immigration à assumer pleinement leurs droits et devoirs de citoyens. Rédigé en décembre dernier, ce *document explosif vient seulement* d'être transmis à la commission des suites du FAS, l'établissement public qui gère l'intervention de l'Etat dans le domaine de l'intégration des immigrés. Cette démarche intervient à quelques jours de l'examen, par le conseil d'administration du FAS, de la demande de reconduction de la subvention de France Plus (1,8 million de francs en 1991).

Le rapport d'audit insiste sur *« des dépenses non justifiées engagées par l'association »*, comme quelques nuits dans des hôtels de luxe, et sur le remboursement anarchique des notes de frais de déplacement des collaborateurs de France Plus, qui a absorbé plus d'un million de francs en 1990, soit près du tiers du budget de l'association, et dont 67 % ont été affecté, au président. Un autre document, établi en mai dernier par le commissaire au comptes de l'association, note avec satisfaction que la Carte bleue de l'association, dont disposait le président, *« lui a été retirée en 1992 »*. Mais ce rapport qualifie les 31 000 francs consacrés en 1991 à l'achat de vêtements et de chaussures par M. Dahmani au titre de « frais de représentation », de *« rémunération déguisée susceptible de faire perdre à France Plus son caractère d'association sans but lucratif »*.

Le commissaire aux comptes, tout en saluant les efforts de clarification entrepris par l'association, s'alarme de sa *« situation financière inquiétante »*, ce qui l'amène à préconiser des *« mesures plus draconiennes afin d'éviter une cessation des paiements qui n'est pas à exclure »*.

Graves conflits internes

M. Dahmani conteste l'essentiel du rapport d'audit, justifiant les difficultés de trésorerie par le paiement tardif des subventions du FAS, et affirme avoir toujours agi *« dans le respect du principe d'intégrité morale »*. Il précise que ses frais de missions correspondent à l'activité des structures locales du mouvement, et que les frais d'hôtel recouvrent l'accueil de délégations étrangères invitées.

Ces mises en cause interviennent à un moment où France Plus est secouée par de graves conflits internes. Plusieurs comités locaux, dont ceux de Paris et de Nice, ont récemment fait sécession, mettant en cause l'absence de démocratie, dénonçant parachutages et limogeages autoritaires, selon eux. En avril dernier, M. Aziz Sabiri, adjoint au maire de Grenoble et ancien président de France Plus dans l'Isère, avait été inculpé de détournements de fonds (*le Monde* du 3 avril). La déléguée départementale du Val-d'Oise, Mme Fyala Naoui, elle, vient de claquer la porte de ce qu'elle appelle, avec la colère que donne le dépit, *« une association bananière »*, tout en réaffirmant qu'elle continuera à militer pour *« l'idéal démocratique et républicain »*.

Les difficultés actuelles ne doivent pas masquer, en effet, le rôle pédagogique joué par France Plus parmi les jeunes issus de l'immigration. Fondée en 1985 par une *poignée de militants du mouvement* beur agacés par le succès de SOS-Racisme, France Plus était à cette époque soutenue par quelques personnalités socialistes soucieuses de l'apprentissage civique des jeunes issus de l'immigration, et de l'enjeu que pouvait constituer pour le PS leur inscription sur les listes électorales. En prenant la présidence du mouvement un peu plus tard, M. Arezki Dahmani, maître de conférences en économie à l'université Paris-XIII (Villetaneuse), lui a donne une image plus indépendante. Il négocie alors la présence de jeunes beurs ou fils de harkis aux scrutins locaux, sur des listes aussi bien de gauche que de droite, jouant à l'occasion de la concurrence entre des partis persuadés que l'opération allait leur rallier les voix des jeunes issus de l'immigration. Certains reprochent au président de se comporter en porte-parole d'un lobby imaginaire. Mais des ministres de la cohabitation, comme M. Séguin et M. Malhuret soutiennent France Plus, relayés après 1988 par M. Rocard, qui voit dans l'association un utile contrepoids à SOS-Racisme, proche des fabiusiens.

Le discours de M. Dahmani, qui défend le *« droit à la ressemblance »* et une conception de *« l'intégration républicaine »* proche de l'assimilation, exerce une influence non négligeable sur l'évolution de la gauche vers plus de réalisme en matière d'immigration. Prenant son public à contre-courant, il estime non prioritaire le droit de vote des étrangers et défend la plus stricte laïcité dans l'affaire du foulard.

Conquérir une image médiatique

Ses positions favorables au rapprochement judéo-arabe, son soutien à la guerre du Golfe, lui valent de solides inimitiés parmi les beurs, qui raillent volontiers son attitude de « nouveau converti ». Etudiant algérien, militant anti-FLN, M. Dahmani a été expulsé d'Algérie en 1981. Il vit en France *depuis* lors et a *réintégré* la *nationalité* française qu'il *« assume sans complexe »*.

France Plus est probablement loin de compter les dix mille adhérents qu'elle revendique, et ses actions ont souvent un retentissement plus symbolique que réel. Mais l'association rassemble un échantillon de l'élite des jeunes issus de l'immigration maghrébine très attachés aux références démocratiques et républicaines. Aujourd'hui, certains ont si bien assimilé les enseignements de France Plus qu'ils revendiquent précisément ces valeurs pour dénoncer son fonctionnement autoritaire.

Au reste, cette situation ne saurait se résumer à tel ou tel errement individuel. Elle est symptomatique des profondes mutations de la vie associative depuis une décennie. Faute de « vrais » adhérents, bien des associations ne vivent que par l'image médiatique qu'elles peuvent conquérir. D'où la tendance à une extrême personnalisation, comme dans le cas d'Harlem Désir et d'Arezki Dahmani.

Privées de cotisants, les associations sont devenues totalement dépendantes des crédits d'Etat, sans véritable transparence. Comme d'autres, France Plus tire la quasi-totalité de son budget de subventions publiques. Outre le FAS, *qui l'alimente pour 40 %, une* dizaine d'autres ministères, de l'éducation nationale au travail en passant par les DOM-TOM et les droits de la femme, font vivre l'association, qui a reçu au total 4,2 millions de francs en 1991.

Formellement, les *subventions* ministérielles aux associations correspondent à des « actions » précises, dont certaines ne sont que l'habillage d'une aide – vitale – au fonctionnement. A cette hypocrisie s'ajoute le fait que, depuis les années 50, l'Etat délègue l'essentiel de ses interventions sociales en matière d'immigration à des associations, par l'intermédiaire des subventions du FAS. Les procédures bureaucratiques de cet établissement public ont transformé peu à peu bien des responsables associatifs de ce secteur en professionnels du dossier de subvention, de la glissade budgétaire, et... des lambris ministériels.

En 1990, les bonnes relations de France Plus avec le courant rocardien se sont traduites par 500 000 francs de subventions de l'Hôtel Matignon, ainsi que l'indique l'audit financier. A l'époque, et en particulier durant la guerre du Golfe, M. Dahmani jouait le rôle, fort apprécié, de baromètre permanent de l'état d'esprit de l'immigration, venant combler le déficit d'informations dans ce domaine. Avec tous les risques que comporte une telle situation de quasi-monopole. Les ennuis de France Plus pourraient, *dans ce domaine aussi*, inciter à d'utiles réflexions.

PHILIPPE BERNARD

EN BREF

□ **Mort d'un des « pères » de la bombe chinoise.** – Qian Sanqiang, soixante-dix-neuf ans, l'un des principaux artisans de la bombe nucléaire chinoise, est mort dimanche 28 juin à Pékin, a-t-on appris jeudi 2 juillet. Né le 16 octobre 1913 à Zhejiang (à l'est de la Chine) dans une famille d'universitaires, Qian Sanqiang a obtenu son doctorat à Paris, où il a vécu de 1937 à 1948, et travaillé au laboratoire de Frédéric et Irène Joliot-Curie. Ses recherches lui valent le prix de physique de l'Académie des sciences française en 1946. Professeur à la prestigieuse université de Qinghua dès son retour en Chine, il prend une part active à la mise en place du programme nucléaire national et dirige l'Institut chinois pour la recherche atomique dès sa fondation en 1958.

□ **Un nouveau conseiller « police » au cabinet de M. Quilès.** – Le commissaire divisionnaire Sid-Ali Benhafessa a été nommé conseiller technique au cabinet du ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, M. Paul Quilès, par un arrêté paru au *Journal officiel*, vendredi 3 juillet. Il remplace M. René-Georges Querry, contrôleur général de la police nationale, qui sera prochainement appelé à d'autres fonctions. Agé de quarante-huit ans, M. Benhafessa a été successivement directeur des polices urbaines à Gap, Papeete, Avignon et Dijon.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Le procès des responsables de la transfusion sanguine au tribunal de Paris

Ascension et chute du docteur Garretta

Incapacité à prendre des décisions hier, fuite devant leurs responsabilités aujourd'hui... L'audience de la 16e chambre correctionnelle du tribunal de Paris, mardi 7 juillet, a révélé l'ampleur des petites lâchetés, des inerties et des incompétences des anciens responsables de la transfusion sanguine en France.

On l'imagine entouré de ses gardes du corps. On l'imagine sautant de jet en jet. On l'imagine organisant de grandes fêtes du temps de sa splendeur. On l'imagine *régnant sans partage sur le* Centre national de transfusion sanguine. On l'imagine d'autant mieux que le docteur Michel Garretta, *«pas plus intelligent que les autres, monsieur le président»*, conserve une pugnacité rare tandis que sa défense prend eau de toutes parts et que la fatigue *commence à creuser ses traits.*

Ainsi conclut-il cette audience par un terrible lapsus : *«Encore une fois, je ne suis pas un médecin qui soigne»*... Un aveu innocent accueilli en silence par la trentaine d'hémophiles qui suivent le procès depuis le 22 juin. Un aveu malin à la hauteur de ce prévenu hors norme, profilé sur le modèle des capitaines d'industrie, aujourd'hui réduit à encaisser les coups de dague successifs du docteur Jean-Pierre Allain, son ancien collaborateur, et du professeur Jacques Roux, ancien directeur général de la Santé, et *cherchant à les rendre maladroitement.*

Car l'audience fut une spirale sans fin dont ils ne surent pas mieux se sortir que de petits délinquants pris dans la nasse et appliqués à se nuire... Fallait-il que la première question du président Jean-Louis Mazières soit embarrassante ! Oui ou non le docteur Garretta avait-il été avisé, en février 1985, des résultats d'une réunion de spécialistes de l'hémophilie concluant à l'urgence de délivrer aux hémophiles «vierges» (séronégatifs ou encore jamais transfusés) des concentrés sanguins chauffés à l'exclusion de tous les autres pour ne pas être infectés par le sida ?

Une politique finalement assassine

Une question qui se transforma en un piège redoutable : *«Monsieur le président, je n'ai pas reçu cette recommandation,* affirme le docteur Garretta. *Le choix des traitements relevait du groupe d'experts que j'avais désigné. Je pense qu'ils ont pris, en leur âme et conscience, les recommandations qui leur semblaient les meilleures».* Alors se lève le docteur Allain : *«J'ai le regret de dire que ce qu'affirme le docteur Garretta est faux. Il recevait systématiquement tous les comptes rendus de nos réunions. Mais il fait un distinguo subtil entre «compte rendu» et «recommandation». Le professeur Larrieu les lui envoyait directement».*

A cet instant, le docteur Garretta semble perdu. *«Il est important de savoir quand vous dites la vérité docteur Garretta,* lance le substitut, Mme Michèle Bernard-Requin. *Avez-vous reçu ce compte rendu ?»* L'inculpé patine : *«C'est très facile de refaire l'histoire en 1992. Les comptes rendus de réunions ne sont pas des recommandations formelles ! – Avez-vous reçu ce compte rendu du 8 février 1985 ? – Je ne peux pas l'affirmer. Pour moi, il n'y avait pas de problème particulier.»*

Mais que dire alors des tensions multiples qui éclatèrent au CNTS ? Que penser de ces discussions *«respectueuses»*, puis *«orageuses»*, qui eurent lieu entre les docteurs Garretta et Allain, l'un voulant obtenir l'importation massive de produits chauffés, l'autre s'y refusant ? Le docteur Allain rappelle ainsi au passage comment son épouse, le docteur Helen Lee, s'est levée au cours d'une réunion pour demander au directeur général du CNTS *«s'il se rendait compte que sa politique conduisait à la contamination de vingt à cinquante hémophiles par mois»*, et comment elle reçut pour toute réponse une invitation à ne pas discréditer le CNTS.

On ignore encore quel fut le dilemme du docteur Garretta. Mais l'on sait désormais que les implications financières et sa volonté d'asseoir son contrôle *définitif sur la machine du CNTS* ne furent pas absents dans la définition de cette politique finalement assassine.

Entré au CNTS en septembre 1981, formé à la gestion dans un institut spécialisé durant un an, désigné par le professeur Jean-Pierre Soulier comme son dauphin, puis promu directeur général le 1er octobre 1984, il restait au docteur Garretta à prouver que son irrésistible ascension au sein de la transfusion sanguine en France n'était pas imméritée...

Excommunié sans façons

Or voilà un patron qui ne supporte visiblement ni la contradiction chez ses subordonnés, ni, comme l'on verra, chez ses «supérieurs». *«Il était essentiel pour le docteur Garretta, après sa prise de pouvoir, de démontrer aux autorités qu'il pouvait faire respecter une politique d'autosuffisance. Une importation massive de produits chauffés aurait nui à l'image qu'il voulait projeter»*, résume le docteur Allain.

Ainsi restera-t-il sourd, durant cette période cruciale, aux alarmes de son collaborateur et s'emploiera-t-il à chasser M. Jacques Ruffié, professeur au Collège de France, de son poste de président de la Fondation de la transfusion sanguine. Succédant au professeur Jean Bernard en décembre 1984, le professeur Ruffié sera en effet écarté, pour ne pas dire débarqué, en février 1985...

Le docteur Garretta regrette assurément le traitement réservé à cet *«ami»* qui fut, pour ses enfants, un *«Tonton Jacques»* charmant. Il n'empêche ! Ce professeur curieux de tout, intrigué par les problèmes de trésorerie du CNTS et par la qualité des produits sanguins distribués, fut excommunié sans façons pour avoir formulé, selon l'expression du docteur Garretta, des *«critiques inacceptables».*

Fièvre obsidionale

Sur ce chapitre, le professeur Roux accuse le conseil d'administration du CNTS de s'être livré à de *«petites et basses manœuvres»* et précise qu'il fut le seul, avec le professeur Ruffié, à voter pour le maintien de ce dernier lors de la réunion du 25 février 1985. Une réunion *«très dure, très passionnelle»* qui le laisse encore perplexe : *«Pourquoi le conseil d'administration s'est-il privé de tout pouvoir ? Pourquoi a-t-il empêché le professeur Ruffié d'aller voir un peu plus près dans le fonctionnement du CNTS ?».*

Visiblement désireux de faire barrage au docteur Garretta et au conseil d'administration, le professeur Roux explique avoir suggéré à son ministre, M. Edmond Hervé, d'user de son droit de veto. En vain, a-t-il regretté : *«Le ministre, après avoir consulté un juriste, a entériné la délibération.»*

Mais bien d'autres barrages semblent avoir été si fragiles... En mars 1985, lorsque le professeur Roux apprend par une étude que 6/1 000 des donneurs de sang à l'hôpital Cochin sont séropositifs, et que l'on peut donc supposer qu'une grande partie des «pools» sanguins sont contaminés à Paris, aucune décision n'est prise. *«Que fallait-il proposer au ministre ?* demande l'ancien directeur général de la santé. *Pouvait-on arrêter la distribution de tous les produits sanguins sur le territoire ? C'est un débat que nous avons eu pendant des heures au cabinet.»*

Un débat malheureusement sans conclusion digne de ce nom, dans un ministère somnambulique. *«Vous êtes directeur général de la santé,* lance le substitut. *Pourquoi n'être pas intervenu plus énergiquement ? – Je comprends parfaitement que le procureur pose la question,* répond le professeur Roux. *Mais ce n'était pas à moi de faire la proposition. C'était au CNTS.»*

Un CNTS en proie à une fièvre obsidionale prononcée. Le docteur Allain, en cette année 1985, sombre dans une frustration doublée d'une dépression. Incapable *de protéger comme il le souhaite* les hémophiles séronégatifs, il avoue devenir le *«prisonnier d'une schizophrénie, partagé entre son statut au CNTS et sa conscience de médecin».*

Devenu l'otage de sa volonté de puissance, le docteur Garretta, *pour sa part, enregistre certes de* multiples signaux d'alarme mais les situe *«dans un continuum de connaissances».* Nouveau Diafoirus, il érige son irresponsabilité en conduite de direction : *«J'ai mis en place un groupe d'experts,* répète-t-il à l'envi. *Ce sont les médecins qui définissent les protocoles et proposent. Tout le monde pouvait intervenir, y compris moi».*

Tout n'est-il pas dans ce «y compris moi» ?

LAURENT GREILSAMER

Un décret signé le 2 juillet

La grâce présidentielle devrait permettre de désencombrer les prisons

A l'occasion de la fête nationale, M. François Mitterrand a décidé d'exercer pour la sixième fois le droit de grâce que lui offre la Constitution. Les premiers détenus visés par le décret signé le 2 juillet par le président de la République devaient sortir des prisons mercredi 8 juillet.

Accordée à tous les condamnés, cette grâce est un peu plus restrictive que celle de 1991 : elle fixe le plafond des remises de peine à six mois contre neuf l'an dernier. En sont toutefois exclus les évadés et les personnes condamnées pour terrorisme ou pour des crimes sur mineur de quinze ans. Cette mesure s'adresse en priorité aux détenus condamnés à de courtes peines : 90 000 personnes entrent chaque année en prison pour des séjours parfois très brefs.

Ces mesures reprennent le schéma inauguré en 1988, lors de la grâce qui avait suivi la réélection de M. Mitterrand. Plutôt que de fonder les *dispenses d'exécution sur* la peine prononcée par les juges, cette grâce s'appuie sur le reliquat de peine à accomplir : elle offre une remise de dix jours pour chaque mois ou fraction de mois qui reste à exécuter. Environ un millier de détenus devraient bénéficier d'une libération anticipée dans les jours à venir, mais l'effet de cette grâce se prolongera longtemps : dans cinq, voire dix ans, certains détenus quitteront leurs cellules six mois avant le terme *«normal»* de leur peine grâce *à la dispense qu'ils obtiennent* aujourd'hui.

Ce système présente un grand avantage : il évite les libérations bru*tales et massives du 14 juillet*, qui étaient souvent suivis de retours en prison très rapides. Submergés par cet afflux, les services d'aide aux sortants de prison avaient souvent du mal à faire leur travail et le bénéfice des grâces s'en trouvait fortement atténué. Afin de faciliter la réinsertion des détenus, le ministère de la justice a pris des mesures d'accompagnement : les étrangers frappés par une décision d'expulsion ou un arrêté de reconduite à la frontière quitteront le territoire français dès leur sortie de prison et les moyens accordés aux services de réinsertion ont été renforcés. Les centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) et le service régional d'accueil, d'information et d'orientation des sortants de prison (SRAIOSP) (1) ont ainsi bénéficié de crédits supplémentaires.

«Eviter une dérive à l'américaine»

Depuis quelques années, les grâces tentent de limiter, sinon de résoudre, les problèmes liés à la surpopulation carcérale. La situation, il est vrai, est extrêmement grave : au 1er juillet, les prisons françaises comptaient 54 811 détenus, soit le chiffre le plus haut depuis 1948. *«Il nous faut à tout prix éviter une dérive à l'américaine où, avec plus d'un million de personnes incarcérées, on compte quatre fois plus de détenus par habitant qu'en France, sans rien résoudre, mais en produisant de plus en plus de violence et de récidive*, soulignait le garde des sceaux, M. Michel Vauzelle, lors de *l'inauguration de la maison d'arrêt* de Grasse, le 19 juin. *Il faut donc poursuivre tous nos efforts pour réserver l'emprisonnement aux cas strictement nécessaires.»*

Malgré le programme de 13 000 places de prisons semi-privées lancé en 1987 par le garde des sceaux de M. Chirac, M. Albin Chalandon, les *places de prison manquent.* L'administration pénitentiaire dispose actuellement d'un parc de 43 000 places – 50 000 places dès que les 25 établissements neufs du programme de M. Chalandon seront totalement mis en service, – mais la population augmente sans cesse : en vingt ans, de 1971 à 1991, le nombre de détenus a progressé de près de 60 % (2). Au terme de six ans de travaux et d'un effort financier considérable (3), l'administration pénitentiaire se trouve donc à nou*veau confrontée au lancinant pro*blème de la surpopulation.

La grâce de cette année, qui permet d'avancer de plusieurs mois des milliers de libérations, offrira sans doute une courte bouffée d'oxygène aux détenus et aux surveillants. Le problème de la surpopulation ne sera pas résolu pour autant : l'augmentation de la population carcérale est en fait liée pour l'essentiel à la multiplication des longues peines *(le Monde* du 12 février). De 1971 à 1991, alors que les *«courtes peines»* restaient relativement stables, le nombre de détenus condamnés à des peines de trois à cinq ans a été multiplié par deux. Aujourd'hui, les condamnés exécutant une peine de réclusion de dix à vingt ans ou de réclusion criminelle à perpétuité sont deux fois plus nombreux qu'il y a vingt ans.

ANNE CHEMIN

(1) SRAIOSP, 4-14 rue de Ferrus, 75 014 Paris. Tél. : 45-88-93-93.

(2) Annie Kensey et Odile Timbard : «La population des prisons a augmenté de 60 % en vingt ans» *Infostat justice*, No 25, octobre 1991 (bulletin d'information de la sous-direction de la statistique, des études, et de la documentation, ministère de la justice, 13 place Vendôme, 75 042, Paris Cedex 01).

(3) Le budget d'investissement du plan *«13 000»* s'est établi à 4,28 milliards de francs.

Les surfacturations de l'imprimerie Hélio-Corbeil

M. Antoine Waechter a été entendu dans le cadre de l'enquête préliminaire sur le financement des Verts

M. Antoine Waechter, porte-parole des Verts, a été récemment entendu par les policiers de la section économique et financière de la police judiciaire de Versailles dans le cadre de l'enquête préliminaire sur les surfacturations dont aurait bénéficié son mouvement auprès de l'imprimerie Hélio-Corbeil.

Une lettre des services fiscaux

Le directeur des services fiscaux de l'Essonne avait, dans une lettre du 8 novembre 1991, informé le procureur de la République d'Évry que des conventions avaient été signées entre les deux parties selon lesquelles l'imprimeur s'engageait à reverser aux Verts 80 % de la différence entre le coût réel de ses travaux et leur remboursement forfaitaire par l'État des dépenses engagées par les partis à l'occasion des campagnes électorales (*le Monde* du 19 décembre 1991).

Selon le fisc, les Verts, en vertu de cet accord, auraient reçu, après les campagnes présidentielle de 1988 et européennes de 1989, une somme totale de 11,5 millions de francs.

Les responsables de l'imprimerie, dont le siège social se trouve à *Corbeil-Essonnes (Essonne)*, avaient été entendus début janvier par les enquêteurs. Quand cette affaire fut rendue publique, fin 1991, M. Waechter avait dénoncé une manœuvre du gouvernement, affirmant que les sommes reçues correspondaient à la *«rémunération de prestations bénévoles des militants»*, qui furent cependant facturées *«au prix fort»* à l'imprimeur (*le Monde* du 20 décembre 1991).

REPÈRES

BIOÉTHIQUE

La conservation des embryons congelés ne pourrait excéder cinq ans

Un rapport de la commission spéciale de l'Assemblée nationale chargée des projets de loi sur la bioéthique propose de limiter à cinq ans la durée de conservation des embryons congelés *«surnuméraires»* issus de la procréation médicalement assistée (PMA). Cette durée pourra être prolongée si le couple souhaite avoir un autre *enfant. Entre-temps, la possibilité* de demander par écrit l'arrêt de la conservation ou le transfert à un autre couple stérile leur sera *offerte.*

La commission spéciale, présidée par Mme Yvette Roudy depuis sa création le 22 avril 1992, a *également précisé qu'à titre exceptionnel* et dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat, des projets de recherche médicale portant sur des embryons conservés pourront être autorisés, ajoutant que leur utilisation commerciale et industrielle sera interdite. La loi, qui devrait être soumise au Parlement à l'automne, devra être revue tous les cinq ans.

RECHERCHE

Quatre millions d'écus pour les chercheurs de la CEI

La Commission des Communautés européennes vient de décider la création d'une fondation internationale pour la promotion de la science dans les nouveaux Etats *indépendants de l'ancienne Union* soviétique. Cette fondation, fortement soutenue par la France et l'Allemagne et *présentée à la réunion du G 7 de Munich, sera dotée* dans une première étape d'un budget de 4 millions d'écus (28 millions de francs).

Due à l'initiative du physicien Carlo Rubbia (prix Nobel 1984) et réservée à *«des chercheurs non atomistes»*, cette fondation devrait permettre de financer trois types d'actions : des projets de recherche conjoints associant des équipes des pays donateurs et des équipes de la CEI ; des bourses post-doctorales courtes et renouvelables de manière à *«mieux contrôler les pressions à l'immigration»*; des séminaires, des ateliers et des écoles d'été pour mieux insérer les chercheurs de la CEI dans les réseaux scientifiques occidentaux.

ÉDUCATION

Après le congrès extraordinaire du SNETAA

Les enseignants du technique veulent rester dans la FEN

***Réuni en congrès* extraordinaire à Chelles (Seine-et-Marne), le Syndicat national de l'enseignement technique (SNETAA) a décidé à l'unanimité, mardi 7 juillet, de rester au sein de la Fédération de l'éducation nationale (FEN) afin de *«faire respecter ses droits statutaires»* et de contrecarrer, y compris par voie judiciaire, la création du nouveau Syndicat des enseignants (SE), qui entend syndiquer également les enseignants du technique.**

Le Syndicat national de l'enseignement technique (SNETAA, 19 000 adhérents) ne pouvait rester de marbre face à la recomposition en cours à la Fédération de l'éducation nationale (FEN). Pour M. Bernard Pabot, secrétaire général du SNETAA, il convenait de réagir à *«l'acte de guerre»*, que constitue, selon lui, la volonté du nouveau Syndicat des enseignants (SE) de *«chasser»* sur les terres syndicales de son organisation : les *lycées professionnels.*

Solidaire des deux syndicats exclus par la direction de la FEN (le SNES dans le second degré et le SNEP dans l'éducation physique) mais non exclu lui-même, le SNETAA avait laissé entendre dans un premier temps qu'il pourrait quitter volontairement la fédération, en réaction au coup de force de la tendance Union, indépendance et démocratie (UID), majoritaire à la fédération et au nouveau Syndicat des enseignants.

Mais le vent a tourné. Après réflexion, les responsables de la tendance Autrement, qui «tient» le SNETAA, ont décidé de modifier radicalement leur stratégie. Pour les responsables du syndicat, qui rassemble un tiers des professeurs de lycées professionnels et occupe le premier rang aux élections professionnelles, il ne saurait y avoir de meilleure résistance aujourd'hui qu'au sein de la fédération. Le SNETAA, dont les délégués ont manifestement resserré les rangs, entend ainsi, par tous les moyens, faire respecter les statuts et le règlement intérieur fédéraux, qui interdisent actuellement à un syndicat affilié à la FEN de syndiquer des catégories de personnels «couvertes» par un autre syndicat. La direction du SNETAA devrait engager prochainement une procédure judiciaire en ce sens.

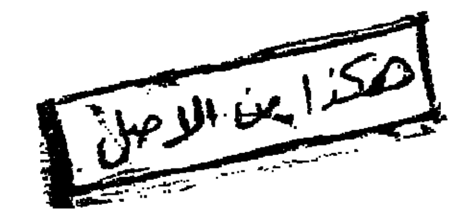
Le «front du refus»

En clair, le Syndicat des ensei*gnants du technique vit dans l'at*tente du résultat du recours judiciaire engagé par le SNES et le SNEP, dont le jugement sera rendu public le 22 juillet et dont il espère bien qu'il visera à la réintégration des deux syndicats exclus. Unanimement, les délégués ont officialisé le «front du refus» qui, sur le ter*rain, s'est déjà constitué sous la* forme de «comités de liaison unitaires» regroupant les enseignants du SNES et du SNEP et certaines sections SNI qui ont refusé de rejoindre le nouveau Syndicat des enseignants. Ils ont également proposé la création d'un groupe de concertation avec les autres organi*sations syndicales agissant dans* les lycées professionnels (la CGT, FO et la CFDT).

A Chelles enfin, les responsables du SNETAA ont bien pris acte du départ d'une cinquantaine de militants UID pour le Syndicat des enseignants et ont pris les mesures nécessaires pour assurer la continuité dans les six académies *qui* étaient tenues par UID. Le divorce, expliquent-ils, était inéluctable. Les divergences d'opinion sur les questions de fond qui taraudent actuel*lement les lycées professionnels* (LP) – l'alternance, l'apprentissage, le statut des professeurs de LP – étaient trop profondes. Or c'est précisément sur les question de fond, dont les jeunes militants sont venus rappeler à la tribune les principales exigences, et non sur les questions de structure, qu'entend se battre le SNETAA à la rentrée.

JEAN-MICHEL DUMAY

□ **Rectificatif : chronologie mensuelle.** – Dans la partie «France» de notre chronologie mensuelle publiée dans *le Monde* du 8 juillet, c'est par erreur que la démission du professeur Claude Got a été annoncée sous l'intitulé «Sang et sida». Il fallait lire : «Santé publique».



Le Monde

EDUCATION • CAMPUS

La recherche universitaire à l'aune internationale

Un rapport inédit du ministère de l'éducation s'efforce de poser les bases d'une évaluation rigoureuse des laboratoires français

PEUT-ON classer les universités françaises en fonction de la qualité, de la productivité et de la notoriété nationale et internationale de leurs activités de recherche? Presque indécente il y a quelques années encore, la question reste provocante dans un monde universitaire hexagonal *« où une certaine conception de la bienséance tolère l'expression orale de toute opinion »*, mais interdisait, jusque récemment (1), la publication de tout jugement écrit. Surtout quand de tels jugements risquent d'être lancés sur la place publique par une presse par définition peu sensible, aux yeux de la plupart des universitaires, aux subtilités académiques ou à la rigueur scientifique...

C'est pourtant à cette question dérangeante que s'efforce de répondre un rapport encore inédit de la direction de la recherche et des études doctorales (DRED) du ministère de l'éducation nationale et de la culture. La justification première de cette évaluation est simple : il s'agit de s'assurer, autant que possible, que les crédits et les postes attribués à chaque université le sont *« à bon escient »*. *« Or dans notre pays*, souligne le rapport de la DRED, *le salaire est fonction du rang d'un enseignant-chercheur et non directement de son mérite présent (...). Le système maintient avec acharnement cette apparence d'égalité entre personnes d'un même rang, même si l'on sait à quel point les jugements portés à huis mi-clos sont impitoyables. L'évaluation met nécessairement au jour ces inégalités. »* Perspective redoutable et redoutée, qui conduit certains universitaires à refuser le principe même d'une évaluation objective et transparente.

A cet impératif de bonne gestion des deniers publics, la DRED ajoute une autre motivation. Dans un monde scientifique sans frontière, l'évaluation des universités, des laboratoires et des enseignants chercheurs est, dès à présent, conduits par d'autres qui n'ont pas attendu d'autorisation pour se donner les moyens de mesurer le dynamisme de la recherche universitaire française.

Trois grandes bases internationales de données sur les publications sont immédiatement utilisables. Pour les sciences, le *Science Citation Index* (SCI) recense les articles et les auteurs de plus de quatre mille périodiques scientifiques de très nombreux pays. Le *Social Sciences Citation Index* (SSCI) et le *Arts and Humanities Citation Index* (AHCI) font de même pour les sciences sociales et les sciences humaines en analysant les revues d'une quarantaine de pays.

Accessibles notamment à la bibliothèque centrale de Jussieu pour l'index des sciences, à la Maison des sciences de l'homme pour les sciences sociales ou à la bibliothèque de la Sorbonne pour les sciences humaines, ces bases de données ont déjà fait l'objet d'études bibliométriques conduites par le CNRS ou le ministère de la recherche et commencent à être utilisés, à titre expérimental, par la DRED. Ainsi les publications scientifiques de l'ensemble des professeurs qui dirigent des troisièmes cycles littéraires ont été analysées ainsi que les publications des enseignants de deux universités parisiennes (Paris-I et Paris-VII) ayant bénéficié d'une prime d'encadrement doctoral. A l'avenir, la direction de la recherche du ministère envisage de généraliser l'utilisation des indices de citations et de publications par établissement pour compléter et affiner ses propres indicateurs.

C'est en effet l'un des enseignements du rapport de la DRED. Après quelques années de relance de la politique de soutien à la recherche universitaire – à travers les contrats quadriennaux, les primes d'encadrement doctoral, le développement rapide des allocations de recherche, la création des *« jeunes équipes »* ou des *« écoles doctorales »* – le ministère commence à disposer d'une batterie d'indicateurs qui fournissent autant d'éléments d'une *« typologie des universités françaises »* permettant aux unes et aux autres de se comparer, de mesurer leurs différences, voire leurs retards ou leurs faiblesses relatives. S'il écarte le principe d'un palmarès, le rapport de la DRED fournit néanmoins, pour chaque établissement, quelques indicateurs significatifs.

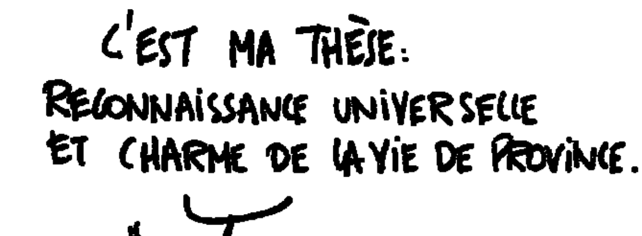
Palmarès ou « typologie » ?

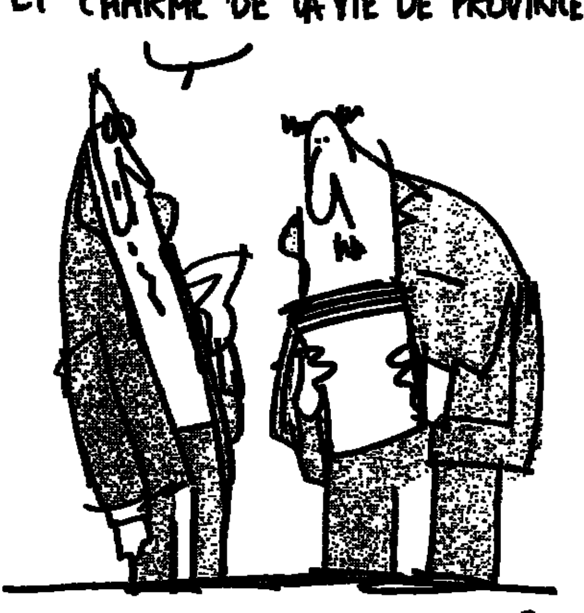
Ainsi le nombre de thèses soutenues – en 1990 – par rapport au nombre d'enseignants-chercheurs varie considérablement d'une université à l'autre. Les établissements parisiens, ce n'est pas une surprise, bénéficient dans ce domaine d'une *« concentration excessive et bien connue particulièrement dans les humanités. Trop de DEA passés en province se terminent par une thèse soutenue à Paris, sans autre justification sérieuse qu'une image bien étrange du prestige comparé des diplômes, entretenue, il est vrai, par les pratiques des commissions de spécialistes et du Conseil national des universités lors d'un recrutement éventuel dans l'enseignement supérieur »*.

Les universités parisiennes se retrouvent donc, logiquement, dans le haut de la fourchette : les deux grosses scientifiques (Paris-VI et Paris-XI-Orsay) présentent respectivement un taux moyen annuel de 0,54 et 0,40 thèse encadrée par enseignant (2). Les autres universités de Paris intra-muros se situent dans la zone supérieure à 0,3 thèse par enseignant, à l'exception de Paris-III (0,25), tandis que les universités périphériques présentent un indice de 0,12 à 0,17 thèse par universitaire.

Inversement, la typologie dressée par la DRED permet de distinguer – en matière d'encadrement doctoral – des universités de province particulièrement actives : la palme revient à Compiègne avec 0,87 thèse encadrée par enseignant, mais des universités comme Nice (0,58), Montpellier-II (0,52), Strasbourg-I (0,45) ou Clermont-Ferrand-I (0,40) sortent nettement du lot. En revanche, des pôles scientifiques importants comme Toulouse-I (0,12) ou Aix-Marseille-I (0,17) apparaissent moins dynamiques en la matière.

Dans le secteur des lettres et sciences humaines, d'importantes universités de province semblent – pour leur part, très à la traîne, comme Lille-III (0,07), Nancy-II (0,09) Rennes-II (0,07)... même si ces indicateurs sur une année mériteraient évidemment d'être complétés à l'avenir par des séries sur une plus longue période.





Ces indicateurs d'encadrement doctoral sont, dans l'ensemble, assez bien corrélés avec le nombre de primes de recherche attribuées à chaque université. Des anomalies apparaissent cependant, en particulier dans les établissements où le pôle médical et le poids des personnels hospitalo-universitaires est important, comme Clermont-Ferrand-I, où l'encadrement de thèses est élevé (0,40) alors que le pourcentage de primes de recherche est faible (0,14). A l'inverse, le ministère a manifestement souhaité dynamiser la recherche – grâce aux primes – dans des universités petites ou moyennes comme Avignon, Angers, Brest, Chambéry, Le Havre, Le Mans, Pau, Reims ou Tours.

Enquête de notoriété

Ces choix sont confortés par *« l'indice de créativité »* calculé par la DRED à partir du nombre de *« jeunes équipes »* comparé à la totalité des équipes reconnues au titre du contrat quadriennal. Avignon, Chambéry, Mulhouse ou Pau sont particulièrement dynamiques sur ce terrain.

Enfin, au-delà de ces indicateurs quantitatifs, la DRED s'est aventurée sur un terrain très inhabituel en France, en lançant une enquête sur la notoriété de la recherche universitaire française auprès de scientifiques américains, britanniques, suédois et russes.

Les limites d'une telle enquête sont évidentes, et la DRED ne les masque pas. Avec cinq cent cinquante réponses exploitables, *certaines disciplines – comme les* sciences de l'ingénieur – ne bénéficient pas d'un taux de réponse suffisant. En outre, les destinataires du questionnaire étant pour l'essentiel membres des académies des sciences de leur pays respectifs étaient souvent âgés et leur jugement sur la recherche française apparaît, à certains égards, *« suranné »* et peu au fait d'initiatives ou de développements récents. Mais, comme le note le rapport de la DRED, cette enquête de notoriété *« n'est probablement pas plus entachée d'erreur que les résultats d'une assemblée de pairs. Si trente-deux personnes qui sont à la fois juge et partie constituent une commission d'évaluation qui n'est pas ridicule, qu'en est-il d'une centaine d'étrangers en rien liés à nos structures, en rien limités par nos traditions »*.

Discipline par discipline et établissement par établissement, le regard porté par les étrangers sur la recherche française est tout à fait instructif. D'une manière générale, il confirme de façon prévisible le poids parfois écrasant des universités parisiennes et, plus encore, de quelques grandes institutions comme le Collège de France, l'Ecole normale supérieure ou l'Ecole des hautes études en sciences sociales.

Cette monopolisation de la notoriété internationale est particulièrement flagrante en mathématiques où les lauriers accordés unanimement à la recherche française vont, pour l'essentiel à Paris-VI, Paris-XI, Paris-VII, et Paris-IX, au Collège de France et à l'école de la rue d'Ulm. Les universités de province (Grenoble, Strasbourg, Bordeaux-I, Marseille-I et Nice) ne se partagent que des miettes.

La concentration est encore plus forte en physique où n'émergent vraiment que Grenoble et Strasbourg derrière les poids lourds que sont *Paris-XI Orsay et l'Ecole normale* supérieure de la rue d'Ulm. A l'inverse la notoriété des centres de recherche en chimie est beaucoup mieux partagée, une dizaine d'universités de province sortant leur épingle du jeu derrière Strasbourg qui bénéficie manifestement du prestige de Jean-Marie Lehn. Enfin, en sciences humaines et sociales, l'Ecole des hautes études, le Collège de France, Paris-I et, à un moindre degré, Paris-IV, Paris-X et Paris-VIII ne laissent guère de place aux autres universités.

Au-delà de ces indications qui demanderaient, pour échapper à toute critique, à être étoffées auprès de davantage de chercheurs de nationalités plus nombreuses, les réponses des scientifiques étrangers fourmillent de notations sur la qualité et le dynamisme des différentes disciplines. A l'exception des mathématiques ou de l'histoire, peu de secteurs échappent à des remarques acides ou assassines. Sont ainsi épinglées la physiologie végétale (où *« il ne se fait pas grand-chose »*) ou la philosophie (plus appréciée, note un correspondant étranger, par la presse française que par les philosophes d'autres pays), les latinistes (dont le prestige passé s'est effondré) ou les sociologues (enfermés dans leurs chapelles et trop coupés des recherche internationales).

D'une manière générale, les universitaires étrangers soulignent deux travers de leurs collègues français : leur trop grand isolement sur la scène scientifique mondiale et surtout leur insuffisante mobilité, y compris au plan national, qui conduit à une certaine *« consanguinité »*, les enseignants chercheurs faisant trop souvent leur carrière dans l'établissement où ils ont suivi leurs études et passé leur thèse. *« Ces défauts*, conclut le rapport de la DRED, *ne nous sont pas inconnus. Mais l'insistance de nos correspondants nous oblige à les considérer à nouveau et à tenter, peut-être, de leur porter remède. »* Vaste programme...

G. C.

(1) Les rapports du Comité national d'évaluation ont depuis quelques années bousculé ce tabou.

(2) Pour mémoire, on retiendra que, pour pouvoir bénéficier d'une prime d'encadrement doctoral, un enseignant-chercheur doit avoir encadré au moins deux thèses au cours des quatre dernières années, soit 0,5 thèse par an. Compte tenu de la durée de préparation d'une thèse, cela équivaut à suivre au moins deux thésards en permanence.

Lycéens olympiques

ALBI

de notre correspondant

Vingt-huit élèves du lycée professionnel hôtelier de Mazamet sont partis, samedi 4 juillet, pour Barcelone. Destination : les Jeux olympiques, bien sûr, pour ces candidats au bac professionnel de restauration et un de leurs professeurs. Mais ce départ s'inscrit bien davantage dans la poursuite de leur formation que dans un séjour touristique et sportif.

Ces jeunes cuistots et serveurs vont, en effet, rejoindre le lycée professionnel provisoire installé à Barcelone par le secrétariat d'Etat à l'enseignement technique. Sur le site du village olympique, huit cent cinquante élèves venus de différents établissements français, (auxquels se sont joints, coopération oblige, une centaine d'Espagnols) et deux cents professeurs et membres de l'administration composent cet établissement pilote cantonné dans des structures en toile et chargé de participer au fonctionnement du restaurant des Jeux. Cela dans le cadre d'un accord de partenariat passé par le secrétariat d'Etat avec un groupe français, SODEXHO, quatrième mondial de la restauration collective, qui a enlevé ce marché.

Cette main-d'œuvre scolaire sera chargée, aux côtés de professionnels, de toute la restauration rapide, depuis les sandwichs jusqu'aux grillades, et du service. Au total, il faudra relever le défi de servir, entre 1 heure du matin et minuit, quelque trente mille repas par jour et jusqu'à quarante-cinq mille en période de pointe.

Pour le professeur mazamétain Joël Cadilhac : *« Nous réussirons parce que nous n'avons aucun droit à l'erreur. Nos jeunes le savent et ils iront jusqu'au bout. Ce sera dur, très dur même, mais formateur. Et puis nous sommes fiers de participer, de montrer que l'enseignement technique français a un grand savoir-faire. »*

Volontaire, comme l'ensemble des participants à cette expérience pédagogique, l'enseignant quitte son domicile pour un mois et demi et n'aura pas de grandes vacances cette année. Pour lui, l'enjeu est clair : *« Si un marathonien veut manger des spaghettis à 3 heures du matin, il faudra qu'il trouve exactement ce que nous devons fournir à partir des fiches techniques et grammages imposés. Les prescriptions sanitaires et diététiques sont draconiennes. En plus, nous subirons tous des tests prophylactiques car l'hygiène devra être parfaite et il ne faudrait pas qu'on puisse incriminer le service de restauration dans la contre-performance d'un athlète... »*

Cette expérience au plus haut niveau promet d'être doublement enrichissante pour les jeunes lycéens. Puisque l'exigence professionnelle sera totale en même temps qu'il seront mis au contact des techniques les plus avancées dans le domaine de la restauration de masse. Pas question pour eux d'aller là-bas seulement pour garnir un album de souvenirs que bien d'autres jeunes pourraient leur envier.

Ces devoirs de vacances seront tout de même validés par une attestation spécifique qui entrera pour partie dans les vingt semaines en entreprise inscrites à leur programme annuel de formation. En complément ils toucheront un pécule de 5 000 francs alors que le montant de celui de l'encadrement pédagogique n'a pas été révélé. Mais on est loin des cachets que tolère aujourd'hui l'idéal olympique et des fantastiques enjeux que représentent les JO sur le terrain de la consommation.

JEAN-PIERRE BARJOU





REPÈRES

BORDEAUX. L'Ecole polytechnique va implanter à Bordeaux, sur le site du technopole Bordeaux-UNITEC, un Institut européen de chimie moléculaire qui constituera *« la première expérience de création d'un troisième cycle international à l'X »*, ouvert aux étudiants français et européens. L'Ecole polytechnique, qui souhaite ainsi combler un *« manque de visibilité »* dans la compétition internationale entre établissements universitaires, avait lancé un appel d'offres aux régions, afin de trouver – à défaut de l'Ile-de-France – des partenaires prêts à assumer le coût de l'investissement initial de 200 millions de francs.

La ville de Bordeaux, la région Aquitaine, le département de la Gironde et la communauté urbaine bordelaise ont été informés le 30 juin par le ministre de la défense, Pierre Joxe, que leur candidature avait été retenue parmi neuf autres. L'institut de chimie moléculaire pourrait ouvrir à la rentrée universitaire de 1994. Il accueillerait d'abord quatre équipes de recherche et pourrait compter, à terme, jusqu'à deux cents chercheurs. – *(Corresp.)*

FORMATION CONTINUE. La nouvelle édition du « Guide de la formation continue dans les établissements d'enseignement supérieur» est parue. Publié à l'initiative du ministère de l'éducation nationale et de la culture et du Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente, il recense tous les établissements, les responsables, les secteurs d'intervention ainis que les formations diplômantes ou non.

IUT. Les instituts universitaires de technologie (IUT) continuent leur croissance. En 1991-1992, ils accueillaient 77 245 jeunes, soit près de 7 % de plus que l'année précédente. Impulsés par le plan « Universités 2000 », deux nouveaux IUT ont été mis en place, vingt-trois départements supplémentaires ouverts et deux nouvelles spécialités créées. Le recrutement des bacheliers technologiques reste minoritaire puisque trois nouveaux élèves sur quatre sont titulaires d'un baccalauréat de série générale.

PETITS BOULOTS. Du bouche à oreille au système D, les étudiants sont de plus en plus nombreux à rechercher des emplois, en particulier pendant les périodes de vacances. Ils oublient souvent, cependant, que le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) est spécialisé dans les offres d'emploi pour étudiants. Pour l'année 1990-1991, ses agences régionales, les CROUS, ont ainsi attribué 42 028 emplois. La répartition géographique des possibilités offertes par les CROUS aux étudiants est toutefois hétérogène : six académies concentrent la moitié des petits boulots. Parmi ces « jobs », les emplois à temps partiel sont de plus en plus nombreux, notamment dans le secteur commercial (manutention, inventaires, gardiennage, vente et emplois de bureau) qui devance celui de la publicité (distribution de tracts, sondages, affichage, enquêtes...).

SYNDICATS. M. Jean-Marcel Champion vient d'être élu secrétaire général de la Confédération syndicale de l'éducation nationale (CSEN), regroupement de six syndicats créé en 1984 pour concurrencer la FEN sur sa droite. M. Champion remplacera M. Jean Bories, qui ne souhaitait pas renouveler son mandat. M. Champion est agrégé d'histoire et membre du bureau national du Syndicat national des lycées et collèges (SNALC).

Les Baltes entre réforme et pénurie

Pour les responsables chargés de réformer le système d'enseignement supérieur la mutation est plus difficile que prévu

VILNIUS
correspondance

L'INDÉPENDANCE des pays baltes a modifié le paysage de l'enseignement supérieur. A la place de l'ancien système très centralisé, les universités bénéficient aujourd'hui d'une autonomie complète et tentent d'introduire des méthodes occidentales. Moscou a perdu tout contrôle, mais malgré ces changements, la nomination de ministres de l'éducation et la présence de présidents progressistes à la tête des établissements d'enseignement supérieur, le corps professoral et les institutions résistent au mouvement.

Pourtant, la récente indépendance de leurs pays a donné aux universités un coup de fouet. Les verrous installés par les autorités soviétiques, empêchant les échanges internationaux, ont sauté. La Conférence des présidents d'université baltes, fondée à Gdansk en 1990 et comprenant trente-sept universités de dix pays différents, aide les établissements des trois Républiques baltes à établir des liens avec les universités occidentales. M. Aline Grzibovska, responsable des relations extérieures à l'université de Lettonie s'émerveille : *« Nous recevons des propositions incroyables d'universités de Taïwan ou de Barcelone, des établissements dont nous n'avions jamais entendu parler auparavant. »*

Quelques établissements privés, généralement encouragés par le gouvernement, se sont déjà ouverts, comme l'Ecole de commerce d'Estonie, l'Institut d'humanités estonien ou l'université Vitautas Magnus en Lituanie. Dans les établissements existants, les conditions d'entrée se sont modifiées. Tous les établissements d'enseignement supérieur baltes tentent de modifier les examens d'entrée, déjà supprimés dans des facultés d'art et quelques universités techniques. De la même façon, les universités veulent mettre en place un système d'admission libre qui donnerait une chance au plus grand nombre, même si cela doit entraîner l'échec de certains étudiants. Quelques facultés ont déjà permis aux étudiants ayant échoué à l'examen d'entrée de payer un droit d'inscription pour leurs études, jusqu'à ce que les examens démontrent qu'ils ont atteint le niveau requis.

Les pouvoirs publics espèrent obliger les étudiants par ce biais financier *« à prendre leurs études plus au sérieux »*, et, en même temps, accroître les revenus des universités. Car ces dernières ont un réel problème d'équipement. Leurs laboratoires manquent d'ordinateurs et de matériels de base, malgré les donations d'établissements occidentaux. Les bibliothèques sont totalement inadaptées. Du fait du manque d'ouvrages occidentaux, certains établissements multiplient les photocopies illégales pour leurs étudiants. *« Nous partons du principe que les auteurs seront compréhensifs »*, indique un président d'université.

Le poids du temps passé

Les Baltes comptent beaucoup sur l'aide de leurs compatriotes exilés à l'Ouest. Aujourd'hui, estime-t-on, il y a autant d'universitaires baltes en Occident que dans les Républiques autonomes. Des associations existent par dizaines dans les universités américaines et font preuve de leur soutien. Certains professeurs sont de retour, comme M. Arvidas Peter Zigas, né à Chicago de parents lituaniens arrivés aux Etats-Unis en 1944. Il enseigne à l'université Vitautas Magnus depuis trois ans. Mais, pour la plupart, ces enseignants reviennent pour de courtes périodes.

Autre modification, l'arrêt du développement des sections en langue russe à l'université. Les établissements d'enseignement supérieur accueillent entre 15 % et 30 % d'étudiants russes. Mais les autorités publiques sont partagées. D'un côté elles souhaitent prendre des mesures pour préserver la langue nationale et de l'autre ne veulent pas fermer brutalement les sections en langue russe, qui *« permettent d'unifier les membres de différents groupes ethniques »*. Malgré ces évolutions notables, les résistances au changement sont nombreuses. M. Andris Piebalgs, ministre de l'éducation de Lettonie, exprime le sentiment ambiant : *« Il y a des changements, mais les réformes se font attendre. J'ai même changé d'avis sur la nécessaire autonomie des universités, car elle n'est pas suffisante. »* Il voudrait mettre en place de nouveaux mécanismes, comme *« des comités indépendants »*, qui serviraient de guides pour la libéralisation des universités.

Le ministre de la culture et de l'éducation de Lituanie, M. Darjus Kuolis, renchérit : dénonçant la résistance du corps enseignant, il estime que le problème principal des universités est *« le poids du temps passé »*. Pour lui, la transformation des institutions en établissements *« modernes et libéraux »* ne pourra avoir lieu qu'avec une plus grande ouverture sur le monde. Il va même jusqu'à qualifier de *« tragi-comiques »* les reconversions des anciens professeurs de marxisme-léninisme. Beaucoup d'entre eux enseignent aujourd'hui l'économie, les sciences politiques, et même la religion. Le ministre letton ajoute : *« Il est anormal que personne n'ait été limogé. »*

M. Algirdas Avizienis, professeur d'informatique lituanien de nationalité américaine revenu en 1990 pour devenir le recteur de l'université Vitautas Magnus, va dans le même sens. Il se plaint que beaucoup de professeurs locaux utilisent maintenant *« les termes de démocratie et d'économie de marché sans savoir ce que cela signifie. Le passé a laissé des traces, les gens attendent des ordres et ne savent pas prendre d'initiatives »*.

L'avance de l'Estonie

Ces problèmes sont particulièrement cruciaux en Lituanie et en Lettonie. La troisième République Balte, l'Estonie, historiquement la plus industrialisée et qui a l'avantage de parler une langue très proche de celle de son voisin finlandais, est beaucoup plus avancée dans la transformation du système d'enseignement supérieur. Les universités estoniennes sont déjà en mesure de présenter un enseignement basé sur le modèle américain, avec mastères et PhD à la clé.

Mais, même en Estonie, les réformateurs reconnaissent qu'il faudra du temps pour former une nouvelle génération d'enseignants conscients des idées démocratiques et libérales. *« En Allemagne de l'Est, il a été possible d'utiliser les bulldozers et de tout reconstruire*, explique M. Jüri Karner, président de l'université Tartu en Estonie. *Dans les pays baltes, nous n'avons pas de jumeaux occidentaux pour nous aider. »*

Comme dans le reste de l'ancien bloc soviétique, les étudiants des pays baltes sont restés plutôt passifs, jouant seulement un petit rôle dans le combat pour l'indépendance mené par leurs aînés. Les réformateurs y placent cependant leurs espoirs dans la jeune génération, la première qui arrive à l'âge adulte à la fin de la période de peur imposée par les autorités soviétiques. Ils sont pourtant à la fois anxieux et excités par leur avenir, pour la première fois incertain. *« Ils commencent à penser à leur futur, on peut le voir dans leur regard »*, indique un enseignant de Vilnius. A l'université de Lettonie, les nouveaux étudiants doivent maintenant signer un papier dans lequel ils promettent de faire de leur mieux pour atteindre le niveau de la licence. L'objectif, selon le président, est de les responsabiliser, *« car, comme sous le régime communiste, ils pensent qu'ils ont des droits mais pas d'obligation »*.

Alors que les derniers contrôles du pouvoir central de Moscou ont disparu, les universitaires baltes estiment pourtant indispensables les liens avec les établissements soviétiques. M. Juris Zakis, président de l'université de Lettonie, un réformateur, estime que, dans plusieurs spécialités, des petits pays comme les Républiques baltes ne pourront jamais créer des départements. *« Nos contacts avec les scientifiques russes sont un avantage, pas un inconvénient »*, insiste-t-il. En revanche, dans le domaine des sciences sociales, les établissements baltes ne peuvent compter que sur leur propre force, car là, comme dans le reste du bloc soviétique, tout est à reconstruire.

BURTON BOLLAG



Séismes à l'école

Suite de la première page

Le SNI, pour sa part, n'était-il pas associé à toutes les ambitions de la République et à tous les combats de la gauche depuis la fin de la première guerre mondiale ? Le voici qui s'éclipse, sans fleurs ni couronnes, pour tenter de renaître dans les limbes d'un nouveau Syndicat des enseignants.

La « guerre scolaire » enfin. Depuis un siècle au bas mot, elle opposait « laïcards » et « calotins », républicains et catholiques, école publique et école privée. Ponctuant la vie politique française de quelques-unes de ses plus belles empoignades, depuis les lois Ferry, jusqu'au fiasco du « grand service public unifié et laïque de l'éducation nationale » du précédent septennat.

Au terme d'un maigre débat entre une poignée de députés et quelques sénateurs, c'est ce long chapitre de la guerre des « deux France » que le Parlement vient de clore en adoptant, mercredi 8 juillet, le projet de loi entérinant l'accord signé, le 13 juin, entre le ministre de l'éducation nationale et de la culture et le secrétaire général de l'enseignement catholique. On ne pouvait imaginer plus piètre enterrement pour tant de passions passées.

Il y avait à cela des raisons de circonstance. A peine arrivé rue de Grenelle, début avril, M. Jack Lang n'avait pas caché son inquiétude devant la mobilisation de l'enseignement privé. A quelques mois des législatives de 1993, il devenait urgent d'éteindre le feu qui couvait et de priver la droite d'un thème de campagne dont elle avait déjà démontré, en 1978 ou en 1984, la redoutable efficacité.

M. Lang l'a fait sans états d'âme. Il a su jouer habilement des divergences subtiles entre la hiérarchie catholique et les parents d'élèves du privé. Il a tiré plein bénéfice de l'impuissance actuelle de la FEN. Il n'a pas hésité, au passage, à faire des signes de bonne volonté à la famille démocrate chrétienne, précieuse alliée de circonstance dans le débat sur l'Union européenne. Et il s'est même payé le luxe de brandir les concessions financières faites au privé pour plaider un effort budgétaire significatif en faveur du secteur public. Bref, un travail de professionnel.

Mais au-delà de ces avantages immédiats ? Quelle est aujourd'hui la place de l'enseignement privé dans notre système d'éducation ? A quoi sert-il ? Et qui sert-il ? Le premier constat n'est pas nouveau : même si, pour l'essentiel, elle est restée catholique, l'école privée n'est plus ce qu'elle fut. Le *« caractère propre »* – c'est-à-dire la vocation confessionnelle – que lui reconnaissait la loi Debré de 1959 s'est estompé au point, de plus en plus souvent, de disparaître aux yeux des familles elles-mêmes. Toutes les enquêtes le soulignent : il n'y a plus guère que 20 % des parents pour qui l'existence d'un enseignement religieux demeure une raison déterminante de choisir un établissement privé.

Sans doute les évêques s'efforcent-ils régulièrement de resserrer leur contrôle sur l'institution pour lui rappeler sa mission (*le Monde* du 15 mai). La mutation cependant est inéluctable. En quelques décennies, la crise des vocations religieuses a entraîné une laïcisation spectaculaire. Aujourd'hui, 97 % des enseignants sont des laïcs, tout comme 88 % des directeurs d'école et 81 % des chefs d'établissement du second degré (contre 46 % en 1978). Parmi les directeurs diocésains eux-mêmes, on compte désormais 66 % de laïcs, contre 9 % en 1978.

L'érosion du « caractère propre »

A cette érosion de l'identité confessionnelle s'ajoute peu à peu une banalisation institutionnelle. Depuis 1960 et la loi Debré, les établissements privés sous contrat doivent respecter les programmes et les horaires appliqués dans le public. L'accord signé au mois de juin entre le gouvernement et l'enseignement catholique ne pourra qu'accélérer le rapprochement. Avec la mise à parité immédiate du recrutement et de la formation des maîtres des écoles et, à terme, des professeurs du second degré, avec l'harmonisation et la prise en charge des retraites des enseignants du privé, ou avec l'introduction, comme dans le public, de décharges horaires pour les chefs d'établissement, ce sont autant de verrous supplémentaires qui vont sauter, de frontières qui s'effacent.

Enfin la vieille prévention à l'égard de l'enseignement privé, symbole de l'école des riches tend, elle aussi à s'effacer. Certes, les enfants de cadres supérieurs et professions libérales, de patrons de l'industrie, de commerçants et d'agriculteurs restent plus fortement représentés dans le privé. A l'inverse, en classe de seconde par exemple, la population scolaire du privé comprend 10 % d'enfants d'origine ouvrière et 12 % de familles d'employés, contre respectivement 19 % et 16 % dans le public.

Pourtant le privé joue désormais un rôle non négligeable dans la démocratisation de l'enseignement. L'enquête menée par deux sociologues, Gabriel Langoüet et Alain léger (1), démontre en effet que si, globalement, les deux secteurs ont des taux de réussite semblables, une scolarité complète effectuée dans le privé est plus profitable aux enfants d'ouvriers et surtout d'employés qu'un cursus complet dans le public. L'avantage, pour les enfants d'employés, est d'une douzaine de points dans le taux de réussite au baccalauréat.

Une soupape commode

Laïcisation, banalisation et démocratisation : c'est en réalité la fonction même de l'école privée qui a changé. De concurrente, elle est devenue complémentaire, mais avec des armes dont manque le secteur public et dans un contexte auquel il est mal préparé. Comme le note Robert Ballion depuis des années, on assiste à *« un changement radical »* de l'attitude des parents à l'égard de l'institution scolaire : *« Celle-ci n'est plus conçue comme un service public (visant l'intérêt général), mais comme étant au service du public (devant répondre à des intérêts privés »* (2). Tout a contribué à ce renversement : le gonflement de l'enseignement de masse en même temps que la crise de l'emploi ont suscité une demande de plus en plus exigeante, attentive au prestige des filières, à l'efficacité des options, à l'orientation, au profil des établissements. Autant de paramètres très forts qui se sont superposés à la fidélité religieuse et aux refus des mélanges sociaux.

L'enquête de Langoüet et Léger le confirme de façon spectaculaire : les parents sont devenus des consommateurs d'école. Si les quelque dix mille établissements catholiques scolarisaient en 1990 un peu plus de deux millions d'élèves – soit 16 % de la population scolaire totale (un élève sur sept dans le primaire et un sur cinq dans le secondaire), – ce chiffre masque un usage beaucoup plus extensif du privé. Sur la durée totale de leur scolarité, plus du tiers des élèves ont, en effet, fréquenté, à un moment ou à un autre, un établissement privé. Les flux ne sont d'ailleurs pas à sens unique : à la rentrée 1991, près de cent cinquante mille élèves du second degré public sont allés dans le privé alors qu'un peu plus de cent mille ont fait le chemin inverse.

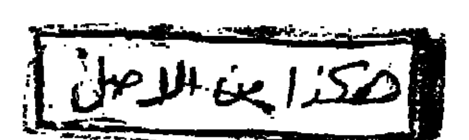
Les établissements privés fonctionnent donc comme un filet de sécurité, une seconde chance possible en cas de difficultés scolaires dans le public, ou comme un recours en cas d'affectation dans un établissement public jugé, à tort ou à raison, de façon négative. Et ils ne manquent pas d'atouts pour récupérer, de façon passagère ou durable, les déçus du public : autonomie des établissements et des équipes de direction, petite taille permettant de faire du « sur mesure », atmosphère plus communautaire, paternaliste au besoin, implication forte des personnels, discipline et sérieux affichés à défaut d'innovations pédagogiques, enfin attention aux demandes des parents d'autant plus soutenue que ces derniers sont vraiment des clients et payent des frais de scolarité (de l'ordre de 600 F à 2 400 F par an pour les établissements sous contrat).

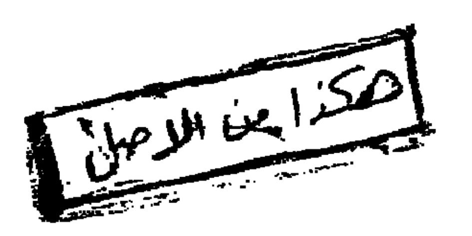
En réalité, tout se passe aujourd'hui comme si, en soutenant davantage le privé, l'Etat s'offrait un système de secours capable d'accueillir une partie de la clientèle scolaire, déroutée ou écartée par le système principal, trop lourd, rigide et massif. Comme s'il jugeait plus réaliste de laisser les parents changer d'école plutôt que de s'échiner à changer l'école. C'est de cette dérive, également, que les syndicats d'enseignants sont malades.

GÉRARD COURTOIS

(1) Robert Ballion, *la Bonne Ecole*, Hatier, 1981.

(2) Gabriel Langouët et Alain Léger, *Public ou privé, trajectoires et réussites scolaires*, Editions Publidix, 1991 ; et aussi le dossier du *Monde de l'éducation*, octobre 1991.





POINT DE VUE

Déserts français de la formation

par Jacques Bodineau

EN septembre 1991, vingt-huit instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) accueillaient quelque 66 000 étudiants et stagiaires se *préparant à la carrière de profes*seur des écoles, des collèges et des lycées. Environ 27 500 d'entre eux, recrutés au niveau de la licence, sont inscrits en première année pour préparer les concours de recrutement.

La mise en place de ces instituts, conformément à la loi d'orientation sur l'éducation de 1989, répond au besoin de rénover profondément la formation des enseignants dont les missions ont évolué : à leur rôle de spécialiste d'une discipline s'ajoutent d'autres tâches, comme celles d'aider les élèves à bâtir et réaliser un projet d'orientation, d'établir des relations avec les partenaires extérieurs de l'école, de participer à des activités périscolaires, etc. Mieux former les enseignants, et dans une conception plus ouverte sur l'environnement, c'est un objectif auquel, sur le principe, il est aisé de souscrire. Encore faut-il que les carrières suscitent de nombreuses candidatures et qu'il y ait régionalement les structures de formation correspondant aux grands champs disciplinaires.

La réalité répond mal à cet objectif général, et le lecteur un peu attentif qui examine les cartes des formations d'IUFM pour l'année 1992-1993 décèle des manques graves, en particulier pour les enseignements techniques considérés pourtant comme stratégiques pour la formation des jeunes et le développement d'une économie nationale compétitive. Quelques exemples peuvent illustrer ce propos.

La préparation du CAPET productique qui, schématiquement, recouvre le secteur de la fabrication mécanique, sera assurée dans sept centres avec le chiffre modeste de 72 allocataires en première année, laissant ainsi des ensembles compacts sans dispositif de préparation. C'est le cas des académies de Caen, Rennes, Rouen, Nantes, Orléans-Tours, Clermont-Ferrand, Limoges, Poitiers, Bordeaux, soit, d'un seul tenant, le centre et l'ouest de la France. Autre exemple, bien que nettement moins marqué, pour le CAPET de construction mécanique où des académies cumulent les manques : c'est le cas de Caen, Rennes, Nantes, Orléans-Tours, Clermont-Ferrand, Limoges. A croire que ces régions sont dépourvues d'un réseau de lycées techniques et d'IUT sur lesquels pourraient se greffer des antennes universitaires capables d'assurer les enseignements expérimentaux, *composante essentielle* de ces formations technologiques.

Déficits pour la technologie

L'existence de ces déserts de formation pour le secteur industriel, où les recrutements d'enseignants souffrent déjà de la concurrence du secteur privé, ne peut qu'aggraver la situation de pénurie. L'implantation d'un IUFM par académie augurait bien d'une meilleure prise en compte des besoins régionaux et, pour y répondre, de la mise en place de politiques de recrutement facilitées par l'attribution d'allocations et la perspective pour l'étudiant de demeurer dans sa région ou dans une région proche. Les exemples ci-dessus attestent que dans bien des cas il n'en est rien et qu'une touche de jacobinisme eût peut-être évité de telles disparités.

Ce qui se révèle au niveau du CAPET est encore infiniment plus accentué pour les préparations à l'agrégation. C'est ainsi que l'agrégation de génie mécanique, touchant, là encore, au secteur-clé de la fabrication, ne concerne plus cette fois que deux centres, celui de l'université de Lille pour un nombre réduit d'étudiants et l'Ecole normale supérieure de Cachan, qui fournit traditionnellement une vingtaine de futurs professeurs (pour 101 postes à pourvoir au concours externe).

Doublant les déserts géographiques, y aurait-il également des déserts structurels avec des déficits inquiétants de formation d'enseignants dans des secteurs technologiques essentiels ? Or il s'agit, là encore, d'un domaine stratégique, alors que l'on vise dans le même temps le doublement des effectifs des écoles d'ingénieurs et que l'on doit également faire face à la montée en charge des premiers cycles universitaires.

Pour grave qu'elle soit, la situation actuelle ne semble pas irréversible pour peu que l'on retienne certaines mesures simples et semble-t-il aisées à mettre en œuvre. On peut suggérer, par exemple, l'idée d'une structure de pilotage impulsant et facilitant des regroupements interacadémiques en même temps qu'elle contribuerait à harmoniser et à favoriser les échanges dans un même champ disciplinaire entre les divers centres de formation. Certes, un tel dispositif peut apparaître comme une *re-création* d'une spécificité de l'enseignement technique, mais, dans un contexte aussi difficile, il est nécessaire de se donner les moyens d'une action volontariste.

Soldats de l'an II

Dans le même esprit, alors que l'École normale supérieure de Cachan couvre l'ensemble des « sciences de transfert » et qu'elle pourrait mieux répondre aux besoins en enseignants et en enseignants-chercheurs en doublant ses flux annuels d'agrégés, toutes disciplines confondues, il apparaît possible d'accueillir avec les élèves, fonctionnaires stagiaires dont les postes sont comptés, *des allocataires qui* se verraient offrir des suites d'études assorties de carrières intéressantes. Nul doute que des étudiants, de bons éléments d'IUFM, trouveraient là des filières de promotion et répondraient, ce faisant, à la demande d'enseignants de haut niveau dont le pays a besoin.

La formation des maîtres se situe en amont et conditionne toutes les autres mesures, car du *nombre d'enseignants formés* et de leur qualité dépendront toutes les réformes, toutes les évolutions. C'est le point de passage obligé pour l'adaptation du système éducatif et la mise en œuvre de contenus de formation actualisés, c'est le préalable à une élévation du niveau de qualifications et à une meilleure insertion des jeunes.

Former au présent les enseignants de demain c'est savoir apporter des solutions de recrutement et de formation adaptées au contexte régional tout en préservant une coordination stratégique indispensable pour atténuer les disparités géographiques et favoriser la diffusion des innovations pédagogiques. Nous ne sommes qu'en l'an I des IUFM, c'est en l'an II que les soldats du même nom eurent les victoires décisives. Les plus grandes espérances sont encore permises, mais la rentrée de septembre 1992 est proche...

▶ **Jacques Bodineau est directeur de la formation à l'Ecole normale supérieure de Cachan.**

COURRIER

Ouverture à l'international

Dans votre article intitulé « Collèges bilingues aux enchères » (*le Monde* du 28 mai), vous écrivez, de façon inexacte : *« Quant à l'Allemagne, elle répond à la demande au cas par cas* (...) *mais délaissant les autres. Le lycée international des Pontonniers à Strasbourg, pourtant situé à deux pas de l'Allemagne, fonctionne ainsi avec des enseignants natifs d'Allemagne mais titulaires du CAPES ou de l'agrégation, autrement dit des fonctionnaires français. »*

En fait, ce cas de figure concerne la section anglophone. La situation de la section allemande du lycée international des Pontonniers est très différente de celle décrite dans l'article. Les autorités allemandes (le Bundesverwaltungsamt) la reconnaissent comme Begegnungsschule, à l'égal des établissements de Saint-Germain-en-Laye et Versailles. A ce titre elle bénéficie de l'apport d'un professeur envoyé par l'organisme fédéral compétent (Zentralstelle für das Auslandsschulwesen) ; par ailleurs, le consulat d'Allemagne fournit les moyens pour rétribuer d'autres enseignants. De leur côté, les professeurs de la section anglaise disposent de qualifications professionnelles obtenues en Grande-Bretagne et en France. Cela leur permet d'être rétribué par l'Etat français. La section anglophone est donc aussi gratuite pour les élèves. Par ailleurs, vous insistez sur le coût des sections internationales : coût pour les parents ou bien coût de fonctionnement du système dans son ensemble ? Si certaines sections, pour diverses raisons, sont à la charge des parents qui les ont choisies, la partie ne devrait pas passer pour le tout. A Strasbourg, toutes les sections sont gratuites, comme l'école publique en général. Le coût de fonctionnement réel des sections est très proche de celui d'un lycée d'enseignement général, en réalité, comme l'indique d'ailleurs le rapport de l'IGEN dont vous citez certains passages mais pas celui intitulé : « Des coûts relativement *limités eu égard aux formations dispensées* ». Par exemple, les horaires spécifiques (langue, littérature, histoire) en langue étrangère, principale particularité des sections, sont en général de six heures. Un élève « traditionnel » a droit à trois heures de première langue et deux heures d'histoire ; cela fait cinq heures. Quel que soit l'enseignant, français ou étranger, il faut le rémunérer. Serait-ce cette heure hebdomadaire de cours en plus qui permettrait de qualifier l'enseignement des sections internationales de coûteux ?

J.-P. PERRIN
(proviseur adjoint du lycée international des Pontonniers, Strasbourg).

Rigueur contre la triche

Suite à la lettre d'une lectrice intitulée « Tricher pour un diplôme » (*le Monde* du 4 juin 1992), je voudrais apporter la réponse d'un enseignant.

Qu'ils se *« sentent concernés »* ou non, les professeurs le sont tous. Les circulaires administratives relatives aux examens et concours sont très claires à ce sujet et la plupart de mes collègues se font un devoir de les appliquer avec rigueur. En effet, pour évaluer avec précision le niveau des étudiants, si le choix du sujet et la qualité de la correction sont les critères de base, l'absence de toute possibilité de tricherie est la condition première. Il est trop facile *de ne retenir d'une fonction que* ce qu'elle présente de valorisant et de ne pas se sentir concerné par des attributions moins prestigieuses – *« nous ne sommes pas des flics »* – mais tout autant nécessaires, comme celle de maintenir une stricte justice.

Je me suis senti d'autant plus concerné que l'ampleur du phénomène m'est apparue récemment : plusieurs élèves d'une prestigieuse hypokhâgne parisienne, *« stupéfaites et bouleversées »* elles-aussi, m'ont décrit la manière dont se sont déroulées les épreuves du deuxième concours blanc, à l'évidence mal surveillées. Je ne peux dire si la pratique est habituelle ou non, mais quelle déception quand on sait à quelle précision prétendent ces épreuves de sélection ! Que certains professeurs de DEUG pléthoriques ne se sentent pas concernés, c'est peut-être possible, mais ceux d'Henri-IV !

JACQUES AUGER
(Tours).

Profession : manager de rock

JUSQU'A 1989, l'association entre les termes « rock » et « Berry » passait par le prénom Chuck. Mais à l'automne de cette année-là, une vingtaine de jeunes gens se sont retrouvés à Issoudun, en plein cœur du Berry, pour y apprendre le métier de manager de groupe de rock. C'est qu'à Issoudun on trouvait, au milieu des années 80, un groupe de rock formé de très jeunes gens, Zéro de conduite, responsables de quelques disques énergiques. Au cours de la brève carrière de Zéro de conduite, Bertrand Ledoux, manager du groupe, père de l'un des musiciens, eut le temps d'évaluer la somme des connaissances qui lui auraient été nécessaires pour mieux faire son métier. D'où l'idée d'une formation professionnelle. Justement, André Laignel, maire d'Issoudun, était, en 1989, secrétaire d'Etat à la formation professionnelle.

Restait à trouver les organismes capables de soutenir un projet de ce type. Le CIR (Centre d'information du rock et des variétés), qui venait de publier le guide *Profession manager*, était tout indiqué pour réunir des intervenants capables d'expliquer l'art de monter une tournée, ou les pièges de la négociation d'un contrat discographique. L'INIREP (Institut interrégional d'éducation permanente), organisme de formation professionnelle, se chargeait de la logistique.

On vient donc de célébrer, à la fin du mois de juin, la fin du troisième stage de « manager du monde de la musique ». Les vingt stagiaires ont été recrutés sur dossier en septembre 1991. De niveau bac, ils avaient tous une expérience dans les métiers de la musique, même si elle était souvent restée bénévole. Animateurs d'associations, managers de groupes, organisateurs occasionnels de spectacles, ils voulaient tous se repérer dans le dédale des réglementations sociales, débroussailler les textes sur la propriété intellectuelle et les droits voisins, apprendre à évaluer le coût d'un concert et à l'organiser en conséquence.

Depuis cette année, la session est divisée en trois filières. *« Le marché n'était pas apte à accueillir vingt managers par an »*, explique Bruno Boutleux, directeur du CIR. Les stagiaires peuvent donc choisir entre le management d'artistes, la production discographique et la production et organisation de spectacles. Parmi les stagiaires de la session 1990-1991, 70 % sont aujourd'hui actifs dans la profession.

Pourtant, chez les promus de l'année, la satisfaction est parfois tempérée. *« On dirait qu'ils préfèrent nous trouver un emploi à classer des fiches dans une maison de disques plutôt que de nous aider à retourner dans notre ville pour mener à bien un projet original »*, se plaint Cléo, qui tente de créer une *« nouvelle aventure culturelle »* dans une usine désaffectée à Mulhouse. Frédérique, animatrice de l'association Emmetrop qui organise, entre autres, le festival « off » durant le Printemps de Bourges, râle à l'idée d'avoir appris à satisfaire aux conditions du code du travail sans pouvoir envisager de remplir un seul bulletin de salaire à son intention.

Mais, à l'inverse, certains des stagiaires sont ravis à l'idée de travailler chez les plus gros producteurs de spectacles français ou dans les multinationales du disque. Jusqu'ici, les professionnels de la musique semblaient considérer que leurs métiers procédaient de l'apprentissage sur le tas, dans le meilleur des cas, ou de la science infuse. D'année en année, le stage de manager d'Issoudun leur démontre le contraire.

THOMAS SOTINEL

▶ **Dépôt des candidatures pour le stage 1992-1993 jusqu'au 31 août. Dossiers à retirer auprès du CIR sur appel téléphonique au (1) 42-00-12-11.**

FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Monde

SÉLECTION IMMOBILIÈRE

appartements ventes

1er arrdt

Imm. cl. hist. Les Halles. Part. except. 65 m², r. du jour. gd charme, clair, calme, cheminée, mezz. poutres. Tomette impec., vue imp. 1 950 000 F. T. 42-67-15-64.

3e arrdt

—NEUF—
STUDIOS ET 2 PIECES
MARAIS (3ème) à part. de 879 000F.
ALÉSIA (14ème) à part. de 679 000F.
PARIS-OUEST IMMOBILIER
(1) 45.87.70.25

AU CŒUR DU MARAIS
A VOIR. 2-3 P. de caractère. 5 m sous plafond, poutres. Cuisine équipée, salle d'eau, w.-c. Prix : 1 900 000 F. *CASSIL : 45-66-43-43.*

MARAIS. RAMBUTEAU
DUPLEX à rénover. Rez-de-ch. et 1er étage. HABITATION et COMMERCIAL. 1 600 000 F. Tél. : 48-04-85-85.

4e arrdt

HOTEL-DE-VILLE-RIVOLI
Appart de gd stand., 7 p. triple récept., dans imm. pierre de t. ravalé, 3e ét. asc., plein sud
FONCIA 43-67-07-65

LES ATELIERS DU MARAIS
HOTEL DE VILLE
LIVRAISON 4e TR. 1992
du studio au 4 pièces terrasses, parkings
45-72-50-50
ELMER DWIGHT EDOUARD.

MARAIS-SAINT-PAUL
Immeuble classé. STUDIO. Poutres, CHARME. Cuisine. TOUT CONFORT. 485 000 F. Tél : 48-04-84-48.

5e arrdt

BD ST-GERMAIN
Beau studio VUE S/TT PARIS Parf. état. Kitch équip. s. eau, *wc. balconnet.* 395 000 F
CASSIL – 45-66-01-00

BROCA stand ss vis-à-vis 3/4 p., 90 m², 2 bains, park., soleil 2 800 000 F. 43-35-18-36

Jardin des plantes, constr. 1985, grand studio 33 m². superbe terrasse, 7e ét. plein sud, *calme complet sans vis-à-vis, cuis. et wc séparés,* part. 45-35-94-01.

Mo MAUBERT. BEAU STUDIO. Vue sur tout Paris. Parfait état. Kitch. équipée, salle d'eau, w.-c., *balconnet. 395 000 F.* CASSIL : 45-66-01-00.

Mo MAUBERT studio
40 m² rez-de-ch., jardinet privatif 16 m². + beau ss-sol avec voûte pierre 18 m² bel imm. ancien répertorié et rénové, caractère
Prix : 1 150 000 F
ST-DIZIER ET BURGER
40-53-92-09.

Val-de-Grâce, récent ss vis-à-vis, liv.. 3 ch., parf. état, soleil, urgent. 43-35-18-36

6e arrdt

48, r. Monsieur-le-Prince except. 112 m² s/rue et jardin S/place ven. 10 et sam. 11/07 de 14 h à 17 h

Mo ODÉON. RUE MONSIEUR-LE-PRINCE. Gd studio, s.-de-bns, cuis., coin repas, calme ensoleillé 790 000 F
CASSIL - 45-66-43-43

NOTRE-DAME-DES-CHAMPS
Dans bel imm. pierre de tail. superbe 5 P. étg. élevé 3 000 000 F
CASSIL - 45-66-43-43

7e arrdt

R. OUDINOT, STUDIO très clair tt équipé *Idéal étudiant ou investisseur :* 560 000 F
CASSIL - 45-66-43-43

10e arrdt

BONSERGENT
Pierre de taille, beau 4 pces, ref. neuf. Balcon, soleil. Clair. 5e ét., asc. Très bon plan. 1 720 000 F. 48-04-85-85.

GARE DE L'EST
Grand 2/3 pces, tt cft. Rue et cour. Immeuble d'angle. Pierre de taille. 995 000 F ferme. Tél. : 48-04-84-48.

11e arrdt

NATION près Mo, 2 p. cuis., WC, dche, 2e ét. *clair, gardien, digicode.* Prix : 398 000 F. Crédit 43-70-04-64

14e arrdt

Av. DENFERT-ROCHEREAU part. vend : 200 m², 6 pièces luxueuses. Sur place 3 jours de visite : merc., jeudi, sam. Tél. : 43-35-11-55.

CLOSERIE DE L'OBSERVATOIRE
limite 5e
Dans résidence de très haut standing : façade habillée pierre, hall marbre digicode, portier, vidéo...
3 PIÈCES + TERRASSE 50 m²
prestations luxueuses
LIVRAISON IMMÉDIATE
VISITEZ APPT DÉCORÉ
LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS
43-36-46-44

VILLA ELMER
RUE DE L'EURE
Studio 3/4 P. Duplex plein ciel avec vue, terrasses, parkings. Livraison 4e trim 92
45-72-50-50
ELMER DWIGHT EDOUARD

15e arrdt

Mo E.-ZOLA, 5 p., 105 m² 2 bains, soleil, verdure 2 450 000 F 45-31-51-10

Près MAIRIE 15e, dans bel imm. ancien, pierre de t. Vrai 4 P., séj. 3 chbres, 2 sanit., cuis. Nbx placards, *clair, calme,* cave 2 050 000 F. ASM. 48-24-63-66 Soir et week-end : 42-40-35-94.

16e arrdt

CHARDON LAGACHE imm. pierre de t., 3e ét. asc. 120 m², Px : 3 360 000 F
A.P. INVEST 46-05-40-01

Poincaré. Foch. Idéal placement pied-à-terre. Studio environ 17 m², état impeccable. Grand standing. 46-22-03-80. 43-59-68-04.

Près Faisanderie, superbe 2 P., 40 m², 4e ét., verdure cuis. équip. Tél. 47-55-98-18.

19e arrdt

- *BUTTES CHAUMONT*
AV. S.-BOLIVAR. imm. stand. gardien, asc., 2 p., coin cuis., wc, bns, ch. centr. 525 000 F
CRÉDIT - 43-70-04-64

20e arrdt

MÉTRO SAINT-FARGEAU
Immeuble briques. URGENT. STUDIO, cuisine. 4e étage. SOLEIL. 260 000 F. Tél. : 48-04-84-48.

92 Hauts-de-Seine

ASNIERES
Près quais de la Seine, bel appartement 90 m², 6e, asc., gde cuis., buanderie, nombreux rangements, balc., résid. agréable, digicode, *gardien, cave et park., asc. parfait état,* px sacrifié, 1 160 000 F.
ST-DIZIER ET BURGER
40-53-92-09.

NEUILLY-ST-JAMES
Vue except. bois et lac. Et. él., soleil. env. 180 m². Hall d'ent., salon dble + bur. + s. à m. + 2 ch. + 2 s. de b. + 1 dressing-room + box dble + cave et studio de service. 46-22-03-80. 43-59-68-04.

93 Seine-Saint-Denis

SEVRAN
4 pièces. Très agréable duplex, 74 m², 3e ét., terrasse 10 m² sur beau parc sans vis-à-vis, agréable résidence bucolique, parking.
Prix : 720 000 F.
ST-DIZIER ET BURGER
40-53-92-09.

URGENT
Particulier vend très BEL APPARTEMENT 5 P., 100 m². Tout confort. Bien exposé. Dans quartier résidentiel. Mairie de Montreuil. 800 000 F. *Tél. le soir : 43-64-51-82.*

94 Val-de-Marne

MAISONS-ALFORT
Aux Juilliottes
Centre, résidentiel, agréable, près commerces, 3 pces 67 m² + terrasse 6 m², s. de b., cuis., buanderie, cellier, *nombr. rangements,* box fermé, 6e, asc., état parfait.
Prix : 870 000 F.
ST-DIZIER ET BURGER
40-53-92-09.

locations non meublées demandes

Paris

Docteur en médecine *recherche sur Paris* chez confrère ou en clinique un bureau de consultation 5 à 6 matinées par mois. Etudierait tte prop. Faire offre au 45-07-23-37

EMBASSY SERVICE
recherche APPARTS DE GRANDE CLASSE VIDES ou MEUBLÉS et BUREAUX
(1) 45-62-30-00

locations non meublées offres

Paris

4 p. balcon, 116 m² cave + parking *sous-sol* loyer principal : 10 910 F 40-08-67-89.

BONNE-NOUVELLE
4 p., 82 m², 4 400 F + ch. T. : 42-81-04-18 (ap. 19 h).

FOCH luxe, studio 44 m² 5e ét. s/jardin 6 000 F PARTENA – 39-55-06-24.

LA MUETTE – Rare studio 38 m² étage élevé, clair stand. 4 000 F – 39-55-06-24.

PANTIN *Mo* Hoche beau 4 p. 110 m², 4e ss asc., 7 900 F + ch. Tél. : 42-03-47-03

Rue Saint-Pères appart. *rare 60 m², 7 500 F c.c.* + Pkg. 34-85-05-54

TERNES Appt 4 P. 100 m² DBLE SÉJOUR, Cheminée 2 chbres, cuis., s.-de-bns, Cab. toil. - 9 500 F
CASSIL - 45-66-01-00.

Province

DEAUVILLE
Dans immeuble résidentiel, part. vd beau STUDIO, prox. Hôtel Royal, 150 m plage, 27 m² habit., 19 m² jard. privé. Park., cave, tt cft. Etat impecc. *43-59-89-74, matin.*

locations meublées offres

Paris

ETOILE ARGENTINE 3 P 83 m². Loggia 5e étg SUR JARDIN 8 500 – 39-55-06-24.

Particulier loue dans le XVIIIe arr. *2 p. totalement aménagé* pour le mois de juillet 40 m² avec mezzanine (1 à 4 pers.) Tél. : 42-57-45-66.

Etranger

Location étranger
loue appart. pendant
J.O. Barcelone
5 pièces cuisine + s. de bns centre port. Mme Tournaseus Tél. : 19-34-3-315-39-90.

appartements achats

ACHETE COMPT
NOTAIRE studio à 3 p. DÉCISION IMMÉDIATE 48-04-85-85 poste 257

CABINET KESSLER
78, Champs-Élysées, 8e recherche de tte urgence beaux appts de standing, ptes et gdes surfaces. Evaluation grat. sur demande. 46-22-03-80 43-59-68-04.

EMBASSY SERVICE
rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS APPARTS DE HAUT DE GAMME PARIS-RÉSIDENTIEL et BUREAUX
(1) 45-62-16-40

Recherche 2 à 4 p. PARIS Préfère RIVE GAUCHE PAIE COMPTANT chez notaire 48-73-35-43, même le soir.

STÉ ACH. CPT studios ou 2 pces s. Paris intra-muros. M. Juster 40-22-93-87.

maisons individuelles

A VENDRE dans le Val-d'Oise (95). Belle maison individuelle dans impasse résidence. *6 pièces, poutres en chêne,* lambris, cuisine rustique aménagée, cheminée Pierre Roux de Provence avec insert. Sous-sol total, terrain clos 500 m². Prix : 1 450 000 F *Frais de notaire réduits.* Tél. 34-72-32-94, apr. 20 h.

DROME PROVENÇALE
Superbe maison ancienne restaurée, sur 2 ha 500 terrain en bordure de ruisseau. 230 m² hab. 5 ch. + cabanon à restaurer. Arbres magnifiques. 2 400 000 F.

IMMOBILIER DU VENTOUX
BP 58.
84110 VAISON-LA-FONTAINE
90-36-35-13.

Marne-la-Vallée RER
Maison 5 p., 100 m², libre. Tél. : 60-07-36-16
Prix : 950 000 F

PARTICULIER
vend maison 300 m² habitable, tt cft + 600 m² à aménager. 95 km Paris-Est. Centre ville, ts comm. Bords de Seine, SNCF. 750 000 F, poss. part. 32-51-99-81. 25-39-75-08.

RAMBOUILLET
Collab. journal vend maison ancienne rénovée, 260 m² sur jard. clos de 750 m² Paris-Montparnasse à 35 mn.
1 450 000 F à débattre. Tél. 43-21-57-04.

PARTICULIER VEND MAISON A PIRIAC
(près de LA BAULE).
62 m², séjour, 2 chambres, salle de bains, combles aménageables. Terrain de 1 000 m² et plage à 200 m. Prix : 580 000 F. Tél. : 60-08-32-06.

Urgent. Décès. Montpellier Nord résid. VIL stand. 200 m² hab., sds. 100 m² s. terr.arb 1 200 m². Nbr. prestat. de qual. ex. et inter. de grd cft. 1 750 000 F 67-59-80-01 - 40-15-01-88

villas

A VENDRE dans les Yvelines (78), superbe villa très récente. 8 pièces, sous-sol total, sur terrain arboré de 1 500 m², avec poutres en chêne, colombage, ferme, etc...
Possibilité profession libérale avec deux pièces indépendantes au r.-de-ch. Belles prestations, vue imprenable, très calme. 2 600 000 F, frais de notaire *réduits. Tél. : 39-74-16-36.*

La société des Amis de la Musique en Grèce vend une villa située sur l'île de Capri (Italie), d'une superficie d'environ 550 m² sur un terrain d'environ 1 000 m².
Seules les demandes d'information sérieuses concernant la vente susmentionnée feront l'objet d'une réponse écrite par le secrétariat de Maître Antonio Gargiulo, avocat, via Tacito 23, 00193 Roma, Italia (Tél. : 6878 748. Fax : 6878 095).

pavillons

Moret-sur-Loing, 35 mn gare de Lyon. Pavillon 100 m² *habitable. Terrain 400 m².* R.C. : entrée, salon, séjour 30 m², cuisine 12 m², w.-c., douche. 1er : 3 ch., s. de b., w.-c. S.-sol
Prix : 800 000 F
Tél. : 60-70-31-82

hôtels particuliers

HOTELS PART. 300 à 500 m² résidentiel de très grand stand., parc arboré
Tél. : 46-05-40-01

viagers

Grands appartements occupés dans sites exceptionnels
CEV 42-68-05-43

DEMANDES D'EMPLOIS

Etudiant Autrichien (*économie*), 24 ans, *cherche* l'emploi temporaire (août 1992). « Au-pair » ou payé pour apprendre français préférablement dans une famille.
M. Jörg Puschmayer,
A-2680 Semmering.
Bundesstr. 26.
Tél. : 1943-2664-471.

F., 38 ANS, RECHERCHE poste de STANDARDISTE, accueil, réception, traitement de texte Word V. Libre de suite. Tél. : 48-37-69-76.

Français 46 a. Cadre ESC + DECS exp. 21 ans Afrique/Dom., libre de suite DAF/direct, PME/PMI France/Afrique.
E. D'Herbeys
11, av. Villemont
06000 NICE. T. 93-92-03-36.

Jne secrétaire ambitieuse 4 ans d'exp. cab. jurid. anglais courant, cherche poste bil. à l'étranger Etudie tte prop., en France du 5 au 20 juillet. Tél. : (16) 99-44-62-36

Médecin forma. gestion, mark., exp. 5 a., rech. poste en sté de serv. ou indust. Libre 07/92. Angl., Esp. + Contacter sur Fax : 43-73-33-44.

propositions diverses

3e cycle Communication et Ressources Humaines sur Expérience ou Maîtrise *Tél. : IICP 42-40-47-47.*

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

bureaux

Locations

CENTRE D'AFFAIRES
CARLTON PARIS
- bureaux prestigieux, entièrement équipés.
- présentation de services personnalisés.
- domiciliation, siège social.
- prix compétitif.

Contactez Bertina Meermans, 42-94-60-00

CARLTON
VOTRE 1er RENDEZ-VOUS D'AFFAIRES

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
et tous services. 43-55-17-50.

Ventes

fonds de commerce

Ventes

A céder agence immobilière. Bonne notoriété. Bon C.A. secteur porteur 77 limite 93.
Ecrire Le Monde publicité, no 6 082 M
15/17, rue du Col. P.-Avia 75015 Paris qui transmettra.

locaux industriels

Locations

TROCADÉRO
Boutique bureaux à céder.
Tél. : 45-04-23-15.

locaux commerciaux

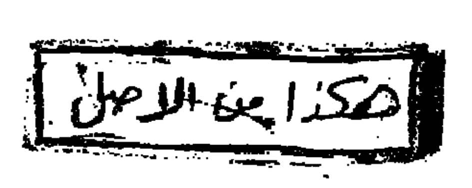
Locations

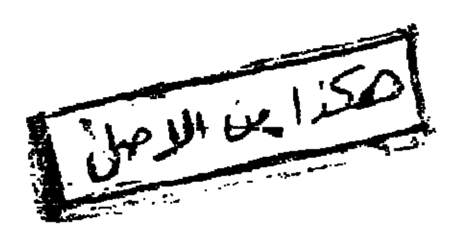
LOFTS GARE NORD
Espaces ociaux de 260 m² à 1 000 m². Multiples usages possibles, 1 800 F/m²/an. Parfait état. 45-53-14-14.

MILAN
Plein centre financier, louons bureaux de prestige, 300 m² + parking clos + 1 place attitrée rue métro Turato (MM3).
Tél. : Lugano (CH) 1941-91-237866 ou Milan 1939-2-6582408.









LES LOCATIONS DES INSTITUTIONNELS

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
PARIS		
1er ARRONDISSEMENT		
4 PIÈCES 94 m², 5e étage	51, rue J.-J. Rousseau **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	9 400 + 817 6 689
3e ARRONDISSEMENT		
3 PIÈCES 69 m², 1er-2e étage Parking	8, rue du Grand-Veneur **SAGGEL – 47-42-44-44** Frais de commission	8 140 + 1 064 5 861
7e ARRONDISSEMENT		
6 PIÈCES 216 m², 1er étage	10, av. Emile-Acollas **SAGGEL – 47-42-44-44** Frais de commission	29 900 + 3 552 21 528
8e ARRONDISSEMENT		
4 PIÈCES 160 m², 6e étage Balcon, parking	32, av. George-V **CIGIMO – 48-00-89-89** Honoraires de location	32 000 + 3 000 15 000
4 PIÈCES 127 m², 1er étage	26-28, av. Hoche **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	14 750 + 1 450 10 496
14e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 53 m², 7e étage Parking	80, rue de l'Abbé-Carton **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	6 310 + 525 4 490
3 PIÈCES 61 m², 8e étage Parking	149-153, rue Raymond-Losserand **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	4 830 + 1 113 3 737
15e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 61 m², 5e étage	11, rue Alexandre-Cabanel **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	7 500 + 950 5 337
3 PIÈCES 76 m², 4e étage parking	5, bd Garibaldi **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	8 200 + 1 500 5 835
4 PIÈCES 99 m², 4e étage Parking	39-41, rue Olivier-de-Serres **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	9 500 + 1 407 6 760
3 PIÈCES 69 m², 2e etage Balcon, parking	4, rue du Bocage **LOC INTER – 47-45-15-84** Frais de commission	7 050 + 597 5 382
16e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 55 m², 5e étage	51, av. Bugeaud **AGIFRANCE – 47-27-44-79** Frais de commission	7 867 + 819 5 598
3 PIÈCES 50 m², rez-de-ch.	23, bd Flandrin **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	5 400 + 550 3 843
5 PIÈCES 184 m², 1er étage Box	60-62, av. Henri-Martin **GCI – 40-16-28-68** Frais d'actes	23 700 + 4 362 925
STUDIO 66 m², 1er étage Possibilité parking	2-6, rue Pierre-Louys **SAGGEL – 47-42-44-44** Frais de commission	5 940 + 961 4 277
STUDIO 34 m², 1er étage	4, rue F.-David **SOLVEG – 40-67-06-99** Frais de commission	4 870 + 524 4 153
5 PIÈCES DUPLEX 131 m², 5e-6e étage Balcon	4, rue F.-David **SOLVEG – 40-67-06-99** Frais de commission	18 500 + 1 980 16 275
3 PIÈCES 69 m², 2e étage Balcon, parking	4, rue du Bocage **LOC INTER – 47-45-15-84** Frais de commission	7 050 + 597 5 382
17e ARRONDISSEMENT		
4 PIÈCES 90 m², 5e étage Balcon	117, rue Cardinet **SOLVEG – 40-67-06-99** Frais de commission	8 150 + 1 620 7 225
4 PIÈCES 136 m², 5e étage	9, rue des Dardanelles **GCI – 40-16-28-71** Frais d'actes	17 000 + 2 208 640
19e ARRONDISSEMENT		
3 PIÈCES 65 m², 3e étage parking	10, résidence Belleville **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	4 605 + 1 173 3 277
20e ARRONDISSEMENT		
STUDIO 27 m², 1er étage parking	2, rue Tolain **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	2 560 + 512 1 822
78 – YVELINES		
4 PIÈCES 89 m², rez-de-ch. jardin 76 m² Parking	**BAILLY** 38, square des Marronniers **SOLVEG – 40-67-06-99** Frais de commission	5 300 + 1 095 4 375
3 PIÈCES 66 m², 1er étage Parking	**SAINT-GERMAIN-EN-LAYE** 42, rue des Ursulines **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	5 227 + 790 3 720
4-5 PIÈCES 120 m², 6e étage Balcon. Parking	**VERSAILLES** 9, place Royale **CIGIMO – 48-00-89-89** Honoraires de location	6 435 + 1 600 4 903
92 – HAUTS-DE-SEINE		
2 PIÈCES 57 m², 3e étage Parking	**ASNIÈRES** 38-46, rue de l'Alma **SAGGEL – 47-78-15-85** Frais de commission	4 800 + 455 3 456
6 PIÈCES DUPLEX 132 m², 5e-6e étage Parking	**ASNIÈRES** 38-46, rue de l'Alma **SAGGEL – 47-78-15-85** Frais de commission	10 600 + 1 054 7 632
3 PIÈCES 77 m², 3e étage Parking	**BOULOGNE** 24, rue de Silly **AGIFRANCE – 46-03-61-83** Frais de commission	5 339 + 1 423 3 989
4 PIÈCES 105 m² Rez-de-chaussée	**COURBEVOIE** 333, bd Saint-Denis **CIGIMO – 48-00-89-89** Honoraires de location	6 030 + 590 4 612
4 PIÈCES 83 m², 1er étage Parking	**GARCHES** 1, rés. La Lisière du Golf **AGF – 44-86-45-45** Frais de commission	5 335 + 1 000 3 796
3 PIÈCES 109 m² Rez-de-chaussée	**NEUILLY** 12, rue Chauveau **AGIFRANCE – 49-03-43-04** Frais de commission	9 922 + 1 260 7 060
5 PIÈCES 165 m², 3e étage	**NEUILLY** 131, bd du Gal-Koenig **AGIFRANCE – 49-03-43-04** Frais de commission	19 285 + 2 546 13 723
STUDIO 35 m², 2e étage Parking	**NEUILLY** 223, av. Charles-de-Gaulle **CIGIMO – 48-00-89-89** Honoraires de location	3 680 + 563 2 920
3 PIÈCES 73 m², 1er étage Possibilité parking	**NEUILLY** 4-8, av. de Bretteville **SAGGEL – 47-42-44-44** Frais de commission	8 760 + 1 646 6 307
STUDIO 38 m², 3e étage Parking	**NEUILLY** 20, bd du Général-Leclerc **GCI – 40-16-28-68** Frais d'actes	4 557 + 544 293
6 PIÈCES 251 m², 2e étage Chambre de service : 12 m²	**NEUILLY** 74, rue de Chézy **GCI – 40-16-28-68** Frais d'actes	32 600 + 5 645 1 218
STUDIO 45 m², rez-de-ch. Parking	**SURESNES** 93, rue de la République **CIGIMO – 48-00-89-89** Honoraires de location	3 840 + 400 3 035
94 – VAL-DE-MARNE		
2 PIÈCES 45 m², rez-de-ch. Parking	**CHARENTON** 158, rue de Paris **LOC INTER – 47-45-15-84** Frais de commission	3 700 + 634 2 934
3 PIÈCES 76 m², 2e étage Balcon 2 parkings	**LE KREMLIN-BICÊTRE** 1-5, av. du Docteur-Lacroix **LOC INTER – 47-45-14-65** Frais de commission	7 000 + 860 5 310
3 PIÈCES 71 m², 2e étage parking	**SAINT-MAURICE** 1, rue de la Pompe **SAGGEL – 47-42-44-44** Frais de commission	5 260 + 680 3 787
3 PIÈCES 72 m², 1er étage Parking	**NOGENT-SUR-MARNE** 2 ter, rue Hoche **SAGGEL – 47-42-44-44** Frais de commission	5 120 + 764 3 685
3 PIÈCES 71 m², 1er étage Balcon Parking	**VINCENNES** 88, rue Defrance **LOC INTER – 47-45-15-84** Frais de commission	6 100 + 670 4 662
4 PIÈCES 83 m², rez-de-ch. Terrain : 20,65 m² 2 parkings	**VINCENNES** 86, rue Defrance **LOC INTER – 47-45-15-84** Frais de commission	7 050 + 800 5 382

SPORTS

Longtemps minimisé par les organisateurs

Le déficit des Jeux d'Albertville s'élève à plus de 280 millions de francs

Le conseil d'administration du Comité d'organisation des Jeux olympiques d'Albertville (COJO) devait rendre public, jeudi 9 juillet à Paris, le montant du déficit des XVIes J.O. d'hiver. Celui-ci s'élève à un peu plus de 280 millions de francs, soit 6,6 % du budget des Jeux qui atteint 4 201 millions de francs. Les coprésidents du COJO, MM. Jean-Claude Killy et Michel Barnier, n'ont pas réussi le pari financier fixé en 1986, et qu'ils résumaient à travers cette formule, *« les Jeux paieront les Jeux »*.

GRENOBLE

de notre correspondant

« Les Jeux ne se sont pas abîmés en fin de course », affirme, satisfait, M. Michel Barnier (RPR) à l'issue d'une longue matinée consacrée, devant les élus du conseil général de la Savoie, à l'examen des comptes du COJO. L'assemblée qu'il préside a en effet accepté le 6 juillet, à l'unanimité, de voter un crédit de 70 millions de francs pour combler le quart du déficit des J.O, l'Etat ayant accepté d'éponger 75 % des pertes. Son adversaire politique, l'ancien ministre de l'équipement et du logement, M. Louis Besson (PS), souligne le nouvel effort consenti par le gouvernement qui mettra 210 millions de francs supplémentaires dans la déjà très lourde cagnotte olympique (1). *« Beaucoup de choses ont été favorisées par le coup de cœur de François Mitterrand pour ces Jeux. L'ensemble des Savoyards en profitent, c'est une bonne chose »*, ajoute M. Besson.

Le coprésident du COJO, également président (RPR) du conseil général de la Savoie, peut être satisfait. Ses Jeux se déroulèrent sans la moindre défaillance, et son département ne supportera pas le poids d'un déficit somme toute élevé. En effet la convention signée en 1987 entre l'Etat, représenté par M. Jacques Chirac, alors premier ministre, le département de la Savoie et le COJO prévoyait qu'en cas d'augmentation des dépenses de fonctionnement et d'investissement, le déficit des Jeux serait couvert, à parité, par l'Etat et le département.

Les comptes du Comité d'organisation font apparaître une envolée des coûts. Deux postes ont été plus particulièrement touchés. D'une part celui des équipements sportifs, révisé constamment à la hausse. Il atteint près du quart des dépenses, soit 1 031 millions de francs – en augmentation de 210 millions de francs par rapport aux prévisions –, avec des hausses vertigineuses pour la piste de bobsleigh de La Plagne (plus 90 millions) et le tremplin de saut de Courchevel (plus 60 millions) (2).

D'autre part, l'organisation de l'hébergement de la « famille olympique » – athlètes, officiels, volontaires, journalistes – fut un gouffre financier pour le Comité, qui a logé et nourri pendant deux semaines 33 000 personnes, dont 18 000 gratuitement. Il a ainsi été amené à gérer, très mal, une masse énorme de lits hôteliers et d'appartements dispersés sur une quinzaine de sites. Ceux-ci avaient été loués à des propriétaires qui organisèrent, méthodiquement, la surenchère des tarifs. Finalement le COJO s'est retrouvé avec une offre de logements nettement supérieure à la demande et une facture à acquitter de 565 millions de francs.

Un rapport remis à l'inspection générale des finances le 10 février, deux jours après l'ouverture des Jeux, soulignait *« l'incurie du service d'hébergement »* et sa *« déroute »*. *« La « mission sacrée » d'hébergement de la famille olympique l'emportait sur les considérations économiques »*, concluait le rapporteur. Finalement, le déficit de l'activité « hôtelière » du COJO s'est élevé à 443 millions de francs.

« Equilibre fictif »

La même étude relevait le comportement des responsables du Comité soucieux, à la veille des J.O., de tout faire pour *« protéger l'image entrepreneuriale du COJO »*. L'inspecteur des finances, M. Nicolas Dufourcq, indique que les co-présidents ont constamment présenté à leur conseil d'administration des budgets en *« équilibre fictif »*, et qu'ils ont, de la même manière, tenté d'abuser le banquier du COJO sur le montant prévisible du déficit.

Le rapporteur relève également le montant des commissions versées à la société IMG dirigée par M. Mc Cormack, qui s'élève à 100 millions de francs pour la recherche de partenaires commerciaux. Le travail de son équipe a permis de réunir 1,2 milliard de francs, soit nettement plus que ce qu'escomptait voir rentrer dans ses caisses le COJO . Toutefois, on peut s'interroger sur le rôle exact de cette société de marketing dans la conclusion des principaux contrats passés avec les entreprises membres du Club Coubertin, qui réunissait douze *« grands sponsors »*. Ces derniers s'acquittèrent d'un droit d'entrée minimum de 60 millions de francs. La majorité de ces entreprises étaient des sociétés nationalisées ou contrôlées directement par l'Etat comme la SNCF, Renault, le Crédit lyonnais, les AGF, France-Télécom, Thomson ou la Poste.

Conscient, très tôt, des difficultés financières qu'affronterait le Comité d'organisation, le gouvernement encouragea, vivement, ces établissements à soutenir les *« Jeux de la France »*. Se sont-elles toutes, comme l'affirme aujourd'hui M. Barnier, *« engagées volontairement, et quelle que soit la structure de leur capital »*, dans les très coûteuses opérations de marketing et de partenariat avec le COJO ? La Cour des comptes donnera probablement, au cours des prochains mois, sa propre interprétation sur ce point. Mais elle se saisira également des *« retombées »* financières, parfois désastreuses, des Jeux d'Albertville sur certaines communes savoyardes, partenaires de leur organisation. Le COJO sera dissous le 15 juillet. Dès lors, seul le département de la Savoie et son président, M. Michel Barnier, auront à gérer les conséquences économiques et financières d'une manifestation qui n'aura pas distribué que des médailles.

CLAUDE FRANCILLON

(1) Plus de 7 milliards de francs d'argent public ont été dépensés pour la remise à niveau du réseau routier de la Savoie, pour la doter de moyens de télécommunication ultramodernes, pour aménager ou construire de nouveaux hôpitaux, gares, stations d'épuration. L'Etat a enfin participé au financement des équipements sportifs des Jeux.

(2) Le coût définitif de la piste de « bob » est de 253 millions de francs, celui du tremplin de saut de 174 millions.

CYCLISME

le 79e Tour de France

Bilan de santé

On s'attendait à une étape de transition et de récupération. Les coureurs en ont décidé autrement, mardi 7 juillet, entre Pau et Bordeaux (218 km), avec une nouvelle échappée décisive et un quatrième maillot jaune en quatre jours. Pascal Lino (RMO), vingt-cinq ans, a succédé à son jeune co-équipier Richard Virenque. Le Hollandais Rob Harmeling (TVM) s'est adjugé la victoire d'une étape où les grandes formations se sont réservées pour le contre-la-montre par équipes qui devait se dérouler mercredi 8 juillet, sur une boucle de 63,5 km autour de Libourne. Au classement général Lino précède Virenque de 1'54 mais surtout Indurain de 6'28 et Bugno de 6'30, un écart qui pourrait lui permettre de conserver son maillot pour plusieurs jours. Après un début d'épreuve mouvementé, le médecin du Tour, Gérard Porte, fait un premier bilan de santé du peloton.

BORDEAUX

de notre envoyé spécial

« Après un prologue et trois étapes, quel est le bilan de santé du peloton ?

– Les premiers jours de course, très exigeants, notamment sous la pluie, laisseront des traces sur les organismes. L'état de santé est bon mais il pourrait se dégrader plus vite que les autres années.

– Pourquoi les coureurs redoutaient-ils tant l'épreuve du contre-la-montre par équipe ?

– C'est une épreuve très intense où il faut être à fond pendant environ une heure et demie. Il faut être à son meilleur niveau, au risque d'être éliminé, et compter les uns sur les autres. Etre éliminé à la quatrième étape, cela fait peur à tout le monde.

– Les « géants » de la route sont-ils vraiment des surhommes ?

– Un coureur professionnel parcourt entre 30 000 km et 40 000 km par an, ce qui représente plus de mille heures sur une selle. Tout le monde ne peut pas faire 4 000 km à vélo en vingt et un jours. Rien d'étonnant, par conséquent, si ces « belles machines » ne ressemblent pas aux nôtres. Ainsi, lors de la visite médicale de départ, on a relevé presque 10 % des coureurs avec un pouls de 40, voire moins, comme le Suisse Mauro Gianetti avec 34 pulsations à la minute, ce qui est tout à fait exceptionnel. Quant on fait des épreuves d'effort, on constate qu'ils sont, en puissance musculaire, deux fois plus fort, que le commun des mortels. Ils ont une capacité pulmonaire énorme et, surtout, des cœurs qui battent très lentement. Le nôtre bat à 70 et peut monter à 180, le leur de 40 à 180 ou 190. Ce qui leur donne une marge beaucoup plus large. Et c'est important, car on pédale avec son cœur.

– Des surhommes presque fragiles d'apparence ?

– Le champion cycliste, c'est celui qui a la meilleure « usine musculaire », la plus performante. Ce qui explique les différentes morphologies que l'on observe dans le peloton, du géant de 1,95 mètre, comme l'Allemand Bernd Groene, au modèle réduit tel l'Espagnol Carlos Hernandez (1,59 mètres), du poids lourd de 90 kilorammes au poids plume de 54 kilogrammes. Finalement, les capacités physiques du cycliste, elles sont au niveau musculaire et cardio-vasculaire, le cœur étant la pompe qui amène l'énergie, c'est-à-dire le sucre et l'oxygène, vers les muscles.

– Quelle est l'importance du mental dans cette discipline ?

– Ce n'est pas un sport technique. C'est un sport dur. Donc il faut avoir envie de souffrir. Rester motivé en permanence. Il n'y a pas de grands champions sans une grande personnalité derrière.

– Mais les stars restent très discrètes, comparées à d'autres sports ? Est-ce un manque de personnalité ?

– Les champions cyclistes sortent souvent de milieux modestes. C'est un sport exigeant et pour y réussir il faut avoir faim, presque au sens propre du terme. Les cyclistes sont des gens discrets. Ils ne cherchent pas à se faire voir. Il n'y a pas le vedettariat que l'on observe ailleurs. Ils sont très équilibrés et la discipline imposée pour rester à ce niveau en fait, d'une certaine façon, des sportifs spartiates. C'est ce qui fait la grandeur du Tour : ce sont des gens qui souffrent, qui ne trichent pas, qui ne font pas de cinéma. Ils paient de leur personne et c'est ce qui explique leur popularité.

– Vous suivez le Tour depuis vingt et un ans. Les champions d'hier ressemblaient-ils à ceux d'aujourd'hui ?

– La comparaison est difficile à faire. Mais sur l'ensemble, on note une augmentation du quotient intellectuel . Le cyclisme professionnel devient un sport où les gens réfléchissent de plus en plus. Il y a une amélioration et, en résumé, une image plus positive ».

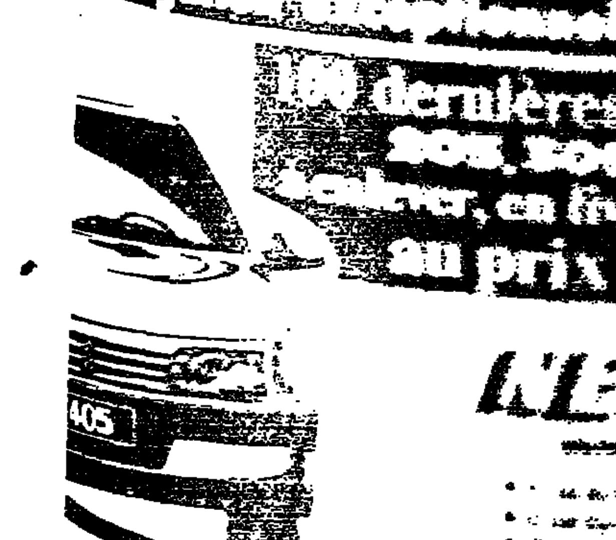
Propos recueillis par PATRICK FRANCÈS

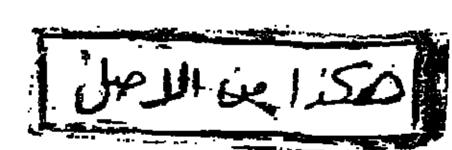
Classements

TROISIÈME ÉTAPE : Pau-Bordeaux (218 km)

1. Harmeling (P-B), 5 h 45 mn 17 s ; 2. Moreels (Bel), même temps ; 3. Ghirotto (Ita), même temps ; 4. Lino (Fra), même temps ; 5. Jérôme Simon (Fra), même temps.

Général : 1. Lino, 17 h 19 mn 51 s ; 2. Virenque (Fra) à 1 mn 54 s ; 3. Indurain (Esp) à 6 mn 28 s ; 4. Bugno (Ita) à 6 mn 30 s ; 5. Arnould (Fra) à 6 mn 44 s.





BILLET

Et le lecteur ?

Fusionner un quotidien du matin (*la Tribune de l'Expansion*) et un quotidien de l'après-midi (*la Cote Desfossés*) dans l'espoir de combiner deux gisements publicitaires (publicité commerciale et publicité financière) peut paraître astucieux. Mais le pari est risqué. M. Georges Ghosn, propriétaire de *la Cote Desfossés* et repreneur de *la Tribune*, postule que cette fusion se fera sans perte de substance et que le lectorat restera fidèle. Une condition indispensable à toute stratégie publicitaire, dans la mesure où les annonceurs sont surtout sensibles à l'audience des médias sur lesquels ils investissent.

Or, dans l'entretien qu'il a accordé au *Figaro*, mercredi 8 juillet, M. Ghosn annonce d'emblée l'inégalité de traitement des lecteurs des deux quotidiens : *« Nous voulons* [...] *surtout ne pas casser le fonds de commerce de* la Cote *qui a de très nombreux lecteurs en province »*, explique-t-il. Quant au lectorat de *la Tribune*, ajoute-t-il, il faudra *« essayer de continuer à* [le] *satisfaire... »*. C'est donc la cohérence éditoriale de *la Tribune* qui risque de faire les frais de cette fusion. Les journalistes de *la Tribune* ne s'y sont pas trompés qui, parce qu'ils craignent pour leur emploi – et pour l'idée qu'ils se faisaient de leur journal, – ont lancé un mouvement de grève de 24 heures qui a entraîné la non-parution du titre mercredi 8 juillet.

Outre ce devoir de préservation du lectorat – *la Tribune* va connaître son cinquième changement de cap depuis 1987, – M. Ghosn devra réussir les économies qu'il envisage de faire sur l'impression et la distribution. Malgré deux impressions – une le matin et l'autre l'après-midi – et deux distributions, des économies d'échelle sont envisageables. Il lui faudra néanmoins tenir compte de la CGT du Livre, qui s'inquiète toujours de la disparition d'un titre. Le sénateur Cluzel le rappelait récemment dans son rapport sur la situation de la presse écrite : les coûts de fabrication et de distribution en France font de la presse quotidienne l'une des plus chères d'Europe.

Mais, dans cette phase d'avant fusion, peut-être est-il prématuré de parler des déséquilibres potentiels. Pour l'instant, seule l'équation financière de départ compte. M. Ghosn a donné des précisions sur son groupe : il a indiqué que son chiffre d'affaires est de 230 millions de francs et que son endettement atteignait 155 millions de francs. Un rapport qui lui fait obligation de réussir rapidement sa fusion. C'est bien la pénurie de fonds propres qui handicape les projets à long terme de nombre d'entreprises de presse.

YVES MAMOU

Le plaidoyer de M. Boris Eltsine au sommet de Munich

Les embarras de la réforme économique russe

Fort des réformes entamées en Russie depuis le début de l'année, et d'un programme conclu avec le Fonds monétaire international, le président russe, M. Boris Eltsine, devait demander aux membres du groupe des Sept réunis à Munich un soutien accru des pays occidentaux à la transformation de l'économie russe ***(lire l'article d'Eric Le Boucher page 3).***

Après avoir louvoyé, multiplié les conseillers et les programmes économiques, reporté les réformes, l'URSS a disparu, en décembre 1991, sans avoir entrepris une véritable réforme de son économie. Les dirigeants russes, dès l'automne 1991, ont affiché leur volonté de s'engager dans une transformation de fond de l'économie planifiée, volonté concrétisée le 2 janvier 1992 par la libération de 80 % à 90 % des prix de gros et de détail.

La situation présentée mercredi 8 juillet par M. Boris Eltsine aux chefs d'Etat et de gouvernement des sept principaux pays industriels (G 7) est à de nombreux égards différente de celle décrite, il y a un an à Londres, par M. Mikhaïl Gorbatchev ; l'hyperinflation est devenue réalité (les prix ont augmenté de 600 % environ au premier trimestre), la chute de la production et des exportations s'est accélérée, tandis que la libéralisation de l'économie a été entamée.

Point fondamental de la réforme, les prix de gros et de détail ont été libérés, ceux de l'énergie partiellement relevés, les cours de changes ne sont plus fixés artificiellement et la privatisation de milliers de petites entreprises a été entamée. Malgré les vives oppositions politiques, l'équipe en charge de la réforme économique garde le cap, autour du jeune Egor Gaïdar, promu en quelques mois premier vice-premier ministre, puis premier ministre par intérim.

Si les rues de nombreuses villes ont changé de visage en quelque mois, en raison de la prolifération de petits commerces (et trafics), si le marché commence à apparaître sous ses diverses formes (petites entreprises, Bourses de commerce...), la photographie des structures de l'économie n'a cependant pas subi d'altération fondamentale. Selon une étude que vient de publier la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), 3,5 % seulement des terres sont cultivées par des agriculteurs privés et 80 % des « coopératives » (forme d'entrepreunariat privé) sont contrôlées par l'Etat. Au point que la BERD conclut sévèrement : *« La réforme vers l'économie de marché et la transition ne sont pas, aujourd'hui, devenues irréversibles. »*

« No man's land »

M. Jeffrey Sachs, professeur à Harvard et conseiller controversé de M. Gaïdar, n'est pas aussi sombre. Pour lui, bien sûr, rien n'est irréversible, mais il rappelle que, même si le pire se produisait, il serait impossible de reconstruire une économie planifiée comme le fut celle de l'URSS. Car les liens entre les Républiques ont été rompus et le système de commandement administratif durablement désorganisé. Reste un *« no man's land entre économie planifiée et économie de marché »*, selon l'expression de M. Sachs, dans lequel la Russie risque de se trouver pendant un long moment encore.

Si les réformes se poursuivent, trois changements importants peuvent être, selon M. Sachs, attendus pour l'an prochain, lorsque les Sept recevront de nouveau à leur table de discussion les responsables russes. Premièrement, les réformes monétaires auront été poursuivies, autorisant une certaine maîtrise de l'inflation et la définition d'une zone rouble aux frontières bien marquées. Pour l'économiste américain, et pour beaucoup d'observateurs, il ne fait plus de doute que la plupart des Républiques de l'ex-URSS quitteront la zone rouble pour crééer leur propre monnaie, et donc gérer leur propore système monétaire, comme l'a fait l'Estonie à la fin juin. Une évolution qualifiée de *« mutuellement avantageuse »* pour les anciennes Républiques.

Deuxièmement, le programme de privatisations – à peine ébauché cette année avec la vente de petites entreprises – devrait se poursuivre. Le gouvernement a annoncé, il y a quelques jours, un plan ambitieux portant sur la cession des grandes entreprises d'Etat, avec distribution d'actions aux managers et à la population. Troisièmement, la Russie devrait être davantage intégrée à l'économie mondiale qu'elle ne l'est aujourd'hui. Le statut des investissements étrangers serait enfin défini clairement, tandis que le rouble pourrait devenir une monnaie d'échange plus stable contre les principales monnaies mondiales. Le 1er juillet, un taux de change unique du rouble, fluctuant en fonction de l'offre et de la demande, a été instauré. C'est le premier pas vers la convertibilité interne, grâce à laquelle le rouble doit pouvoir s'échanger à taux fixe à l'intérieur du pays contre les principales monnaies occidentales, une mesure jugée cruciale pour l'avenir des réformes, comme elle s'est révélée l'être en Hongrie, en Tchécoslovaquie, ou en Pologne.

Ces transformations, attendues par M. Sachs, sont vivement souhaitées par les Sept, qui lors de leur sommet n'ont pas masqué leur inquiétude devant la catastrophe économique russe, sans même parler de celle des autres Républiques. Cependant, le chemin de la stabilisation économique et de la mise en œuvre de l'économie de marché se parcourt lentement, comme on le voit dans la plupart des Etats d'Europe centrale. Les nouvelles mesures comme les quelques évolutions positives attendues à court terme n'empêcheront pas la poursuite de la chute de la production et l'augmentation du chômage. Comme le souligne M. Gérard Wild, chercheur au CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations internationales), *« progressivement, des compromis acceptables s'amorcent... L'avenir dira si ces compromis enclenchent véritablement et durablement des dynamiques positives. En tout état de cause, les mesures déjà mises en œuvre ne manqueront pas de poser de nouveaux problèmes : montée du chômage, atonie prolongée de la production, exacerbation des tensions ethniques intra-républicaines »*.

Une volonté politique forte

Si les efforts budgétaires entrepris ces derniers mois sont poursuivis, l'hyperinflation pourrait en effet s'atténuer en quelques mois, une fois absorbé le choc de la libération des prix. Mais tout dépend de la détermination des autorités. Lutter contre l'inflation signifie arrêter la distribution de crédits aux entreprises, ce qui passe inévitablement par des faillites et une augmentation du chômage, et requiert donc une volonté politique très forte. Le taux de chômage, du moins dans les statistiques officielles, demeure encore relativement limité, mais le nombre de sans emplois atteindrait quatre millions d'ici à la fin de l'année, puis progresserait rapidement si la transformation des structures économiques s'accélère. A cet égard, l'année 1991 est ambiguë puisque, d'un côté, une *« thérapie de choc »* a été engagée, mais, de l'autre, le financement des entreprises déficitaires s'est poursuivi, tant bien que mal. Selon la BERD, une nouvelle chute de la production de 15 % à 20 % est à attendre pour cette année, après celle de 11 % de 1991. Au total, en trois ans, la production de la Russie aura ainsi été réduite d'un tiers !

Parmi les changements particulièrement lents figure la privatisation : 25 % des propriétés de l'Etat devaient être transférées dans le privé cette année. Le pourcentage est en fait minime et les chances d'une mise en œuvre de la *« privatisation de masse »*, l'an prochain, paraissent minces. D'autre part, l'investissement étranger, qui ne bénéficie toujours pas de législations très favorables, se situe à l'heure actuelle à une niveau très bas – la BERD souligne même le ralentissement de la création de sociétés mixtes ces derniers mois. En dehors de certains secteurs – celui du pétrole en premier lieu, – les entreprises occidentales, échaudées par les difficultés de leurs relations avec l'URSS ces dernières années, et par l'instabilité de la situation politique en Russie, resteront sans nul doute prudentes.

« Contrairement à la plupart des autres anciennes Républiques soviétiques, la Russie ne peut profiter du bénéfice psychologique d'avoir fait sécession d'un vieux centre », souligne la BERD. Elle a gagné de l'éclatement de l'URSS l'essentiel de ses richesses naturelles et industrielles. Elle doit cependant faire face à l'exaspération de ses populations alors même que les réformes sont à peine amorcées.

FRANÇOISE LAZARE

M. Gérard Renon présidera la SNECMA

Un grand commis rattrapé par la politique

En attendant qu'un prochain conseil des ministres officialise sa nomination, M. Gérard Renon, ancien secrétaire d'Etat à la défense, a été chargé, mardi 7 juillet, d'assurer l'intérim de la présidence de la SNECMA, dont le PDG, M. Louis Gallois, est devenu le PDG du groupe Aérospatiale (***le Monde*** **du 30 juin). M. Renon sera le quatrième PDG de la SNECMA depuis que M. Jacques Bénichou a quitté ce poste, au début de 1987.**

Sous une apparente nonchalance, M. Gérard Renon cache des idées bien arrêtées. Ce major de Polytechnique à dix-neuf ans, entré ensuite à l'Ecole des mines, est de ces quelques hommes, après Raoul Dautry, Pierre Guillaumat, Jean Blancard ou André Giraud, qui ont consacré une part importante de leur carrière à la puissance énergétique de la France et, plus spécialement, au nucléaire.

Rattrapé par la politique, lorsque, par exemple, M. Pierre Bérégovoy, alors secrétaire général de l'Elysée mais originaire de Gaz de France comme lui, lui demande de devenir conseiller technique auprès de M. François Mitterrand en 1981, cet ingénieur reste avant tout l'homme du nucléaire. Plus tard, secrétaire d'Etat à la défense auprès, successivement, de M. Jean-Pierre Chevènement et M. Pierre Joxe, il n'envisage pas de carrière dans la politique malgré les amis qui l'en pressent.

M. Renon a suivi le cursus traditionnel des grands commis de l'Etat dans le secteur de l'énergie. Qu'il s'agisse de la direction des carburants au ministère de l'industrie, de la délégation générale à l'énergie, des Charbonnages de France ou de Gaz de France, il est l'homme pour qui il faut remédier à la crise énergétique en développant le nucléaire et en menant des négociations – délicates – avec les fournisseurs éventuels de la France, à commencer par l'Algérie et l'Union soviétique.

Discret et loyal

L'aboutissement de cette carrière de haut fonctionnaire est tout naturellement, en 1983, le poste d'administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique (CEA). En 1986, la droite, revenue au pouvoir, ne renouvelle pas son mandat. Il est alors « récupéré » à la présidence du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et promu, en 1987, ingénieur général des mines. En juin 1988, il devient secrétaire d'Etat chargé de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs au sein du gouvernement de M. Michel Rocard, et, en mars 1989, à l'occasion d'un remaniement, il accède au poste de secrétaire d'Etat à la défense, au côté de M. Chevènement, dont il a, du temps du CERES, partagé certaines des convictions.

Dans cette fonction qu'il conservera jusqu'en mai 1991, au côté de M. Joxe, M. Renon, discret et loyal envers ses ministres, aura eu à s'occuper de deux lourds dossiers : les affaires nucléaires et les ventes d'armes, qui font souvent la « une » de la presse.

Il s'en est acquitté avec efficacité et sans états d'âme particuliers. Il aura cependant commis une erreur : demeuré aux responsabilités quand son ministre était parti en vacances, il aura eu à affronter la « grogne » des gendarmes durant l'été 1989 et, de toute évidence, surpris par l'événement, il ne s'y était pas – ou assez mal – préparé.

Après son départ du gouvernement, M. Renon avait été chargé par M. Joxe d'une mission délicate : celle qui consistait à faire admettre aux Etats de l'ex-URSS qu'ils avaient besoin d'une aide extérieure – française, entre autres – pour se défaire de leur pléthore d'armes nucléaires dans leurs pays.

JACQUES ISNARD

L'une des plus importantes caisses d'épargne américaines passe sous contrôle fédéral

La huitième plus importante caisse d'épargne américaine, la HomeFed Bank de San-Diego (Californie), a été placée sous contrôle fédéral, a annoncé lundi 6 juillet le Bureau fédéral de contrôle des caisses d'épargne. Il s'agit de la plus importante caisse d'épargne américaine à faire l'objet de cette mesure depuis la crise des établissements d'épargne américains, ouverte voici quatre ans, et de la onzième depuis juin.

La HomeFed Bank de San-Diego comptait 206 agences, 750 000 clients et 13,55 milliards de dollars d'actifs pour un passif de 13,54 milliards. Victime de prêts immobiliers à haut risque engagés dans les années 80, qui représentaient jusqu'à 40 % de ses placements, la HomeFed Bank avait perdu 268 millions de dollars en 1990 et 732 millions de dollars en 1991. – *(AFP.)*

La crise de l'immobilier de bureaux

Cinq marchands de biens sauvés de la faillite

Une vingtaine de banques sont parvenues dans la nuit du mardi 7 au mercredi 8 juillet à un accord à l'amiable, élaboré sous l'égide du tribunal de commerce de Paris, avec cinq marchands de biens qui évitent ainsi un dépôt de bilan. Le patrimoine immobilier en jeu s'élève à 5 milliards de francs.

On ne connaissait pas mercredi matin les détails de l'accord à l'amiable, qui devrait rester théoriquement confidentiel, ni l'ampleur du sacrifice – sans doute important – consenti par les banques créancières des cinq marchands de biens en question : MM. Christian Schwartz, Yves Rohou, Eric Robelin, Patrick Isoré et Guy Bousquet. M. Schwartz est l'un des acteurs de l'affaire de la tour BP à la Défense, à propos de laquelle il a été inculpé et incarcéré. MM. Rohou et Robelin étaient ses deux associés au sein de la société PII qui a joué un rôle clé dans cette affaire. M. Rohou a d'ailleurs été inculpé. En revanche, les deux autres marchands de biens n'ont rien à voir avec le dossier de la tour BP, leurs difficultés provenant notamment d'une opération infructueuse menée avec PII sur la cité Berryer, entre la rue Royale et la rue Boissy-d'Anglas, près de l'église de la Madeleine à Paris.

Dans le dossier des cinq marchands de biens, l'action du tribunal de commerce a consisté à éviter un dépôt de bilan et à parvenir à un accord à l'amiable limitant les dégâts, en s'appuyant sur des textes datant de 1984. Cette démarche devrait servir de référence pour le traitement des affaires qui risquent de se présenter dans les semaines ou les mois à venir, tant la crise de l'immobilier de bureaux est profonde à Paris (notamment dans le « triangle d'or ») et d'éviter des faillites retentissantes comme celles auxquelles on assiste à l'étranger.

Un accord amiable entre les banques prêteuses et les promoteurs ou marchands de biens, surpris par le retournement du marché, permettrait de regrouper au sein de sociétés *ad hoc* (dont les banques sont les actionnaires) les biens immobiliers en jeu, qu'elles gèreront, voire écouleront progressivement sur le marché. On évite ainsi un bradage aux inconvénients multiples : d'abord, il détériorerait le bilan des banques, les déstabilisant à leur tour ; ensuite, l'arrivée massive sur le marché de mètres carrés de bureaux alimenterait la baisse des prix et entraînerait soit une impossibilité d'apprécier des biens n'ayant plus de locataires ou ne trouvant pas preneur, soit d'enclencher un mouvement de panique sur le marché. Le dernier risque étant que ces mètres carrés mis en vente brusquement attirent des repreneurs peu recommandables.

F. V.

Michel Gaillard remplace Roger Fressoz à la tête du « Canard enchaîné »

« Au revoir. » En deux mots, Roger Fressoz, alias André Ribaud, a annoncé aux lecteurs du *Canard enchaîné*, dans son numéro du mercredi 8 juillet, qu'il quittait son poste de PDG des Editions Maréchal et de directeur du *Canard enchaîné*. Il sera remplacé à la tête du *« journal satirique paraissant le mercredi »* par Michel Gaillard, *« arrivé tout jeune au* Canard *il y a vingt-six ans et membre du conseil d'administration depuis 1976 »*. Michel Gaillard était l'artisan de la page 2, celle des échos dévastateurs sur le monde politique, et l'une des plus lues par les fidèles du *Canard*.

ÉCONOMIE

La vente d'Adidas et l'avenir politique de l'ancien ministre de la ville

Pentland, le repreneur flibustier

***« Grâce à cette formidable alliance anglo-germano-française, Adidas peut désormais se targuer du titre de fabriquant de chaussures de sport de la Communauté européenne »* : pour M. Stephen Rubin, président de Pentland Group PLC, le rachat d'Adidas à M. Bernard Tapie crée un nouveau géant européen de l'équipement sportif, capable de rivaliser avec Nike et Reebok, les concurrents américains particulièrement dynamiques.**

LONDRES

correspondance

« J'espère que ce sera bon pour Adidas et pour Bernard Tapie, un homme qui m'est sympathique. Adidas est un produit sérieux et je n'ai jamais caché que j'en désirais la totalité », nous a déclaré, mardi 7 juillet, M. Stephen Rubin. L'homme d'affaires de Finchley (nord de Londres) a souhaité le maintien à la tête de la firme aux trois bandes de l'actuel président du directoire, M. René Jæggi, pourtant promoteur d'une offre concurrente avec le financier suisse Klaus Jacobs. *« Le tour de table sous la houlette de Jæggi n'était pas officiel. Nous sommes des partisans de l'OPA amicale. Nous aimerions garder l'actuelle équipe dirigeante »*, ajoute notre interlocuteur.

Le 7 juillet, cet inventeur du risque tranquille a réalisé son rêve le plus fou : devenir le numéro un de l'équipement sportif en Europe. L'acquisition d'Adidas, dont il possédait déjà 20,05 % du capital, permet à ce brasseur d'affaires sans complexe d'ajouter ce joyau des stades à son empire familial. Formé en 1939 à Liverpool par son père, Benco Rubin, Pentland comprend une trentaine de sociétés organisées en six divisions : l'import-export, les chausseurs (Adidas, Pony), les vêtements de sport (maillots Speedo), la papeterie, l'électroménager, le textile. Pour l'exercice 1991, l'entreprise a affiché un chiffre d'affaires de 340 millions de livres (3,3 milliards de francs), des bénéfices de 19,6 millions de livres et un dividende en hausse de 300 %. Sans parler du trésor de guerre de 250 millions de livres, provenant en grande partie de la revente de Reebok qui permet aujourd'hui à M. Rubin de payer 85 % du prix d'achat... en numéraires.

Croisé de la libre entreprise

Pour ses adversaires, c'est un flibustier rusé et ambitieux. Pour ses admirateurs, un repreneur de canards boiteux, comme on n'en fait plus, dont le savoir-faire dépasse de loin les frontières de sa base de départ. Lors d'un séminaire organisé l'an dernier à la London Business School, le patron de Pentland avait ainsi défini son champ d'intervention : *« Les produits de consommation courante, technologiquement peu sophistiqués, faciles à distribuer, dont le renom repose d'abord sur le marketing, dotés d'un potentiel international et basés de préférence en Europe. »* En mai, ce croisé de la libre entreprise a cependant pris pied aux Etats-Unis par le truchement d'une participation de 6 % dans le sportswear haut de gamme LA Gear, une pénétration du marché-roi des baskets et des tennis dans la rue qui devrait faciliter le développement d'Adidas.

« C'est parfait. Tapie peut se consacrer à la politique et moi aux affaires » : M. Rubin est persuadé que l'audit généralisé d'Adidas (notamment la propriété des brevets et la qualité des stocks), dont dépend la concrétisation de l'accord, se passera sans histoire. Animé par l'inflexible détermination de veiller à ce que rien n'échappe à son contrôle, ce dernier avait pris la précaution de siéger au conseil de surveillance d'Adidas et de désigner un homme à lui à la direction de la société-holding. Comme l'a déclaré un de ses conseillers : *« Nous ne voulons pas découvrir après coup de mauvaises surprises dans la gestion de Tapie. »* A Londres, le syndrome Robert Maxwell a toujours la vie dure.

MARC ROCHE

La relâche de M. Tapie

Suite de la première page

M. Tapie, qui devait honorer en août la dernière échéance (615 millions de francs) de l'emprunt contracté lors du rachat d'Adidas *en juillet 1990*, n'avait guère de marge de manœuvre. Maintes fois évoquées, les cessions de ses autres filiales – Terraillon, Testut et Scaime, – tardaient à se concrétiser. Et leurs produits potentiels n'étaient pas à la hauteur des *sommes en jeu*. Lors de sa dernière assemblée générale, M. Elie Fellous, président de Bernard Tapie Finance (BTF), holding du groupe, avait d'ailleurs reconnu la nécessité d'un crédit-relais (*le Monde* du 1er juillet).

En vendant Adidas au groupe britannique Pentland, *« Bernard Tapie a fait un choix courageux malgré les sentiments presqu'affectifs qu'il avait pour cette affaire correspondant très bien à son tempérament »*, s'est d'ailleurs félicitée, mardi 7 juillet, Mme Beaux sur l'antenne de France-Info. *« Adidas était une affaire merveilleuse qu'il aimait beaucoup, que j'aimais beaucoup, mais je crois qu'il a compris ces derniers mois qu'il ne pouvait pas tout faire. (...) Pentland avait un droit de préemption. (...) Il devait être en toute logique le repreneur naturel de l'opération. »* L'offre concurrente de M. René Jaggi pour le compte du groupe financier Botts a échoué, a ajouté Mme Beaux, parce qu'elle était *« techniquement peu montable »*. Ce groupe d'investisseurs exigeait 100 % du capital du holding allemand contrôlant Adidas. Pentland a refusé de céder les 20,05 % qu'il détenait déjà. Quel qu'en soit le prix.

« Une grosse tirelire »

Au terme de l'accord conclu mardi 7 juillet au matin (*le Monde* du 8 juillet), le groupe britannique s'est donc engagé à racheter pour 621 millions de deutschemarks (2,11 milliards de francs) les 79,95 % qui lui manquaient. Il reprendra donc les 58 % de Bernard Tapie Finance (1) ainsi que le solde détenu par les établissements financiers (Crédit lyonnais, AGF, banque Worms, Banexi) et le management (2). Une transaction qui valorise Adidas, selon l'entourage de M. Tapie, à 3,1 milliards de francs, soit 55 % de plus qu'il y a deux ans, lors de la reprise de la firme allemande par le Français. La plus-value est conséquente, même si elle est inférieure aux prétentions affichées il y a peu par le président de l'OM.

Elle paraît suffisante, à première vue, pour transformer BTF en *« une grasse tirelire »*, comme l'avait pronostiqué M. Fellous le 29 juin. Il estimait *« à 400 à 500 millions de francs, hors charge financière, la plus-value latente »* de son holding, une fois toutes les filiales cédées. De quoi, disait-il, *« réinvestir dans des affaires financières ou industrielles indépendamment des options personnelles de M. Tapie »*. Une hypothèse écartée en privé par ce dernier, qui évoque ouvertement une radiation de sa société du second marché boursier. BTF disparaîtrait donc purement et simplement et son fondateur quitterait alors le monde des affaires.

Prélude à une entrée définitive en politique ? M. Tapie s'en défend, déçu, découragé et quelque peu lassé, semble-t-il. Déçu que la majorité présidentielle, dont l'échec aux prochaines élections lui paraît programmé, n'ait pas su aller au bout de la décentralisation initiée par Gaston Deferre. Découragé par le déclin accentué de la ville de Marseille qu'il ambitionnait de gérer. Persuadé, enfin, que son mouvement, Energie-Sud, aurait peu de chance de s'imposer comme une force politique autonome. C'est de semi-retraite dont parle M. Tapie, même s'il se dit prêt à combattre aux côtés d'un candidat de gauche aux prochaines élections présidentielles.

Aujourd'hui, c'est l'image de M. Jimmy Goldsmith qui le hante. Retiré des affaires depuis l'échec de son raid sur le groupe British American Tobacco (BAT), le milliardaire franco-britannique dont Mme Beaux fut pendant des années le bras droit consacre une part de son immense fortune à des fondations pour l'environnement et la protection de la nature. Détachement durable ? Simple affectation passagère ? L'homme n'a jamais cherché à inscrire son action dans la durée. Il est coutumier des vérités successives, des coups de cœur et des revirements inopinés, même s'il semble cette fois que sa démission du gouvernement, puis son inculpation, aient été suivies d'une véritable remise en question.

PIERRE-ANGEL GAY et CAROLINE MONNOT

(1) La société française BTF a racheté, le 30 juin, 3 % du capital de la société allemande BTF GmbH initialement prévus pour le management.

(2) Avant son rachat par Pentland, le capital de BTF GmbH se répartissait entre BTF (58 %), Pentland (20,05 %), le Crédit lyonnais par sa filiale Clinvest (10 %), les AGF (5 %), la Banque Worms (2 %), la BNP *via la Banexi (2,95 %) et* Efficacité Finance Conseil, le management de BTF GmbH (5 %).

SOCIAL

La modernisation de l'administration

Un nouvel accord-cadre sur la formation continue des fonctionnaires

Un nouvel accord-cadre sur la formation continue des fonctionnaires a été conclu, mardi 7 juillet, entre le gouvernement et les organisations syndicales. En 1989, le premier accord de ce type avait été signé pour une durée de trois ans (*le Monde* du 23 juin 1989). M. Michel Delebarre, ministre de la fonction publique, a donc entamé à la mi-juin une série de négociations afin d'assurer *« la continuité de l'effort de formation »* dans l'administration. Deux réunions auront suffi pour aboutir à la conclusion d'un nouvel accord triennal.

« Nous avons élaboré un texte qui devrait permettre, d'ici à 1995, un nouveau bond en avant de la formation continue dans la fonction publique », a précisé M. Delebarre, qui a rappelé que 1,85 million de fonctionnaires ont bénéficié chaque année d'une formation continue depuis 1990. Si les ministères ont consacré, en moyenne, 2,7 % de leur masse salariale à la formation continue au cours des trois dernières années, le nouvel accord prévoit de porter le seuil minimum à 3,2 % de la masse salariale, contre 2 % jusqu'à présent.

Les agents continueront de bénéficier de trois jours minimum de *formation en trois ans*, avec un aménagement pour ceux des catégories C (niveau brevet) et D (sans diplôme), qui pourront faire valoir un quatrième jour.

Autre nouveauté : la rémunération des congés individuels de formation sera réévaluée à deux reprises d'ici à 1995. Enfin, un congé de restructuration sera mis en place à l'intention des agents affectés dans des services touchés par *« des opérations de restructuration lourde »* qui *« rendent nécessaire une reconversion personnelle »*. Les agents concernés toucheront, sur une durée maximale d'un an, une rémunération égale à 100 % de leur traitement brut.

La majorité des organisations syndicales se sont déclarées *« satisfaites »* par ce nouvel accord, y compris FO, qui n'avait pas été signataire en 1989. En revanche, la CGT dénonce un texte qu'elle juge *« décrédibilisé par le manque de moyens »*. Après la signature du texte qui devrait intervenir en fin de semaine, les différents ministères auront neuf mois pour négocier avec les partenaires sociaux des *« plans pluriannuels »* d'application du nouvel accord-cadre.

OLIVIER PIOT

Les salariés alsaciens n'éviteront pas le plan social

STRASBOURG

de notre correspondant

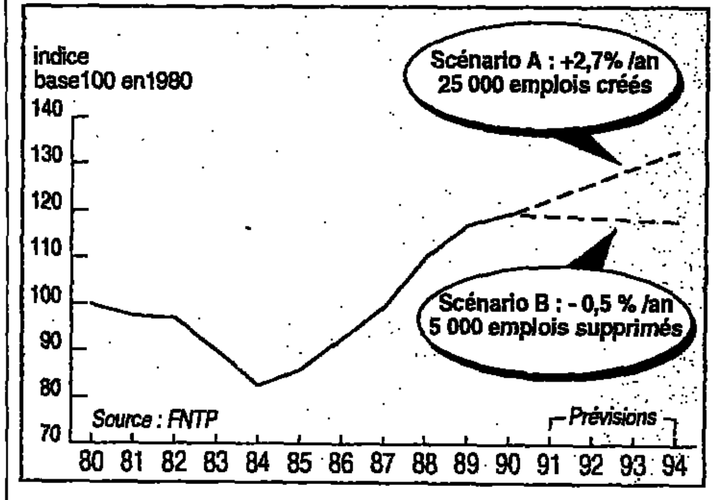
Indignation ou résignation : menacés par un plan de 450 suppressions d'emplois, les salariés alsaciens d'Adidas hésitaient entre ces deux attitudes, mardi 7 juillet, sitôt connue la nouvelle du retrait de M. Tapie. *« L'écœurement est aujourd'hui à la hauteur des espoirs qu'avait fait renaître Bernard Tapie quand il est venu en Alsace »*, estimait M. François Klein, secrétaire régional de la CFTC, le syndicat le plus présent dans l'entreprise. Lors d'un voyage éclair effectué il y a deux semaines à Landersheim (Bas-Rhin), siège d'Adidas France, l'homme d'affaires avait promis d'étudier le dossier (*le Monde* du 18 juin) et d'intercéder auprès du management allemand et des actionnaires minoritaires.

Pour la CFTC, la vente aux Britanniques condamne à terme tous les emplois en Alsace : *« On sait que Pentland ne travaille avec aucune production locale. Pourquoi voulez-vous qu'il garde des fabrications en Alsace et même le siège social ? »* Le groupe britannique a d'ores et déjà fait savoir qu'il ne reviendrait pas sur le plan de suppressions d'emplois.

Dans l'établissement de Dettwiller (Bas-Rhin), promis à la fermeture, une manifestation se préparait pour mercredi 8 juillet. A La Walck-Pfaffenhoffen et à Landersheim, les « déçus de Tapie » notaient que Pentland ne serait maître à bord qu'en octobre. Tandis que le député Adrien Zeller (UDF-CDS), maire de Saverne, fustige Bernard Tapie : *« Après avoir racheté Adidas sans l'avoir jamais réellement payé, il cède l'entreprise après avoir licencié le tiers du personnel sans avoir assuré son avenir, ni celui de ceux qui restent ! »*

JACQUES FORTIER

Evolution de l'activité et de l'emploi dans les travaux publics



Selon une étude de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), dont les conclusions ont été validées par le ministère de l'équipement, deux scénarios – contrastés – d'évolution de l'activité peuvent être envisagés, qui conduisent à des conséquences très différentes sur l'emploi dans ce secteur. Or l'activité des travaux publics dépend fortement de la volonté de l'Etat et des crédits budgétaires. Le président de la FNTP, M. Philippe Levaux, a exprimé la crainte, mardi 7 juillet, que, au nom d'une prochaine régulation budgétaire, les investissements en équipements publics ne stagnent. Selon M. Levaux, pour respecter les engagements des contrats de plan Etat-régions, il faudrait inscrire au budget 1993 7,5 milliards de francs, alors qu'il n'y en a eu que 4,6 milliards en 1992 et 4 milliards en 1991.

AUTOMOBILE

Les vertus d'un bon diesel-turbo

Peugeot et Citroën abordent le millésime 93 avec un nouveau moteur diesel suralimenté qui fera beaucoup parler de lui. Particulièrement bien adapté aux véhicules auxquels ils sont destinés (405 et ZX) ce nouveau groupe connaîtra sûrement d'autres destinations dans l'avenir. Pour l'heure, il balaie toutes les dernières réticences que l'on pouvait encore avoir vis à vis d'une mécanique alimentée au gazole.

Equipé d'un refroidisseur d'air à l'admission, le moteur, un quatre cylindres à arbre à cames en tête issu du 1769 cm3 lui même à turbine et qui a fait largement ses preuves, gagne avec sa cylindrée en augmentation (1905 cm3, proposé également en version atmosphérique déjà) de la puissance (92 chevaux à 4000 tours pour 6 cv fiscaux)) mais surtout du couple (effort de traction). Ainsi situé à 2500 tours le couple-maximum atteint 20,4 mkg, mais la turbine se mettant en route sous les 2000 tours il en découle une étonnante souplesse à la conduite et des accélérations largement dignes d'un moteur à essence. La boite de vitesse étant bien étagée, il n'y a pas de raison de tirer sur les intermédiaires ni aucun besoin de pousser à fond le régime dans la finale du cinquième rapport, pour atteindre les allures que peut réclamer, par exemple, une moyenne sur autoroute ou, tout simplement, un dépassement. Si l'on ajoute que des efforts d'insonorisation ont été faits tant sur la 405 turbo D que sur la ZX de même moteur rien ne peut plus vraiment distinguer dans l'utilisation quotidienne de ce type de véhicule celui qui fonctionne au carburant traditionnel et celui qui réclame du fioul.

La différence ne réside en fait qu'au coût du plein à la pompe. Un coût, pour l'instant avantageux, d'autant plus que les consommations apparaisssent très raisonnables (de 6 à 8 litres aux cent km). A ce titre, la morale selon laquelle il fallait faire chaque année bien des kilomètres pour « amortir » une voiture diesel, apparait de moins en moins convaincante.

C. L.

► Prix : 405 Peugeot : en diesel-turbo, selon finition : de 114 900 fr à 156 900 fr (direction assistée en série sur tous modèles). ZX Citroën : 107 700 fr et des options. Direction assistée en série. Indiquons que les 405 du millésime 93 bénéficient en outre d'un nouveau tableau de bord et d'un seuil de chargement du coffre plus bas. En plus des moteurs diesel, un 1800 cm 3 à essence, très souple est proposé et un 2 litres à 16 soupapes (405 Mi 16) moins « sportif » que le précédent.

INDICATEURS

FRANCE

• **Masse monétaire : progression de 1,1 % en mai.** – La masse monétaire française (M3) a progressé de 1,1 % en mai, contre une augmentation de 0,7 % en avril, selon les statistiques publiées mardi 7 juillet par la Banque de France. Ce résultat s'explique, selon l'institut d'émission, par une hausse significative des dépôts à vue, de 3 % en un mois (en données corrigées des variations saisonnières). Par rapport au quatrième trimestre de 1991, la croissance de M3 se situe ainsi à 6,5 %, soit légèrement au-delà de l'objectif monétaire pour 1992 (de 4 % à 6 %). En avril, l'augmentation des crédits bancaires a atteint 0,5 %, alors que ceux-ci avaient diminué de 0,1 % le mois précédent. En revanche, la Banque de France souligne le ralentissement de l'ensemble des concours à l'économie, *« du fait d'une moindre augmentation des encours des établissements non bancaires, en particulier des sociétés financières »*.

Aux portes de Marseille

MARSEILLE

de notre correspondant régional

M. Bernard Tapie a-t-il opté pour la politique de préférence aux affaires ? La cession d'Adidas pourrait le laisser penser. L'ex-ministre de la ville a, toutefois, refusé de faire connaître son choix. Comme il lui était difficile de rendre publique sa décision avant la fin de ses négociations pour la vente d'Adidas, il éprouve, sans doute, autant d'hésitation à dévoiler ses intentions avant de savoir quelles conclusions connaîtront ses démêlés judiciaires. Au demeurant, M. Tapie se dit convaincu qu'il sortira blanchi de l'affaire Toshiba et qu'il n'encourt qu'une simple amende fiscale dans la procédure concernant les comptes de l'OM. En attendant que la justice se soit prononcée dans le sens qu'il espère, sa tactique est, apparemment, d'entretenir le doute.

Selon des confidences attribuées à des *« amis »* de M. Tapie, le quotidien *le Soir*, du groupe le Provençal de Marseille, évoquait, dans son édition du mardi 7 juillet, l'hypothèse selon laquelle l'ancien ministre abandonnerait, à la fois, les affaires et la politique pour réorienter sa vie au service de *« ceux qui souffrent dans le monde... »*. M. Tapie avait, lui-même, évoqué, récemment, cette solution du « ni-ni ». Aussi bien, d'après *le Soir*, il serait susceptible de remettre, prochainement, sa démission de conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur *« à moins d'être convaincu du contraire par ceux qui étaient à ses côtés en mars dernier »*.

Cette éventualité apparaît, pourtant, comme peu probable et ressemble fort à un ballon d'essai lancé par M. Tapie pour vérifier son aura auprès des socialistes marseillais et, au-delà, sur la majorité présidentielle dont le leadership est revendiqué par le maire de Marseille, M. Robert Vigouroux. Réunis en congrès fédéral, lundi, les premiers lui ont rendu un vibrant hommage, par l'intermédiaire de M. François Bernardini, premier secrétaire du PS des Bouches-du-Rhône. Pour celui-ci, *« Quand on a un chromosome de combattant*, ajoute-t-il, *on va jusqu'au bout »*.

M. Charles-Emile Loo, mentor politique et confident de l'ancien ministre, a, lui aussi, de bonnes raisons de croire que M. Tapie *« sera présent »* dans les prochaines compétitions électorales. L'ancien patron d'Adidas devrait solliciter le renouvellement de son mandat de député. Après avoir envisagé de se présenter dans la quatrième circonscription – où il aurait affronté, non sans risque pour la cohésion de la majorité PS-PC du conseil général, le député communiste sortant Guy Hermier –, il pourrait être, à nouveau, candidat dans la sixième circonscription où il a été élu, en janvier 1989, contre le député sortant (UDF-PR), M. Guy Teissier, et où son score des régionales (28,85 %) l'encourage à persévérer. En cas de victoire, il pourrait, alors, viser la mairie de Marseille...

« C'est une possibilité, explique sans détour M. Bernardini. *A une époque*, ajoute-t-il, *elle n'entrait pas dans son champ de vision politique. Mais aujourd'hui, il ne l'exclut nullement. »* Ces propos, tenus pour la première fois par le patron des socialistes marseillais, semblent consacrer, en fait, la rupture définitive entre le PS et M. Vigouroux et seront, en tout cas, considérés comme un *casus belli* par ce dernier.

Vues de droite, ces déclarations ne suscitent pas de surprise. *« L'homme d'affaires a échoué*, ne dit-on dans l'entourage de M. Jean-Claude Gaudin. *La politique ne peut être que sa seule porte de sortie. Mais il ne pourra plus se présenter comme un homme de la société civile. Son originalité est défunte... »*.

GUY PORTE

هكذا في الاصل

ÉCONOMIE

Le rapport annuel de la Cour des comptes (suite)

Le budget annexe des PTT : « des pratiques peu orthodoxes »

Le budget annexe des postes et télécommunications a toujours émoustillé les magistrats de la Cour des comptes. Las! La réforme du statut des PTT va les priver à l'avenir d'un morceau de choix. Personnes morales de droit public depuis le 1er janvier 1991, La Poste, d'une part, France Télécom, d'autre part, disposent désormais d'une autonomie financière. Leur activité et leur situation patrimoniale relèvent des règles de la comptabilité générale et non plus de celles des finances publiques.

Ce changement de statut va contraindre les deux exploitants publics à plus de rigueur, soulignent les magistrats dans leur rapport annuel. Tout comme elle prive l'Etat des facilités que lui accordait le rattachement des comptes de l'administration des PTT au budget général.

Revenant sur les budgets annexes de 1989 et 1990, les « sages » relèvent *« des pratiques peu orthodoxes »*, déjà mises en lumière par le passé. Le prélèvement de l'Etat sur le bénéfice des télécommunications a une nouvelle fois été effectué en 1990, avant même que leur résultat soit définitivement fixé, au mépris d'une décision rendue en 1984 par le Conseil constitutionnel.

La Cour s'étonne d'autre part de l'importance des opérations d'ordre et de régularisation dans les comptes définitifs des télécommunications. Ces opérations, expliquent les magistrats, visaient à combler l'écart entre les résultats provisoires rendus publics par le ministre de tutelle en début d'année et les résultats définitifs connus plus tard. Elles ont ainsi joué le rôle de variable d'ajustement. *« Le souci de ne pas contredire des résultats annoncés par le ministre plusieurs mois avant que ces opérations ne soient calculées a parfois conduit à prendre des libertés avec le principe d'image fidèle des comptes »*, notent les auditeurs.

Sur ce chapitre, la Cour des comptes épingle aussi La Poste dont le bénéfice 1990, annoncé à 1,1 milliard de francs en janvier 1991, puis à 1,3 milliard en juin, a été finalement réduit... à zéro en novembre de la même année. *« Si le but poursuivi est de réserver la possibilité d'améliorer, par une prévision correspondante, les résultats ultérieurs, que l'on prévoit mauvais*, concluent les magistrats, *le procédé peut d'autant moins être admis. »*

Entités autonomes, La Poste et les Télécoms ont besoin d'un bilan de départ. Ces documents définitifs n'ont pas encore été arrêtés. La situation patrimoniale des deux opérateurs publics s'avère difficile à apprécier et lourde d'enjeux.

La situation de La Poste est la plus délicate. La clôture de l'exercice 1990 laisse apparaître des fonds propres négatifs à hauteur de 19 milliards de francs, conséquence de plus de vingt ans de déficits cumulés que n'ont pu effacer les profits récents des années 1986 à 1989.

Le problème des capitaux propres

La réforme a aggravé encore ce problème de capitaux propres. La dotation de la Caisse nationale d'épargne, qui figurait jusqu'à présent en haut du bilan de la Poste, a été transformée en fonds de réserve et de garantie prélevé au profit du bugdet de l'Etat. Le changement de statut rend par ailleurs impossible l'emploi de certains artifices qui permettait à l'exploitant public de fonctionner avec une trésorerie nette négative. *« Il appartient aux pouvoirs publics de déterminer le fonds de roulement indispensable au nouvel exploitant et de le financer par des moyens appropriés »*, met en demeure le rapport.

Dans sa réponse, le ministère des PTT justifie les anomalies relevées par la Cour par *« le contexte spécifique de la réforme »*. Evoquant la situation particulière de La Poste, la tutelle renvoie aux travaux actuels sur l'élaboration du bilan d'ouverture. *« L'équilibre des relations financières entre l'Etat et l'exploitant doit être soigneusement établi dans le cadre du contrat de plan pour tenir compte de ses contraintes et lui assurer une base financière saine assurant sa pérennité dans le contexte concurrentiel qui est le sien »*, explique en outre le ministère.

C. M.

Le Vieux-Colombier et la Gaîté-Lyrique : et l'art ?

Le rapport de la Cour des comptes sur les théâtres du Vieux-Colombier et de la Gaîté-Lyrique amalgame les remarques sur une mauvaise utilisation des deniers publics et des jugements de valeur sur le bien-fondé de l'utilisation de ces salles, jugements qui visiblement excèdent la compétence des auteurs du rapport.

Pour le Vieux-Colombier, il est reproché des projets successifs contradictoires : école dirigée par Giorgio Strehler, seconde salle de la Comédie-Française... Et aussi des conditions critiquables d'acquisition, un montage juridique complexe, des travaux de plus en plus coûteux : 64,5 millions de francs, dont 15 pour l'acquisition, 36 pour les travaux, plus 13,5 pour le fonctionnement, dont 7 pour les dépenses artistiques.

On pourrait discuter sinon les chiffres, du moins les commentaires sur l'utilisation des sommes citées. D'autant que la Cour s'arroge le droit de juger la salle du Vieux-Colombier *« mal adaptée aux besoins de la Comédie-Française »*, inapte à résoudre *« le sous-emploi des comédiens »* (?). Enfin, affirme-t-elle, *« son exploitation entraînera un déficit au financement incertain »*. On peut se demander si ce type de réflexion entre dans la fonction de la Cour des comptes... Les auteurs du rapport connaissent-ils si bien *« les besoins de la Comédie-Française »* ? Pourquoi l'Odéon leur paraît-il moins coûteux que le Vieux-Colombier ? Certes, la jauge de l'Odéon est supérieure à celle du Vieux-Colombier, les recettes également. Mais le budget de fonctionnement et le coût d'un spectacle plus encore.

En fait, les réponses du ministre de la culture et de l'administrateur général de la Comédie-Française remettent au point chiffres et objectifs. Le talent fera le reste. Cependant, quand il s'agit de la Gaîté-Lyrique, on est étonné de ne pas lire sous la plume du rédacteur le reproche de *« salle mal adaptée »*. Ce théâtre municipal, l'un des plus beaux de la capitale, avait été confié à Silvia Monfort, mais sans les subventions qui lui auraient permis de l'entretenir. Michel Guy l'avait utilisé pour le Festival d'Automne, Patrice Chéreau y a créé *la Dispute*, Bob Wilson y a présenté *le Regard du sourd*, entre autres. La Cour des comptes ne se préoccupe pas du prestige et des capacités artistiques d'un théâtre.

Le meurtre d'un théâtre

Que signifie donc exactement, dans l'esprit des auteurs du rapport, *« mal adapté »* ? La Ville de Paris a délaissé la Gaîté-Lyrique, quand elle a accepté le projet d'un *« centre de loisirs dénommé Planète magique »*, mais la Cour des comptes ne pense pas que cette nouvelle fonction ait été *« mal adaptée »*. Elle se contente de détailler la façon dont la Ville de Paris s'est financièrement engagée, avec en plus *« une tentative de relance malheureuse »*, comment elle s'est fait rouler dans la farine...

Conclusion : *« Les mésaventures de la Gaîté-Lyrique illustrent une nouvelle fois les dangers des garanties d'emprunt imprudemment données par des collectivités publiques à des entreprises privées. »* Rien, pas un mot sur le gâchis artistique, sur le massacre architectural, sur le meurtre d'un théâtre désormais irrécupérable.

C. G.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

VIE DES ENTREPRISES

A la requête d'un actionnaire minoritaire

Un expert est désigné pour examiner la gestion du «Provençal» par Hachette

MARSEILLE

de notre correspondant régional

Dans un arrêt rendu le 2 juillet, la cour d'appel d'Aix-en-Provence a désigné un expert, M. Roger Cazalet, président national de l'ordre des experts-comptables, pour étudier certaines opérations de gestion par le groupe Hachette des quotidiens *le Provençal* et *Var-Matin*. Cet expert devra notamment rechercher *«si, malgré leur intégration dans le cadre d'une stratégie de groupe,* [ces opérations] *sont conformes à l'intérêt social des sociétés République* [éditrice de *Var Matin*] *et le Provençal»* et *«si elles ont eu pour lesdites sociétés des conséquences préjudiciables qui seront, le cas échéant, évaluées».*

Cette décision fait suite à une procédure engagée par une actionnaire minoritaire, Mme Anne-Marie Laffont-Leenhardt, à l'encontre des dirigeants mis en place par Hachette après le rachat du groupe le Provençal en juillet 1987. Un litige, né à cette date, oppose Mme Laffont-Leenhardt au groupe Hachette pour le contrôle du groupe de presse marseillais. La fille de M. Francis Leenhardt, l'un des fondateurs du groupe le Provençal, soutient qu'avec sa famille – associée au groupe Maxwell – *elle s'était rendue virtuellement* majoritaire, au 30 juin 1987, grâce à des promesses de cession consenties par une douzaine de petits actionnaires dont certains, au dernier moment, avaient opté pour Hachette. Ce litige a donné lieu à une action au fond qui doit être examinée le 14 octobre prochain par le tribunal de commerce de Paris. Mais quatre autres instances sont en cours devant les tribunaux de commerce de Toulon et de Marseille, dont celle qui vient d'être jugée par la cour d'appel d'Aix-en-Provence. Dans un communiqué, Mme Laffont-Leenhard, se *«félicite»* que la cour *«ait fait droit à sa demande d'expertise de minorité».*

Le groupe Hachette, de son côté, minimise la décision en soulignant qu'une seule des trois demandes initialement formulées par Mme Laffont a abouti. Le PDG du groupe le Provençal, M. Roger Thérond, nous a déclaré qu'il avait *«une confiance absolue dans le résultat de l'expertise. Nous n'avons rien à cacher, tous nos livres sont ouverts».* Il regrette, cependant, *«l'acharnement»* de Mme Laffont-Leenhard, *«au moment,* dit-il, *où nous sommes en passe de rétablir une situation difficile».* Après 46 millions de francs de pertes d'exploitation l'an dernier, le groupe le Provençal devrait cette année *«tendre à l'équilibre et même, probablement, dégager un léger bénéfice».*

GUY PORTE

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CONTRAT

□ **Elf-Aquitaine : accord de partage de production avec le Kazakhstan.** – Le groupe Elf Aquitaine a annoncé, dans un communiqué publié mardi 7 juillet, que le *«contrat de partage de production, signé le 18 février 1992 à Alma-Ata entre le gouvernement du Kazakhstan et Elf Aquitaine vient d'entrer en vigueur»* (*le Monde* du 8 juillet). Ce contrat, précise le communiqué, porte sur l'exploration et la production pétrolières d'une zone de 20 000 km2 au sud-ouest de la ville d'Aktyubinsk. Les opérations préliminaires pour l'exécution de la campagne sismique ont été engagées par les équipes d'Elf Neftegaz, filiale à 100 % d'Elf Aquitaine.

ACQUISITION

□ **Le cimentier mexicain Cemex acquiert l'espagnol Compania Valenciana.** – Cemex SA, premier producteur mexicain de ciment (et numéro quatre mondial) a signé, mardi 7 juillet, un accord avec les principaux actionnaires de la Compania Valenciana de Cementos Portland dont le siège est à Valence en Espagne. Cemex va acheter à ses actionaires (la famille Serratosa, et les groupes Aker et Euroc) 51 % du capital. 24,9 % des actions seront acquises immédiatement et une offre publique d'achat (OPA) sera lancée simultanément pour acquérir le solde des titres sur le marché, indique la banque Indosuez qui a été mandatée par les actionnaires de Valenciana pour réaliser cette opération. Valenciana est le plus grand producteur espagnol de ciment avec une capacité de 6 millions de tonnes.

NOMINATIONS

□ **MM. Frank Riboud et Henri Giscard d'Estaing nommés respectivement directeur du développement de *BSN* et *directeur général* d'Evian.** – M. Franck Riboud, 37 ans, a été nommé mardi 7 juillet directeur du développement de BSN, groupe agroalimentaire que *préside son père M. Antoine* Riboud. Il remplace M. Lionel Zinsou, 37 ans, devenu directeur général de HP Foods (sauces), filiale britannique de BSN. D'autre part, M. Henri Giscard d'Estaing, 36 ans, fils de M. Valéry Giscard d'Estaing, qui était directeur général de HP Foods, remplacera dès le 1er septembre M. Frank Riboud comme directeur général de la société des Eaux minérales d'Evian.

RACHAT

□ **Unilever reprend les activités de glace de FFD (Pays-Bas) en Thaïlande.** – Le groupe agroalimentaire anglo-néerlandais Unilever a repris les activités de glace de Friesland Frico Domo (FFD) en Thaïlande, assurées jusqu'à présent par la filiale thaïlandaise de FFD, Foremost Friesland à Bangkok. Foremost est le plus important fabricant de glace en Thaïlande où il dispose d'un réseau de distribution national et de 500 employés. Pour Unilever, ce rachat entre dans la stratégie d'implantations dans le Sud-Est asiatique, notamment dans le domaine de produits alimentaires, y compris le thé. Unilever est également présent en Thaïlande dans le domaine des lessives et des articles de toilette.

CRISE

□ **Mobil annonce plus de 2 000 suppressions d'emplois d'ici la fin de 1992.** – *Mobil, deuxième compagnie pétrolière américaine, a* annoncé mardi 7 juillet plus de 2 000 suppressions d'emplois d'ici la fin de cette année, ce qui représente 10 % *environ de ses effectifs* salariés. Ce dégraissage, qui va surtout toucher les opérations d'exploration et de raffinage du groupe aux Etats-Unis, s'inscrit dans le cadre d'un programme de restructuration mis en œuvre depuis ces neuf derniers mois, a précisé M. John Lord, un porte-parole de Mobil. M. Lord a également indiqué que le groupe allait probablement annoncer des suppressions d'emplois supplémentaires alors que la firme continue à se restructurer pour améliorer sa rentabilité. Toutefois, a affirmé M. Lord, ces réductions d'emplois supplémentaires *«seront moins importantes»* que celles déjà dévoilées jusqu'à présent. Mobil a également annoncé mardi 7 juillet sa décision de réduire son budget d'investissement de 800 millions de dollars en 1992 en raison de la faiblesse de l'activité économique mondiale.

RÉSULTAT

□ **Groupama : résultat net de 1,3 milliard de francs en 1991.** – Groupama (Groupe des assurances mutuelles agricoles) a dégagé un résultat net part du groupe de 1,3 milliard de francs en 1991 contre 1,8 milliard de francs en 1990, soit un recul de 27 %. Le chiffre d'affaires consolidé de cette mutuelle d'assurance s'est élevé à 25,7 milliards de francs, en hausse de 10,4 % sur 1990. A périmètre constant, la hausse des primes est *de 5,97 %. La direction de Groupama* souligne que la baisse du résultat net, qui reste en valeur absolue très correct, est due à des charges externes exceptionnelles par rapport à l'année précédente. Ainsi, en 1991, Groupama a versé 100 millions de francs aux agriculteurs victimes de la sécheresse, 400 millions de francs pour alimenter le fonds de garantie des calamités agricoles en déficit et 90 millions de francs au fonds d'indemnisation des victimes du sida.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 8 juillet ↓

Vif recul

Après le sursaut technique observé mardi 7 juillet peu avant la clôture, les *valeurs françaises se sont très nettement* orientées à la baisse mercredi 8 juillet et ce, dès le début des échanges. En retrait de 1,07 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 abandonnait 1,69 % à mi-séance. Plus tard dans la journée, aux alentours de 14 heures, le recul moyen de l'indicateur avoisinait 1,8 % à 1 846,28 points.

Dès le début de la séance, le marché a été entraîné vers le bas par la chute du dollar et par le recul de la bourse new-yorkaise (qui a perdu 1,32 % mardi soir). Selon un opérateur, une seconde vague *de ventes s'est développée en fin de* matinée. «Il semblerait que les institutionnels français sont en train de vendre», avançait-il en faisant état d'un «mouvement de retrait de parts de sicav». Selon un autre professionnel, cette tendance baissière «pourrait se poursuivre jusqu'à 1 800-1 820 *points, généralement considéré* comme un support solide par le marché».

Les inquiétudes des investisseurs sur une crise éventuelle de l'ensemble du secteur immobilier ont été renforcées par les risques de faillite de plusieurs promoteurs *ayant déposé une demande de conciliation* devant le tribunal de commerce de Paris. «Même si les craintes sont peut être exagérées, tous les investisseurs pensent que les banques sont sous-provisionnées», ajoutait un spécialiste.

Les déclarations du G7 ont été *«accueillies avec circonspection» par le* marché, qui attend autre chose que des «déclarations d'intention très générales». Les intervenants ne forgeaient, il est vrai, guère d'espoir dans cette réunion. L'activité restait très modérée, avec 970 millions de francs échangés à mi-séance.

NEW-YORK, 7 juillet ↓

Sous les 3 300 points

Wall Street a nettement reculé mardi 7 juillet, piquant du nez une heure avant la clôture sous la pression de ventes sur programmes informatiques. Au terme des échanges, l'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3.295,17 points, en baisse de 44,03 points, soit un recul de 1,32%. Le volume des transactions a été élevé avec quelque 220 millions d'actions échangées.

Le marché avait évolué en légère *hausse dans la matinée, profitant de* la forte baisse des taux d'intérêt à long terme américains. La tendance s'est ensuite renversée, le Dow Jones reculant dans le sillage d'une forte baisse des titres très demandés sur le marché de Dillard Department Stores et de Marion Merrill Dow, selon A.G. Edwards, vice-président chez A.G. Edwards and Sons. La révision en baisse par deux analystes de leurs prévisions de résultats pour Dillard Department Stores a pesé sur ce titre, tandis que Marion Merrill a été obligé, par l'Agence fédérale chargée du contrôle des médicaments et des produits alimentaires, d'avertir les utilisateurs de son produit Seldane d'éventuels effets secondaires parfois mortels.

VALEURS	Cours du 8 juillet	Cours du 7 juillet
Alcoa	73 1/2	71 5/8
ATT	44 1/4	43 7/8
Boeing	41 1/2	41 1/8
Chase Manhattan Bank	27 3/4	28 1/8
Du Pont de Nemours	50	48 7/8
Eastman Kodak	40 7/8	40
Exxon	62 1/4	61 3/4
Ford	42 1/8	42 5/8
General Electric	77 3/8	78 1/8
General Motors	40 3/4	40 3/4
Goodyear	68 1/4	67 5/8
IBM	98 1/8	98 3/4
ITT	66 1/8	65 7/8
Mobil Oil	62 5/8	62 1/2
Pfizer	78 5/8	78
Schlumberger	63 5/8	61 7/8
Texaco	64 3/8	63 1/4
UAL Corp. ex-Allegis	117 3/8	117 1/2
Union Carbide	11 3/8	11 3/8
United Tech.	51 7/8	51
Westinghouse	17 5/8	17 3/8
Xerox Corp.	70 1/8	69 3/8

LONDRES, 7 juillet ↑

Nette hausse

Après plusieurs séances maussades, les valeurs ont progressé mardi 7 juillet au Stock Exchange. A la clôture, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a gagné 24,7 points, soit 1% à 2.493,7 points. Les investisseurs ont profité de la récente faiblesse des cours et de la chute de 30 points du marché lundi pour revenir à bas prix. Le volume des échanges s'est élevé à 379,7 millions de titres contre 274 millions la veille.

La tendance a été stimulée par des achats spéculatifs ainsi que le raffermissement du marché à terme. Toutefois, la faiblesse de la livre, qui dissipe les espoirs de réduction des taux d'intérêt britanniques, et les inquiétudes croissantes des investisseurs sur la reprise économique en Grande-Bretagne ont continué de planer sur le marché.

TOKYO, 8 juillet ↑

Progression

Les valeurs japonaises ont clôturé en hausse mercredi 8 juillet à la Bourse de Tokyo. Au terme des transactions, l'indice Nikkei a progressé de 140,71 points à 16.600,26 points, soit un gain de 0,85%. Le volume d'échange s'est sensiblement gonflé, passant de 170 millions de titres échangés mardi à 190 millions.

L'amélioration de la tendance est *en partie due à des achats programmés* déclenchés en fin d'après-midi. Toutefois, ont déclaré les opérateurs, les données économiques fondamentales restent les mêmes et les investisseurs sont préoccupés par la situation économique et celle des entreprises.

VALEURS	Cours du 7 juillet	Cours du 8 juillet
Ajinomoto	1 190	1 280
Bridgestone	1 120	1 150
Canon	1 350	1 340
Fuji Bank	1 380	1 380
Honda Motors	1 260	1 250
Matsushita Electric	1 310	1 330
Mitsubishi Heavy	550	555
Sony Corp.	4 140	4 180
Toyota Motors	1 430	1 430

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4448	4429	Immob. Hôtelière	1025	1020
Amault Associés	235	230	Interm. Computer	144 20	....
B.A.C.	30 40	....	I.P.B.M.	51	....
Bque Vernes	715	715	Locamic	116	115 10
Boiron (Ly)	468	468	Matra Comm.	215 10	....
Boisset (Lyon)	200	....	Molex	161	138 30
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	739	705	Publ.Filipacchi	455 10	460
Calberson	370	355	Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	325	280
Cardif	745	730	Select Invest (Ly)	92 50	92 50
C.E.G.E.P.	180	180	Serbo	270 20	270
C.F.P.I.	272	274	Sopra	289 40	286 10
C.N.I.M.	1129	1119	TF1	472	470
Codetour	280	288	Thermador H. (Ly)	370	353
Conforama	1159	....	Unilog	250	250
Crealis	160	....	Viel et Cie	95 50	95
Dauphin	312	303	Y. St-Laurent Groupe	766	780
Delmas	1070	1050			
Demachy Worms Cie	349	....			
Devanlay	1130	1120			
Deville	168	....			
Dolisos	111	114 90			
Editions Belfond	149	....			
Europ. Propulsion	190	187			
Finacor	95	99			
G.F.F. (group.fon.f.)	65	62 50			
G.L.M.	389	389			
Gravograph	164	163			
Guintoli	810	....			
I.C.C.	192	195			
Idianova	84	81 10			

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 7 juillet 1992
Nombre de contrats estimés : 134 108

COURS	ÉCHÉANCES		
	Sept. 92	Déc. 92	Mars 93
Dernier	107,90	108,16	108,46
Précédent	107,74	108,02	108,38

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Sept. 92	Déc. 92	Sept. 92	Déc. 92
108	0,53	1,16	0,64	1,01

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : N.C.

COURS	Juillet 92	Août 92	Septembre 92
Dernier	1 886,50	1 903	1 911,50
Précédent	1 873	1 895,50	1 908,50

CHANGES

Dollar : 5 F ↓

Mercredi 8 juillet, le dollar continuait son mouvement de très fort repli sur les marchés des changes européens et japonais. A Paris, le billet vert a ouvert à 5 francs, contre 5,0325 francs aux cours indicatifs fournis par la Banque de France, la veille.

FRANCFORT	7 juillet	8 juillet
Dollar (en DM)	1,4974	1,4855
TOKYO	7 juillet	8 juillet
Dollar (en yens)	124,17	124

MARCHÉ MONÉTAIRE

(effets privés)

Paris (8 juillet)	9 13/16 - 15/16%
New-York (7 juillet)	2 3/4 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-91)*

	6 juillet	7 juillet
Valeurs françaises	108,30	108,50
Valeurs étrangères	97,30	98,30
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	509,20	509,70
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 868,52	1 879,09

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	6 juillet	7 juillet
Industrielles	3 339,21	3 295,17

LONDRES *(Indice «Financial Times»)*

	6 juillet	7 juillet
100 valeurs	2 469	2 493,70
30 valeurs	1 891	1 906,20
Mines d'or	89,50	86,60
Fonds d'Etat	89,39	89,64

FRANCFORT

	6 juillet	7 juillet
Dax	1 772,36	1 767,51

TOKYO

	7 juillet	8 juillet
Nikkei Dow Jones	16 459,55	16 600,26
Indice général	1 271,15	1 274,13

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,0040	5,0060	5,0895	5,0945
Yen (100)	4,0364	4,0397	4,0946	4,1007
Ecu	6,8900	6,8920	6,8799	6,8871
Deutschemark	3,3662	3,3667	3,3682	3,3712
Franc suisse	3,7421	3,7451	3,7508	3,7566
Lire italienne (1000)	4,4540	4,4560	4,4010	4,4068
Livre sterling	9,6850	9,6900	9,6835	9,6958
Peseta (100)	5,3234	5,3284	5,2909	5,3018

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

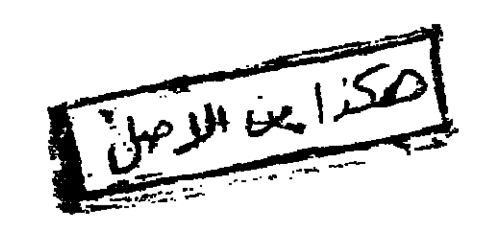
	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 5/16	3 7/16	3 3/8	3 1/2	3 1/2	3 5/8
Yen (100)	4 7/16	4 9/16	4 1/4	4 3/8	4 1/8	4 1/4
Ecu	10 7/16	10 9/16	10 7/16	10 9/16	10 3/8	10 1/2
Deutschemark	9 9/16	9 11/16	9 5/8	9 3/4	9 5/8	9 3/4
Franc suisse	8 15/16	9 1/16	8 15/16	9 1/16	9	9 1/8
Lire italienne (1000)	15	15 1/4	14 1/2	14 3/4	14	14 1/4
Livre sterling	10 1/8	10 1/4	10	10 1/8	9 15/16	10 1/16
Peseta (100)	12 1/8	12 3/8	12 1/4	12 1/2	12 1/4	12 1/2
FRANC FRANÇAIS	9 15/16	10 1/16	10	10 1/8	9 15/16	10 1/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

Les sicav au mois de juin

Contre-performance des obligataires et actions

Le marasme des marchés boursiers s'est répercuté sur les performances des sicav investies en actions et en obligations. Ainsi pour le mois de juin, selon le palmarès établi par EuroPerformance, les obligataires – qui avaient progressé de 1,10 % en mai – perdent 0,46 %, inscrivant ainsi leur plus mauvais score, à la fois mensuel et annuel. Les sicav actions et diversifiées enregistrent aussi leur plus mauvaise performance sur le mois et l'année avec une perte de 4,84 %. Les spécialisées investies sur le marché asiatique perdent 9,51 %, celles investies sur le marché américain 7,31 %. Quant à celles investies en actions françaises, elles *abandonnent* 4,22 %, *alors que le* CAC 40 sur la même période cédait 5,44 %. Seules les sicav monétaires affichent une légère progression de 0,73 % pour le mois qui vient de s'écouler.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 8 JUILLET

Cours relevés à 14 h 00

Règlement mensuel

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
4860	C.N.E 3%	4700	4666	4670	- 0 64
920	B.N.P. T.P.	920	920	920	....
900	Cr.Lyon. T.P.	900	900	905	+ 0 56
1495	Renault T.P.	1500	1496	1513	+ 0 87
1760	Rhone Poul. T.P.	1662	1680	1690	+ 1 69
1135	Saint Gobain T.P.	1130	1141	1143	+ 1 15
882	Thomson T.P.	880	880	870	- 1 14
740	ACCOR	735	722	712	- 3 13
750	Air Liquide	785	775	774	- 1 40
625	Alcatel-Alsthom	654	648	646	- 1 22
1760	Als.Superm.	1830	1810	1810	- 1 09
310	A L S P I	297 80	297 80	296	- 0 94
475	AGF Sté Centrale	478 50	477 80	470 10	- 1 76
150	Avenir H. Média	140 50	140 50	140 80	+ 0 21
910	Axa (ex Cie Midi)	877	869	855	- 2 51
138	Bafip	139 50	135	135	- 3 23
114	Bail-Equipem.	106	105 40	105	- 0 94
810	Bail Investiss.	786	785	776	- 1 27
400	Bancaire	380 80	378	373	- 2 05
800	Bazar H.-V.	792	...	....	....
1400	Berger (M)	1373	1384	1365	- 0 58
400	Bertrand Faure	415	410	410	- 1 20
820	Bic	807	803	806	- 0 12
1050	B.I.P.	1065	1085	1060	- 0 47
295	BIS	299 50	293	293 50	- 2 00
370	B N P (Ci)	346	342 60	337 20	- 2 54
780	Bollore Tech	752	751	748	- 0 53
3170	Bongrain	3000	2998	2980	- 0 67
685	Bon-Marché	615	615	609	- 0 98
590	Bouygues	578	569	561	- 2 60
108	BP France	102	104 70	102	....
1090	B S N	1117	1107	1109	- 0 72
1180	Canal Plus	1203	1200	1200	- 0 25
280	Cap Gem.S	274	267	265	- 3 28
2610	Carrefour	2650	2633	2630	- 0 76
148	Casino	151 90	150	150	- 1 25
92	Casino ADP	94 70	93	93	- 1 80
505	Castorama D.I.	504	503	499	- 0 99
178	C.C.F.	179 50	177	175 10	- 2 45
40	CCMC Ly.	39	38 90	38 90	- 0 28
405	C.D.M.E.	414	410	405 50	- 2 05
172	C.E.G.I.D.	162 10	160 30	160 30	- 1 11
87	Centrest (Ny)	85	82	82	- 3 53
385	C.E.P. Comm.	343	364 90	345 50	+ 0 73
120	Cerus	118 10	117 10	112 20	- 5 00
750	Cetelem	740	730	730	- 1 35
235	CF Int.	223	223 50	226	+ 1 35
280	CGI Info	300	297	298	- 0 67
1090	C G I P	1085	1050	1062	- 2 12
645	CGP	640	....	....	....
1180	Chargeurs S A	1190	1166	1158	- 2 69
315	Christian Dior	325	322	310	- 4 62
585	C I C A (M)	565	570	561	- 0 71
385	Ciments franc.	390	390	390	....
730	Clarins	710	707	708	- 0 28
460	Club Méditer.	475	470	467 50	- 1 58
183	CMB Packa.	174 50	171	170 50	- 2 29
805	Colas	825	820	812	- 1 58
245	Cpt. Entrep.	194	193	191	- 1 55
1090 80	Compt Mod.	1069	1063	1080	- 0 84
235	CPR (Paris Rés.)	244	241	241 50	- 1 02
870	Créd. Foncier	832	833	823	- 1 08
230	Crédit Loc France	247 70	246 80	245	- 1 09

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
550	Cr Lyon.(CI)	541	539	535	- 1 11
945	Crédit Nat.	912	910	903	- 0 89
270	CSEE	265	265	265	....
3210	Damart	3235	3200	3195	- 1 24
390	Dassault Aviation	385	382 60	382 60	- 0 88
174	Dassault Electr.	174	173	172	- 1 15
1750	De Dietrich	1824	1823	1810	- 0 77
78	Dév.P.d.C.(Li)	70	....	....	...
125	Dév.R.Sud-Est	121 50	115	114	- 6 17
350	D M C	328	325	320	- 2 44
410	Docks France	402	403	401	- 0 25
295	Dynaction	251	249 90	245	- 2 39
2240	Eaux (Gle)	2265	2245	2250	- 0 66
890	E.B.F.	889	890	875	- 1 57
440	Ecco	443	428	427 50	- 3 50
376	Elf Aquitaine	362 80	367	357	- 1 60
1050	EliSanofiExSanofi	1060	1050	1032	- 2 64
265	Erap-Elf (Certif)	246	245	240	- 2 44
675	Eridania-Beghin	658	655	650	- 1 22
410	Essilor	418	418	416 40	- 0 38
210	Essil.Int.(DP)	200 50	200	200 10	- 0 20
750	Esso	771	785	788	- 0 65
1370	Eurafrance	1295	1300	1300	+ 0 39
680	Eurocom	663	656	655	- 1 21
112	Eurodisneyland	104	103 80	104 20	+ 0 19
970	Europe 1	1007	1000	1000	- 0 70
35	Eurotunnel	33 70	33 50	33 15	- 1 63
1400	Exor	1450	1461	1451	+ 0 07
120	Finextel	108 60	106	105 10	- 3 22
390	Fives Lille	374	365	366	- 2 14
3200	Fromager. Bel	3439	3415	3400	- 1 13
2190	Gal.Lafayette	2040	2020	1990	- 2 45
1770	G.A.N.	1649	1645	1636	- 0 79
540	Gascogne (B)	529	526	518	- 2 08
1430	Gaz et Eaux	1420	1420	1415	- 0 35
715	Géophysique	714	710	710	- 0 56
720	Groupe André SA	689	689	689	....
580	Groupe Cité	530	530	530	....
415	GTM-Entrep.	403	400	402	- 0 25
1700	Guyenne-Gas.	1608	1601	1610	+ 0 12
127	Hachette	127 30	123 10	122 60	- 3 69
515	Havas	495 90	490	487	- 1 79
300	Idia	306	310	306	....
340	Imétal	323 10	323 10	324	+ 0 28
134	Immob. Phénix	118 50	117	117	- 1 27
108	Ingénico	98	95 80	95 60	- 2 45
6640	Inst. Mérieux	6270	6250	6270	...
470	Interbail	410	407	407	- 0 73
770	Intertechnique	707	702	695	- 1 70
835	J. Lefebvre	763	759	732	- 4 06
465	Klépierre	475	475	470 50	- 0 95
750	Labinal	719	714	716	- 0 42
340	Lafarge	324	322	318 90	- 1 67
330	Lebon	320	320	310	- 3 13
4670	Legrand	4825	4780	4680	- 3 01
2600	Legrand (DP)	2505	2500	2470	- 1 40
430	Legris Industries	405 50	404	398	- 1 85
740	Locindus	662	660	655	- 1 06
3930	L.V.M.H.	3755	3710	3679	- 2 02

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
525	Lyon.Eaux/Dumez	538	529	523	- 2 79
95	Majorette Ly	95	98	96	+ 1 05
300	Mar Wendel	302 90	301	300	- 0 98
180	Marra	192 40	185	186 80	- 2 91
495	Merlin-Gerin	498	495	493 10	- 0 98
86	Metaleurop	76	73 50	73 80	- 2 89
35	Métrologie In.	29 50	28 90	28 80	- 2 37
192	Michelin	203 80	201 50	199 10	- 2 31
156	Min. Salsig (Ny)	156 10	..	...	...
72	MMB	80	79 90	78 50	- 1 88
152	Moulinex	159 70	158	158	- 1 06
1050	Navig. Mixte	993	990	998	+ 0 50
119	Nord-Est	116	115 40	114 10	- 1 64
285	Nordon (Ny)	233	...	....	..
650	Nouv Galeries	647	647	647	...
141	Olipar	111 50	110	109	- 2 24
890	Oréal	937	936	925	- 1 28
385	Paribas	337 90	332	324 50	- 3 97
192	Pechiney Int.	172 80	173 30	171 10	- 0 98
340	Pechiney (CIP)	312	321	302	- 3 21
392 50	Pernod Ricard	411	406	401 60	- 2 29
745	Peugeot	705	700	699	- 0 85
360	Pinault	359	355	353	- 1 67
750	Plastic-Omn.	780	785	770	- 1 28
580	Poliet	529	....	...	..
720	Primagaz	755	754	753	- 0 26
770	Printemps	756	754	753	- 0 40
896	Promodès	684	680	670	- 2 05
535	Radiotechn.	505	496	490 10	- 2 95
5800	Redoute (La)	5790	5780	5780	- 0 17
170	Rémy Cointreau	166 60	166 50	164	- 1 50
620	R. Poulenc CIP	559	550	555	- 0 72
305	Robur Financ.	280	277	272	- 2 86
60	Rochette(La)	59	59	58 80	- 0 34
2230	Roussel Uclaf	2200	2175	2175	- 1 14
3050	R. Impér.Ly *	2980	....	.	.
179	Sade (Ny)	167 20	169 80	169 80	+ 1 56
2190	Sagem	2171	2160	2150	- 0 97
565	Saint Gobain	570	565	555	- 2 63
1260	Saint Louis	1204	1209	1199	- 0 42
1380	Salomon Ly.	1399	1390	1380	- 1 36
315	Salvepar (Ny)	311	311	306	- 1 61
1350	S A T	1398	1350	1395	- 0 21
245	Saul. Chât.	229	225 10	224	- 2 18
1080	Sauvpiquet (Ns)	1075	1080	1060	- 1 40
836	Schneider	635	629	627	- 1 26
14	SCOA	13 90	13 70	13 70	- 1 44
350	Scor s.a.	333	339	335	+ 0 60
2080	S.E.B.	1990	1970	1975	- 0 75
420	Sefimeg	400	400	393 80	- 1 55
126	Sélectibanque	126	127	127 40	+ 1 11
215	Sextant A.	190	188	190 90	+ 0 47
710	S F I M	626	625	623	- 0 48
210	S.G.E.	205 40	202 50	202	- 2 13
410	Simco	391 60	391	389	- 0 66
665	Sk. Rossignol	629	629	630	+ 0 16
460	Sligos	447	447	441	- 1 34
506	Société Géné.	484 70	480	473	- 2 41
54	Sodecco(B)	55	52	52	- 5 45

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
100	Sodero(Ns)	98	100	96	- 2 04
1020	Sodexho	1003	1010	998	- 0 50
74	Sogeral(Ny)	72 10	72 10	72 10	.
420	Sogerap	388 10	387	387	- 0 29
1490	Som-Allib.	1450	1432	1450	..
395	SOPHIA	346 50	341	346 30	- 0 06
1700	Source Perrier	1700	1700	1700	..
785	Sovac	755	755	758	+ 0 40
320	SPEP	303	303	303	
315	Spie-Batignol.	298	299	294	- 1 34
900	Strafor Facom	788	787	783	- 0 63
295	Suez	265 30	261 50	261 90	- 1 28
1030	Synthélabo	993	999	998	+ 0 50
150	Thomson CSF	148	145	146 50	- 1 01
235	Total	234 40	232 80	230 90	- 1 49
181 50	- (certif.)	174 10	173 20	174 40	+ 0 17
190 89	Truffaut Fin.	195	196	191 10	- 2 00
475	U.A.P.	457 90	451 90	446 10	- 2 58
295	U F B Locab.	287	280 10	280 10	- 2 40
650	U I C	540	531	530	- 1 85
445	U I F	424	415	410	- 3 30
750	U I S	768	.	...	..
425	Unicail	419 50	421	420	+ 0 12
750	Valéo	775	775	772	- 0 39
205	Vallourec	185	186 40	183	- 1 08
280	Via Banque	248	247	240	- 3 23
320	Worms et Cie	310	310	308	- 0 65
1260	Zodiac	1230	1220	1216	- 1 14
1060	Elf Gabon	1030	1030	1022	- 0 78
111	Amax	102	101 50	102	.
143	Amer Barrick	143	142 40	142 40	- 0 42
124	Amer Express	121	118 70	120	- 0 83
220	A.T.T.	225	219 40	219 40	- 2 49
167	Anglo Amer.C	152	150 20	144	- 5 26
285	Amgold	271	261 60	261 60	- 3 47
240	Banco Santander	236	235	231	- 2 12
815	B.A.S.F.	801	800	800	- 0 12
950	Bayer	944	920	921	- 2 44
54	Blenheim Plc	48	48	47	- 2 08
34	Buffelsfont.	31 60	31 90	29 80	- 5 70
137	Chase Manh.	139	139 40	140	+ 0 72
2700	Daimler Benz	2570	2579	2579	+ 0 35
121	De Beers	112 50	109	106	- 5 78
2320	Deutsche Bank	2371	2355	2361	- 0 42
1150	Dresdner Bank	1163	1150	1150	- 1 12
59	Driefontein	54 75	54 20	53 80	- 1 74
260	Du Pont-Nem.	254 10	247	246 70	- 2 91
210	Eastman Kodak	207 90	201	200 10	- 3 75
13	East Rand	11 90	11 70	11 30	- 5 04
31	Echo Bay	32	31 20	31 30	- 2 19
230	Electrolux	225	220	220	- 2 22
129	Ericsson	120	118 10	118	- 1 67
325	Exxon Corp	315	312	312	- 0 95
240	Ford Motor	234	214 90	214 90	- 8 16
46	Freegold	42 45	41 80	41 10	- 3 18
17	Gencor	15 10	15 10	14 80	- 1 99
405	Gén. Elect.	390	381 60	384 40	- 1 44
225	Gén. Motors	209 60	205	205 80	- 1 81
345	Gén. Belgique	341 20	...	.	...

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
47	Gd Métropol	45	45 90	44 25	- 1 67
55	Guinness	52 60	53 30	51 60	- 1 90
21	Hanson PLC	20 75	20 75	20 30	- 2 17
23	Harmony Gold	18 80	19	18 70	- 0 53
360	Hewlett Packard	345	323 50	323 50	- 6 23
32	Hitachi	31	31 65	31 50	+ 1 61
855	Hoechst	840	831	830	- 1 19
69	Homestak	71 90	69 80	69 60	- 3 20
118	I.C.I	110	108	109	- 0 91
500	I.B.M.	494 30	487	483 20	- 2 25
335	I.T.T	333 90	332 60	327 60	- 1 89
177	Ito Yokado	161	159 30	158	- 1 86
53	Matsushita	53	53 10	53 10	+ 0 19
3 55	Maxwell	3 55	.	.	.
235	Mc Donald's	236	226 80	226 80	- 3 90
285	Merck	252	252	252	
505	Minnesota M	482	..	.	
37	Mitsubishi	36 50	36	36 15	- 0 96
335	Mobil corp.	320	315 60	315 60	- 1 38
280	Morgan J.P.	302	301	301	- 0 33
36400	Nestlé	35500	35100	35110	- 1 10
134	Norsk Hydro	130 50	129 30	128 20	- 1 76
98	OFSIL	90 20	88 50	91 70	+ 1 66
1680	Pétrofina	1800	1798	1787	- 0 72
390	Philip Morris	395 20	392	389	- 1 57
91	Philips	85 10	85 80	86 20	+ 1 29
56	Placer Dome	52 25	52	52 90	+ 1 24
250	Procter Gamble	250 40	247	247	- 1 36
180	Quilmès	176		..	..
22	Randfontein	19 95	19 60	19 35	- 3 01
280	Rhone Poul Rorer	297	290	291	- 2 02
455	Royal Dutch	448 20	450	449	+ 0 18
58	R T Z	60	57 75	56 50	- 5 83
17	Saat.& Saatchi	12 75	12 70	12 70	- 0 39
28	St Helena	25 60	26 40	26 40	+ 3 13
345	Schlumberger	320	313 50	310 50	- 2 97
48	Shell transp.	47 90	47 90	47 70	- 0 42
2250	Siemens	2235	2230	2206	- 1 30
168	Sony	169 60	168 20	167	- 1 53
54	Sumitomo Bank	55	55	55	. .
168	T D K	171 70	168	168	- 2 15
56	Telefonica	58	57	56 80	- 2 07
25	Toshiba	26 35	26	25 70	- 2 47
545	Unilever	550	551	550	
265	Unit.Techn.	254	254	254	
255	Vaal Reefs	225	221 30	221	- 1 78
1370	Volkswagen	1300	1293	1293	- 0 54
380	Volvo	367	...	.	...
141	West. Deep	115 20	115 20	111	- 3 65
360	Xerox Corp	380	350	350	- 2 78
104	Yamanouchi	98	99 15	99 15	+ 1 17
3 90	Zambia Cop.	2 81	2 71	2 72	- 3 20

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 9,8%78	100 02	9 89
10,80% 79/94	101 30	9 08
Emp.Etat 13,4%83	104 85	7 32
Emp.Etat 12,2% 84	100 49	9 13
10,26% mars 86	103 97	3 31
OAT 10% 5/2000	107 70	1 15
OAT 9,9% 12/1997	104	5 62
OAT 9,8% 1/1996	102 40	4 28
PTT 11,2% 85	105 25	6 22
CFF 10,30% 86	102 40	4 30
CFF 10,25% nov 90	108 50	3 22
CNA 10 % 1979	100	3 44
CNB Bques 5000F	89	0 16
CNB Paribas 5000F	98 10	0 16
CNB Suez 5000F	98 10	0 16
CNI 1/82 5000F	98 33	0 16
CNT 9 % 86	98 60	2 04
CRH 10,90% déc.85	106 30	5 11
CHARB FCE 3% 100	...	...
CNCA	1040	....
Cerus	2228	....
Alcatel 6 % janv 89	642	....
Ly. Eaux cv 6,5%	785	....
Thoms. cv 9,2% 86	791	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (ste fin.)	715	723
Applications Hydr.	1530	....
Arbel	492	480
Bains C.Monaco	960	980
B.Hypoth.Europ.	357 80	....
B.N.P. Intercont.	365	365
Beghin-Say (C I)	496	496
Bénédictine	2850	...
Bidermann Internat.	459	...
Blanzy Ouest	3055	...
B T P	58 80	59 30
Cambodge	1180	1150
Carbone Lorraine	458	460
Case Poclain	4 50	5 80
C.B.C.	330	321
C.E.G.F. (Frigor.)	725	....
Centenaire Blanzy	370	370
Cerabati	48 90	51
Champex Ny	80	.

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
CIC (CIP)	192	185
C.I.M.	1000	975
C.I.T.R.A.M. (B)	2701	....
Cogifi	292 50	290
Compiphos	490	....
Cie Industrielle	5990	....
Cpt Lyon Alemand	331	334 90
Concorde	640	640
Conso Mét.Prov.	19	19
Crédit Gén.Ind.	81	....
Cr Universel (Cie)	305	275 10
Darblay	645	....
Degremont	1842	1863
Delmas Vieljeux	2360	....
Didot Bottin	550	550
Eaux Bassin Vichy	2770	2819
Ecia	384 20	373 20
Ent.Mag. Paris	4200	....
Eter (ex Eternit)	2060	2010
Finalens	285 10	294
F.I.P.P.	80 40	....
F.N.A.C.	1906	1850
Foncière (Cie)	471	471
Fonc.Lyonnaise	600	....
Foncina	340	....
Fougerolle	800	840
France I.A.R.D.	542	..
France SA (La)	1728	1690
From. Paul-Renard	1429	....
Gaumont	450	440
Genefim	285	268
Gévelot	445	499
G.F.C.	316	316
Groupe Victoire	945	944
G.T.I (Transport)	204	205
Immobail	310	310
Immobanque	601	596
Im.Marseillaise	4950	...
Immofice	378	379
Invest.(Ste Cie.)	3201	....
Lambert Frères	289	276
Lille Bonnières	945	945
Locafinancière	480	....
Louis Vuitton	645	645
Louvre	2580	2572
Lucia	689	690
Machines Bull	35	32
Mag.Uniprix	190	190
Magnant	550	550
Métal Déployé	428 50	412
Mors	64	64
Navigation (Nle)	199 40	199
Optorg	281	280
Oréal (Cl)	500	487 10
Origny-Desvroise	716	718
Palais Nouveauté	1439	1421
Paluel Marmont	630	....
Parfinance	160	160

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Paris France	195	190
Paris Orléans	210	210
Parthena Invest	300	290
Pathé Cinéma	1005	....
Piper Heidsieck	1000	...
Porcher	480	480
Promodès (CI)	398	....
Publicis	852	....
Rochefortaise	123 90	123 50
Rosario	160	160
Rougier	229 90	....
S.A.C.E.R.	427 50	....
S.A.F.A.A.	190	..
S.A.F I C Alcan	225	...
Saga	394 90	394 80
Saint Domingue (F.)	106 50	106
Salins du Midi	685	580
Savoisienne M.	164	.
S.C.A.C.	756	....
Senelle	404 80	405
S.Fond.Part. (M)	113	...
Silic	600	590
Sinvim	111	112 20
S.I.P.H.	125	....
S.M.C.I.	100	...
Sofal	698	...
Soffo	328	341
Sofical	1120	1080
Sofiran (ex Satam)	69 10	69
Sotrage	2500	..
Soudure Autogène	787	780
Sovabail	332	...
Stemi	465	...
Taittinger	2632	2635
Testut-Aequitas	210	....
Tour Eiffel	190	189
Ufiner	1100	1100
Vicat	500	490
Viniprix	1500	1650
Virax	120	...
Maroc Sté Brasserie	300	.

PUBLICITÉ FINANCIÈRE

Renseignements :

46-62-72-67

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	585	....
Akzo Nv Sico	455	....
Alcan Aluminium	108	108
American Brands	259	...
Arbed	620	....
Asturienne Mines	95 10	...
Banco Popular Espa.	585	567
B Reglements Inc	16700	16800
Can.Pacifique	75	75
Chrysler Corp.	95 70	....
C I R	6 10	..
Commerzbank	838	....
Dow Chemical	283	261
Fiat	22 40	
GBL (Brux Lamb)	500	500
Gevaert	1019	...
Glaxo Holdings Ltd.	67 90	87
Goodyear Tire	355	355
Grace and Co (WR)	180	...
Honeywell Inc. Inc.	373 80	.
Johannesburg	92 15	...
Koninklijke Pakhoed	132 30	.
Kubota	18 60	.
Midland Bank	43 60	..
Noranda Mines	75 10	75 10
Olivetti priv	8 55	8 55
Pfizer Inc	380 10	378
Ricoh	22	22
Robeco	277 50	274 60
Rodamco NV	141 90	140 50
Rolinco	275 60	273
Saipem	6	.
Sema Group	28 50	27 30
SKF Aktiebolaget	94 05	89 40
Tenneco Inc.	175 20	171
Thorn Electrical	80	.
Toray Ind.	23 20	23 20
West Rand Cons.	6 10	

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	284	
Calophos	90	...
C G H Cogenhor	6	.
Coparex	566	566
Drouot Assurances	339	....
Electro-Banque	301	
Europ. Accum.	81	....
Europ Soufres Ind.	19	...
Gachot S.A.	52 20	51
Guy Degrenne	445	...
Lecteurs du Monde	223	175
Nicolas	1199	..
Particip Perrier	350	
Quadrant	22	
Rorento N.V.	220 50	221 10
St-Gobain-Emballage	1775	.
S.E.P.R.	1258	..
S.M.T. Goupil	0 40	..
S P R act. B	283	.
Waterman	1200	.

SICAV (sélection) 7/7

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actibon	195 93	190 69
Améri-gan	6875 04	6610 62
Amplia	268627 60	268627 60•
Amplitude	823 41	605 25
Arbitrages Court.T.	7277 25	7277 25
Associc	1100 58	1100 58
Atout Futur	414 55	404 44
Auracic	1143 28	1109 98
Avenir Alizes	1685 39	1652 34
Axa Capital	169 72	164 78
Axa Court Terme	8004 03	8004 03
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	890 15	864 22
Axa Ep.Fr.Ex Agepargn	788 06	765 11
Axa Europe	125 07	121 43
Axa Investissements	103 69	100 67
Axa NPL	115 38	112 02
Axa Ob.Fr.Exerans	140 06	135 98
Axa.Ob In.Ex Mu.U Sa	133 57	129 68
Axa Prem.Ex Agepre	114 51	111 17
Axa Sel.Ex.Dr Sele	140 13	136 05
Axa Valeurs PER	121 36	117 83
Cadence 1	1032 38	1012 12
Cadence 2	1042 03	1021 60
Cadence 3	1033 78	1013 51
Capimonétaire	6348 34	6342
Capiobli g	6428 60	6302 55
Capricic	1316 17	1296 72
Cœnis	1325 89	1293 56
Comptavalor	3538 69	3533 39•
Convertimmo	347 97	341 15
Credinter	445 96	432 97
Crédit Mutuel Capital	1290 13	1264 83
Cred.Mut.Ep Cour T	676 14	676 14
Cred.Mut.Ep.Indus.	95 42	92 87
Cred Mut Ep.J.	70115 72	70115 72
Cred.Mut.Ep.long.T	189 15	184 09
Créd Mut.Ep Monde	1114 16	1084 34
Cred.Mut.Ep Quatre	1090 79	1061 60
Dieze	1326 30	1293 95
Drouot France	847 42	822 74
Drouot Sécurité	222 70	218 21
Ecocic	1069 72	1038 58
Ecupar	126 69	123
Ecureuil Capitalisation	2582 70	2557 13
Ecureuil Géovaleurs	2321 81	2254 18
Ecureuil Invest.	448 62	435 55
Ecureuil Monépremière	67588 27	67588 27
Ecureuil Monétaire	39749 44	39749 44
Ecureuil Trésorerie	2451 97	2451 97
Ecureuil Trimestr	2017 79	1997 81
Elicash	2 818184	2 818184•
Energie	264 60	252 60
Eparcic	3630 06	3630 06
Eparcourt-Sicav	4348 94	4338 09
Epargne Associat.	25500 32	25209 97
Epargne Capital	10735 57	10678 78
Epargne Croissance	1688 86	1644 63
Epargne Obligat.	194 35	189 16
Epargne Première	14460 27	14352 63
Epargne-Unie	1261 70	1230 93
Epargne Valeurs	428 90	417 42
Edi Cash cap.	8380 68	8380 68•
Eufinvest cap.	657 41	638 26•
Eurocic Leaders	1082 06	1050 54
Eurodyn	1201 90	1172 59
Euro Gan	6277 61	6036 16
Europe Nouvelle	551 28	526 28
Fonsicav	14532 08	14532 08
France-gan	9774 63	9398 68
France Garantie	260 68	260 16
France Index Sicav	111 97	108 69

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
France Obligations	469 97	465 32
Francic	481 13	487 12
Francic Pierre	99 44	96 54
Francic-Régions	1214 75	1179 37
Fructi-Associations	35 56	35 56
Fructi-Capi	42 16	41 54
Fructidor	237 10	233 60
Fructifrance action C	915 60	893 27
Fructifrance action D	895 08	873 25
Gestilion	14905 26	14831 10
Gest.Associations	167 67	163 98
Horizon	1207 68	1172 50
HLM Monétaire	14040 09	14040 09
Indust Fse.Court T.	1482 45	1482 45
Interepar	103618 48	100600 47
Intercbbig	13698 18	13429 59
Intersélection Fce	532 91	522 46
Japacic	148 59	144 26
Jeunepargne	287 62	283 37
Latitude	2272 97	2269 57
Laumi C.T	12652 67	12652 67
Laumi L.T.	6438 40	6250 87
Lion Association	11344 89	11344 89
Lion Institution	29679 62	29605 61
Lionplus	981 68	962 43
Lion Trésor	2119 55	2098 56
Lion 20 000	26457 81	26457 81
Livret Bourse Inv.	562 15	545 78
Livret Portefeuil.	694 68	674 45
Méditerranée	174 35	169 27
Mensuel CIC	10131 85	10031 53
Monedan	68572 14	68572 14
Mone.J	73225 70	73225 70•
Monévalor	82704 88	82704 88
Mutualité dépôts	13549 07	13522 03•
Natio Court Terme	286509 00	286509
Natio-Epargne	17781 18	17605 13
Natio-Ep. Ret	129 81	126 34
Natio Eparg.Trésor	7836	7820 36
Natio-Imm.	1101 39	1071 91
Natio-Inter	1387 88	1350 73
Natio-Monétaire	25517 05	25517 05
Natio-Patrimoine	1334 63	1298 91
Natio-Placements	64628 96	64628 96
Natio-Revenu	1030 93	1020 72
Natio Sécurité	12161 76	12161 76
Natio-Valeurs	872 65	849 29
Nippon-Gan	4725 14	4543 40
Nord Sud Dévelop.	1574 69	1571 55
Obli-Associations	152 69	151 18
Oblicic-Mondial	2607 33	2568 80
Oblicic-Régions	1017 67	1002 63
Oblifutur	2854 86	2785 03
Oblig. tres caté	176 97	174 35
Oblition	1361 27	1337 69
Oblisécurité Sicav	13012 98	13012 98
Oraction	996 43	972 13
Orvalor	6775 57	6642 72
Paribas Capitalisation	1500 12	1477 96
Paribas Opportunités	124 26	119 19
Paribas Patrimoine	567 06	543 94
Patrimoine Retraite	224 15	219 75
Pervalor	822 06	609 88
Placement A.	1468 49	1439 70
Placement J.	7290 06	7275 51
Placement M.	67544 57	67409 75
Placement Nord	991 81	972 36
Plénitude	132 92	129 36
Poste Croissance	21954 35	21932 42
Poste Gestion	66338 68	66338 68
Première Oblig.	10668	10657 34

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Prévoy. Ecureuil	110 76	109 66
Priv'Associations	29701 34	29701 34
Proficus	929 81	907 13
Quartz	132 39	129 16
Réalvalor	757 32	742 47
Rentacic	161 33	158 95
Revenus Trimestr.	5319 30	5266 63
Revenu-Vert	1154 89	1126 72
St Honoré Vie & Santé	976 11	931 85
St Honoré Bons du Tr.	11326 06	11269 71
St Honoré Global	223 41	213 28
St Honoré Invest.	768 27	733 43
St Honoré Pacifique	551 62	526 61
St Honoré PME	526 35	502 48
St Honoré Réel	15092 41	15032 28
Sécuricic	1757 64	1757 64
Sécuri-Gan	12937 83	12884 15
Sécuritaux	1404 10	1404 10
Sicasder	716 24	705 88
Sicav Associations	1860 40	1860 40
SFI-CNP Assur	640 24	621 59
S.G. Fr opportunités	1173 15	1150 15
Sicav 5.000	441 43	429 62
S.L. Est	1286 37	1248 90
Silvafrance	708 72	689 75
Silvarn	385 80	375 47
Silvarente	207 56	203 49
Silvinter	418 10	408 91
S.N.I	1087 84	1056 16
Sogenfrance	1121 61	1099 62
Sogépargne	317 08	310 86
Sogevar	1022 66	1002 61
Sogister	1248 41	1223 93
Soleil Investissements	559 22	537 71
Solstice	2156 05	2149 68
State Street Act. Eur.	9780 44	9449 70•
State Street Act. Frce	10916 05	10501 02•
St Str Act Japon	10015 42	9676 73•
State Street Emer Mkts	11215 58	10676 37•
St.Street OAT Plus	10212 28	10012 04•
Stratégie Actions	808 60	777 50
Stratégie Rendement	1407 89	1363 57
Technocic	1074 22	1042 93
Techno-Gan	5576 91	5362 41
Thesora	666 50	659 90
Trésor Plus	1290 42	1277 84
Trésor Trimestriel	1035 03	1024 78
Trésoricic	130923 29	130923 29
Trilion	5129 84	5064 01
UAP Investissement	424 70	409 35
UAP Actions France	590 57	569 22
UAP Act. Select	611 87	589 75
UAP Aedificandi	511 05	492 58
UAP Altafi	196 75	189 64
UAP Alto Sicav	156 41	150 76
UAP Moyen Terme	140 02	134 96
UAP Première Cat.	10780 96	10391 29
Uni-Associations	124 03	124 03•
Uni-Foncier	1164 76	1136 35
Unifrance	588 86	574 50
Uni-Garantie	1296 27	1270 83
Uni Régions	1369 81	1336 40
Univar	238 19	238 19•
Univers Actions	1232 16	1202 11
Univers Obligations	1774 04	1730 77
Valorg	2067 52	2065 45
Valréal	53718 86	53692 01

c . coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ . marché continu

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 8/7	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 032	....	4 8	5 3
Ecu	6 888	....	....	....
Allemagne (100 dm)	336 560	....	325	345
Belgique (100 F)	16 347	....	15 8	16 8
Pays-Bas (100 fl)	298 540	....	287	307
Italie (1000 lires)	4 454	....	4 2	4 7
Danemark (100 krd)	87 520	....	83	91
Gde-Bretagne (1 L)	9 710	....	9 3	10 1
Grèce (100 drachmes)	2 752	....	2 4	3 1
Suisse (100 f)	375 280	....	383	383
Suède (100 krs)	93 080	....	89	97
Norvège (100 k)	85 880	....	82	90
Autriche (100 sch)	47 819	....	48 5	49 5
Espagne (100 pes)	5 326	....	5 1	5 6
Portugal (100 esc)	4 016	....	3 6	4 4
Canada (1 $ can)	4 205	....	4	4 4
Japon (100 yens)	4 065	....	3 9	4 1

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 8/7
Or fin (kilo en barre)	58100	58100
Or fin (en lingot)	56700	56400
Napoléon (20f)	326	324
Pièce Fr (10 f)	353	.....
Pièce Suisse (20 f)	326	321
Pièce Latine (20 f)	325	317
Souverain	420	424
Pièce 20 dollars	1905	1845
Pièce 10 dollars	925	925
Pièce 5 dollars	615	.....
Pièce 50 pesos	2100	2105
Pièce 10 florins	339	336

CULTURE

Les intermittents à l'heure du dialogue

La protestation s'élargissant les professionnels du spectacle qui occupent l'Odéon ont été reçus au ministère du travail

Le mouvement de protestation des intermittents du spectacle s'est élargi le mardi 7 juillet : 1 400 acteurs, danseurs, musiciens, chanteurs, techniciens et ouvriers de l'audiovisuel et du spectacle se sont réunis à la faveur d'une conférence de presse réunie dans la grande salle du Théâtre national de l'Odéon, occupé depuis le 1er juillet. Tous protestent contre la remise en cause de leur système de protection sociale par le CNPF qui estime qu'il est pour partie la cause du déséquilibre du régime général de l'UNEDIC (*lire l'encadré*).

Après qu'un combat à l'épée a opposé, sur la scène du théâtre, un bretteur aux couleurs du CNPF et un autre portant celles des intermittents, des personnalités connues (Brigitte Fossey, Martine Pascal, Francis Lalanne, Aldo Romano...) et anonymes ont écouté côte à côte la longue intervention de M. Michel Gautherin, secrétaire de la Fédération du spectacle CGT qui a indiqué que *« plus de deux mille cinq cents professionnels étaient venus à l'Odéon depuis le 1er juillet »* pour manifester leur soutien aux dizaines de personnes qui occupent le théâtre. M. Gautherin a ensuite dénoncé *« le délit de fuite du ministre de la culture devant les menaces du CNPF »*.

Le ministre a répliqué à cette critique dans la journée en rendant publique une lettre, adressée le jour même à M. François Perigot, président du CNPF, dans laquelle il écrit : *« Je me fais auprès de vous l'interprète des intermittents du spectacle dont je partage l'émotion et l'inquiétude. Deux idées fortes m'ont toujours guidé : la première est que, en raison de la situation particulière des intermittents, leur régime doit être spécifique. A situation spéciale, réponse spéciale (...) La seconde est qu'il faut que ce régime spécial bénéficie de la solidarité interprofessionnelle. Les intermittents sont souvent le vivier du renouvellement de la création. Si ce régime spécifique de protection était brisé, c'est cette source que l'on tarirait (...) Casser ce régime reviendrait à une forme de régression inacceptable. C'est pourquoi je souhaite que dans le cadre de ces deux principes, une vraie négociation puisse s'ouvrir entre les partenaires sociaux qui sont seuls habilités à conclure un accord. »*

Lors de la réunion de l'Odéon, M. Gautherin a déclaré par ailleurs que la CGT demandait *« un acte gouvernemental majeur qui s'engage à arrêter la casse des annexes 8 et 10 (cinéma-spectacle) du régime général de l'UNEDIC et leur maintien en l'état au-delà du 30 septembre »*. La CGT exige en outre *« la mise en chantier immédiate du groupe de travail interministériel (Culture et Travail) sous l'autorité des directeurs de cabinet de M. Jack Lang et de Mme Martine Aubry »*, groupe promis par le ministre de la culture il y a plus de six mois et qui n'a jamais été constitué.

Les annexes 8 et 10

Avant la rupture de fait des négociations paritaires le 1er juillet et jusqu'au 1er octobre, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention de l'UNEDIC, les travailleurs intermittents du spectacle étaient soumis au annexes 8 et 10 du régime de l'UNEDIC qui stipulent que :

– 507 heures de travail (l'équivalent de 13 semaines de travail de 39 heures) dans les 12 derniers mois ouvrent le droit à 182 jours d'indemnisation de chômage ;

– 1 014 heures de travail dans les 24 derniers mois ouvrent le droit à 335 jours d'indemnisation ;

– 2 028 heures de travail dans les 36 derniers mois ouvrent le droit à 426 jours d'indemnisation.

Selon la CGT, 50 % des intermittents ne bénéficient pas des clauses de l'annexe 8 et 10 car ils ne parviennent pas à atteindre le seuil des 507 heures travaillées. Selon le CNPF, les professionnels du spectacle ont cotisé en 1991 à hauteur de 500 millions de francs et ont reçu 2,3 milliards de francs au titre du chômage, concourant pour plus de 20 % au déficit de l'UNEDIC (8 milliards de francs en 1991). Ces chiffres avaient été repris à son compte par Mme Martine Aubry, ministre du travail, l'automne dernier.

Le secrétaire de la Fédération CGT a dénoncé par ailleurs l'attitude de nombreux producteurs de spectacles qui refusent de déclarer les artistes et donc de payer les cotisations sociales. *« Chaque mois à Paris,* a expliqué M. Gautherin, *quatre cents concerts sont organisés et troix cent quatre-vingt sont payés au noir »*. La CGT estime que, chaque année, *« deux cent quatre-vingt mille spectacles occasionnels, produits par des puissances privées et publiques, échappent à toutes cotisations sociales. Cette situation a été dénoncée par la Cour des comptes. On estime que, au 30 juin 1990, plus de 85 millions de francs ont été ainsi perdus par le Groupement des ASSEDIC de la région parisienne (GARP) qui ne perçoit pas, depuis cette date, plus de 12 millions de francs par an. »*

« Refus de toute évolution »

La CFDT, de son côté, a regretté, dans un communiqué publié le 7 juillet, l'occupation de l'Odéon et *« l'intransigeance de certaines organisations syndicales qui campent sur une position de refus de toute évolution et du maintien intégral des règles actuelles »*. Elle indique qu'elle a rédigé de nouvelles propositions à l'intention des partenaires sociaux, cosignées par la CGC et la CFTC, *« qui améliorent le niveau d'indemnisation des intermittents les plus précaires et préservent l'ouverture des droits et les durées d'indemnisation existantes »*.

Le directeur de l'Odéon, le metteur en scène Lluis Pasqual, qui répète à Avignon le spectacle d'ouverture du Festival 1992, *le Chevalier d'Olmedo*, a écrit aux professionnels qui occupent le théâtre : *« En tant qu'homme de théâtre, je comprends et partage vos revendications. La défense du statut des intermittents du spectacle est un élément essentiel à la survie de nos professions. Comme directeur de l'Odéon-Théâtre de l'Europe, je ne puis, bien sûr, être en accord avec votre intervention. Je vous invite donc à renoncer à poursuivre votre occupation et à répondre à la proposition de M. le ministre Jack Lang »*.

« Pourquoi pas une table ronde ouvrant la voie à une « convention nationale artistique » garantissant notamment une bonne fois pour toutes, que la France a besoin d'artistes aux lendemains mieux assurés », suggéraient, le lundi 6 juillet, dans un communiqué signé par une trentaine de personnalités du spectacle (Jorge Lavelli, Daniel Mesguich, Ludmila Mikaël, Roger Planchon), les Etats généraux de la culture, mouvement animé par l'ancien ministre communiste Jack Ralite. *« Nous sommes sûrs que les professionnels du spectacle, à travers leurs diverses organisations, y participeraient, avec la volonté de voir réaffirmée la nécessité du statut de l'intermittence, de son droit à indemnité et y présenteraient des propositions pour une meilleure justice sociale dans les assurances-chômage »*.

Au soir du 7 juillet, les représentants de la CGT ont finalement été reçus, sans le préalable de la levée de l'occupation de l'Odéon et à la demande de M. Jack Lang, au ministère du travail par le directeur du cabinet de Mme Martine Aubry, M. Guillaume Pepy, et par le directeur du cabinet de M. Jack Lang, M. Dominique Lefebvre.

Cette réunion, qui s'est prolongée tard dans la soirée, a permis aux uns et aux autres de rappeler leurs positions et de faire le point sur la mission confiée conjointement par les deux ministres le 23 juin à M. Jean Marimbert, maître des requêtes au conseil d'Etat. Cette mission a pour objet de *« mener une réflexion plus ample sur les conditions de travail et d'emploi* [des intermittents du spectacle] *»*. Ses premières analyses devront être communiquées aux ministres le 15 juillet prochain et le rapport définitif déposé le 15 novembre.

De vastes opérations d'information du public seront prochainement menées à Avignon – et ont commencé dans d'autres festivals d'été – par la fédération CGT du spectacle en accord avec la direction du Festival qui a proposé de mettre à la disposition des intermittents la Maison du théâtre de la ville pour y mener *« rencontres, débats et réflexion »*. Alain Crombecque a indiqué à la coordination des personnels du spectacle et de l'audiovisuel de l'Odéon que « [ses] *préoccupations sont les nôtres et que nous sommes conscients des dangers qui pèsent sur le spectacle vivant à travers la mise en cause du statut des professionnels qui le font vivre. Sans les intermittents, le Festival d'Avignon n'existerait pas »*.

OLIVIER SCHMITT

CARNET DU Monde

Mariages

– M. et Mme CHÉRIFI
et
M. et Mme LELOUP

sont heureux d'annoncer le mariage de leurs enfants,

Nadia et Philippe,

le samedi *11 juillet 1992, à Coutances.*

5, allée Gay,
93220 Gagny.

Décès

– Christian Chaize,
Catherine, Jean, Marianne et Laure,
ses enfants,
Charlotte et Bastien Lacoste,
Lucie Auclair,
ses petits-enfants,
ont le chagrin de faire part du décès de

Janine CHAIZE,
née Vic,

le 3 juillet 1992.

Elle a été inhumée au cimetière de Dieulefit, le 7 juillet 1992.

Le Renouveau,
chemin de la Fontèlc,
26220 Dieulefit.

– Mme Paul Joly,
Constance Joly,
Bernard Joly,
Sven Heed,
Emmanuelle Genevois,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Jacques JOLY,
professeur des Universités,

survenu le 3 juillet 1992.

Les obsèques auront lieu à Nice, dans l'intimité.

Jacques Joly, né le 8 septembre 1938 à Nice, était ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé d'italien et professeur des Universités. Auteur d'une thèse portant sur le théâtre italien du dix-huitième siècle, il était devenu un spécialiste renommé des arts du spectacle en Italie : théâtre, opéra, cinéma. Il dispensait des cours à la Fondation Cini de Venise et était actuellement chargé d'organiser le colloque international sur Goldoni, à l'occasion du bicentenaire à l'occasion du bicentenaire de la mort de l'homme de théâtre italien.

– La directrice,
Les enseignants,
Les étudiants,
Et le personnel de l'UFR « Langues, sociétés et cultures étrangères » de l'université Paris-VIII,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Jacques JOLY,
professeur du département d'italien.

Nous perdons un ami et nous associons au deuil de ses proches.

– La présidente de l'université Paris-VIII,
Les enseignants,
Les étudiants,
Et le personnel administratif de l'UFR Langues,
Les amis,
Et collègues de la formation doctorale « Culture et société en Italie » (Paris-III, Paris-VIII, Paris-X),
ont l'immense douleur d'apprendre la disparition de

Jacques JOLY,
professeur d'italien
à l'université Paris-VIII,

et s'associent à la peine de sa famille et de ses proches.

– **Didier LAGNEY-DUMAS**

a pris congé de nous le mardi 26 mai 1992.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité de ses amis et de sa famille, le mardi 2 juin 1992.

Ses cendres seront répandues là où il fut heureux.

1, rue du Colonel-Oudot,
75012 Paris.

– Mme Victoria Man,
M. Claude Estier
et leur fille,
M. et Mme Jean-Pierre Pogorzalek
et leurs fils,
M. Maurice Bloustein,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Ruchla MAN,
née Pasternak,

survenu le 6 juillet 1992, à l'âge de quatre-vingts ans.

Les obsèques ont lieu au cimetière parisien de Bagneux, mercredi 8 juillet, à 16 h 45.

Ni fleurs ni couronnes.

136, rue Championnet,
75018 Paris.

– Mâcon.

Mme Mocquery-Marceau,
sa sœur,
Les familles Mocquery, Debeaune, Clouzot, Lapalus,
Ses neveux et cousins,
Ses amis,
Ses anciens collaborateurs,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

M. Charles MARCEAU,
secrétaire général honoraire
de la ville de Mâcon,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
Palmes académiques,

survenu le 6 juillet 1992, à l'âge de soixante-quinze ans.

Les obsèques auront lieu en l'église Saint-Pierre de Mâcon, le vendredi 10 juillet 1992, à 10 heures, suivies de *l'inhumation au cimetière de Buffières,* dans l'intimité familiale.

Condoléances sur registre.

Ni fleurs, ni couronnes, ni plaques, des dons seront acceptés au profit de la recherche médicale.

Le défunt repose au funérarium des Chanaux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– **Louis MOLET**

nous a quittés le 1er juillet 1992, à l'âge de soixante-seize ans.

Suzanne Jean-Molet,
son épouse,
Anne Sauvaget et Albert Colomer,
Bernard et Martine Molet,
Claire Molet-Golaz,
Barbara Molet-Mac Kenzie,
Evelyne et Denis Hatzfeld,
Flore et Alain Schaffhauser,
ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Ainsi que toute la famille.

Dennevy,
71510 Saint-Léger-sur-Dheune.

– La société Prisma-Presse,
Son président, Axel Ganz,
Robert Fiess,
directeur des rédactions,
Yan Meot,
rédacteur en chef,
Et la rédaction du magazine *Géo*,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jean-Pierre MONTAGNE,
leur collaborateur,

et s'associent à la profonde douleur de son épouse et de sa famille.

– Le président,
Le vice-président
Et les secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de leur confrère

Francis PERRIN,
membre de l'Académie,
ancien professeur au Collège de France,
ancien haut-commissaire
à l'énergie atomique,
savant français éminent
dans la physique atomique
et corpusculaire,

survenu le 4 juillet 1992.

Il a fait don de son corps à la science.

– M. Hubert Curien,
président du conseil d'administration de l'Institut de biologie physico-chimique (Fondation Edmond-de-Rothschild),
M. Edmond de Rothschild,
vice-président,
Le professeur Bernard Pullman,
administrateur,
Les membres du conseil d'administration,
Les chefs de service,
Les chercheurs,
Et tous les membres du personnel de l'Institut de biologie physico-chimique,
ont la profonde tristesse de faire part du décès du

professeur Francis PERRIN,
membre de l'Institut,
membre du conseil d'administration
de l'IBPC de 1947 à 1989,
son président de 1955 à 1976,

survenu le 4 juillet 1992,

et s'associent au deuil de la famille.

– L'administrateur général du CEA,
Le haut-commissaire à l'énergie atomique,
L'administrateur général adjoint du CEA,
Et tout le personnel du Commissariat à l'énergie atomique,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Francis PERRIN,
membre de l'Institut,
professeur honoraire
au Collège de France,
ancien haut-commissaire
à l'énergie atomique,
membre
de l'Assemblée consultative provisoire,
grand-croix de la Légion d'honneur,
grand-croix
de l'ordre national du Mérite,

survenu le 4 juillet 1992, dans sa quatre-vingt-onzième année.

(Le Monde des 7 et 8 juillet.)

– Edmond Rigal,
son époux,
Jacques et Denise Rigal,
ses enfants,
Nicole et Bernard Lebourg,
ses petits-enfants,
Marie Vigne et Jeanne Delagneau,
ses belles-sœurs,
Guy Delagneau,
son neveu,
Evangéline Amiand,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Augusta Jeanne RIGAL,
née Cabridens,

survenu le 7 juillet 1992 dans sa quatre-vingt-neuvième année, en son domicile, 7, rue Guérard, à Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine).

Le service religieux sera célébré le vendredi 10 juillet, à 15 h 30, en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul de Fontenay-aux-Roses.

– A tous ceux qui l'ont aimé,
A tous ceux qu'il a aidés,
Eliane, Emmanuel, Guillaume, Mathieu
Et leurs proches,
ont la douleur de faire part du décès de leur époux, père et ami,

Jean SAUNIER,
homme de lettres et syndicaliste,
directeur adjoint des services fiscaux
de Paris-Est,

survenu le 3 juillet 1992, en plein soleil.

Les obsèques auront lieu le 10 juillet, *à 14 h 15, au cimetière du Père-Lachaise,* 92e division.

Merci d'y venir en souriant : c'était un Homme Libre.

27, rue Edouard-Pailleron,
75019 Paris.

– Les membres du groupe de recherche du CNRS « Auxerre, culture et société »
ont la grande tristesse de faire part du décès de leur ami et collègue,

Jean-Charles PICARD,
professeur d'histoire du Moyen Age,
à l'université Paris-X-Nanterre,
directeur de l'ERA 26 du CNRS,

survenu le *vendredi 3 juillet 1992.*

(Le Monde du 7 juillet.)

Remerciements

– Jacqueline Hirbec,
Martine Clemente,
Johanna, Nicolas et Alban,
touchés par les manifestations de sympathie exprimées à l'occasion du décès du

**docteur
Jean-Michel MANDOPOULOS,**

remercient ses amis, collègues et patients.

– M. René Roos
et ses enfants,

dans l'incapacité de répondre individuellement aux nombreuses marques de compassion reçues lors du décès de

Mme René ROOS,
née Antoinette Wiener,

vous en remercient bien sincèrement.

Anniversaires

– Il y a sept ans,

Frédéric JEARSAIN

nous quittait.

« Comme il doit être frais le chemin de Darnac. »

– Le 9 juillet 1982 s'en allait

Pierre SIMONETTI.

Son épouse,
Son fils.

– Il y a quatorze ans mourait,

Jean TEYSSANDIER,
ancien élève
de l'Ecole supérieure des PTT.

« Si tu vois mourir un homme, tu verras, ce peut être grand un homme, un vrai, qui a consacré sa vie au bien et à la clarté. »

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94

PARIS EN VISITES

JEUDI 9 JUILLET

« De la galerie Véro-Dodat au passage Verdeau par le passage des Panoramas », 10 h 30, 1, rue du Louvre (Paris autrefois).

« L'œuvre de Rodin et de Camille Claudel au Musée Rodin », 11 heures, 77, rue de Varenne (D. Fleuriot).

« Hôtels et curiosités du Marais, le village Saint-Paul, l'enceinte de Philippe Auguste, les synagogues, la place des Vosges », 11 heures et 17 h 45, métro Pont-Marie (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtels et église de l'île Saint-Louis », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« L'orangerie du château de Versailles », 14 h 30, devant statue de Louis XIV, dans la cour d'honneur (Office de tourisme de Versailles).

« Les salons de réception de l'Hôtel de Ville de Paris, peintures de Puvis de Chavannes, d'Henri Martin, etc. » (carte d'identité), 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, côté Lobau (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« La Butte-aux-Cailles », 14 h 30, *métro Corvisart (Paris pittoresque et insolite).*

« Le quartier Saint-Louis », 14 h 30, façade de la cathédrale Saint-Louis (Office de tourisme de Versailles).

« Les catacombes », 14 h 30, 1, place Denfert-Rochereau (P.-Y. Jaslet).

« Les artisans du faubourg Saint-Antoine à travers cours et passages », 14 h 30, place de la Bastille, devant café Les Grandes Marches (C. Merle).

« Hôtels du Marais spécialement ouverts, passages, ruelles insolites, jardins, l'intérieur des demeures de personnages illustres de Camille Claudel à Léo Malet », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (I. Haulier).

« La Nouvelle Athènes, de la maison de George Sand à l'hôtel de Franz Liszt », 14 h 30, métro Saint-Georges (Europ explo).

« Promenade dans l'île Saint-Louis », 14 h 30, sortie métro Pont-*Marie (ARS conférences).*

« Les Vikings : les Scandinaves et l'Europe du neuvième siècle au treizième siècle », 15 heures, Grand Palais, porte Clemenceau (Approche de l'art).

« Chemins inconnus et jardins secrets de la butte Montmartre », 15 heures, place de Clichy, sortie Caulaincourt (C.-A. Messer).

« *Jardins et secrets du vieux Montmartre, l'atelier de Renoir, les Modigliani, le château des Brouillards* », 15 heures, devant Saint-Pierre de Montmartre (M. Hager).

« L'hôtel de Lassay » (carte d'identité), 15 heures, sortie métro Assemblée-Nationale (Paris et son histoire).

« L'enclos tragique de Picpus », 15 heures, 35, rue de Picpus (Paris et *son histoire).*

« Du passage du Grand-Cerf restauré au passage Brady à restaurer », 15 heures, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

« Hôtels, églises et ruelles du Marais sud », 17 heures, métro Saint-Paul-Le Marais (Lutèce visites).

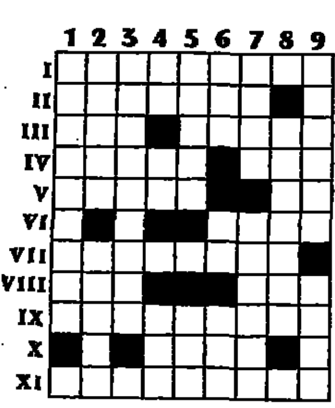
« Les hôtels célèbres du Marais illuminés », 21 heures, métro Saint-*Paul-Le Marais* (Lutèce visites).

CONFÉRENCES

86, rue Monge, 19 heures : « L'art de vivre la poésie au quotidien », avec Sarah Maïa (La maison du soleil).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5819



HORIZONTALEMENT

I. Il faut lui mâcher la besogne. – II. N'est pas dur de la feuille. – III. Réserve de sel. Diplomate russe. – IV. Pour un jeune orthodoxe, c'est une bien modeste récompense. Est destiné au passage. – V. Sociologue français. Porta un temps une robe à queue. – VI. Etrillent ce qu'on leur confie. – VII. Pieux anniversaire. – VIII. Bénéfice soumis à une « déclaration ». Roche. – IX. Démolira en bêchant. – X. Prénom. – XI. Auteurs de drames en un acte.

VERTICALEMENT

1. Une moitié qui n'est pas la meilleure. – 2. Est souvent l'objet d'une très courte ingestion. Est tapissée en rouge. – 3. Une simple bise suffit à lui faire tourner la tête. – 4. Préposition. Points. Eau. – 5. On ne peut plus raisonnables. Lettres de créances. – 6. Une étape dans la carrière des lettres. Mesure. Pronom. – 7. Les vieux jours. Perd peut-être patience. – 8. Conduit fatalement à la morgue. – 9. Son académie avait de quoi surprendre. Provoquent des éblouissements passagers.

Solution du problème n° 5818

Horizontalement

I. Intégrité. – II. Mariniers. – III. Pt. Ic. – IV. Ouse. Héla. – V. Tri. Te. Lm. – VI. Santé. Néo. – VII. Lear. Est. – VIII. Ricinés. – IX. Usure. Sou. – X. Etres. Uns. – XI. See. Este.

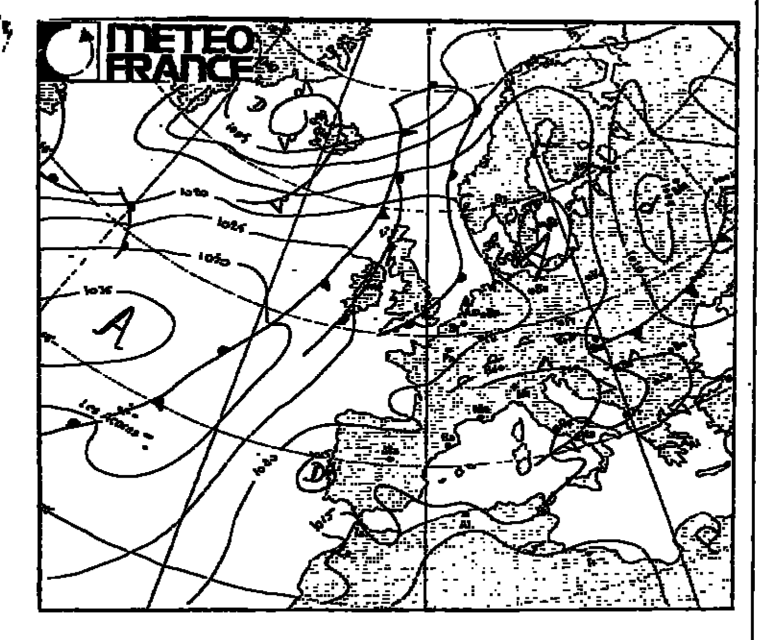
Verticalement

1. Impôts. Rues. – 2. Naturaliste. – 3. Tr. Sinécure. – 4. Eire. Taire. – 5. Gn. Ternes. – 6. Riche. – 7. Ie. Nessus. – 8. Trilles. Ont. – 9. Escamoteuse.

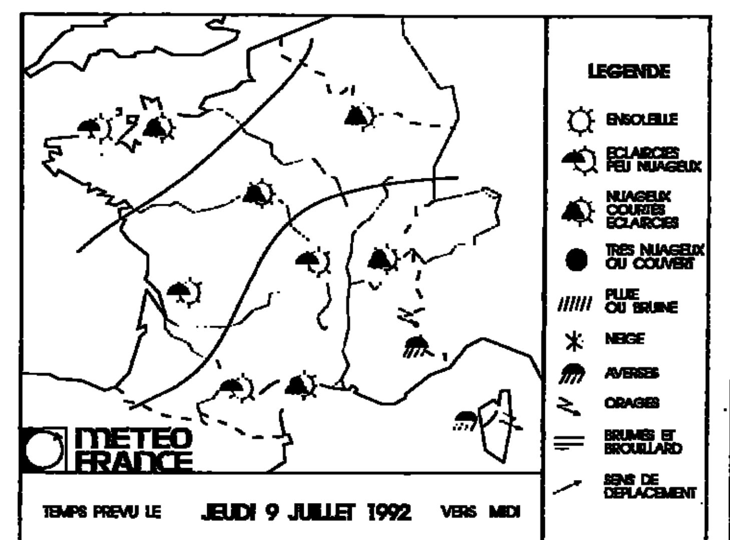
GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 8 JUILLET 1992 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 9 JUILLET 1992



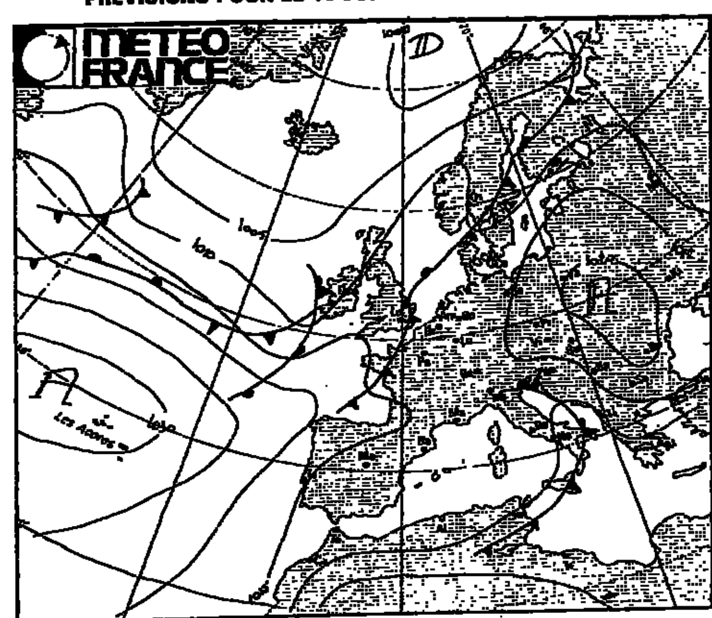
Jeudi : soleil prédominant. – En toutes régions, le soleil devrait arriver à faire de belles apparitions, après dissipation des brumes, brouillards ou nauges bas qui se seront formés durant la nuit.

C'est près des côtes de la Manche, ainsi que sur l'est et le sud-est du pays que le soleil sera le plus contesté par les nuages ; ceux-ci deviendront même menaçants l'après-midi, et des orages isolés pourront éclater sur le relief des Vosges, Jura, Alpes, Corse et aussi des Pyrénées.

Les températures seront estivales: les minimales s'étageront entre 11 et 15 degrés du nord au sud, tandis que les maximales seront partout comprises entre 24 et 28 degrés, hormis le littoral de la Manche où elles resteront voisines de 20 degrés.

Le vent sera partout faible ou modéré, de nord-ouest.

PRÉVISIONS POUR LE 10 JUILLET 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 8-7-92
Valeurs extrêmes relevées entre le 7-7-1992 à 18 heures TUC et le 8-7-1992 à 6 heures TUC

FRANCE				TOULOUSE	23	15	C	LUXEMBOURG	20	11	D
AJACCIO	24	16	N	TOURS	22	15	C	MADRID	28	15	D
BIARRITZ	21	17	N	POINTE-A-PITRE	32	26	D	MARRAKECH	27	17	C
BORDEAUX	25	16	C	**ÉTRANGER**				MEXICO	23	–	–
BOURGES	19	12	D	ALGER	27	18	C	MILAN	25	13	D
BREST	22	12	C	AMSTERDAM	21	9	D	MONTRÉAL	23	13	D
CAEN	19	10	D	ATHÈNES	30	22	D	MOSCOU	14	7	N
CHERBOURG	21	10	C	BANGKOK	36	27	C	NAIROBI	21	13	C
CLERMONT-FER.	15	14	C	BARCELONE	23	17	P	NEW-YORK	27	18	D
DIJON	22	14	C	BELGRADE	27	16	N	OSLO	–	–	–
GRENOBLE	23	16	C	BERLIN	24	13	D	PALMA-DE-MAJ.	26	14	D
LILLE	21	11	D	BRUXELLES	22	12	D	PÉKIN	34	23	C
LIMOGES	17	13	B	LE CAIRE	34	20	B	RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
LYON	20	16	C	COPENHAGUE	24	16	D	ROME	24	15	D
MARSEILLE	23	15	D	DAKAR	28	23	D	SÉVILLE	31	18	D
NANCY	18	12	D	DELHI	–	–	–	SINGAPOUR	32	25	C
NANTES	24	13	N	GENEVE	22	15	C	STOCKHOLM	20	6	D
NICE	23	17	N	HONGKONG	32	21	D	SYDNEY	16	7	D
PARIS-MONTS	23	15	C	ISTANBUL	29	21	D	TOKYO	27	20	N
PAU	23	16	C	JÉRUSALEM	30	18	D	TUNIS	27	18	D
PERPIGNAN	24	16	C	LISBONNE	27	19	D	VARSOVIE	22	10	D
RENNES	23	10	D	LONDRES	21	15	C	VENISE	23	17	N
ST-ETIENNE	17	14	C	LOS ANGELES	28	20	C	VIENNE	24	16	N
STRASBOURG	19	15	C								

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Un petit couloir

EN voilà un, au moins, dont les yeux brillaient, et qui vivait son Noël en juillet. Si les étoiles avaient pu le regarder, Richard Virenque aurait sûrement passé sa nuit sur son balcon palois, à leur montrer son joli maillot jaune. De contentement, il s'était réveillé à trois heures et demie du matin : *« Je n'avais qu'une idée, descendre sur la ligne de départ pour montrer mon maillot à tout le monde. »*

Mais à Bordeaux, le beau rêve avait déjà posé le doigt sur un autre visage, celui de Pascal Lino. De toute évidence, les épaules de Pascal Lino ne portent pas seulement un bout de tissu jaune, mais aussi une tête solide. Il n'est pas du genre à se réveiller la nuit. N'empêche : voir un bonheur de gosse transfigurer ces garçons inconnus, c'est du plaisir, du plaisir pur. Et quel miracle de voir ce plaisir se frayer son petit couloir quasi humanitaire dans l'embouteillage des drames du jour ! C'est une denrée rare, le plaisir, au journal télévisé.

Pour être franc, on aimerait ne plus pouvoir penser qu'à ce plaisir des étapes en direct, et de leurs arrivées. Le malheur et les complications du monde, on a assez donné. Un soir Maastricht, un soir Sarajevo : de l'air, de grâce ! Mais l'actualité refuse obstinément de se mettre en vacances. C'est la guerre chez nous, aux péages. Comme si les chars ne suffisaient pas, voici des grenades lacrymogènes, des menottes, des blessés sur leur lit d'hôpital.

Paul Quilès vint au journal d'Antenne 2 justifier l'intervention de la police et de l'armée. D'emblée, il trouva le ton idoine : on dirait qu'il est né place Beauvau, ce locataire-là. Mais il a beau parler juste, comme son collègue Jean-Louis Bianco, les ministres argumentent dans le vide. Que le gouvernement brandisse son bâton, et les camions détalent pour le narguer un peu plus loin. Qu'il tende une carotte, et les routiers la refusent, dédaigneux. Il faut dire qu'il y a loin, sans doute, de ces négociations télévisées aux effets dans les entreprises. Et comment les chauffeurs ne le sentiraient-ils pas ? *« Vous venez ici à reculons ? »* demanda ainsi un journaliste d'A 2 à un patron routier lors de la séance de négociations.

Et l'autre, pris de court, de répondre par un long silence. A 2 était si contente de ce silence – très en forme, d'ailleurs, A 2, elle saute d'un barrage à l'autre, elle est partout, avide de voir, presque allègre – qu'elle le rediffusa deux soirs de suite. Et ce silence, effectivement, en disait davantage que bien des bavardages

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 8 juillet

TF 1

20.45 ▶ **Magazine : Mystères.** Présenté par Alexandre Baloud. La maison qui saigne ; Le sarcophage ; Sauvé par le pendule ; La belle Lucie.
22.25 **Série : Mike Hammer.**
23.25 **Série : Police 2000.**

A 2

20.50 **Jeux sans frontières.** A Lisbonne (Portugal). Thème : l'aventure maritime, la route de l'Orient.
22.15 **Théâtre : Le Crépuscule des lâches.** Pièce de Martin Lamotte et Jacques Delaporte, mise en scène de Martin Lamotte, avec Martin Lamotte, Véronique Genest, Philippe Bruneau. *En 1941, des Français bien franchouillards se retrouvent « volontaires » pour une mission-suicide dans la bataille du Pacifique.*
23.50 **Journal et Météo.**
0.05 **Magazine : Les Arts au soleil.**
0.10 **Magazine : Musiques au cœur... des toiles.** Olivier Debré, peintre.

FR 3

20.45 **Magazine : La Marche du siècle.** Présenté par Jean-Marie Cavada. Raymond Devos; des mots pour le rire. Avec Claude Duneton, écrivain ; Pierre Miquel, professeur à la Sorbonne ; Pierre Saka, parolier ; Jacques Higelin, auteur-compositeur-interprète ; Alphonse Boudard, écrivain (rediff.).
22.30 **Journal et Météo.**
22.50 **Mercredi en France.** Programme de FR 3 Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon. Portrait de deux artistes catalans : Manuel Vasquez Montalban, écrivain ; Antoni Clavé, peintre.
0.35 **Musique : Mélomanuit.** Invité : Jean-François Kahn. Airs de Leoncavallo, Rossini, Puccini, par Cecilia Bartoli, Mirella Freni, Luciano Pavarotti, Placido Domingo.

CANAL PLUS

En clair jusqu'à 21.00
20.30 **Le Journal des J. O.**
20.35 **Le Journal du cinéma.** Présenté par Isabelle Giordano.
21.00 **Cinéma : Bad Influence.** ■ Film américain de Curtis Hanson (1990).
22.35 **Flash d'informations.**
22.40 **Cinéma : Cadillac Man.** ■ Film américain de Roger Donaldson (1990) (v.o.).
0.15 **Cinéma : Jacquot de Nantes.** ■■■ Film français d'Agnès Varda (1990).

M 6

20.35 **Surprise-partie.**
20.38 **Météo des plages.**
20.40 **Téléfilm : Escapade à Paris.** De Sylvia Hoffman.
22.20 **Téléfilm : La Robe blanche de Pamela.** De Franck De Felitta.
0.00 **Magazine : Vénus.**

ARTE

20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Téléfilm : Tchaïkovski.** De Christopher Nupen (2e partie). *Tourmenté, déçu par son mariage, le musicien tente de se suicider.*
22.05 **Opéra : Eugène Onéguine.** Opéra en trois actes, de Tchaïkovski, d'après le roman d'Alexandre Pouchkine, par l'Orchestre du Covent Garden de Londres, dir. Sir Georg Solti. Avec Anna Reynolds, Teresa Kubiak, Julia Hamari, Bern Weiki, Stuart Borrows, Nicolas Ghiaurov, Michel Sénéchal. *Pour cette transposition à l'écran, des comédiens doublent les solistes.*

FRANCE-CULTURE

20.30 **Tire ta langue.** La langue française et l'Europe. Avec notre collaborateur Jean de la Guérivière, Philippe de Saint Robert, Guy Suarès, écrivains.
21.30 **Communauté des radios publiques de langue française.** Marina Tsvetaieva.
22.40 **Les Nuits magnétiques.** Le cheval (2).
0.05 **Du jour au lendemain.** Avec Jean Fabre (Le miroir de sorcière).
0.50 **Musique : Coda.** Les îles grecques : les Cyclades (3).

FRANCE-MUSIQUE

19.08 **Soirée concert.** La soirée de Mildred Clary. Avec Kathleen Ferrier. A 21.00 Concert.
0.05 **Jazz.** Par Philippe Carles.

Jeudi 9 juillet

TF 1

14.30 **Feuilleton : Côte Ouest.**
15.25 **Téléfilm : L'Ivresse de la métamorphose.** D'Edouard Molinaro (dernière partie).
17.00 **Club Dorothée vacances.**
17.35 **Série : Loin de ce monde.**
18.00 **Série : Premiers baisers.**
18.25 **Jeu : Une famille en or.**
18.50 **Feuilleton : Santa Barbara.**
19.20 **Jeu : La Roue de la fortune.**
19.50 **Divertissement : Pas folles les bêtes.**
19.55 **Tirage du Tac-O-Tac, Journal, Tiercé, Météo, Trafic infos et Tapis vert.**
20.45 **Feuilleton : Mort à Palerme.** De Luigi Perelli (2e épisode). *Combat sans fin contre la Mafia.*
22.35 **Magazine : Dans le baba.** Présenté par Yves Rénier.
23.35 **Journal et Météo.**
23.45 **Le Débat.**
0.15 **Série : Passions.**

A 2

13.45 **Série : Les Cinq Dernières Minutes.**
15.05 **Sport : Cyclisme.** Tour de France : Nogent-sur-Oise-Wasquehal, 5e étape (210 km).
17.35 **Magazine : Vélo club.**
18.05 **Magazine : Giga.** Le Prince de Bel-Air.
18.35 **Série : Teasing Jo.**
18.40 **Série : Magnum.**
19.30 **Sport : Le Journal du Tour** (et à 1.25).
19.59 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.45 ▶ **Documentaire : Des trains pas comme les autres.** Kenya : safari pacifique.
21.50 **Cinéma : Le Cri de la victoire.** ■■ Film américain de Raoul Walsh (1955).
0.10 **Journal des courses, Journal et Météo.**
0.25 **Magazine : Les Arts au soleil.**

FR 3

14.50 **Série : La Grande Aventure de James Onedin.**
15.40 **Série : La Grande Vallée.**
16.30 **Tiercé.**
16.40 **Variétés : 40e à l'ombre.**
18.30 **Jeu : Questions pour un champion.** Animé par Julien Lepers.
18.55 **Météo des plages.**
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
20.05 **Dessin animé : Tom and Jerry Kids.**
20.15 **Divertissement : La Classe.**
20.45 **Cinéma : Marseille Contrat.** ■ Film franco-britannique de Robert Parrish (1974).
22.20 **Journal et Météo.**
22.40 **Théâtre : Voltaire-Rousseau.** Pièce de Jean-François Prévand, mise en scène de l'auteur.
1.10 **Musique : Mélomanuit.**

CANAL PLUS

13.30 **Cinéma : Nous sommes tous des voleurs.** ■■ Film américain de Robert Altman (1974).
15.40 **Cinéma : Toto le héros.** ■■ Film germano-franco-belge de Jaco Van Dormael (1990).
17.10 **Documentaire : Les Tisserins, maîtres vanniers.** De Hugo Van Lawick.
17.35 **Dessin animé : La Grande Supercherie.**
18.00 **Canaille peluche.**
En clair jusqu'à 20.35
18.30 **Dessin animé : Beetle Juice.**
18.55 **Le Top.**
19.30 **Flash d'informations.**
19.35 **Dessin animé : Les Simpson.**
20.00 **Les Nuls... l'émission.**
20.30 **Le Journal des J. O.**
20.35 **Cinéma : Mon père.** □ Film américain de Gary David Goldberg (1989).
22.25 **Flash d'informations.**
22.35 **Cinéma : Misery.** ■■ Film américain de Rob Reiner (1990) (v.o.).

M 6

13.50 **Série : L'Homme de fer.**
14.40 **Série : Destination danger.**
16.50 **Magazine : Zygomachine.**
17.15 **Musique : Flashback.**
17.35 **Série : Brigade de nuit.**
18.30 **Série : L'Etalon noir.**
19.00 **Série : La Petite Maison dans la prairie.**
19.54 **Six minutes d'informations. Météo.**
20.00 **Série : Madame est servie.**
20.35 **Météo.**
20.38 **Météo des plages.**
20.40 **Cinéma : Si elle dit oui, je ne dis pas non.** □ Film français de Claude Vital (1982).
22.20 **Série : La Malédiction du loup-garou.** De Graig Tepper.
23.50 **Magazine : Le Glaive et la Balance.**
0.40 **Six minutes d'informations.**

ARTE

19.00 **Documentaire : Le Monde des années 30.** De Dieter Franck. 2. La France et la misère de l'Europe.
19.25 **Documentaire : Le Défilé des 500 000 manifestants de la Bastille à la porte de Vincennes, 14 juillet 1935.**
19.35 **Documentaire : Rester là-bas.** De Dominique Cabrera. *La réalisatrice a quitté l'Algérie avec ses parents en 1962, est retournée à la rencontre des pieds-noirs qui ont fait le choix de rester.*
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Soirée thématique.** Peuples en mouvement. 2. Du Sud vers le Nord.
20.50 **Documentaire : Afrique, les raisons de l'exil.** De Milka Pavlicevic.
21.20 **Débat.**
22.40 **Reportage : Marseille, ville ouverte ou fermée.** D'Otto Wilfert.
21.50 **Débat : Dans la « Teestube ».** *Analyse des causes et des conséquences de la migration des populations en provenance du Sud.*
22.10 **Reportage : L'Eau du développement.** De Wilfried Hoffer. *Au nord du Maroc, une installation ingénieuse.*
22.20 **Débat.** Animé par Wilfried Hoffer.
22.40 **Reportage : Des armes ou de l'aide ?** De Wilfried Hoffer.
22.50 **Débat.** Animé par Wilfrie Hoffer.
23.10 **Reportage : Francfort, l'expérience pluriculturelle.** De Bernd et Jenny Schölze.

FRANCE-CULTURE

20.30 **Dramatique.** Frehel, de Béatrice Audry.
21.30 **Profils perdus.** Lucie Faure, romancière et directrice de revue.
22.40 **Les Nuits magnétiques.** Le cheval (3).
0.05 **Du jour au lendemain.**
0.50 **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

19.08 **Soirée concert.** La soirée de Gérard Gromer. Œuvres de Schoenberg, Mahler, Liszt, Hume. A 20.30, concert, en direct de Fribourg : Quatuor à cordes no 2 en fa dièse mineur op. 10 avec soprano, de Schoenberg ; Quatuor à cordes no 14 en fa dièse majeur op. 142, de Chostakovitch ; The Preacher's Word, de Shchtetinsky, par le Quatuor Arditti, Phyllis Bryn-Julson, soprano. A 22.30, Œuvres de Bach, Zimmermann, Xenakis, Karetnikov.
0.05 **Jazz.** Par Philippe Carles

Le Monde

Déboutant M. Le Pen d'une plainte en diffamation

Le tribunal d'Annecy estime que l'idéologie du FN reprend des thèmes du régime de Vichy

Au terme un jugement rendu le 26 juin par le tribunal de grande instance d'Annecy, M. Jean-Marie Le Pen et le Front national ont été déboutés de leur plainte pour diffamation et injures, déposée contre M. Gérard Fumex, directeur de publication du *Journal*, un bimensuel d'expression et d'informations locales de l'agglomération annecienne.

Dans son numéro de décembre 1991-janvier 1992, *le Journal* avait publié, en première page, un article intitulé «Savoyards, faites pas les cons!», dans lequel il était notamment écrit : *«En votant pour les candidats du Front national, c'est Le Pen-Pétain que vous risquez de mettre au pouvoir et, derrière lui, tous les nazillons, les nostalgiques des chambres à gaz, les défenseurs de la race blanche, les chasseurs de juifs et d'Arabes. Ceux-là mêmes qui, sous le régime de Vichy, pendant l'occupation nazie, ont dénoncé d'autres Français à la Gestapo, ont participé à la rafle du Vel' d'Hiv', ont contribué à la campagne d'extermination des juifs, des tziganes..., hommes, femmes, enfants.»*

Le tribunal estime que l'utilisation du pronom démonstratif *«ceux-là»* ne permet pas à M. Le Pen de se considérer comme diffamé.

En revanche, il indique dans son jugement qu' *«il résulte des nombreux documents versés aux débats et des témoignages reçus par le tribunal que l'idéologie prônée par le Front national reprend un certain nombre de thèmes développés par le régime de Vichy»*, que *«la doctrine du Front national met en avant ouvertement des notions de ségrégation et d'exclusion»*, que *«des propos ou des slogans de nature antisémite ont été tenus lors de réunions publiques, sans que M. Jean-Marie Le Pen les aient expressément désavoués»*, que *«plusieurs décisions de justice, rendues à l'encontre de M. Le Pen, ont déjà relevé une corrélation entre le discours de certains représentants du Front national et des manifestations favorables à l'antisémitisme»*.

Jugeant que M. Fumex a fait la preuve de la vérité des faits dénoncés, le tribunal affirme qu' *«au sein du Front national sont développées par certaines personnes des opinions similaires à celles qui ont été consacrées par le régime de Vichy et qui ont conduit aux comportements dénoncés dans l'article cité»*.

M. Le Pen a décidé de faire appel.

Le dollar retombe à 5 francs

Déprimé par les déclarations de M. Nicholas Brady, secrétaire américain au Trésor, s'exprimant au sommet des Sept à Munich, le dollar a encore glissé sur les marchés des changes, mercredi 8 juillet, retombant à 5 francs, son cours en vigueur il y a dix-huit mois, et à 1,4850 deutschemarks (*lire page 22*). Il se rapproche, ainsi, de son plus bas niveau historique vis-à-vis de la devise allemande, touché le 11 février 1991 à 1,4450 DM, et qui pourrait l'être assez rapidement, sans exclure la possibilité de le voir battu. M. Brady a affirmé que, pour lui, la baisse du dollar n'était *«pas préoccupante»*. *«Si vous prenez la fourchette de fluctuation du dollar au moins depuis que le président Bush est en fonction, c'est une marge raisonnablement limitée.»*

Pour ne rien arranger, M. Brady a déclaré que les taux d'intérêt américains, revenus au niveau du taux d'inflation aux Etats-Unis, pourraient encore diminuer. *«Si vous prenez les taux d'intérêt réels, ils peuvent encore baisser, en se référant aux précédents historiques. Nous n'avons jamais connu de reprises qui ne soient assorties de taux d'intérêt négatifs»* (c'est-à-dire inférieurs aux taux d'inflation). Sur les marchés des changes, on estime que le gouvernement américain, pris de panique devant la montée du chômage et la faiblesse de la croissance, est prêt à laisser glisser le dollar encore plus bas, pour relancer la demande en favorisant les exportations.

F.R.

SUR LE VIF — CLAUDE SARRAUTE

Ohé!

C'EST à n'y rien comprendre! Les hôteliers pleurent misère devant les casiers où pendent, piteuses, négligées, les clés de toutes leurs chambres inoccupées. Les plages sont désertes. Pendant les grandes marées du week-end en Bretagne, je me suis retrouvée toute seule à la pêche à la crevette. Dans le Dauphiné, un de mes copains en revient, on se croirait en fin de saison. Avec ces routes barrées, ces trains stoppés, je comprends que vous ne partiez pas. Mais, si vous ne partez pas, vous restez. Or vous n'êtes pas là.

Hier, sur le coup de 20 heures, je vous ai cherchés désespérément aux Champs Elysées et de Montparnasse à Saint-Germain-des-Prés. Il faisait beau, il faisait doux, il faisait bon prendre le frais, s'asseoir à une terrasse ou pousser la porte d'un bistro. Eh ben, non! Pas un chat. Chez Edgard, un restaurant à la mode pourtant, ils ont fait à peine vingt couverts l'autre soir. A la Coupole, les garçons lambinent entre les tables vides.

Et Vétou, l'adorable patronne du Dôme, s'étonne : On se croirait un 15 août. Sans les touristes. Les Allemands, les Anglais, normal. Ils errent, complètement paumés, sur les départementales. Ce qui est curieux, c'est les Japonais. Eux, ils débarquent en avion. Et, bien, va savoir pourquoi, ils ont disparu.

Ça, les Japs, avec un peu de chance, on doit pouvoir en trouver encore quelques-uns à Tokyo, mais où sont passés les Parisiens? Les taxis en maraude foncent à dix dessus chaque fois qu'ils en aperçoivent un hésitant à mettre le nez dehors sur le pas de sa porte cochère. Et les vendeuses ont beau les guetter, elles n'en voient pas de la journée. Ils ne se regardent même plus dans la vitrine des magasins.

Vous me direz : Suffit de descendre dans le métro pour en rencontrer. Des tas. Je sais. Ce que je trouve bizarre, c'est qu'ils ne fassent plus surface. Ils courent comme des rats dans les couloirs, vont s'enfermer au bureau et rentrent chez eux ventre à terre. A croire qu'ils ont peur. De quoi? Tiens donc, de voir les poids lourds, pourchassés par les CRS, se retrancher place de la Concorde. Et rouler sur l'Elysée!

Les résultats de l'édition en 1991 ont été moins mauvais que prévu

Dès le mois de mars, au moment du Salon du livre de Paris, le Syndicat national de l'édition (SNE) avait prévu pour 1991 *«les plus mauvais résultats depuis dix ans avec une baisse du chiffre d'affaire de 2,7 % en francs courants»* (*le Monde* des 19 et 27 mars). Ces *«tendances»* ont été nuancées depuis, et les résultats sont considérés comme *«sensiblement moins mauvais (-0.6 % en francs courants)»* et *«contrastés selon les secteurs»*, avec une progression des livres pratiques (+8,2 %) et un recul des ventes d'encyclopédies, de dictionnaires (-7,4 %) et de livres d'art (-6,4 %).

Les chiffres demeurent toutefois les plus mauvais depuis dix ans, pour le plus grand nombre de titres jamais produits (près de 39 500). Mais le livre est toujours, *«avec 3,2 milliards de francs (+6 %)»*, souligne le SNE, le premier produit culturel français exporté. Contrairement aux prévisions alarmistes, la littérature a légèrement progressé (+1 %), presque exclusivement grâce aux romans, indique le SNE.

Cependant le nombre de titres de littérature générale a baissé, notamment les nouveautés de romans contemporains.

En revanche, le nombre de réimpressions continue de croître (plus de 19 000), manifestant, selon le SNE, *«la volonté des éditeurs de se réfugier dans l'exploitation du fonds et des valeurs plus sûres»*. Autre phénomène, le tirage moyen d'un ouvrage est toujours en baisse (9 524 exemplaires), une tendance observée depuis 1982. Quant à l'édition de jeunesse, après sept années de croissance assez soutenue, elle a connu un léger tassement (– 0,33 %). La bande dessinée pour les jeunes a enrayé sa chute, avec un chiffre d'affaires en hausse de + 0,5 %. L'édition scolaire se trouve, elle, pour la deuxième année consécutive, dans une situation difficile (– 1,9 %).

ALGÉRIE : après la démission de Sid Ahmed Ghozali

M. Belaïd Abdesslam est chargé de former le nouveau gouvernement

L'agence nationale APS a annnoncé que M. Sid Ahmed Ghozali a présenté, mercredi 8 juillet, la démission de son gouvernement à M. Ali Kafi, *président du Haut Comité d'Etat* (HCE). M. Belaïd Abdesslam a été chargé de former le nouveau gouvernement algérien.

M. Belaïd Abdesslam, soixante-quatre ans, considéré comme le «père» de l'industrialisation algérienne, a été chargé de former le nouveau gouvernement, a-t-on annoncé de source officielle. Il a été, de 1965 à 1977, ministre de l'industrie et de l'énergie sous la présidence du colonel Houari Boumediène. Il s'est prononcé recemment pour une *«économie de guerre»* en Algérie. Ancien ministre tout-puissant de l'économie de Houari Boumediène, M. Belaïd Abdesslam, avait été, après l'indépendance, l'artisan du développement économique de l'Algérie dont il se voulait le chantre de *«l'industrie industrialisante»*. Il a été à l'origine de la nationalisation des gisements pétroliers nationaux. Sous son règne, Sid Ahmed Ghozali a été directeur de la Sonatrach, société d'Etat pétrolière. A la mort de l'ancien président, en 1979, il avait entamé une traversée du désert avant de faire sa réapparition en 1985 au sein du corps diplomatique. Ambassadeur en Belgique et auprès de la Communauté européenne, il a ainsi eu l'occasion de faire apprécier ses talents dans les hautes sphères internationales.

M. Sid Ahmed Ghozali a annoncé mardi sa démission du comité central du Front de libération nationale (FLN), qui a gouverné l'Algérie comme parti unique pendant vingt-sept ans. Il a présenté sa décision dans une lettre au secrétaire général du FLN. Diplômé de l'Ecole des ponts et chaussées de Paris, M. Ghozali avait été appelé à la tête du gouvernement il y a un peu plus d'un an par le président Chadli Bendjedid, qui a été écarté du pouvoir depuis. Economiste réputé, il avait été auparavant ministre des finances, puis des affaires étrangères, dans le gouvernement précédent de M. Mouloud Hamrouche.

Depuis qu'il dirigeait le gouvernement, M. Ghozali etait en guerre ouverte avec l'actuelle direction du FLN, qu'il l'accusait ouvertement de vouloir déstabiliser son gouvernement. M. Ghozali avait annoncé qu'il était partie prenante du projet de Rassemblement patriotique défendu par l'ancien président Mohamed Boudiaf, alors que le FLN était sceptique devant cette initiative du président récemment assassiné.

Accord entre les Russes et les Baltes sur le retrait des troupes ex-soviétiques

Le maintien de la paix est au centre du document qui servira de texte de travail aux chefs d'Etat et de gouvernement de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE, cinquante-deux membres) qui devaient se réunir, jeudi 9 juillet, à Helsinki (Finlande). Les pays baltes avaient pour leur part annoncé qu'ils étaient prêts à bloquer cette réunion si la question de la présence des troupes de l'ex-Union soviétique sur leur sol n'était pas réglée, mais un accord a pu être conclu mardi.

STOCKHOLM

de notre correspondante

Sans texte satisfaisant concernant le retrait rapide des troupes ex-soviétiques toujours stationnées sur leurs territoires respectifs, les trois Etats baltes, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie, menaçaient de bloquer, en refusant d'en signer le document final, le sommet de la CSCE qui doit se tenir les 9 et 10 juillet dans la capitale finlandaise.

La Lituanie, en particulier, exigeait un retrait *«immédiat et inconditionnel»* de ces troupes et maintenait une ligne maximaliste en exigeant que leur présence soit absolument qualifiée dans le texte de *«violation du droit des peuples»*. La Russie, qui avait catégoriquement rejeté toute mention de ce genre, a accepté cependant, mardi après-midi, le compromis rédigé par les délégations de Suède, de Norvège et de Finlande gommant l'aspect illégal de la présence de ses troupes dans les territoires baltes. Elle aurait également laissé entendre que le retrait pourrait s'effectuer d'ici un an ou deux.

Réunis à l'initiative du premier ministre suédois, M. Carl Bildt, dans la station balnéaire de Jurmala, près de Riga, les présidents des Républiques baltes approuvaient à leur tour la nouvelle version qui, sans citer nommément la Russie, exhorte toutes les parties concernées *«à conclure sans délai des accords bilatéraux appropriés»* ainsi qu'à établir un calendrier *«pour un retrait rapide, bien organisé et complet des troupes étrangères en question se trouvant sur le territoire des Etats baltes»*.

Le texte souligne également que cette exhortation est conforme au principe du droit des peuples et qu'elle vise à empêcher *«toute possibilité de conflit»*. Avec ce texte, approuvé mardi en fin d'après-midi à Helsinki par les Etats membres de la CSCE, et qui figurera dans le document final, les Républiques baltes ont ainsi obtenu la garantie internationale qu'elles souhaitaient pour l'ouverture de leurs négociations bilatérales avec Moscou.

FRANÇOISE NIÉTO

EN BREF

□ **POLOGNE : le président Walesa accepte un gouvernement dirigé par Mme Suchocka.** – Le président Lech Walesa a accepté le gouvernement de coalition, formé par sept partis issus de Solidarité, que lui a présenté, mercredi 8 juillet, Mme Hanna Suchocka, candidate au poste de premier ministre, a déclaré le porte-parole du chef de l'Etat. Pour entrer en fonction, Mme Suchocka et son équipe doivent être investis par la Diète, qui doit se réunir les 16, 17 et 18 juillet, à moins qu'elle ne soit convoquée auparavant en session extraordinaire. – (*AFP, Reuter.*)

□ **CANADA : accord des provinces anglophones pour envisager le Québec comme «société distincte».** – Le gouvernement fédéral canadien et les premiers ministres des huit provinces anglophones du pays se sont mis d'accord, dans la nuit du mardi 7 au mercredi 8 juillet, sur de nouvelles propositions constitutionnelles qui pourraient dissuader le Québec d'organiser, d'ici au 26 octobre, le référendum prévu sur sa souveraineté. Selon le ministre fédéral des affaires constitutionnelles, M. Joseph Clark, les chefs de gouvernement des provinces anglophones se sont déclarés disposés à reconnaître pour le Québec le statut de *«société disctincte»* qui lui avait été refusé en juin 1990. Une entente a aussi été trouvée pour accorder le droit de veto à propos de tout changement constitutionnel portant sur les institutions fédérales.

La préparation du référendum

MM. Séguin et Pasqua créent le Rassemblement pour le «non»

M. Philippe Séguin, député (RPR) les Vosges, a annoncé, mardi 7 juillet, après une réunion qui avait rassemblé, à l'Assemblée nationale, environ quarante-cinq députés du RPR favorables à ses thèses sur l'Europe, son intention de créer un Rassemblement du «non» au traité de Maastricht. Une dizaine de députés s'étaient fait représenter. Autre porte-parole «anti-Maastricht» au sein du mouvement néo-gaulliste, M. Charles Pasqua a réuni, au même moment, une trentaine de sénateurs au Palais du Luxembourg, afin de préparer le lancement de ce Rassemblement.

«Il faut que ceux qui sont décidés à militer pour le «non» se rassemblent et il faut, pour cela, un minimum d'organisation», a affirmé, mercredi matin, sur RTL, le président du groupe RPR du Sénat, qui a toutefois précisé qu'il n'était *«pas du tout question de mettre sur pied un «cartel des non». «Nous sommes au RPR (...) et nous ferons campagne nous-mêmes»*, a-t-il déclaré. M. Séguin a indiqué que ce Rassemblement prendra une part active dans la campagne en vue du référendum tout en veillant à *«ne pas accréditer l'idée d'une division du RPR»*.

F.B.

□ **TOUR DE FRANCE : les Panasonic remportent la quatrième étape.** – La formation néerlandaise Panasonic a remporté, mercredi 8 juillet, la quatrième étape du Tour de France cycliste, un contre-la-montre par équipes de 63,5 kilomètres autour de Libourne. Le Français Pascal Lino (RMO) a conservé son maillot jaune au classement général.

SOMMAIRE

DÉBATS

«Inventer une autre Europe», par Jean-Pierre Chevènement 2

ÉTRANGER

La fin du sommet du G7 à Munich . 3
Slovaquie : l'indépendance à reculons 4
Sarajevo soumise de nouveau à d'intenses bombardements.......... 5
«Européens avant l'heure». Deuxième génération en Eurocratie.......... 5
La déclaration de Mme Mitterrand après l'attentat auquel elle a échappé 6
La fin de l'Indochine.......... 7

POLITIQUE

Les députés socialistes rétablissent la loi Falloux sur l'enseignement privé 8
Jusqu'à son adoption par le Sénat, le PS et la droite ont coopéré pour refondre le code pénal 8
Les Verts et Génération Ecologie envisagent de présenter des candidats communs pour les élections législatives.......... 8
POINT/Le nouveau code pénal .. 9

SOCIÉTÉ

Les barrages routiers et leurs conséquences.......... 10
Le gouvernement s'inquiète d'irrégularités dans la gestion de l'association France Plus 11
Le procès des responsables de la transfusion sanguine au tribunal de Paris 12
Les enseignants du technique veulent rester dans la FEN.......... 12
Sports : le bilan financier des Jeux d'Albertville ; le Tour de France 18

ÉDUCATION ◆ CAMPUS

● La recherche universitaire à l'aune internationale ● Les Baltes entre réforme et pénurie ● Point de vue : «Déserts français de la formation», par Jacques Bodineau.......... 13 à 15

ÉCONOMIE

La réforme économique en Russie.......... 19
La crise de l'immobilier de bureaux.......... 19
La vente d'Adidas et l'avenir politique de M. Bernard Tapie.......... 20
Le rapport de la Cour des comptes (suite).......... 21
Vie des entreprises 22

CULTURE

Les intermittents du spectacle à l'heure du dialogue 24

ARTS ◆ SPECTACLES

SPÉCIAL
FESTIVAL D'AVIGNON . 27 à 38
(La sélection des programmes de la semaine est au centre du cahier, foliotée de I à IV)

Services

Abonnements.......... 2
Annonces classées .... 16 à 18
Automobile 20
Marchés financiers .... 22 et 23
Météorologie 25
Carnet.......... 24
Mots croisés 24
Radio-télévision 25

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier «Arts-Spectacles» folioté 27 à 38 et quatre pages de sélection de programmes foliotées de I à IV au centre du cahier

Le numéro du «Monde» daté 8 juillet 1992 a été tiré à 489 651 exemplaires.

Demain dans «le Monde»

«Le Monde des livres» :
Biographie et correspondance de Proust

Josep Pla, un grand écrivain catalan mort en 1981, encore inconnu en France, est enfin traduit : Ramon Chao analyse *le Cahier gris*. La nouvelle édition de la biographie de Marcel Proust par George Painter et le tome 20 de la correspondance de Proust, lus par Philippe Sollers. Le feuilleton de Michel Braudeau : *Ce qu'il faut faire pour ne plus être écrivain*, de Cyril Connolly. *François Bott consacre sa chronique à Balzac et à son éloge du café et du tabac.*

Le Monde

ARTS • SPECTACLES

AVIGNON 1992 NUIT LATINE



MARC ENGUERAND

Le Festival d'Avignon 1992, qui se tient du 10 juillet au 3 août, rend hommage à l'Espagne et à l'Amérique latine, façon de célébrer le voyage de Christophe Colomb. La danse est très présente, dans les formes essentielles des recherches contemporaines, comme dans les traditions noires et indiennes. Les musiques, les expositions, les lectures, les ateliers, les textes inédits, le théâtre dans tous ses états. Comme toujours à Avignon.

LA cour d'honneur est espagnole, et transformée en champs de blé foulé par des chevaux au galop. Lluis Pasqual, directeur du Théâtre de l'Europe, a choisi de célébrer le cinq centième anniversaire de la découverte de l'Amérique en faisant découvrir un auteur du seizième siècle, Lope de Vega. Il monte *le Chevalier d'Olmedo*, une pièce folle, une grande histoire d'amour, de passion, de trahison, de mort, sans aucun rapport, à vrai dire, avec Christophe Colomb.

Christophe Colomb et son exploit d'il y a cinq siècles sont prétexte – comme pour l'Exposition universelle de Séville, ou les Jeux olympiques de Barcelone – à raccrocher le passé de l'Espagne à son présent. Le Festival avait même devancé les dates officielles en invitant l'an dernier *les Comédies barbares* de Valle Inclan. Prétexte en somme à satisfaire, autant que faire se peut, la curiosité envers un pays qui n'a pas attendu le franquisme pour s'enfermer dans un orgueilleux isolement, tout en envoyant des voyageurs un peu partout dans le monde. Un pays qui a régné sur l'Europe, exporté ses conquérants, sa langue, sa religion au-delà de l'Atlantique.

Voilà pourquoi, en dehors de Lope de Vega, et de Cervantès, dont Robert Cantarella présente *le Siège de Numance*, en dehors d'une zarzuela, opérette populaire et cependant sophistiquée, – typiquement madrilène donc, – *Historia de un patio*, et du flamenco qui terminera le Festival, voilà pourquoi Lluis Pasqual met en scène des textes de Federico Garcia Lorca sur une musique de Lluis Lach, avec Alfredo Alcon, un acteur argentin. Il fait en quelque sorte la liaison entre l'Ancien et le Nouveau Monde. Monde nouveau très présent à travers l'hommage que le Festival rend au poète Octavio Paz, et des musiques traditionnelles, accompagnées de danses, car là-bas, on danse comme on respire, comme on chante, comme on souffre, comme on aime, comme on prie. On danse comme on vit. Les musiques sont celles transmises par les anciens esclaves noirs, par les Indiens humiliés. Celles des « dieux en exode ». Elles viennent de Cuba, du Venezuela, du Mexique.

C'est un autre Mexique qu'évoque Georges Lavaudant dans *Terra Incognita*, spectacle fait de ses souvenirs reconstruits. Les bistrots de Mexico, et les rues encombrées, les Indiens aux yeux opaques, si semblables à ceux des temps anciens, les plages de Vera Cruz, le ciel pâle, et des chansons, et des mots retenus.

Les Français sont casaniers, dit-on, et se fichent de la géographie. Mais Georges Lavaudant connaît bien le Mexique, pour y être souvent allé, pour y avoir travaillé. Il le comprend parce qu'il l'aime. Quant à Jean-Claude Gallotta, il s'intéresse au plus célèbre des Espagnols Don Juan. Un mythe qui laisse toute liberté à toutes les interprétations. L'une des raisons pour lesquelles le grand insolent de la danse contemporaine s'est attaqué à la légende du libertin.

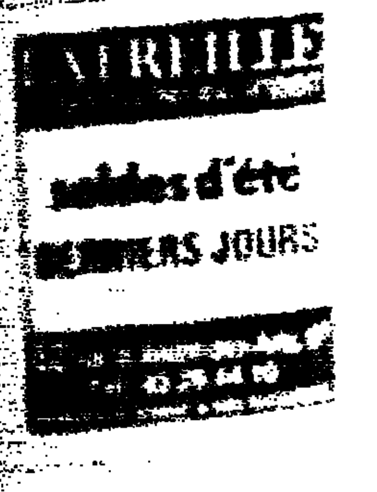
Des recherches contemporaines ou des formes traditionnelles, populaires, d'Amérique latine, on ne sait pas qui prend la place la plus importante dans ce Festival. Une chose est certaine, la danse sous toutes ses formes tient le haut du pavé. Signe d'un besoin de mise au point chez les chorégraphes. Ils expérimentent, explorent, définissent les courants d'influence, ouvrent des portes, s'engouffrent sur des chemins neufs ou redécouverts. Ce faisant, ils retrouvent le sens sacré de leur art, ils rejoignent alors ces latino-Américains qui dansent sur le chemin des dieux..

Le théâtre n'est pas pour autant affaibli. Les auteurs écrivent. France Culture, la SACD, la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, profitent du public rassemblé pour les faire connaître. A la Chartreuse, les musiciens du Centre Acanthes sont revenus. Studieux, curieux, aventureux. Ce sont les futurs génies de la composition, ou de simples amateurs mais très avertis, des fidèles parfois qui entraînent leur famille. Sans esprit de chapelle – fait assez rare pour être souligné – les stages sont placés sous la direction de maîtres généralement aussi célèbres que Xenakis, Boulez, Nono... Mais cette année, ce sont quatre compositeurs de la « nouvelle génération » qui prennent en charge les élèves.

Giovanna Marini met en musique sa version très personnelle du mythe de Prométhée. Le Festival est latin, pas seulement espagnol. Jean-Louis Martinelli monte le *Calderon* de Pasolini. Surtout, deux expositions, plus une série de lectures, sont consacrées à Catherine de Sienne, *« vierge extatique », « affamée de Dieu »*, qui a vécu dans sa chair son amour pour le Christ et persuadé le pape de quitter Avignon pour revenir à Rome. Il l'a écoutée, elle a été béatifiée, sanctifiée, et ici, à Avignon, personne ne lui en veut.

Le Festival 1992 est foisonnant. Il est le dernier dirigé par Alain Crombecque. Il y a huit ans, il succédait à Bernard Faivre d'Arcier, qui l'an prochain reviendra. En se souvenant de cette période, Alain Crombecque a retrouvé pour ce numéro spécial du « Monde Arts et spectacles » des images qui racontent les marques laissées par lui, les caractères du Festival – grands poèmes épiques, poètes d'aujourd'hui, naissance du cinéma, ouverture du théâtre, musiques contemporaines, extra-européennes, danse... Tout y est.

COLETTE GODARD



AVIGNON 92 — MUSIQUES d'Amérique latine

LES VOIX DES DIEUX EN EXODE

Les musiques extra-européennes, cette année, viennent du continent latino-américain. Musiques et danses traditionnelles, nées de l'exil. Elles transmettent les secrets qui ont permis aux esclaves de survivre. Voix du cœur, de l'âme, de l'esprit. Dialogues entre les dieux et les hommes. C'est en cela que ces musiques se rapprochent du théâtre.

par Severo Sarduy

ON le sait : une phrase malheureuse de Fray Bartolomé de Las Casas, le fidèle défenseur des Indiens lors de la controverse de Valladolid (1550), aura contribué à ce qui fut un étrange détournement de la tragédie indienne en tragédie africaine. On réclamait des bras – pourvu que ce ne soient pas ceux des conquérants – pour bâtir (et détruire) l'Amérique, pour l'impitoyable travail des mines et des plantations sucrières. Les peuples indiens, épuisés par les maladies et les mauvais traitements des colons, n'étaient plus «utilisables»; ou, pour le dire dans le vocabulaire également sinistre de nos jours, ils n'étaient plus «performants». Cela aura valu à un certain nombre d'entre eux le destin paradoxal d'une survie métissée de convertis en haillons.

Les colons portugais, espagnols, hollandais, anglais et français, forts de l'autorisation que leur donnait l'Eglise et de la traite d'esclaves existant entre certains rois noirs et les pays arabes, suscitèrent alors un commerce – qui fut en réalité une chasse. La chasse au Noir d'Afrique. On visite encore dans l'île de Gorée les ruines d'un ancien centre de «réunion» avant le départ pour le Nouveau Monde, comme on visiterait aujourd'hui, et l'on m'excusera de la comparaison transhistorique, Drancy ou le Vel'd'hiv.

Les régions décimées s'étendaient tout au long du golfe de Guinée : Sénégal, Gambie, Guinée, Togo, Dahomey – cultures arara, *mahi et fon*, – *Côte-d'Ivoire* et Côte-de-l'Or, Congo... Mais c'est du Nigéria que viennent surtout les Africains d'Amérique, qu'on appelle pour cette raison les *Lucumis, souvenir d'un ancien empire qui cultiva* avec une égale intensité le commerce et la guerre, l'agriculture et les arts, avant qu'on ne vienne le «civiliser» à *coups d'épée, de verroterie et de tissu rouge éclatant.*

Rien, non seulement de leurs biens mais de leur culture, ne restait aux Noirs, entassés dans les bateaux négriers, *qui atteignaient le Nouveau Monde – quand ils* y arrivaient – couverts de plaies, assoiffés, agonisants, pour y être aussitôt vendus aux enchères et à la criée au *milieu d'annonces de maquignons. Rien ne leur restait,* pas même les *orishas*, leurs divinités attachées aux arbres, au vent, à la terre, aux fleuves, au soleil, liées de très près au pays natal parce que «matérielles». A présent, il fallait les inviter, les convoquer au Nouveau Monde, les rappeler dans la langue qui dominait là-bas, le yoruba. Par le chant et la musique, les inciter à l'exode. A peine arrivés à Cuba, par exemple, les *babalaos* (ou pratiquants) rétabliront les cérémonies dans les *barracones* (dépôts où l'on entassait les esclaves).

Les arbres les plus sonores (l'acane, le fromager) vont offrir leurs troncs pour la construction des tambours; les animaux, leur peau pour les fermer; le maïs, ses grains pour les alimenter. Le culte est déjà cubain, mais c'est là-bas, près du delta du Niger, que demeure Ochum, dans le fleuve qui porte son nom, à côté de ses temples tapissés de toile jaune, la couleur de la déesse. Là-bas demeure Chango, là-bas aussi peut-être Olorum ou Oladumare, le « toujours-juste », le grand dieu caché, absent, qui a délégué ses pouvoirs à des dieux mineurs.

Ces dieux yorubas ou lucumis vont s'enrichir et se doubler en Amérique d'équivalences prises dans la mythologie chrétienne, suivant leurs ressemblances avec les saints blancs, ce qui permettra de les vénérer devant les maîtres espagnols sans limites ni châtiment. Ces équivalences sont souvent incongrues, reposant sur des attributs secondaires ou des symétries accidentelles.

Du grand dieu absent Olorum, nous n'avons qu'un symbole : un soleil à quatorze pointes portant au centre un visage ou un tournesol avec des yeux. Cette absence centrale, ce vide de l'Etre qui semble se creuser comme le cœur d'un cyclone, donne à tout le cérémonial yoruba le sens d'une convocation. L'absence rend tout dialogue médiat, toute possesssion incomplète. Il s'agit donc d'une soif de l'Etre; d'une reconquête du sacré.

Le grand dieu a transmis ses pouvoirs à un premier délégué, Eleggua, qui ouvre en son nom tous les chemins et de la même façon les ferme. Sans lui, il n'y a pas de *propitiation ni de clôture. Toute cérémonie commence et* s'achève par son salut. Dieu vêtu de blanc et rouge, dieu joueur, il fait danser celui qu'il possède sur un seul pied. Une canne le représente. On appelle le soliste liturgique l'*akpuon*, qui veut dire «coq», mais qui en yoruba peut signifier également «célibataire». Sa voix un peu nasillarde, loin de troubler l'invocation, la rend efficace, puisque le nasillement est ce qui caractérise les langues de la région du Niger.


VINCENT FOURNIER/ENGUERAND

Le groupe Guillermon de Santiago-de-Cuba.

Une fois la cérémonie ouverte par l'invocation au dieu des chemins, il convient de rendre hommage à Obatala. Délégué principal du grand dieu, c'est lui qui a reçu la mission de fabriquer le corps humain. Sa représentation symbolique est une calebasse coupée en deux, dont la moitié supérieure le désigne. A Cuba, il a été identifié à la Vierge des Mercedes, et on le vénère le vendredi. Au Brésil, il est identifié au Saint-Sacrement, et on le vénère le dimanche. Sa robe blanche, son regard qui doit toujours être évasif et son sourire réjouiront le chœur assoiffé de Présence. Son pas entraînera celui des *lyawos* ou jeunes initiés; son corps sera parmi eux, mais insaisissable, comme un oiseau derrière un écran de pétales blancs.

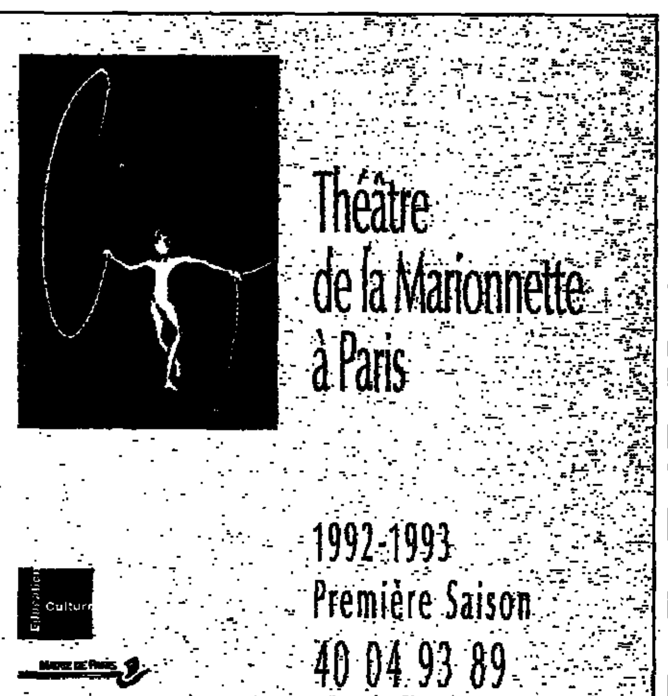
Patronne de la mer, mère de tous les *orishas* ou saints, et de tous les marins, maîtresse de l'Eau, Yemaya possède ceux qui l'invoquent, de bleu vêtus, et la danse qui l'honore est semblable au mouvement des vagues. La mer fait osciller les orchestres noirs qui officient à bord des barques, comme le corps d'écume de Yemaya oscille au centre du chœur. Les barques tracent sur l'eau une ligne qui s'efface, reparaît et se confond avec le rivage.

Le panthéon yoruba a aussi son dieu redoutable, Shango, le maître de la hache double, celui qui lance la foudre. Dieu phallique, dieu de la virilité, sa présence dans le chœur des invocateurs est celle du feu. Artilleur, il veut le combat. Libertin, il veut des adoratrices. Il insulte les homosexuels, menace à coups de tonnerre, brûle les autels couverts de fruits, et, de son regard, brise les colliers de petites perles alternées, blanches et rouges, de ses fidèles. A Cuba, Shango a été identifié à sainte Barbe.

La descente de Shango dans le chœur est une apparition de théâtre et de pantomime. Dans l'une des variantes du mythe, le guerrier arrogant a trois femmes : Oya, Oba et Ochum, qui est la préférée. Oba, qui n'obtient jamais les faveurs du roi des artilleurs, demande conseil à Ochum et la consulte : comment s'élever au grand art érotique? Ochum, menteuse et frivole, lui conseille de se couper une oreille et de l'offrir au dieu, en la mettant dans sa soupe. Oba s'exécute et Shango, à la voir désormais incomplète et toujours aussi sotte, l'abandonne. Lors de la descente du dieu, on représente cette farce, cette pochade burlesque. C'est pour le roi Shango une façon de fêter sa virilité et sa force.

Arrive finalement Babalu Aye, le dieu des malades; son passage à travers la chambre *famba* sera celui d'un homme qui se contraint, qui se plaint, qui peut à peine marcher. A Cuba, il a été identifié avec saint Lazare. Il aime les chiens et les pauvres, il apparaît parfois enveloppé de ronces vertes, comme s'il venait de la forêt, lieu où l'on reléguait jadis les lépreux. Son vêtement est fait d'un sac de sucre cousu, il porte à la cheville une chaîne qui ne fera pas défaut à ses fils, suivant la règle d'Osha. Il gronde presque tout le temps, mais il n'en aime pas moins le rhum, le tabac fort et la danse.

En même temps que les chants liturgiques de ces dieux résonnent les instruments qui les invoquent : ce sont les trois tambours *bata* : *iya* le grave, *itotele* le moyen, et *okonkolo*, l'aigu. Ces tambours, des troncs creusés au feu, taillés en clepsydre et pourvus de deux membranes iné-





gales, sont d'une sensibilité extrême. L'humidité les relâche, l'air sec et le soleil les tendent, et parfois, s'il faut en croire les interprètes – les *tocadores*, ceux qui les touchent, – un ou plusieurs tambours *bata* se relâchent quand meurt un joueur initié ; ils se désaccordent d'eux-mêmes au moment où l'on va jouer pour Ogum, c'est-à-dire accompagner les plaintes funéraires. La présence d'une femme les détend ; ils se désaccordent quand un des joueurs a eu trop récemment un contact sexuel et n'a pas pris ensuite la précaution de purifier son corps tout entier par un bain d'herbes.

Gilberto Valdès, musicologue cubain, fait remarquer : *« Bien que cela semble incroyable, les tambours* bata *s'accordent en la, tout comme n'importe quel instrument de musique. Cette note, c'est-à-dire le la de la quatrième octave du piano, le grand tambour* iya *la produit sur la plus petite de ses deux membranes. En accordant le tambour* iya, *on donne le ton à l'*itotele, *c'est-à-dire le tambour moyen, qui, lui, accordera ses deux membranes un demi-ton plus haut que celles de l'*iya. *Les* bata *donnent sept notes (huit tons), l'*okonkolo *et l'*itotele *forment entre eux un accord parfait de mi majeur. »*

Dans la Cuba coloniale, la fête du Jour des rois revêtait un caractère double. Pour les maîtres espagnols, catholiques, c'était la commémoration de l'apparition d'une route dans le ciel : une étoile l'inscrivait au-dessus de Bethléem, rapprochant les fidèles de la crèche, de la naissance du Verbe. Pour les esclaves noirs, libérés de toute tâche, ce jour-là marquait la nostalgie d'une autre route, mais qui, elle, les éloignait du lieu de naissance de leurs dieux : celle qu'avaient parcourue les bateaux négriers sur la mer violette, depuis le golfe de Guinée jusqu'à La Havane.

Le 6 janvier est pour les Espagnols le jour où l'on donne les étrennes, et c'est d'après une archive du protocole de La Havane, datée du seizième siècle, le jour où l'on voit comment les *« Noirs et Négresses de cette ville qui s'appellent rois et reines se réunissent et délibèrent ensemble et ameutent à grand tapage l'ensemble des maisons, et font scandale, et s'enivrent et se tuent »*.

Pour les Noirs, la fête est la folie de l'irrécupérable : il faut attirer les dieux, les détacher de leurs sanctuaires de Lagos ou des rives du Niger, des pierres et des arbres des autels d'Afrique où ils se tiennent, et les faire venir jusqu'aux communautés de La Havane, jusqu'aux séjours *famba* des Caraïbes, les nouvelles chambres d'initiation, les lointaines, les lampes aveugles. Les Noirs redeviennent ce qu'ils sont : ils oublient leur espagnol rudimentaire. Chaque nation arbore de nouveau ses attributs, chaque adorateur revêt le vêtement de son saint, chaque vassal l'emblème de son roi.

Dans les chroniques des Espagnols stupéfaits, tout est objet de scandale : l'alcool et la fornication, le tapage, les communautés congos ennemies (les Efo et les Efik) qui s'affrontent sur les places publiques, armées de couteaux en arêtes de poissons : la fête africaine est une danse avec la mort.



Le groupe Madera de Caracas.

En ce grand jour, dès le lever du soleil, les rues se peuplaient de *diablitos* (des petits diables), ainsi qu'on appelait les membres des communautés congos. Revêtus de leurs vêtements à carreaux ou losanges de différentes couleurs, de leurs masques en éponge et de leurs capuchons à grelots, comme on les voit sur les gravures de Landaluce et de Mialhe, ils parcouraient la ville en chantant et en buvant, car – écoutons de nouveau les archives, – *« avec la permission du gouverneur, ce jour-là se passait comme en Guinée : les membres des communautés faisaient la même chose que dans leur pays natal, et Olobanapa, le palais du gouverneur, ouvrait ses portes à la foule noire, et le gouverneur lui-même, de ses propres mains, leur jetait les étrennes. »*

Un document précieux concernant ces fêtes date du milieu du dix-neuvième siècle. Un auteur français qui voyageait à travers l'Amérique, Marmier, se félicite d'avoir vu La Havane le Jour des rois et nous donne des festivités une description qui en est la meilleure iconographie : *« Les chefs sont fastueux. Les uns avancent montés sur de hautes échasses, comme les Basques, et quand ils se fatiguent de leur marche aérienne, ils tombent dans les bras de leurs suivants qui les portent avec complaisance, tandis que d'autres prennent leurs lourdes jambes de bois et les font défiler derrière eux, avec autant de respect que les dames d'honneur portaient, jadis, la longue traîne des grandes dames. D'autres rois sont couverts de la tête aux pieds par un manteau de fibres qui imite une fourrure d'ours.*

» Il y en a qui portent sur la tête un château de plumes, une forêt de branches artificielles. D'autres encore ont le visage et le cou couverts d'un masque épais à travers lequel on voit bouger des yeux brillants. Quelques-uns tiennent à donner à leur visage l'apparence d'un oiseau de proie ou d'une bête féroce. Beaucoup marchent nus jusqu'à la taille, tatoués, les joues, les épaules et la poitrine peintes. Ceux-là au loin, comme des zèbres, avec de l'ocre ; ceux que voici, avec de la craie blanche, et d'autres, qui ne se trouvent pas encore assez noirs, se font de longues rayures de cire sur le corps. La majorité des femmes porte des robes de toile aux couleurs très vives, une fleur dans les cheveux, un cigare à la bouche, une couche de peinture rouge, verte ou blanche sur les joues. D'un pas léger, elles suivent le cortège dont elles font partie jusqu'à ce qu'elles arrivent à l'endroit où elles s'arrêtent pour danser. Sous les balcons du gouverneur, sur la place publique, au coin des rues les plus fréquentées. Le chef donne le signal. Aussitôt les musiciens se placent à ses côtés avec leurs instruments. Et quels instruments ! »

Reste à débattre de l'essentiel. Il s'agit de représenter, de donner à voir, de la façon la plus précise possible, un rituel qui, en principe, est secret, auquel, aussi en principe, ne peuvent participer que les initiés, et dont la fin est une transe – vue de l'extérieur, – une descente de l'*orisha* ou une possession – vue par les adeptes. Peut-on transporter ce rituel depuis les chambres *famba*, où résident les *orishas*, jusque sur une scène, voire dans un autre pays ? Et si on le peut, cela sert-il la religion, la tradition, ou, au contraire, la détruit-il ?

Montrer ce qu'il ne faut pas montrer ? Simuler ? S'adonner à la théâtralité pure ? Ou peut-être montrer jusqu'à un certain point, tout en gardant le centre du secret, secret.

Récemment, j'ai participé à une émission de télévision sur la musique cubaine en exil, car il y a des *babalaos* qui se sont réfugiés à Miami ou à New-York et sont en train de convoquer à nouveau les *orishas*, de les inviter à un nouvel exode. Quelle ne fut ma surprise quand j'ai vu les trois tambours rituels montrés et frappés devant les caméras ! J'ai interrogé la productrice... et découvert alors que les tambours exhibés n'étaient que des copies méticuleuses ; les originaux étant enfermés dans une armoire !

Ne pas parler de ce qui est, ne pas le dire : en cela la religion des Yorubas n'est pas différente des autres religions. L'expérience mystique, et en cela Jean Baruzzi, ce grand connaisseur de saint Jean de la Croix, serait d'accord avec un *babalao*, appartient au domaine du non-manifeste, elle ne peut être consignée ni par la parole ni par la musique.

Acceptons donc ces chants, ces danses, ces « conversations » entre les trois tambours sacrés non comme le témoignage d'une présence, comme la trace visuelle et sonore d'une visitation, mais, au contraire, comme une invitation pressante : on exige de ces dieux parfois capricieux, ou indifférents, ou distraits par d'autres occupations, qu'ils viennent enfin habiter ici. ■

(Une partie des sources d'inspiration de cet article vient des cours de Roger Bastide et de l'œuvre de Fernando Ortiz, Lydia Cabrera, Alejo Carpentier, Pierre Verger... et des nombreuses rencontres avec Jorge Amado, Miguel Barnet.)

▶ Severo Sarduy est écrivain et cubain.

AVIGNON 92

« LE CHEVALIER D'OLMEDO »
de Lope de Vega

LA TENTATION DU SAUT PÉRILLEUX

C'est l'histoire d'un jeune homme fou d'amour. Mais, bien entendu, rien ne va comme il veut. Les obstacles sont nombreux, et le jeune homme, séparé de sa dame, sombre dans le désespoir. Le «Roméo et Juliette» de l'Age d'or espagnol, c'est «le Chevalier d'Olmedo», œuvre presque inconnue en France d'un auteur peu joué, Lope de Vega, dont les libertés d'écriture, dont la folie épique choquaient le théoricien de la raison classique, Boileau.

par Francisco Rico

J'IGNORE dans quelle mesure le nom de Lope de Vega continue d'évoquer en France le portrait brossé par Boileau : « *Un rimeur, sans péril, delà les Pyrénées/Sur la scène en un jour renferme les années./Là souvent, le héros d'un spectacle grossier,/Enfant au premier acte, est barbon au dernier.* » Au nord des Pyrénées, en tout cas, la mise en perspective littéraire semble confirmer l'évidence chronologique : Lope de Vega précède Boileau, et elle atteste la liberté du théâtre espagnol, étape préalable à la rigueur d'un classicisme « *que la raison à ses règles engage* ».

Au sud des Pyrénées, la situation est inverse : la *comedia* apparaît comme un dépassement des préceptes néo-aristotéliciens (1). Boileau rejoint Cervantès quand il tonne contre les pièces qui « *ne prennent garde à aucun bon discours, ni à l'art et aux règles par lesquelles [elles] eussent pu se guider* », ces pièces qui n'hésitent pas, par exemple, à « *montrer un enfant au maillot en la première scène et le ramener, en la seconde, homme fait avec barbe au menton* » *(Don Quichotte*, I, 48*)*. Mais cette critique représente les idéaux de la génération antérieure à celle de Lope de Vega, qui tenta sans grand succès d'acclimater « *les préceptes de l'art* », les règles classiques, sur les scènes de la Péninsule. La théorie et la pratique de cette génération constituent en Espagne tout le contraire d'un horizon à atteindre : elles sont le point de départ au-delà duquel il s'agit d'aller.

Peu après 1580, lorsque Lope de Vega, âgé d'à peine vingt ans, fait irruption sur les scènes madrilènes, il se trouve lui aussi confronté à un « *spectacle grossier* » contre lequel il s'insurge : « *Ces monstres, aux multiples apparences,/vers lesquels accourent le commun et les femmes/qui canonisent ce triste exercice.* » (Je cite ce passage de *l'Art nouveau de faire les comédies*, dans la traduction de Jean-Jacques Préau, récemment publiée par *les Belles Lettres*).

On comprend que les « *apparences* » en question aient pu fasciner la masse des spectateurs : les chevaux trottinant sur les planches, les acteurs volant dans les airs ou engloutis par la terre, les toiles laborieusement peintes (où l'on pouvait voir, pour donner un exemple, telle allégorie représentant « *l'Espagne et la France se donnant l'accolade tandis que le pape les bénit* ») marquaient en définitive « l'institutionnalisation », la mise à jour technique des truquages et artifices les plus couramment associés à l'idée même de spectacle, car leur utilisation remontait aux miracles médiévaux.

La différence était qu'au Moyen Age les spectacles étaient gratuits, alors qu'au seizième siècle il fallait payer pour voir... Les compagnies italiennes en tournée étaient parvenues à faire passer à la caisse un public nombreux en lui présentant, par bribes, la tradition comique de l'humanisme tardif, qui par ailleurs offrait l'occasion de briller à des histrions aussi superbes que Ganassa, lesquels se réservaient les rôles grotesques les plus spectaculaires. (A Paris également, le Parlement avait jugé excessif le prix des entrées ; mais Vauquelin n'oublia jamais « *le bon Pantalon, ou Zany, dont Ganasse nous représente la façon et la grâce* ».)

En Espagne, le théâtre était devenu une affaire fructueuse pour les directeurs de troupe et une importante source de revenus pour les municipalités. La mise en place de lieux permanents (presque toujours des *corrales* et rarement des salles dignes de ce nom) et la fréquence croissante des représentations avaient consolidé une machine, aussi productive que coûteuse, qu'il convenait d'alimenter en satisfaisant les goûts d'un public majoritairement composé d'artisans, de petits commerçants et d'oisifs. Comme on pouvait s'y attendre, ils appréciaient surtout les éléments les plus grossiers de la représentation.

Dans ces conditions, tenter le saut périlleux en faveur duquel plaidaient Cervantès et les partisans du classicisme pouvait paraître insensé. Si l'on voulait que le théâtre ne demeurât pas confiné dans les livres, il fallait s'adapter aux circonstances, trouver un terrain d'entente entre les *corrales* et la haute littérature. A première vue, tel était, sans plus, le but de Lope de Vega : « *Puisqu'il faut bien/que le vulgaire dompte par ses lois/la vile chimère de ce monstre comique* », et, d'autre part, « *puisque de suivre l'Art il n'y a plus moyen* », il semblait sensé de choisir, « *entre ces deux extrêmes, un terme moyen* ».

En art, les moyens termes et les compromis sont en général de piètre valeur. Néanmoins, Lope de Vega connut un triomphe rapide et durable, dont on retrouve la trace dans une multitude de textes admirables qui n'ont rien perdu de leur fraîcheur. En bref, Lope remet en question l'orthodoxie aristotélicienne pour revenir aux sources de la *mimésis*. Il assigne pour objectif à l'art dramatique d'établir un contact étroit avec la nature, et propose une conception généreuse du théâtre « miroir de la vie ». A l'Aristote de la *Poétique*, il préfère celui de la *Rhétorique*, « *celui qui essaie de découvrir et systématiser les procédés permettant de gagner la faveur du public* » (A. Blecua), de le toucher et de l'émouvoir, en premier lieu grâce à la beauté du langage.

Dans *lo Fingido verdadero (la Fiction véridique)*, Lope de Vega le montre de manière extrêmement claire quand, Saint-Genest proposant à Dioclétien de jouer une pièce de Plaute ou de Térence, l'empereur réplique qu'il a le « *goût d'un Espagnol/et si on me donne du vraisemblable,/je ne fais pas tant attention aux préceptes ; /leur rigueur me fatigue plutôt, et j'ai vu/que ceux qui cherchent à respecter l'art/du naturel jamais n'atteignent nulle part* ».

Qu'y a-t-il, en effet, de plus « vraisemblable » et de plus interdit par les « préceptes » que de mélanger le tragique au comique ? Cela dit, si Lope de Vega opte résolument pour ce mélange, ce n'est pas tant – ou pas seulement – parce que « *c'est cette variété qui enchante plus que tout* », mais d'abord parce que ce mélange peut, lui seul, répondre à l'ordre des choses, au modèle de la Nature, « *qui tire sa beauté de telle bigarrure* ».

Pour Lope de Vega, « *chercher le naturel* » signifie surtout s'ouvrir à la réalité contemporaine, l'explorer dans sa complexité et sa totalité, la faire apparaître à travers ses moments les plus significatifs, y compris les plus triviaux, mais toujours magnifiés par la poésie. Car il s'agit de donner au théâtre valeur d'exemple, et, sans jamais perdre de vue la vérité de la vie, peindre le monde, conformément aux leçons d'Aristote, comme il pourrait et devrait être.

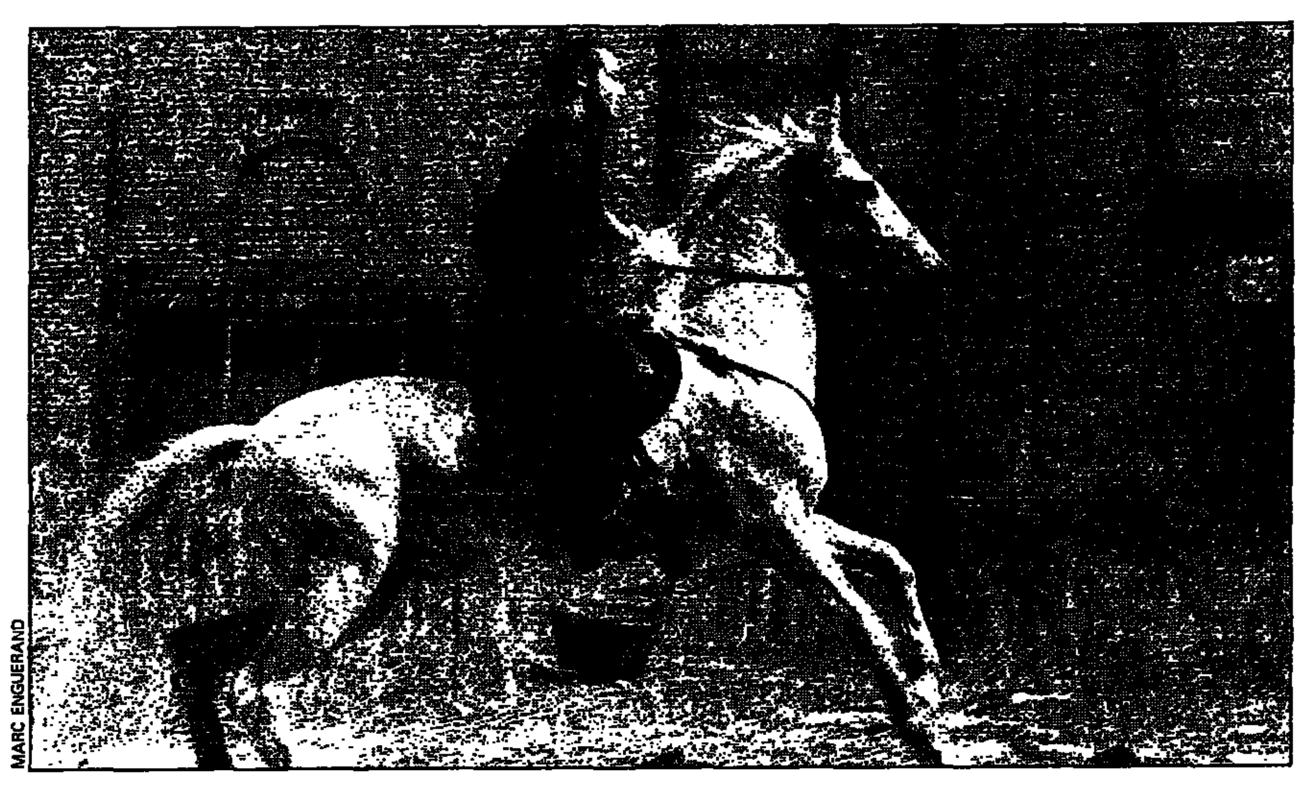
C'est lorsqu'il poursuit ces enjeux que s'exprime le meilleur Lope de Vega. En faisant jouer ces éléments sur des situations de la vie courante avec un tout petit nombre d'éléments très simples (sans doute suffit-il, comme le résuma un jour Tirso de Molina, d'« *un billet, deux rubans,/un verre d'eau ou un gant* »), en se délectant de la grâce et de l'élégance des mots, en offrant toutes leurs chances à la voix et au geste, Lope de Vega donne un éclat particulier à la veine sans doute la plus pure de la scène espagnole.

Son œuvre témoigne d'un savoir-faire théâtral extrêmement efficace, sans pour autant crouler sous les « effets » ni se réduire à du simple spectaculaire. Au contraire, elle garde toujours les yeux grand ouverts à la fois sur la réalité et la littérature. L'action est rapide et resserrée, impressionniste, mais il ne déplaît pas à l'auteur de s'attarder pour peindre un tableau de mœurs, pour ouvrir une parenthèse étrangère à l'intrigue centrale, afin de faire savourer le bouquet d'une conversation raffinée et spirituelle. Le lyrisme naît de la variété des mètres, des images, de la diversité des styles.

Le résultat, c'est la comédie des amours – dédains et équivoques entre dames et galants de la petite noblesse de cour. Ou bien, une intrigue plus piquante, plus romanesque, qui se passe dans des paysages et des temps lointains. Ou bien encore, une histoire moins frivole, peut-être même tragique, centrée sur un événement imprévu venant troubler la paix d'un milieu rural où évoluent de riches paysans, dignes et prudents. Dans tous les cas de figure, il s'agit de *comedia* espagnole par excellence.

Comedia et *espagnole*, indéniablement. Espagnole, parce que, quels que soient le cadre et l'argument, ce qu'elle dessine est une version *stylisée des comportements*, des idées et du langage de l'Espagne. Aucune tradition dramatique de l'époque n'a ouvert aussi largement une fenêtre sur la réalité immédiate, sans en exclure *le plus infime* et *le plus modeste* détail. Lope de Vega se représentait « le naturel », dont il avait fait son objectif, *sub specie Hispaniae*. Ne nous laissons pas abuser par les aventures singulières et les événements extraordinaires qui, souvent, introduisent et orientent l'intrigue, simples prétextes destinés à préparer l'entrée en scène du véritable sujet, à savoir la vie espagnole vue à travers ses menus faits quotidiens, ses espoirs et ses obsessions. Mais toujours dans les couleurs de la poésie et de la passion.

Passion des personnages et passion du poète. « *Des tréteaux* », « *deux acteurs* » et « *une passion* » suffisaient, avoua Lope de Vega, pour mettre sur pied une comédie. Il n'en est pas de meilleur exemple que ce *Chevalier d'Olmedo* choisi par Lluis Pasqual. Sa virtuosité de construction est prodigieuse. Lorsque la pièce fut créée, vers 1620, la totalité du public connaissait la légende du chevalier, et chacun avait en mémoire les paroles d'une chanson extrêmement connue à l'époque : « *C'est dans la nuit qu'ils l'ont tué* ». La pièce est intégralement constituée d'un unique et long flash-back : elle commence par la mort du chevalier dans la mémoire des spectateurs, puis revient en arrière pour révéler peu à peu les circonstances et l'injustice de cette mort. C'est pourquoi, dans les scènes nombreuses, débordantes d'humour et de joie de vivre, interviennent continuellement des présages funestes ; et dans le présent de la représentation convergent le futur et le passé de l'intrigue.



MARC ENGUERAND

« C'est dans la nuit qu'ils l'ont tué », dit la chanson du chevalier d'Olmedo. Sa mort habite les mémoires, la pièce est comme un flash-back. Incarné en la personne de Jean-Marc Barr, il hante la Cour d'honneur.

Le drame repose sur la condition de Don Alonso, le chevalier d'Olmedo, qui partout, vit en étranger. N'étant pas citoyen de Medina, le fait même d'y gagner les faveurs de Dona Inés et de cultiver cet amour en récoltant les triomphes sous les yeux de la ville entière, lui attire des haines qui le perdront. Obligé de rester reclus à Olmedo et de s'en remettre à des intermédiaires pour éviter qu'on ne marie la dame à un autre, que peut-il faire si ce n'est se perdre dans un fatras de chimères et de craintes, inspirées par des pressentiments plus que par des certitudes ? La progression dramatique culmine et l'intrigue approche de son dénouement lorsque le chevalier rencontre l'Ombre, qui est, littéralement, la sienne propre : intrus à Medina, démoralisé à Olmedo, relégué aux marges de l'action, perdu dans ses rêveries et ses doutes, il finit par rester définitivement seul avec ses fantômes.

Lope de Vega met en évidence la fatalité de ce destin, la solitude du chevalier en le tenant éloigné de la scène pendant une bonne partie de la pièce : il *montre moins le personnage qu'il ne le raconte*. Ainsi, Don Alonso est-il une absence et une nostalgie, une silhouette qui passe, à peine entrevue, aussitôt évanouie. Plus, sans doute, que le jeu incroyablement habile des temps, des lieux et des actions, l'important, c'est la passion qui anime le chevalier, c'est la richesse des points de vue à partir desquels l'auteur explore tous les recoins de l'expérience, et saisit l'inépuisable palpitation de la vie.

Lope de Vega appela *le Chevalier d'Olmedo* une « tragi-comédie ». Tragédie, car, conformément aux canons de la doctrine classique, la pièce se termine par la mort du héros et s'inspire d'une histoire réelle. Comédie, car, dans la perspective de l'Art nouveau, une grande partie du texte se réfère à des « actions humbles ou plébéiennes », pour y faire largement entrer le réel quotidien. Tragi-comédie, seule formule capable de rendre justice au « naturel ». Ainsi Lope de Vega réfutait Cervantès tout autant que Boileau. ■

(Traduit par Gérard Richet.)

(1) Terme désignant une dramaturgie qui se réclame des théories d'Aristote, notamment fondées sur l'illusion du vrai, l'identification aux personnages, ainsi que sur la règle des trois unités et le rôle du destin dans le dénouement du conflit.

▶ **Francisco Rico est professeur à la Real academia espanola de Madrid.**







TRISTAN VALES/ENGUERAND

Repartir de zéro, réinventer les rituels qui conviennent à cette fin du vingtième siècle.

DIONYSOS LE CHAOS TANT MIEUX

Le corps est en pleine rébellion. Se débarrasser du corps : est-ce là le rêve de tout jeune chorégraphe ? Plié, catapulté, jeté, suspendu, le corps dansant vit des moments difficiles. La danse s'y sent à l'étroit. Elle y implose. Déjouer les limites du corps, en refuser les contraintes, lui chercher des extensions possibles, comme le cinéma ou la vidéo. Les chorégraphes s'ouvrent à tous les arts. Dégénérescence, régression, disent certains. Plutôt mise à plat pour repartir d'un pied nouveau, léger.

L'ART chorégraphique s'est ouvert à la théâtralité, à l'écrit, aux arts plastiques. Cette liberté d'emprunter sans vergogne explique le bond en avant de la danse contemporaine en Europe. Le corps est devenu, souvent, un moyen d'expression parmi d'autres. Les pessimistes disent même qu'il ne s'agit plus de danse. Plus personne ne sait quel sens donner à l'« écriture chorégraphique ». Et s'il s'agissait plutôt d'un changement radical ? Une sorte de *tabula rasa* visant à renouveler formes et contenus. Des formes... Les modèles sont morts. On s'est aperçu qu'on ne devenait pas chorégraphe parce que l'on avait été initié à la technique Cunningham : cette méthode apprend à danser, pas à créer. Encore moins à acquérir la science infuse du maître, comme ses imitateurs en ont eu, trop souvent, l'illusion. Il en va de même de toutes les techniques.

Il n'y a pas recul de la danse. Il y a recherche de situations différentes. Se balancer par terre peut paraître sacrilège, symboliser le signe d'une société qui va mal : n'est-ce pas plutôt le désir de retrouver des états proches de la transe, des énergies qui permettent de franchir les limites mêmes du corps ? Secousses au sol, gestes répétés à l'infini, rythme frénétique, chutes violentes indiquent le besoin de repartir de zéro, de réinventer les rituels qui conviennent à cette fin de XXe siècle, en un simulacre d'appropriation de formes médiumniques (gesticulations, cris, souffles), avec l'espoir que le corps soit, à nouveau, habité. Possédé.

On ne dira jamais assez l'influence du buto sur la chorégraphie occidentale. La conception japonaise – selon laquelle le corps est un médium traversé par les forces négatives et positives du monde – trouve des résonances profondes parmi la jeunesse. Le buto est lent, violent, très intériorisé. Ses références s'apparentent au surréalisme. Les danseurs sont fascinés par la liberté mentale des Japonais, la manière dont ils mêlent la philosophie à l'acte de danser. Cette influence, très forte au début des années 80, se prolonge, aujourd'hui, sous une forme exacerbée, asséchée. Comme si cette usure qui côtoie le vide avait le pouvoir du renouvellement. Epuiser le corps pour que renaisse l'émotion.

Est-ce un hasard ? Les chorégraphes intéressés par ces manipulations ont souvent reçu une formation visuelle. Karine Saporta a fait de la photo, en même temps qu'elle étudiait la philo et la danse. Joëlle Bouvier et Régis Obadia ont toujours dit leur attachement à la peinture, qui a marqué leurs débuts (Dado, Velickovic...). Les deux grands représentants de cette tendance, les Flamands, Jan Fabre et Wim Vandekeybus, sont diplômés des Beaux-Arts. Ils ont exposé dans des galeries, avant de créer des spectacles, conçus comme des œuvres *in situ*, déterminées par les lieux. La personne vivante, en représentation sur une scène, est peut-être, pour eux, un moyen de régler l'éternel problème de la figuration dans les arts plastiques. Ils s'attaquent au corps, comme on modifie, à l'infini, une terre sous le couteau à sculpter. Leurs spectacles sont des « dessins animés », en accéléré. Jan Fabre est invité pour la deuxième fois à la Dokumenta de Kassel, manifestation qui réunit la fine fleur de l'art contemporain.

Chez Wim Vandekeybus, un corps qui ralentit est un corps en danger. Il sera happé par les métamorphoses de décors hyper-sophistiqués, qui fonctionnent comme des pièges à danseurs. Avec le Canadien Edouard Lock, les deux Flamands représentent ceux qui poussent le plus loin les possibilités athlétiques du corps.

Que fait Forsythe ? La même chose que ces quasi-autodidactes. Lui, il se sert de ce qu'il connaît : le ballet classique. « L'en-dehors » – ce décalage complet de l'axe de la hanche, – les pointes, ne sont-ils pas autant de positions anti-naturelles, créées pour plier le corps au service d'une idée : l'élévation, l'angélisme ? « L'en-dehors » permet de monter les jambes à des hauteurs vertigineuses, et selon des angles inaccessibles au commun des mortels. Un matériau de rêve que le chorégraphe américain emmène hors des frontières connues de l'orthodoxie classique. Il dé-figure le classique pour mieux le défriper. Equilibres risqués, déhanchements de contorsionnistes : sa danse cassée, sabotée tout exprès, brille de l'éclat des fleurs vénéneuses.

Forsythe a l'habitude de faire référence à l'œuvre de l'architecte Daniel Libeskind : il nourrit sa création auprès de ceux qui tirent des lignes nouvelles dans l'espace de la pensée. Il participe, lui aussi, à cette mise à plat qui renouvelle notre vision. Ce passé recomposé est aussi au programme d'Angelin Preljocaj : après *Noces*, il donnera sa propre version de *Parade*.

Simulations, simulacres, qu'importe ! Dans ces retours vers les origines, il y a toujours un moment où l'évidence saute aux yeux : le corps n'obéit plus. Que faire ? Le filmer, évidemment. Avec les trucages, les perspectives, on en vient à bout.

La récente création d'Anne Teresa de Keersmaeker, *Erts*, est à ce titre exemplaire : musiques, danse, et vidéos créent un opéra où le vivant et l'artificiel se relaient, se croisent, se répondent avec l'audace et la complexité d'une partition multi-médias, où tout est agencé au cordeau, où tout donne pourtant l'impression du chaos. Keersmaeker, avec *Erts*, a pris une longueur d'avance sur tous ceux qui tentent les alliances, souvent impossibles ou démodées, des arts entre eux.

Joëlle Bouvier et Régis Obadia, eux, ont choisi de séparer les genres. D'un côté, le spectacle vivant, de l'autre, des chorégraphies écrites pour la caméra. Ainsi, dans leur film, *l'Etreinte*, un couple s'enlace et rebondit sur un canapé, emporté par l'élan amoureux, en un mouvement continu, totalement irréaliste, totalement vrai. De même, dans *la Noce*, histoire torride d'un mariage qui hésite entre viol et consentement, ils allument un vrai incendie. Ce feu, dont ils rêvaient depuis longtemps, on ne peut le réaliser qu'au cinéma.

Avec le spectacle vivant, quand le corps ne suffit plus, les chorégraphes prennent les mots. Dans cette alchimie dangereuse chorégraphie-théâtre, Pina Bausch, qui a tout osé, reste la référence absolue et inégalée. La danse, qui, avant elle, pensait que les mots, les paroles, étaient des béquilles – l'aveu d'une impuissance à chorégraphier, – les a peu à peu amadoués.

On peut inventer des pas sur un texte existant. Deux réussites : *Meublé sommairement*, de Dominique Bagouet (texte d'Emmanuel Bove), et *Gravures*, de Daniel Larrieu (texte de Pétrarque). Démarche plus intéressante, plus ouverte sur l'avenir : celle des chorégraphes qui commandent un texte, comme on commande une musique ; un ensemble de mots qui verront le jour en même temps que les gestes. Le récit de Claude-Henri Buffard, qui courait d'un bout à l'autre de *la Légende de Roméo et Juliette*, nous avait personnellement paru plein d'intérêt, maladresses et complaisances comprises. Sa banalité volontaire, son humour plein de bon sens, montrait combien la vie, pour Gallotta, est préférable à la mort, surtout quand il s'agit d'amour !

Aux Etats-Unis aussi, la parole envahit la danse. Une parole de colère. Elle dénonce la condition faite aux créateurs, aux Noirs, aux homosexuels. Elle change radicalement un style, jusque-là axé sur le mouvement et la forme. D'autres, à l'exemple d'Elisabeth Streb, cèdent, eux aussi, à la tentation du personnage transformé en boulet de canon, manipulé comme un objet. Un corps qui perd le souffle. Un corps pour s'oublier.

Il faut s'appeler François Verret pour aller ressourcer la danse à l'ombre des usines et des prisons. Il revendique la marginalité de l'artiste. Il se méfie de tout ce qui ressemble à l'institution. Il jette des passerelles entre lui et les exclus, les chômeurs et les prisonniers. Depuis *Faustus*, il y a deux ans, il explique que sa création « vraie » se situe en amont du spectacle, dans la gestation d'un travail qui se forge à l'écoute des abandonnés. Il renoue avec la démarche de Jean Weidt, danseur communiste allemand, qui après la seconde guerre mondiale, alors qu'il connaissait en France un succès d'estime, retourna à Berlin-Est, sa ville natale, mettre ses ballets au service des travailleurs. Dans les années 70, seule la parole militante importait... Dans les années 90, « l'établi » n'est plus un intellectuel travesti en ouvrier. Il est chorégraphe : il parle au corps souffrant pour que la tête aille mieux.

Les danses qui s'inventent sur la musique des « rappers », leurs figures répétitives et complexes s'apparentent aux mouvements forcenés de la recherche contemporaine, comme ceux de Louise LeCavalier, vedette du Montréalais Edouard Lock. A moins que ce ne soit l'inverse. Les clips vidéo, par le biais de la télévision, propagent ces figures dans le monde entier. Expressions des minorités afro-américaines et hispaniques, elles sont adoptées, en Europe, par ceux qui se sentent, eux aussi, exploités ou mal intégrés. Déjà, les jeunes Arabes, en France, ont une manière de « rapper », plus déhanchée, plus souple aussi. Il se pourrait que le rap se métisse avec la danse orientale (1)... Les Hispaniques des ghettos new-yorkais veulent partir à la recherche de leurs racines espagnoles : ils finiront bien par rencontrer le vaudou, les danses d'exorcisme et les rythmes qui les accompagnent.

La lignée apollinienne – ballet classique, Balanchine, Cunningham – est rompue : la danse, maladroitement peut-être, repart vers Dionysos, le chaos, le désordre, le mélange des genres, tout ce dont l'homme a besoin pour échapper aux pesanteurs de son existence. A la pression du temps, aux contraintes sociales. Ces soubresauts, violents et primitifs, annoncent-ils le retour du sacré, tant annoncé pour le XXIe siècle ?

DOMINIQUE FRÉTARD

(1) *Dansons Magazine* a publié dans son numéro d'avril dernier un dossier intitulé « Le rap et la culture hip-hop », 52 p., 40 F.

LES SOUVENIRS
d'Alain Crombecque

HUIT ANNÉES DE FESTIVAL

En 1985, succédant à Bernard Faivre d'Arcier, Alain Crombecque prenait la direction du Festival d'Avignon. En 1992, il prend celle du Festival d'Automne et, l'an prochain, Bernard Faivre d'Arcier reviendra à Avignon. Pendant ces huit ans, le Festival a répondu à l'évolution de la scène française et gardé sa place de « manifestation théâtrale la plus importante du monde occidental » et de creuset pour la création. En même temps, il a été marqué par Alain Crombecque, personnage discret, qui ne croit pas aux vertus des affrontements mais sait faire adopter ses options et assumer les risques. C'est en images qu'Alain Crombecque nous a confié ses souvenirs. Dans la masse des spectacles, il a choisi quelques-uns de ceux qui lui paraissaient représenter les caractères singuliers du Festival.


Gérard Desarthe dans « Hamlet », par Patrice Chéreau.


André Marcon dans « l'Inquiétude », de Novarina.


« Le Ramayana ».


« Le Mahabharata », de Peter Brook.

Le Mahabharata, par Peter Brook et Jean-Claude Carrière, en 1985, premier spectacle donné à la carrière Callet de Boulbon, un triomphe mondial, « un poème du monde ».

Poème du monde également, *le Soulier de satin*, de Claudel, dans sa version intégrale en 1987 à la Cour d'honneur. Un pari énorme d'Antoine Vitez, en quelque sorte l'accomplissement d'années de travail d'un metteur en scène avec des comédiens. « Avignon était une étape régulière pour Antoine Vitez. Dans la Cour, avec *Lucrèce Borgia, le Soulier de satin, la Célestine*, et puis il y a eu les quatre pièces de Molière au cloître des Carmes, *Catherine* à Théâtre-Ouvert, *les Apprentis sorciers* à Benoît-XII, *Phèdre* dans le « off », les lectures au Verger, les spectacles musicaux au Théâtre municipal et au cloître des Célestins... Antoine Vitez a été une figure emblématique du Festival. »

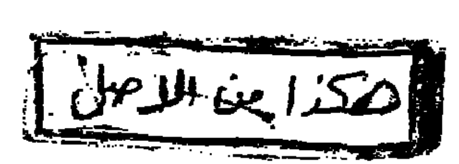
A plusieurs reprises, André Marcon est venu dire des textes de Valère Novarina. « La présence d'auteurs contemporains est indispensable. Novarina n'est pas le seul. La liste est longue – Marie Redonnet, Pascal Rambert, Louis-Charles Sirjacq, Catherine Anne, *entre autres*, et en dehors même de « célébrités » : Georges Perec, Robert Pinget, Nathalie Sarraute, Heiner Müller... »

Chaque année, le théâtre rend hommage à la poésie et le Festival à un poète. En 1990, à René Char. Il y a eu aussi Francis Ponge, Michel Leiris, André Frénaud, Jean Tortel, Edmond Jabès, Aimé Césaire... Cette année, Octavio Paz.

Un cheval noir dans la carrière Callet : c'était *la magie de Zingaro*, « théâtre équestre », après avoir été cabaret, avant de devenir opéra, et toujours poésie, toujours équestre. Mieux que des montures, *les chevaux sont les partenaires* des cavaliers, c'est ce qui les rend les uns et les autres si fascinants.

Une autre grande légende du monde après *le Mahabharata*, une autre grande légende indienne. L'épopée du *Ramayana*, venue cette fois de son pays d'origine « pour signifier la présence des cultures extra-européennes, classiques et populaires », que depuis toujours Alain Crombecque aime et fait aimer. C'est ainsi que sont venus des artistes d'Afrique, du Pakistan, des Antilles, d'Indonésie, d'Iran, cette année d'Amérique latine et centrale.

Intolérance, le film de Griffith projeté à la Cour



LA SÉLECTION DE LA SEMAINE

CINEMA

Tous les films nouveaux

Bob Marley : Time Will Tell

de Declan Lowney,
avec Bob Marley, les Wailers.
Américain (1 h 30).

Montage-hommage au « pape » du reggae, avec extraits de concert, entretiens et scènes backstage, pour dessiner le portrait d'un grand musicien qui était aussi un homme engagé.

VO : Trianon, 18e (46-06-63-66).

Deux Yeux maléfiques

de George Romero,
avec Adrienne Barbeau, Ramy Zada, Harvey Keitel, Madeleine Potter.
Italien (1 h 45).

Deux moyens métrages d'un des spécialistes reconnus du cinéma d'horreur.

VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (45-08-57-57) ; George V, 8e (45-62-41-46).
VF : Rex, 2e (42-36-83-93) ; U. G. C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59).

Elles craquent toutes sauf une

de Robert Shaye,
avec Christ Young, Keith Coogan, Josie Bisset, Beau Dremann, Trisha Leigh Fisher.
Américain (1 h 27).

Comédie hollywoodienne type pour l'été, avec mélange de sentimentalisme adolescent (la drague au lycée) et de reportage magazine sur un fait de société (le divorce). En tous cas, la partie rétro est prétexte à réentendre quelques tubes de Gene Vincent, Bo Diddley et Chuck Berry.

VO : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46).

Gladiateurs

de Rowdy Herrington,
avec James Marshall, Cuba Gooding Jr, Robert Loggia, Ossie Davis, Brian Dennehy.
Américain (1 h 38).

Un jeune homme en colère des bas quartiers de Chicago est entraîné à boxer dans des combats illégaux pour sauver son père de la déchéance.

VO : U. G. C. Odéon, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46).
VF : Rex, handicapés, 2e (42-36-83-93) ; U. G. C. Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31) ; U. G. C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; U. G. C. Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, dolby, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (45-22-47-94).

Sans rémission

de Edward James Olmos,
avec Edward James Olmos, William Forsythe, Pepe Serna, Danny de La Paz, Evelina Fernandez, Cary-Hiroyuki Tagawa.
Américain (2 h 06).

Chronique à vif de la survie dans un pénitencier californien de prisonniers mexicains, qui influencent les jeunes délinquants des quartiers hispaniques de Los Angelès.

VO : Gaumont Les Halles, dolby, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Hautefeuille, handicapés, dolby, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, handicapés, dolby, 14e (43-35-30-40).
VF : Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, dolby, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

Sélection Paris

A Brighter Summer Day

de Edward Yang,
avec Zhang Zhen, Lisa Yang, Zhang Guozhu, Elaine Jin, Lin Hongming.
Taïwan (3 h 05).

Chronique de la vie d'un adolescent, perturbée par les bagarres du lycée, les rivalités amoureuses et la répression politique, *A Brighter Summer Day* a le souffle d'une grande fresque et la précision d'un portrait intimiste.

VO : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

Carne

de Gaspar Noé,
avec Philippe Nahon, Blandine Lenoir, Frankye Pain, Hélène Testud.
Français (40 mn).

Avec les méthodes et les effets de la presse à scandale, ce moyen-métrage entraîne dans une vertigineuse plongée dans les phobies, les détresses et les pulsions d'un pauvre type.

Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

I Was on Mars

de Dani Levy,
avec Maria Schrader, Dani Levy, Mario Giacalone, Antonia Rey, Penny Arcade, Luis Caballero.
Américain (1 h 26).

Surprenante, inquiétante et humoristique découverte de New-York aux côtés d'une brave ingénue polonaise qui inventera d'originales méthodes de survie dans la métropole hostile.

VO : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).



« Morocco » de Josef von Sternberg.

Opening Night

de John Cassavetes,
avec Gena Rowlands, John Cassavetes, Ben Gazzara, Joan Blondel, Paul Stewart, Zohra Lampert.
Américain (2 h 24).

Balayant les frontières entre théâtre et réalité, la folie sublime de Gena Rowlands suivie au plus près par l'hypersensible caméra de Cassavetes emporte le film en un bouleversant envol.

VO : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

Retour à Howards End

de James Ivory,
avec Anthony Hopkins, Vanessa Redgrave, Helena Bonham Carter, Emma Thompson, James Wilby.
Britannique (2 h 22).

James Ivory retrouve E. M. Forster pour le plus acide de ses portraits de la bonne société victorienne, avec une éblouissante Emma Thompson dans le rôle principal.

VO : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, dolby, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, dolby, 7e (47-05-12-15) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, TodAO, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran, dolby, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79).

La Sentinelle

de Arnaud Desplechin,
avec Emmanuel Salinger, Thibault de Montalembert, Jean-Louis Richard, Valérie Dréville, Marianne Denicourt, Jean- Luc Boutté.
Français (2 h 24).

Entre film d'espionnage et chronique adolescente, l'histoire du gentil jeune homme qui décide de prendre sur lui les saletés de l'Histoire aura été la meilleure découverte du cinéma français depuis longtemps.

Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

The Player

de Robert Altman,
avec Tim Robbins, Greta Scacchi, Fred Ward, Peter Gallagher, Whoopi Goldberg, Brion James.
Américain (1 h 58).

Robert Altman, qui connaît bien les lieux et a quelques comptes à régler, donne une description au vitriol des mœurs hollywoodiennes, tout à fait amorale et réjouissante.

VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (45-08-57-57) ; U. G. C. Odéon, dolby, 6e (42-25-10-30) ; U. G. C. Rotonde, dolby, 6e (45-74-94-94) ; U. G. C. Champs-Elysées, handicapés, dolby, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-57-90-81) ; U. G. C. Gobelins, dolby, 13e (45-61-94-95) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; U. G. C. Maillot, 17e (40-68-00-16).
VF : U. G. C. Opéra, dolby, 9e (45-74-95-40) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

Reprises

Les Ailes du désir

de Wim Wenders,
avec Bruno Ganz, Solveig Dommartin, Otto Sander, Curt Bois, Peter Falk.
Franco-allemand, 1986-1987, noir et blanc et couleurs (2 h 06).

La chute de l'ange précédait celle du Mur dans cette parabole magique sur l'amour et le partage, l'Histoire et la liberté, inventée par un cinéaste au regard à la fois aigu et poétique. Qui a dit que nul n'était prophète en son pays?

VO : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

Morocco

de Josef von Sternberg,
avec Gary Cooper, Marlene Dietrich, Adolphe Menjou.
Américain, 1930, noir et blanc (1 h 30).

Tout le monde a oublié que ce film s'est appelé *Cœurs brulés* (comme la série de TF 1) à sa sortie en France, mais tout le monde se souvient du duo d'amour nord-africain entre Marlene Dietrich et Gary Cooper, et plus d'un prétendra avec assurance qu'il s'agit de la plus belle réussite du tandem Dietrich-Sternberg. Autant dire une pure merveille.

VO : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

Peter Pan

de Hamilton Luske,
Clyde Geronimi,
Wilfred Jackson,
Américain, 1953 (1 h 17).

Après *Hook*, le retour de la version originale, ou du moins ce qui passe pour tel depuis que l'imagerie Disney a occulté le conte de Barrie. Mais ce sera une bénédiction pour les parents, si l'été est pluvieux...

VF : Forum Orient Express, handicapés, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; U. G. C. Montparnasse, handicapés, 6e (45-74-94-94) ; George V, dolby, 8e (45-62-41-46) ; U. G. C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; U. G. C. Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, handicapés, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

The Rose

de Mark Rydell,
avec Bette Midler, Alan Bates, Frederic Forrest, Harry Dean Stanton.
Américain, 1979 (2 h 15).

Chute et rédemption d'une chanteuse de country rock, magnifiée par la prestation vocale et scénique de Bette Midler.

VO : Bretagne, dolby, TodAO, 6e (36-65-70-37).

Top Hat

de Mark Sandrich,
avec Fred Astaire, Ginger Rogers, Edward Everett Horton, Helen Broderick.
Américain, 1935, noir et blanc (1 h 41).

Joue contre joue comme le dit la chanson, Fred Astaire et Ginger Rogers célèbraient les plus élégantes noces de la danse et du cinéma, transformant les quiproquos d'opérette en rêve magique et enthousiasmant.

VO : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89).

Festival

Intégrale Ingmar Bergman

Quatrième et dernière semaine de l'intégrale Ingmar Bergman au Saint-André-des-Arts. Sept jours, sept films, à raison de cinq séances par film (*la Flûte enchantée*, avec quatre séances, fait exception). *L'Attente des femmes*, le mercredi, se concrétisera le jeudi par *Une leçon d'amour*. *Musique dans les ténèbres*, mélodrame méconnu des débuts du cinéaste, sera suivi de *la Flûte enchantée* (opéra filmé dans le vieux théâtre de Drottningholm, en 1975). Marqué par la guerre froide et par la crainte de l'apocalypse nucléaire, *le Septième Sceau*, présenté dimanche, offre quant à lui une vision inquiétante de la Suède du seizième siècle, ravagée par la peste et l'intolérance. Cette intégrale, commencée le 17 juin, s'achèvera avec l'un des premiers films du grand cinéaste, *Ville portuaire* (1948), lundi 13, suivi des succulentes et irréfutables *Fraises sauvages*, mardi 14 juillet.

Le Saint-André-des-Arts. Tél. : 43-26-48-18. Jusqu'au 14 juillet.

Séance spéciale

La « nuit américaine »

Un voyage américain en quatre grands films, et une réflexion sur le pouvoir, la violence, et la folie. Les noctambules pourront apprécier le duel à mort entre Bette Davis et Joan Crawford dans *Qu'est-il arrivé à Baby Jane?* d'Aldrich, et, vingt ans avant Kevin Costner et *Danse avec les loups*, cette autre tentative d'exorciser la culpabilité de l'Amérique qu'était *le Soldat bleu* de Ralph Nelson. A l'affiche également, deux femmes, l'une cible et l'autre fatale, *la Femme à abattre* de Raoul Walsh, classique du film noir, avec Humphrey Bogart, et *la Femme et le Pantin*, de Josef von Sternberg avec Marlène Dietrich. Pour 70 francs (petit déjeuner compris), cette « nuit américaine » sera ponctuée par divers extraits de films et quelques courts-métrages.

Action Rive Gauche, Tél. : 43-54-47-62. Le 10 juillet, à partir de minuit.

La sélection « Cinéma » a été établie par Jean-Michel Frodon.

Les entrées à Paris

A l'orée d'une saison estivale encore plus pauvre que d'ordinaire en nouveautés, le bilan des six premiers mois de l'année accuse un nouveau déficit de 3 % par rapport à l'an dernier, qui avait enregistré un très mauvais résultat (on incrimina alors la guerre du Golfe), descendant pour la première fois au-dessous du seuil psychologique des 120 millions d'entrées dans l'année. Au lieu de jouer les docteurs Coué en pronostiquant un retour prochain aux scores de jadis, les professionnels et les pouvoirs publics devraient peut-être s'interroger sur la manière dont le cinéma peut survivre en France à 115, voire 110 millions d'entrées.

Du moins l'année avait-elle bien commencé du point de vue des parts de marché respectives des cinémas français et américain, avec 44 % aux films français le premier trimestre, alors qu'ils s'étaient contentés de 32 % pour la période correspondante de 1991. Au succès de *Tous les matins du monde* (sorti en décembre) s'étaient ajoutés les chiffres respectables de *l'Amant* et dans une moindre mesure du *Bal des casse-pieds* et de *Dien Bien Phu*, si le score de *Betty* aura été une déception. Mais ensuite, après le coup de semonce *JFK*, la sortie de *Nerfs à vif*, *Hook* et *Basic Instinct* grignotait cet avantage. Seul *Indochine* aura fait face, tandis que Claude Lelouch et sa *Belle Histoire* ou Beineix et son *IP5* essuyaient une défaite, que Delon et son *Casanova* subissaient une déroute, tout comme les *Confessions d'un Barjo*. En toute fin de saison, *le Zèbre* a pourtant sauvé l'honneur, avec 240 000 entrées en trois semaines.

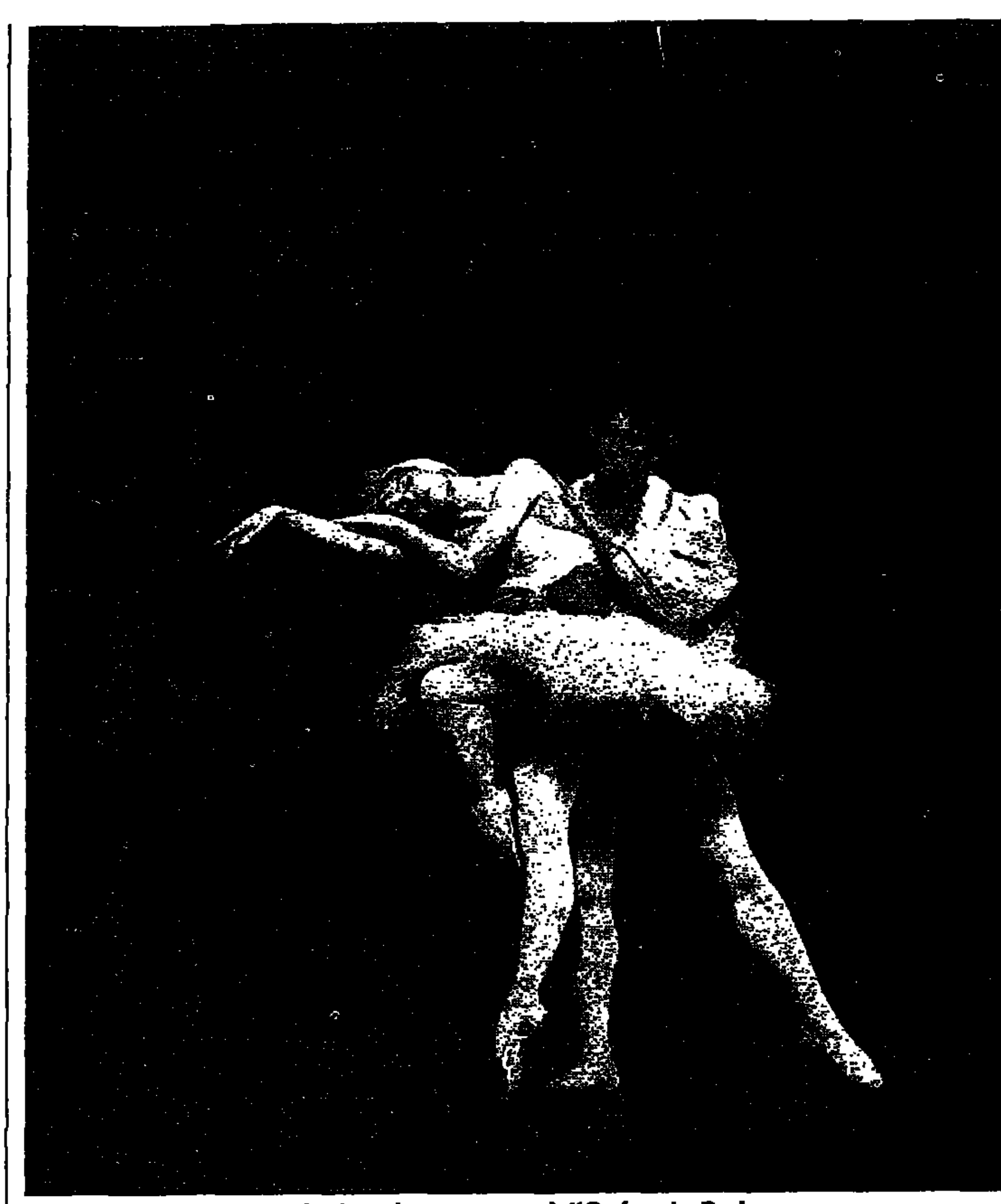
Les quelques bonnes nouvelles de ce semestre ne changent rien à ce déséquilibre, puisqu'elles concernent pour l'essentiel des films anglo-saxons. Ainsi du succès de deux bons films du Festival de Cannes, *The Player* et *Retour à Howards End*, qui poursuivent leur profitable carrière. Ou l'étonnant triomphe (à son échelle) de la rétrospective Cassavetes, avec plus de 320 000 entrées pour les sept films actuellement à l'affiche, dont 72 000 pour le seul *Opening Night*. Parmi les reprises, on remarque encore le score inhabituel d'*Orange mécanique*, avec près de 240 000 spectateurs. L'année aura également été marquée par le succès de *Talons aiguilles* à plus de 500 000 entrées, et par celui, tout à fait inattendu, du film chinois *Epouses et concubines*, qui approche tranquillement des 200 000 entrées en six mois.

Après cette dernière semaine de juin qui n'accueillait qu'une unique petite sortie (*Devenir Colette*, déjà épuisé à moins de 9 000), seules quelques grosses machines américaines (*Batman II*, *Star Trèck VI*, *l'Arme fatale III*) animeront l'été.

Il faudra attendre le 26 août pour que les choses sérieuses reprennent, avec *la Peste*, *Alien III* et *le Dernier des Mohicans*, suivis de près par les nouveaux films de Sautet (*Un cœur en hiver*), Nuytten (*Albert Souffre*), Tavernier (*L627*), Clint Eastwood (*The Unforgiven*) et Polanski (*Lune de fiel*).

LA SÉLECTION

THEATRE


COLETTE MASSON/ENGUERAND

« Le Lac des cygnes » à l'Opéra de Paris.

Paris

Bal masqué

de Mikhaïl Lermontov, mise en scène d'Anatoli Vassiliev, avec Jean-Luc Boutté, Catherine Salviat, Christian Blanc, Nathalie Nerval, Valérie Dréville, Eric Frey, Jean Dautremay, Céline Samie, Didier Bienaimé, Sophie Caffarel et Caroline Appéré.

Fidèle à elle-même la Comédie-Française demeure ouverte pendant tout le mois de juillet. En alternance avec *le Bal masqué* de Lermontov elle présente *le Malade imaginaire de Molière* dans la mise en scène de Gildas Bourdet, le double spectacle de Jacques Lassalle composé de *la Comtesse d'Escarbagnas* et *George Dandin*, et *la Folle Journée ou le mariage de Figaro*, de Beaumarchais dans la mise en scène d'Antoine Vitez.

Comédie-Française, place du Théâtre-Français, 1er. Les jeudi et samedi à 20 h 30. Tél. : 40-15-00-15. De 45 F à 200 F.

L'Eloge de la folie

d'après Erasme, mise en scène de Laurence Février, avec Laurence Février.

Laurence Février aime les paris risqués, comme par exemple de commencer en période de vacances l'adaptation d'un texte philosophique, percutant mais mal connu.

Artistic-Athévains, 45 *bis*, rue Richard-Lenoir, 11e. Les mardi, mercredi, vendredi et samedi à 21 heures, le jeudi à 19 heures, le samedi à 18 heures. Tél. : 48-06-36-02. De 55 F à 110 F.

La Fille sur la banquette arrière

de Bernard Slade, mise en scène de Jacques Sereys, avec Louis Velle et Julie Arnold, Thierry Murzeau, Françoise Vieu, Véronique Bodoin et Marie-Christine Demerest.

C'est l'été, traditionnellement le temps des spectacles drôles, tout au moins légers, pour des soirées simplement divertissantes. C'est le cas avec cette pièce qui n'est pas neuve, mais pas mauvaise.

Antoine-Simone-Berriau, 14, bd de Strasbourg, 10e. Du mardi au samedi à 20 h 45. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 42-08-76-58. De 80 F à 250 F.

Madame de La Carlière

de Denis Diderot, mise en scène de Pierre Tabard, avec Catherine Sellers et Pierre Tabard.

Il faut croire que les affres de l'amour constituent un thème réellement indémodable.

Poche-Montparnasse, 75, bd du Montparnasse, 6e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 45-48-92-97. De 100 F à 160 F.

La mort viendra et elle aura tes yeux

d'après Virginia Woolf et Cesare Pavese, mise en scène de Pome Paume, avec Claudine Bourbigault, Dominique Chevaucher, Francine Dembrine, Isabelle Debande, Marie-Josèphe Gallo, Bénédicte Lafond, Viviane Melgras, Maya, Gérard Daniel, Jean-Louis Panicchi, Gilles Perru, Nicolas Provost, Stéphane Servais et Fabrice Tessier.

Avec des textes de Virginia Woolf et de Pavese, on est sûr au moins que ce spectacle brise les habitudes du « divertissement léger de l'été ».

Roseau-Théâtre, 12, rue du Renard, 4e. Du mardi au dimanche à 21 heures. Tél. : 42-71-30-20. De 80 F à 120 F.

Fécamp

Orénoque

d'Emilio Carballido, mise en scène de Bernard Cherboeuf, avec Martine Bodenant et Maryse Ravera.

En juillet, il y a Avignon et quelques autres festivals, dont « les Arts du Soleil », qui vont et viennent dans les lieux touristiques. Cette semaine, outre *Orénoque* à Fécamp, ils parrainent un *Monte-Cristo* à Marseille, précisément au Chateau d'If, bien entendu.

Bassin Freycinet, 76400 Fécamp. Les mercredi et dimanche à 18 h 30, le jeudi à 20 heures, le vendredi à 21 heures, le samedi à 21 h 30, le dimanche à 22 heures. Tél. : 35-28-51-01.

DANSE

Ballet de l'Opéra de Paris

Le Lac des cygnes

Le monument classique le plus visité du monde, dans un nouveau ravalement de décors de Roberto Plate, costumes de Tonio Mohri. Pour la chorégraphie, on a repris l'ancienne version Bourmeister, *remontée par Patrice et Bart. Elle a ses* qualités (un beau quatrième acte) et ses défauts (le rôle surdéveloppé de l'exaspérant Bouffon). Cinq couples, en alternance : Guillem et Hilaire (les 8, 10, 11, *en soirée*), *Guérin/Jude* (les 9, 13, 15 et 21), Loudières/Legris (les 11, 17, 23, 25 en matinée) Pietragalla/Dupond (les 14, 16, 18) et Platel/Lormeau (les 18, 20, 22 et 24).

Opéra-Bastille, jusqu'au 25 juillet, 19 h 30, les 11 et 18 à 14 h 30 et 20 heures, le 14 matinée gratuite à 14 h 30. De 40 F à 290 F.

Aix-en-Provence

Ouverture avec un spectacle de danse buto, *Clair obscur*, création de la compagnie Harupin-Ha Tamano Kaichi (Val-de-l'Arc, le 11 juillet, 22 heures, 90 F). Michel Kelemenis et sa compagnie Plaisir d'Offrir *explorent leur répertoire* sous le titre *Cinq ans, cinq pièces* (Ecole normale, répétion publique le 12 à 18 h 30, spectacle le 13 à 22 heures, 90 F).

Festival Danse à Aix, du 11 au 23 juillet. Tél. : 42-27-11-02.

Montpellier

Le festival se termine avec *Sankai Juku* (les 8 et 9 juillet, cour Jacques-Cœur, 22 heures, 110 F et 140 F) ; trois jeunes chorégraphes israéliens groupés sous l'étiquette « Petite Danse » (le 8, au *Cloître, 22* heures, *80 F*), *Guesh Patti* (les 9, 10 et 11, Opéra-Comédie, 21 heures, 60 F à 170 F), et Doug Elkins (le 10, chai de la Paillade, 21 heures, 80 F).

Festival Montpellier Danse 92, jusqu'au 11 juillet. Tél. : 67-60-80-80.

Châteauvallon

Le Ballet de Hambourg avec des chorégraphies de John Neumeier, *Des Knaben Wunderhorn, Spring and Fall, Mozart 338* (les 8 et 9, Théâtre couvert) ou *Requiem* (les 10 et 11, Amphithéâtre, 22 heures, *150 F*). *Karine Saporta entre* l'Espagne et le Japon dans *Carmen* (le 13, Théâtre Couvert, 22 heures, 90 F).

Festival de Châteauvallon, jusqu'au 26 juillet. Tél. : 94-24-11-76. Réservations par minitel : 3615 FESTIVART.

La sélection « Théâtre » a été établie par Colette Godard

« Danse » : Sylvie de Nussac

MUSIQUE

Classique

Sceaux

Festival de l'Orangerie

Le 11 juillet, musique de chambre de Schumann, par le duo Corre-Exergean, Jean-Jacques Justafré (cor), Roger Loewenguth et Frédéric Borsarello (violoncelles).

Le 12, musique de chambre de Mozart, Fauré, Schumann, par Jean-Louis Haguenauer (piano), Alexis Galpérine (violon), Miles Hoffman (alto) et Cécilia Tsan (violoncelle).

Le 18, récital Mozart, Liszt et Ravel, par Philippe Bianconi (piano).

Le 19, Purcell, Schumann et Beethoven, par le Quatuor Hagen.

Le 25, récital Beethoven, Messiaen et Debussy, par Véronique Pelissero (piano).

L'Orangerie de Sceaux ouvre grandes ses portes aux jeunes.

Bureau de location, tél. : 46-60-07-79.

Régions

Aix-en-Provence

Festival d'art lyrique

Les 13, 17, 21, 24, 26, 29 et 31 juillet, *Don Giovanni*, de Mozart, avec Andreas Schmidt, l'English Chamber Orchestra, Armin Jordan (direction).

Le 15, 18, 22, 27, *le Songe d'une nuit d'été*, de Britten, avec James Bowman, l'english Chamber Orchestra, Stuart Bedford (direction).

Les 16, 20, 25, 28 et 30, *The Rake's Progress*, de Stravinsky, avec Samule Ramey, l'Orchestre de l'Opéra de Lyon, Kent Nagano (direction).

Aix n'est plus ce qu'il était, même si certains spectacles valent le séjour, et les tarifs deviennent indécents : de 270 F à 920 F pour Mozart et Stravinsky, de 200 à 680 F pour Britten !

Bureau de location, tél. : 42-17-34-34 (répondeur, 24 heures sur 24, tél. : 42-21-14-40). Théâtre de l'Archevêché.

La Châtre

Chopin chez George Sand

Le 16 juillet, récital Dominique Merlet.

Le 17, récital Dang Thaï Song.

Le 18, hommage à Chopin, par quarante artistes étrangers.

Fin connaisseur de la musique de Chopin, Dominique Merlet (mais que ne connaît-il pas sur le bout des doigts ?) lui consacre un récital sur les lieux-mêmes où Chopin passait ses étés. Jouera-t-il les deux bourrées notées par Chopin lors de ses escapades berrichonnes ? Le 17, le pianiste vietnamien Dang Thaï Song nous rappelle qu'il fut sacré vainqueur du Concours Chopin, en 1980, l'année ou Ivo Pogorelich fut éliminé par des juges qui eurent sans doute le tort, ainsi que devait l'affirmer Nikita Magaloff, de ne pas lui donner un quatrième prix.

Bureau de location, Office du tourisme, 36400, La Châtre, tél. : 54-48-22-64. Salle du conseil et bergerie du château de Nohant.

Lyon

Nuits symphoniques de l'Orchestre national

Les 10 et 11 juillet, *Un Requiem Allemand*, de Brahms, avec Edith Wiens (soprano), Wolfgang Schoene (baryton), Emmanuel Krivine (direction).

Emmanuel Krivine a décidé de faire faire *« une cure de Brahms, aux Lyonnais (...), un compositeur dont la musique est très physique, très saine. »* Plus sain, en effet, qu'une cure de Vincent d'Indy !

Bureau de location, tél. : 78-60-37-13 (carte de crédit uniquement). Eglise Saint-Bonaventure, 21 h 30.

Montpellier

Festival international de Radio-France et de Montpellier

Le 13 juillet, *Aïda*, de Verdi (version originale), avec Michèle Lagrange, l'Orchestre de Montpellier, les chœurs de radio-France, David Robertson (direction).

Le 15, récital Frank Braley.

Le 17, *Œdipe à Colonne*, de Sacchini (création française), par l'Ensemble orchestral de Paris, Jonatha Lathma Koenig (direction).

Du rare, de l'inédit, le Festival de Montpellier se singularise toujours et donne l'occasion aux jeunes de se faire entendre.

Bureau de location, tél. : 67-02-02-01.

Saint-Jean-de-Luz

Rencontres internationales de piano en Côte basque

Le 9 juillet, récital Jean-Paul Sevilla (Schumann, Liszt).

Le 10, récital Viktoria Postnikova (Brahms, Schubert et Moussorgski).

Le 11, récital Gerhard Oppitz (Schumann, Brahms).

Le 13, récital Frank Braley (Haydn, Debussy, Albeniz, Schubert).

Splendide programmation pianistique concoctée par Catherine Collard, avec Frank Braley, en bouquet final. Vainqueur de la dernière édition du concours Reine-Elisabeth de Belgique, ce jeune instrumentiste joue avec une grâce aristocratique que beaucoup de grands noms peuvent lui envier.

Bureau de location, Comité tourisme et fête de Guéthary, tél. : 59-26-56-60. Eglise de Guéthary et auditorium de Saint-Jean-de-Luz, 20 h 45.

Tours

Semaines musicales

Le 10, récital Alexander Satz (Rachmaninov, Medtner, Scriabine).

Le 11, L'Orchestre Orreum Magi de Belgrade (Mozart, Britten, Rossini).

Le 15, récital Alan Gampel (Beethoven, Balakirev, Serrette, Chopin).

Toujours placé sous le signe de la découverte, ce festival tourangeau : qui connaît cet orchestre de chambre de Belgrade et qui a eu la chance d'entendre le professeur Satz en récital, en France ? Ce pianiste a été le professeur de Lylia *Zilberstein, à l'Institut Gnessine de* Moscou.

Bureau de location, Conservatoire de musique, tél. : 47-20-99-95. Château d'Artigny, salle Jeanne-d'Arc et château de Celle, 21 heures.

Vichy

Saison musicale d'été

Les 10 et 12 juillet, *Didon et Enée* de *Purcell* et *Syllabaire pour Phèdre* d'Ohana, par l'Ensemble Musicatreize, Roland Hayrabedian.

Reprise du Syllabaire pour Phèdre de Maurice Ohanna, une pièce de théâtre musical composée en 1967. Comment a-t-elle vieilli ? Réponse le 10 juillet. L'Ensemble Musicatreize vient de l'enregistrer pour Calliope avec, en complément, le *Llanto por Ignacio Sanchez Meijas*, d'après Lorca, une des œuvres marquantes de l'après-guerre qui vient de se voir consacrer un livre chez Actes Sud.

Bureau de location, *Opéra de Vichy*, tél. : 70-59-90-55. Opéra, 20 heures et 17 heures.

Jazz

Eric Le Lann Michel Graillier

En duo, dans les quinze mètres carrés les plus musicaux de Paris, avec Michel Graillier pour seule réplique, Eric le Lann, le « jeune homme à la trompette » assez désabusé (voir *le Monde* du 25 juin), extralucide et superbe musicien, se présente sans trucage ni recours : *a cuerpo limpio* (à corps nu, *propre) comme on dit* d'un *torero qui* s'avance sans instruments. Exercice redoutable et fascinant.

Les 8 et 9 juillet, Petit Opportun, 23 heures, 120 F.

Festivals

Gerry Mulligan à Vienne

L'inventeur de la forme, le cool, le créateur d'un instrument qui n'avait trouvé son expression qu'avec Harry Carney chez Ellington, le saxophone-baryton, Gerry Mulligan réunit un groupe pour faire renaître le cool (Rebirth of the Cool). C'est très homogène. Ça correspond au désir de rattrapage du public, à la volonté des tour-opérateurs et à la seule musique qui reste parfois à faire. Au même programme, Bud Shank.

Festival de Vienne, tél. : 74-85-00-05.

Gonzalo Rubalcaba en Franche-Comté

Le pianiste fétiche de l'été, ça durera ce que ça durera, Cubain, découvert par Charlie Haden, pittoresque, rieur et ivre de musique, Gonzalo Rubalcaba est sur les marches de la Franche-Comté. Au programme, une poignée de musiciens locaux.

Festival de Franche-Comté, tél. : 81-82-04-89.

Rock

Ringo Starr & his All Starr Band

Ce n'est pas tous les jours qu'on a l'occasion de voir un ex-Beatle (et deux ex-Eagle, et un ex-Rockpile, et un ex-E Street Band, et un ex-Nazz). Nous disions donc qu'un tel assemblage de talents confirmés ne se trouve pas sous le pied d'un cheval.

Le 8. Zénith, 20 heures. Tél. : 42-08-60-00.

Ned's Atomic Dustbin

De tous les épigones du Clash qui fleurissent en ce moment en Grande-Bretagne, Ned's Atomic Dustbin est le le plus sympathique, violent et frais, naïf et talentueux.

Le 8. Espace Ornano, 19 h 30.

Prince

De toutes les méga-tournées de l'été, celle-ci est sans doute la plus belle, la plus spectaculaire, la plus réussie. Après le succès artistique commercial de *Diamonds and Pearls*, Prince renoue avec la tradition des spectacles extravagants, celle de *Lovesexy*.

Les 10, 11 et 12. Palais omnisports de Paris-Bercy, 20 heures. Tél. : 40-02-60-02. 190 F.

Tournées

Les Casse-Pieds

Les fabuleux Casse-Pieds, qui ont failli remplacer Little Richard lors du concert des légendes du rock'n'roll (sauf que personne n'a pensé à le leur proposer), reprennent la route pour la plus grande joie des petits et des grands, et de leurs voisins qui auront enfin la paix tant qu'ils seront en tournée.

Le 10 juillet, Mâcon, parc des expositions, 21 heures, gratuit. Le 11, Saint-Agrève (Ardèche), château la Cour, à minuit, 160 F. Le 12, Béziers, arènes des Aires, 14 heures, 50 F. Le 13, Albas (Lot), dans le cadre d'Albas-Limau Festival, en plein air, 21 h 30, 60F.

Festivals

Calais

Les héros sont immortels

On peut attendre un fort contingent d'Anglais, qui n'auront qu'à traverser le Channel pour acclamer leurs héros du jour, Carter USM ou James. A noter aussi la présence des jeunes gens de Texas.

Jusqu'au 26 juillet, Fort Nieulay. De 150 F à 170 F pour un week-end, de 90 F à 110 F par soirée. Renseignements et réservations à la Maison pour tous de Calais, tél. : 21-34-69-53.

LA SÉLECTIO[N] DE LA SEMAINE

➡

Suisse

Leysin Rock Festival

Gros festival d'alpage qui provoque régulièrement une transhumance de masse. C'est normal, tout le monde joue à Leysin, de Bob Dylan à Kirsty McColl. Et si l'on se sent trop jeune, trop anticonformiste pour un énième remake de Woodstock, on peut toujours aller passer ses nuits sous les tentes qui accueilleront des raves alpestres.

Les 8, 9, 10 et 11 juillet. Renseignements, tél. : 19-41-22/311-97-56. Informations et réservations par Minitel 3615 Couleur 3.

Saint-Martin-de-Crau

Festival Mimi 92

Joli petit festival qui réunit des musiciens étranges. Des gens plus préoccupés d'explorer en s'amusant que de plan de carrière, qui envisagent la musique avec l'enthousiasme d'un enfant recevant sa première boîte de petit chimiste.

Les 9, 10, 11 et 12 juillet, étang des Aulnes (entre Salon-de-Provence et Arles). Renseignements, tél. : 91-33-52-43.

Bagnols-sur-Cèze

Nuits de blues 92

Luther Allison, Nina Simone, Jean-Jacques Milteau et Johnny Heartsman (musicien d'Oakland, dans la banlieue de San-Francisco), une vision large du blues mais qui – cette année, en tout cas – tombe juste.

Les 10 et 11 juillet, au Théâtre de verdure du mont Cotton.

Chanson

Broadway Cab's

En espérant que la fête ne sera pas affligée des maux qui accablent souvent les manifestations de ce genre (changements de plateaux interminables, recours aux bandes-orchestre), force est de reconnaître la qualité d'une programmation quasiment exhaustive.

Du 8 au 11, 20 h 30 ; le 12, 15 heures. Théâtre Montorgueil. Tél. : sur place.

Festivals

La Rochelle

Les Francofolies

La grande fête annuelle de la chanson franco-francophone se permet quelques écarts au dogme en invitant les anglophone de la New Orleans Revue. Mais l'essentiel est préservé, avec Charles Aznavour, Renaud, Lavilliers et une sélection impressionnante de talents confirmés ou à découvrir.

Du 11 au 16 juillet. Renseignements, tél. : 48-78-77-87 (Paris) – 16/46-50-55-77 (La Rochelle). Minitel 3615 Code FOLIES.

Arles

Mosaïque Gitane

De la rivalité entre Arles et Nîmes, métropoles gitanes du sud de la France, naissent les festivals. Mosaïque gitane, l'arlésien propose une sélection qui puise aussi bien dans le patrimoine méditerranéen que dans l'oriental.

Du 13 au 17 juillet. Renseignements auprès de l'office du tourisme d'Arles, tél. : 16/90-96-29-35. Réservations et locations aux Arènes d'Arles, tél. : 16/90-96-03-70. 100F et 140F.

Nantes

Festival des cultures du monde

Antilles (Dragonaires de Jamaïque ; Cibro Steel Band d'Antigua, Irakere de Cuba), Australie (musiques et chants aborigènes), CEI (du Tadjikistan à l'Ukraine), Espagne, Europe centrale, aucune région du monde n'échappe au pouvoir d'attraction de ce festival.

Du 7 au 12 juillet. Réservations : office du tourisme, place du Commerce, 44000 Nantes. Tél. : 40-47-61-77.

La sélection « Classique » a été établie par Alain Lompech.
« Jazz » : Francis Marmande.
« Rock » : Thomas Sotinel.
« Chanson » et « Musiques du monde » : Véronique Mortaigne.

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT

Le Monde DES LIVRES

ARTS

Nouvelle exposition

Montpellier

Frédéric Bazille

Bazille est né à Montpellier, il y a cent cinquante ans. Sa ville natale fête l'événement par une grande rétrospective. On y verra l'essentiel de son œuvre, ainsi que des tableaux de ses principaux amis, Monet, Sisley et Renoir.

Musée Fabre, 39, boulevard Bonne-Nouvelle, 34000. Tél. : 67-66-06-34. Tous les jours sauf lundi de 9 heures à 17 h 30, samedi, dimanche de 9 h 30 à 17 heures. Du 11 juillet au 4 octobre.

Paris

Les cinémas de Picasso

Les dessins sur calque et *la Femme nue allongée* exécutés en 1955 pendant le tournage du *Mystère Picasso* d'Henri-Georges Clouzot n'ont rien perdu de leur force. Ils sont à l'hôtel Salé, avec une centaine de photographies.

Musée Picasso, hôtel Salé, 5, rue de Thorigny, Paris 3e. Tél. : 42-71-25-21. Tous les jours sauf mardi de 9 h 15 à 17 h 15, mercredi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 14 septembre. 26 F.

A visage découvert

Où il est question, non pas du portrait et de la ressemblance, mais du visage et de son expression, du cri, du masque et du silence... La peinture et la sculpture contemporaines y voisinent avec les arts africains, océaniens, extrême-orientaux. Parmi les pièces, il en est de superbes, rares, inédites. La Fondation Cartier ne nous avait pas habitués à telle qualité.

Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture, Jouy-en-Josas, 78000. Tél. : 39-56-46-46. Tous les jours de 12 heures à 19 heures. Jusqu'au 4 octobre. 25 F.

Denise Colomb

Une photographe née avec le siècle, dont on connaît surtout les portraits d'artistes : Picasso, Giacometti, Ernst, Chagall, Miro, De Staël... Sa rétrospective, un aperçu de sa donation à l'Etat, réunit aussi ses premières photos en Indochine, ses reportages (pêches à l'île de Sein, Antilles) et ses recherches (solarisations, nus).

Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson, Paris 16e. Tél. : 47-23-36-53. Tous les jours sauf mardi de 9 h 45 à 17 heures. Jusqu'au 23 août.

Guérin et Delacroix

Pierre Guérin (1774-1833), peintre d'histoire d'inspiration tragique, a été le maître de Delacroix. Cette exposition, qui réunit une cinquantaine de dessins et peintures du premier, et quelques œuvres de jeunesse du second, le rappelle.

Musée national Eugène-Delacroix, 6, rue de Furstenberg, Paris 6e. Tél. : 43-54-04-87. Tous les jours sauf mardi de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'au 22 septembre. 12 F.

Guimard

Cinquante ans après sa mort, une trentaine d'années après la destruction des entrées de métro qu'il avait dessinées pour Paris, voici la première exposition monographique sur Hector Guimard, le maître de l'art nouveau français. Où l'on découvre qu'au-delà des questions de « style » son œuvre fut portée par une réflexion ambitieuse faisant fusionner l'architecture, l'art et la vie.

Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, Paris 7e. Tél. : 40-49-48-14. Tous les jours sauf lundi de 9 heures à 18 heures, jeudi de 10 heures à 21 h 45, dimanche de 9 heures à 18 heures. Jusqu'au 26 juillet. 32 F (billet jumelé musée-exposition : 45 F).

F.X. Messerschmidt : « le Bâilleur ». Exposition « A visage découvert » à la Fondation Cartier. D.R.

La dation Pierre Matisse

Un bel ensemble de bronzes venus de l'atelier paternel, des esquisses pour la chapelle de Vence, deux Miro, plusieurs Dubuffet... Incluse dans le parcours de *Manifeste*, l'exposition de la dation Pierre Matisse rend hommage au fils cadet d'Henri, galeriste à New-York de 1931 à sa mort, en 1989.

Centre Georges-Pompidou, salle d'art graphique Mnam, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 44-78-12-33. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 13 septembre.

Le dessin et l'architecte

L'Académie d'architecture, qui passait plus ou moins justement pour être poussiéreuse, a précisément tiré parti de sa poussière pour en exhumer, à l'occasion de ses cent cinquante ans, une remarquable collection de dessins significatifs de l'ambivalence du métier, entre artiste et technicien. Le pavillon de l'Arsenal, organisme le plus actif de la capitale en matière d'architecture, a achevé de dépoussiérer l'ensemble pour en faire une belle et dynamique exposition.

Pavillon de l'Arsenal, 21, boulevard Morland, Paris 4e. Tél. : 42-76-26-53. Tous les jours sauf lundi de 10 h 30 à 18 h 30, dimanche de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 6 septembre.

Les Vikings

Les Vikings étaient-ils ces brutes assoiffées de sang et de pillages que nous décrivent les chroniques médiévales ? Une exposition ambitieuse, organisée avec le concours des musées de Stockholm, d'Oslo et de Copenhague, nous présente des commerçants doués pour le négoce, des navigateurs habiles, des artisans inventifs et des poètes à l'imagination fertile. Une civilisation qui, très tôt, a su intégrer les apports extérieurs.

Grand Palais, galeries nationales, av. Winston-Churchill, pl. Clemenceau, av. Eisenhower, Paris 8e. Tél. : 44-13-17-17. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 20 heures, mercredi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 20 juillet. 40 F.

Manifeste

« Manifeste » est une exposition pluridisciplinaire proposant une mise en perspective de trente ans de création (1960-1990) : musique, cinéma, littérature, vidéo, architecture. Mais ce sont les arts plastiques qui se taillent la part du lion : presque tous les espaces du Centre Pompidou sont réquisitionnés pour la présentation d'une partie des réserves du Musée national d'art moderne. Le Centre de création industrielle profite de l'occasion pour montrer la collection de design qu'elle vient de réunir.

Centre Georges-Pompidou, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 44-78-12-33. Tous les jours sauf mardi, de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 28 septembre.

Mary Ellen Mark

Les vingt-cinq ans d'activité de Mary Ellen Mark, photographe des groupes sociaux et de tous les exclus : malades mentaux, aveugles, personnes âgées, drogués, gitans... Chef de file de la photo documentaire américaine, elle présente également un reportage inédit sur les cirques en Inde. Autres expositions d'été du CNP : « La ménagerie du palais » (photo animalière) et Agustin-Victor Casasola, photographe mexicain du début du siècle.

Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson, Paris 16e. Tél. : 47-23-36-53. Tous les jours sauf mardi de 9 h 45 à 17 heures. Jusqu'au 13 octobre. 25 F (entrée du musée).

Moore à Bagatelle

Henry Moore aimait installer d'énormes sculptures dans la campagne anglaise autour de sa maison de Perry Green. On ne s'étonnera donc pas de voir ses œuvres monumentales créées entre les années 60 et 30 envahir le parc de Bagatelle. Il s'agit de la première rétrospective parisienne importante consacrée à Moore depuis 1977.

Parc de Bagatelle, bois de Boulogne, Paris 16e. Tél. : 40-67-97-00. Tous les jours de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 3 octobre. 6 F (entrée du parc).

Gustav-Adolf Mossa

Peintre méconnu. Gustave Mossa (1883-1971), qui se donna un prénom plus « exotique », Gustav-Adolf, est l'un des derniers symbolistes. Entre 1904 et 1914, il multiplie les allégories (la vie, l'amour, le sexe, la mort). Sa production faiblira après la premiere guerre mondiale.

Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau, Paris 1er. Tél. : 42-33-82-50. Tous les jours sauf lundi et jours fériés de 11 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 27 septembre. 30 F.

Helio Oiticica

Marqué comme nombre de ses compatriotes par l'édification de Brasilia au milieu des années 50, Helio Oiticica était un touche-à-tout. Ses peintures, ses sculptures, ses installations l'avaient imposé comme l'un des chefs de file de l'avant-garde brésilienne. Il était en revanche peu connu de ce côté de l'Atlantique. Un oubli à réparer.

Galerie nationale du Jeu de paume, place de la Concorde, Paris 1er. Tél. : 42-60-69-69. Tous les jours sauf lundi de 12 heures à 19 heures, samedi, dimanche de 10 heures à 19 heures, mardi jusqu'à 21 h 30. Visites-conférences jeudi à 12 heures, samedi à 16 heures, dimanche à 11 heures. Jusqu'au 23 août. 30 F.

Dominique Perrault

Trente-neuf projets de Dominique Perraut, architecte âgé de trente-neuf ans, propulsé sur le devant de la scène par la Bibliothèque de France (BF), sont exposés par l'Institut français d'architecture (IFA), permettant de découvrir toutes les faces, transparentes ou non, du travail de ce jeune maître d'œuvre.

Institut français d'architecture, 6 *bis*, rue de Tournon, Paris 6e. Tél. : 46-33-90-36. Tous les jours sauf lundi, mardi de 12 h 30 à 19 heures. Jusqu'au 27 septembre.

Séville : le pari andalou

La Maison de l'architecture présente les principales réalisations de l'Exposition universelle de Séville à travers plans, élévations, dessins, photos et diaporamas. Six pavillons nationaux, trois pavillons thématiques, les avenues et les jardins d'Expo'92. Une douzaine de photos retracent l'exposition ibéro-latine de 1929.

Maison de l'architecture, 7, rue Chaillot, Paris 16e. Tél. : 47-23-81-84. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 13 heures à 18 heures, samedi de 11 heures à 17 heures. Jusqu'au 19 septembre.

Zadkine

Une trentaine de bois et pierres d'une part, une trentaine de gouaches des années 20 de l'autre : les deux expositions Zadkine proposées à Arles, au printemps, sont à Paris pour l'été, sous le même toit, celui de l'ancien couvent des cordeliers. En prime, deux sculptures du maître, *le Messager* et l'*Hommage à Paul Eluard*, ont été provisoirement installées l'une place de Finlande (7e), l'autre dans le jardin du Luxembourg.

Couvent des cordeliers, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine, Paris 6e. Tél. : 43-29-45-73. Tous les jours sauf lundi de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 27 septembre. 25 F.

Galeries

John Hilliard

Cet artiste anglais qui se sert toujours plus somptueusement du médium photographique traite avec insistance, depuis une dizaine d'années, du mouvement et du temps – un temps qui « rôde dans la zone de la mort ».

Galerie Durand-Dessert, 28, rue de Lappe, Paris 11e. Tél. : 48-06-92-23. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 11 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 25 juillet.

Rebecca Horn, Jean-Pierre Bertrand

Jean-Pierre Bertrand est au rez-de-chaussée, avec des barres, du rouge, du plexiglas et du vide. L'artiste, ces derniers temps, durcit son discours ou son refus du discours sur la peinture. Rebecca Horn est à l'étage, avec des multiples présentés pour la première fois. Il y en a neuf, neuf vitrines, qui résument l'univers poétique de l'artiste.

Galerie de France, 52, rue de la Verrerie, Paris 4e. Tél. : 42-74-38-00. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 31 juillet.

Louis Jammes

Louis Jammes est allé à Tchernobyl. Il en a ramené des images noires, dures, fortes, témoins sans emphase – d'où leur efficacité – de la brûlure nucléaire : tirés au bromure d'argent sur acier, des portraits en pied des habitants, dont beaucoup d'enfants, de la ville qui jouxte la centrale nucléaire.

Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple, Paris 3e. Tél. : 42-71-09-33. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures. Jusqu'au 30 juillet.

Stanislav Kolibal

Les petits « dessins-espace » du Tchèque Stanislav Kolibal sont devenus grands. Les boîtes en carton et pièces de contreplaqué se sont peu à peu mêlées à l'aluminium et aux matières transparentes. Un art d'une beauté formelle très pure se dégage de ces grandes structures géométriques.

Galerie Jacqueline Moussion, 110-123, rue Vieille-du-Temple, Paris 3e. Tél. : 48-87-75-91. Tous les jours sauf dimanche, lundi de 10 h 30 à 19 heures. Jusqu'au 31 juillet.

Markus Raetz

Cet artiste, qui n'est plus un gamin, projette à l'horizon de son monde intérieur des figures insaisissables, presque en pointillé, faites de petits bâtons, de bouts de métal disposés à même les murs, le sol, ou crayonnées. Un poète.

Galerie Farideh-Cadot, 77, rue des Archives, Paris 4e. Tél. : 42-78-08-36. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 15 juillet.

➡

LA SÉLECTION DE LA SEMAINE

Régions

Cajarc

Pierre Soulages

Onze polyptyques, dont quelques-uns très récents : ce sont les derniers développements de l'œuvre de Pierre Soulages que le peintre présente. Déséquilibres et dissymétries, variations du noir au nuances et aux textures changeantes sont ordonnés en œuvres monumentales.

Maison des arts Georges-Pompidou, 46160. Tél. : 65-40-63-97. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures. *Jusqu'au 27 septembre.*

Marseille

Jean-Michel Basquiat

Il réalisa ses premiers graffitis en 1977, *sur le pont de Brooklyn, puis dans tout* Manhattan. Il devint sprayer, et en 1981 participa pour la première fois à une *exposition. Après, son succès a été fulgurant*, comme son passage au monde. Une rétrospective.

Musée Cantini, 19, rue Grignan, 13006. Tél. : 91-54-77-75. Tous les jours sauf lundi de 10 heures à 17 heures. Jusqu'au 21 septembre.

Metz

Chefs-d'œuvre de l'archéologie chinoise

Quelques représentants de l'armée de l'empereur Quin Huangdi sont installés à *Metz pour l'été. Il s'agit de figurines* de terre cuite (grandeur nature) exhumées à Xian au centre de la Chine à partir de *1974. Ces exceptionnels* soldats sont vieux de deux cents ans.

Eglise Saint-Pierre-aux-Nonnains, 57000. Tél. : 87-37-57-47. Tous les jours de 10 heures à 22 heures, dimanche de 10 heures à 20 h 30, lundi de 14 heures à 20 h 30. Jusqu'au 15 septembre.

Meymac

Jésus-Rafael Soto

Ce Vénézuelien de Paris, ou Parisien de Caracas, est l'un des plus éminents représentants de l'art cinétique et de son extension dans l'environnement urbain. Le point sur son œuvre n'avait pas été fait depuis longtemps, aussi cette rétros*pective tombe bien, qui réunit quelque* quatre-vingts œuvres depuis les années 50, dont un « pénétrable ».

Centre d'art contemporain, abbaye Saint-André, 19250. Tél. : 55-95-23-30. Tous les jours sauf mardi de 14 heures à 18 heures, samedi, dimanche de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, de juillet à septembre tlj de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 27 septembre. 15 F.

Nancy

Jacques Callot

La célébration du quatrième centenaire de la naissance de Jacques Callot est le prétexte d'une rétrospective très complète du grand graveur des gueux comme grands de son monde. Elle est présentée au Palais Ducal, rénové pour la circonstance.

Musée historique lorrain, 64, Grande-Rue, 54000. Tél. : 83-32-18-74. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 14 septembre.

L'art en Lorraine au temps de Jacques Callot

Parallèlement à la célébration de Jacques Callot, un panorama de la peinture en Lorraine, au XVII[e] siècle, est orchestré par Jacques Thuillier. On y découvre Jacques Bellange, Jean Le Clerc, *Georges Lallemant, Claude Deruet, et* quinze tableaux du plus grand de tous : Georges La Tour.

Musée des beaux-arts, place Stanislas, 54000. Tél. : 83-85-30-00. Tous les jours sauf mardi de 10 h 30 à 18 heures, lundi de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 15 septembre.

Nantes

Sir Edward Burne-Jones

Le Musée de Nantes vient de faire l'acquisition d'un portrait peint par Burne-Jones, et se trouve désormais le seul musée français, avec celui d'Orsay, à posséder un tableau de l' artiste préraphaélite. Pour fêter l'événement, il propose cent dix de ses dessins, qui proviennent des collections du Fitzwilliam Museum de Cambridge. Une rareté.

Musée des beaux-arts, 10, rue Georges-Clemenceau, 44000. Tél. : 40-74-53-24. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 h 45, dimanche de 11 heures à 17 heures. Jusqu'au 27 juillet.

Nîmes

Henri Matisse

Du Cateau-Cambrésis à Vence, en passant par Paris, les occasions ne manquent pas de revoir, cet été, certains aspects de l'œuvre de Matisse. A commencer par les sculptures, dont la quasi-totalité est exposée à Nîmes : soixante pièces, ainsi qu'une trentaine de gravures.

Musée des beaux-arts, rue Cité-Foulc, 30033. Tél. : 66-76-73-47. Tous les jours de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures, sauf le dimanche et lundi uniquement l'après-midi. Jusqu'au 30 août.

Musée Matisse, palais Fénelon, 59360 Le Cateau-Cambrésis. Tél. : 27-84-13-15. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 heures. Jusqu'au 27 septembre.

Château de Villeneuve, Fondation Emile-Hugues, place du Frêne, 06140 Vence. Tél. : 93-24-24-23. Tous les jours de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 30 octobre.

Noyon

Jacques Sarazin

Si Jacques Sarrazin, qui était né à Noyon, a bénéficié de la faveur de Louis XIII et, de son vivant, a joui d'une grande renommée, aujourd'hui on l'a oublié. Injustement. Ce premier hommage comporte une soixantaine d'œuvres originales et de nombreuses reproductions de sculptures monumentales intransportables.

Musée du Noyonnais, 7, rue de l'Evêché, 60400. Tél. : 44-09-43-41. Tous les jours sauf mardi et jours fériés de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 15 août. 15 F.

Saint-Etienne

Alain Kirili

Le fer, le marbre, *la terre cuite*, aucun de ces matériaux n'échappe à Alain Kirili, qui entend les traiter selon leur potentialité. A Saint-Etienne, son exposition confronte des pièces relativement anciennes telles que *Commandement N°1* (1980) à ses toutes dernières œuvres.

Musée d'art moderne de Saint-Etienne, La Terrasse, 42000. Tél. : 77-93-59-58. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 19 heures, mercredi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 14 septembre.

Saint-Paul-de-Vence

L'art en mouvement

Comment l'art du vingtième siècle s'est saisi du mouvement, et l'a décliné sur tous les tons : grave, amusé, grinçant. En une exposition qui balaye un champ large, depuis les chronophotographies de Marey jusqu'aux machines de Tinguely, en passant par les futuristes et les recherches des artistes cinétiques.

Fondation Maeght, 06570. Tél. : 93-32-81-63. Tous les jours de 10 heures à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 heures. Jusqu'au 15 octobre.

Sète

Robert Combas

Combas vous donne rendez-vous à Sète, chez lui. Il y propose, dans un ancien entrepôt, son hommage à Georges Brassens, expose un choix de peintures *depuis 1977 au Musée Paul-Valéry*, et on le retrouve avec ses copains à l'espace Paul Boyé.

Musée Paul-Valéry, rue François-Desnoyer, 34200. Tél. : 67-46-20-98. Tous les jours sauf mardi de 11 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 30 septembre. 20 F.

Sur le quai, quai Aspirant-Herber, 34200. Tél. : 67-46-20-90. Tous les jours de 10 heures à 13 heures et de 16 heures à 20 heures. Jusqu'au 30 septembre.

Espace Paul-Boyé, 31, rue Paul-Bousquet, 34200. Tél. : 67-53-78-88. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 11 heures à 13 heures et de 16 heures à 20 heures. Jusqu'au 30 septembre.

Tanlay

Bernard Réquichot

« Je travaille l'avènement de mes ténèbres », écrivait Réquichot, artiste déchiré, dont la brève carrière, il est mort à trente-deux ans, en 1961, est ponctuée d'œuvres arrachées au corps : collages, reliquaires, et mises en boîtes chargées de matières provocant fascination et répulsion.

Centre d'art contemporain du château de Tanlay, 89430. Tél. : 86-75-76-33. Tous les jours de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 4 octobre. 10 F.

Valence

Etienne Martin

Comme elle l'avait fait pour Mark Di Suvero, la ville de Valence offre ses rues, ses places et ses espaces culturels à l'œuvre d'Etienne-Martin, le sculpteur des *Demeures*. Dont la maison natale, à Loriol, justement tout près de Valence, est jsutement une des sources d'inspiration du sculpteur.

Musée des beaux-arts, 4, place des Ormeaux, 26000. Tél. : 75-79-20-80. Tous les jours de 14 heures à 18 heures, mercredi, samedi, dimanche de 9 heures à 12 heures. Jusqu'au 6 septembre.

Villeurbanne

La Collection Christian Stein

D'anselmo à Zorio, Arte Povera de A à Z, à travers la collection militante de Chrisitain Stein, de Turin. Des œuvres fortes pour marquer la réouverture du musée de Villeubanne, qui a été rénové comme il faut.

Le Nouveau Musée, 11, rue Docteur-Dolard, 69100. Tél. : 78-03-47-00. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 19 heures. Jusqu'au 30 octobre. 20 F.

La sélection « Arts » a été établie par : Geneviève Breerette
« Architecture » : Frédéric Edelmann
« Photo » : Michel Guerrin

DISQUES

Classique

Quintette à vents Moraguès

Œuvres de Ligeti, Villa-Lobos, Barber, Hindemith, Stockhausen

Rarement données en concert, encore plus rarement programmées ensemble (sauf par les Moraguès, peut-être), ces pièces du XX[e] siècle pour quintette à vents qui, il est vrai, n'ont en commun que leur effectif instrumental (flûte, clarinette, hautbois, basson et cor) sont des œuvres admirables qui méritent parfois l'épithète de chef-d'œuvre. *Ainsi le Quintette en forme de Chôros* de Villa-Lobos, la *Kleine Kammermusik op. 24 n° 2* de Hindemith (une musique pour une fois ni grise ni bavarde) et peut-être plus encore, l'*Adieu* de Stockhausen composé *A la mémoire d'un ami prématurément disparu* dont les nombreuses cadences non résolues sont un régal. Pour jouer ces œuvres, pour les rendre captivantes au plus grand nombre, il fallait la justesse impeccable, le fini instrumental de ces jeunes musiciens, leur virtuosité ailée. Il leur fallait aussi ce raffinement musical dont ils ont donné maintes fois la preuve, au concert, dans Mozart ou Dvorak.

1 CD Valois-Auvidis V 4639.


The Wedding Present.
PHIL NICHOLS

Brahms

Sonate pour piano op. 5 – Pièces pour piano op. 118
Hélène Grimaud (piano)

Signataire, à l'âge de quinze ans, d'un remarquable et remarqué disque Rachmaninov, Hélène Grimaud, vingt-trois ans, joue aujourd'hui dans le monde entier, avec les chefs et les orchestres les plus en vue.

Il y a trois ans, elle avait publié, chez le même éditeur, un disque *Brahms (Deuxième Sonate)* et Schumann *(Kreisleriana)* où elle ne s'exposait sous son meilleur jour. Elle s'entête. Elle vainc. Elle épate. Comment une jeune femme aussi *frêle peut-elle tirer de son piano* des sonorités aussi symphoniques (elle cogne un peu, parfois, mais tellement moins qu'Ashkenazy qui vient de publier, chez Decca, la *Sonate en fa mineur)*, comment une si jeune « tête » peut-elle endiguer le flot du brahmsien, comment un si jeune « cœur » peut-il s'immiscer dans les tourments de l'*Opus 118*?

Autant d'énigmes que Jorge Bolet avait sans doute résolues lorsqu'il entendit Hélène Grimaud, en 1987, au Festival de La Roque-d'Anthéron : *« Il y a longtemps, très longtemps que je n'ai rencontré une nature de cette qualité et de cette sensibilité musicale »*, devait déclarer le dernier des romantiques (le *Monde* daté 21 août 1986).

1 CD Denon CO-79782.

Ravel

Daphnis et Chloé, suite n° 2-Boléro-Valses nobles et sentimentales

Debussy

Trois Nocturnes-Petite Suite
Orchestre symphonique de Detroit, Paul Paray (direction).

Après avoir réédité les enregistrements Chabrier, Saint-Saëns, Ravel, Roussel et une anthologie d'intermèdes et d'ouvertures d'opéras français du XIX[e] siècle réalisés par Paul Paray aux Etats-Unis, durant les années 50 et 60, Philips publie un nouveau programme Ravel-Debussy sur CD.

Comme les précédents disques, *celui-ci s'impose par la maîtrise* d'un chef à la rythmique ferme, au rubato subtil, qui tire des sonorités brillantes d'un orchestre qu'il conduit avec un esprit de décision *que l'on ne rencontre plus* guère chez les jeunes, même les plus talentueux (il ne vaut mieux pas, ainsi que nous l'avons fait, jeter une oreille aux interprétations ravéliennes d'Ozawa ou d'Abbado).

Que Philips réédite maintenant *la Mer* de Debussy, la *Quatrième Symphonie* de Schumann, celle de César Franck et la *Fantastique* de Berlioz enregistrées par Paul Paray.

1 CD Philips-Mercury « Living Presence » 434 306-2.

A. Lo.

Jazz

Rava/Jeanneau/Sellin/Mechali/Ceccarelli

Tribute to Mingus

Au départ, il y a cinq musiciens. Les noms se suffisent : Enrico Rava, François Jeanneau, Hervé Sellin, François Mechali et André Ceccarelli. Les connaisseurs connaissent. Les non-connaisseurs devinent que lorsque l'on se contente d'aligner cinq noms sans spécifier (trompette, ténor, piano, basse, drums), c'est que l'affaire est entendue. Au départ, il y a une idée, un répertoire, un tribut, une reconnaissance de dette. Et des airs chantants, âpres, magnifiques, avec des chutes de tension et des relances imprévues comme il s'en produit dans l'amour ou dans l'histoire des hommes. Bref, au départ, *il y a Mingus*, sa personnalité extraordinaire et comme perdue aujourd'hui, son désir d'extravagance, son regret (il est mort en 1979), un des plus grands ingé*nieurs du siècle. Ingénieur* en quoi ? Ingénieur en mingusserie, en jazz, en révolte et en gaieté. Lui qui était en colère tous les jours n'apportait que de la joie. Une *tribu européenne se souvient et en* découd. La rythmique (Mechali, Ceccarelli), écoutez la rythmique. La rythmique et les airs, tous de Mingus. *Pithecanthropus Erectus, Les fables de Faubus* (sarcastiques mais adressées au sénateur Faubus qui était simplement un peu plus raciste que les autres), *Good-bye Porkpie Hat* et tous ces hommages à Duke Ellington ou, Lester Young, toute cette folie de musique...

1 CD Adda 291.

Gourgues/Poupin

Blues baroque

Maurice Gourgues est le seul à jouer d'une trompette coudée comme celle de Gillespie. Il en joue comme Miles, comme un trompettiste moderne, *comme un* musicien qui saurait beaucoup de la musique contemporaine et des musiques orientales. Il joue ses compositions, celles de Jean-Yves Poupin *(piano, synthétiseurs)*. Il n'en joue pas comme le musicologue qu'il est mais comme un joueur. Au violon, Dominique Pifarely rejoint le concert baroque. C'est *comme un voyage*, ce sont des échos, des paysages rêvés, non vus, plus que vus, le rêve d'une musique qui aurait entendu des inconnues. On ne sait trop que *faire de la part d'imprécision* (sur la justesse, sur les tempos), comme si une fonction indécidable s'y jouait. Mais la personnalité du jeu, habitée par celle de Maurice Gourgues, *traînante et comme fixée*, extrêmement déterminée, se déclare. De faux reggae en semblants de tangos. Quand l'étrange n'est pas tout à fait contrôlé, il devient vraiment intéressant.

1 CD Musimuse SACEM 662 049.

F. M.

Rock

The Wedding Present

Hit Parade 1

Depuis le début de l'année 1992, The Wedding Present, groupe de rock britannique, publie un 45-tours par mois. Chacun de ces simples est entré au hit-parade anglais, au dos de chaque composition originale (car il se vend encore du vinyl outre-Manche) on trouve une reprise. *Hit Parade 1* réunit les efforts d'un premier semestre et à peu près tout ce qui ne va pas en ce moment dans le rock anglais.

David Gedge, le chanteur et directeur de conscience du groupe, chante d'une voix triste et raide, à l'image de son jeu de guitare, du son du groupe en général. Bien sûr, puisqu'il s'agit de rock, The Wedding Present fait du bruit, mais on n'arrive à trouver d'autres motivations à ces sautes de volume que la présence de potentiomètres sur les amplificateurs, variante binaire de la conquête de l'Everest. Pourquoi jouer fort ? Parce que les boutons sont là.

Austère au point de friser la pénitence, ce disque est composé pour moitié de reprises de titres inattendus – les Monkees, le sublime thème qu'Angelo Badalamenti avait composé pour *Twin Peaks*, le feuilleton – ce qui ajoute le snobisme à la pauvreté et à l'inconfort. C'est aussi excitant qu'un défilé de mode chez les Amish.

RCA/BMG PD75343.

Faith No More

Angel Dust

Les jeunes rockers d'aujourd'hui se comportent souvent comme des enfants qui s'ennuient un jour de pluie. Ils montent au grenier, farfouillent dans les malles et redescendent vêtus de costumes antiques. Faith No More, groupe californien, jusqu'ici classé – par commodité essentiellement – dans la catégorie fusion rock-funk, est allé voir du côté des grands délirants théâtraux du rock de la fin des années 60, Iron Butterfly, Vanilla Fudge. Avec des claviers envahissants (plutôt du genre orgue qu'échantillonneur), une rythmique à rendre claustrophobe et une atmosphère de malaise généralisé, *Angel Dust* est un disque assez déconcertant.

En fait, il ne supporte pas qu'on prenne la moindre distance. Faith No More partage avec nombre de ses contemporains (Pearl Jam, les Pixies, dans des registres différents) une exigence physique vis-à-vis de son public . Mais contrairement à leurs aînés punks ou hard-rockers, ces musiciens-là sont plus malins qu'il n'y paraît, et provoquent plus qu'une agitation corporelle épileptique. Leur folie finit toujours par laisser transparaître leur méthode. On discernera dans *Angel Dust* une certaine rigueur qui élève la colère et la provocation sonore au rang d'art populaire.

Slash/Barclay 828 321-2

T. S.

Chanson

Les Têtes raides

Les Oiseaux

Premiers résultats du recentrage de la multinationale Warner Music sur le marché hexagonal, ces drôles d'*Oiseaux* concoctés par les Têtes Raides voguent dans la galère drolatique du néo-réalisme façon années 90. De Fréhel revenue en force, *via* les Boucheries Production (*Ma grand-mère était une rockeuse*), de l'acordéon joyeux et cosmopolite des Négresses Vertes, aux essais de noirceur fanfaronne des trois compères de La Tordue, en attente d'album, le style rock-chanson à la française, qui a intégré les données du musette, de la valse, de chansons de marins et d'un pessimisme début de siècle, s'affirme. On peut danser comme des fous de la Mano Negra sur les Têtes raides. Ou bien s'épancher en fanfare sur *Aurélie*, qui a peur des orties, plaindre le malheureux qui a perdu l'embauche de *9h-2*, s'amuser du condamné et du bourreau (*« Le bourreau pleure/Qui l'emporte avec lui/C'était son amant »*), avec accordéon diatonique, violon, violoncelle, cymbales et grosse caisse. La promenade finit au café de la marine, *« y'a un cap'tain/Il a le sang Pilsen noire/ C'est un bateau qui se perd/ Dans la bière au comptoir »*. Les Têtes raides, qui sont en progrès constants, sauront, n'en doutons pas, trouver rapidement leur juste place dans un univers plus *contemporain*.

1 CD WEA 903177645.

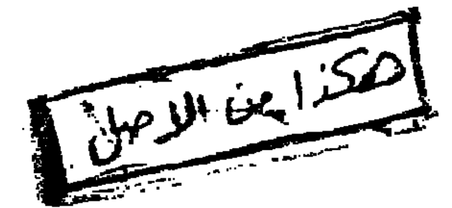
Alain Manaranche

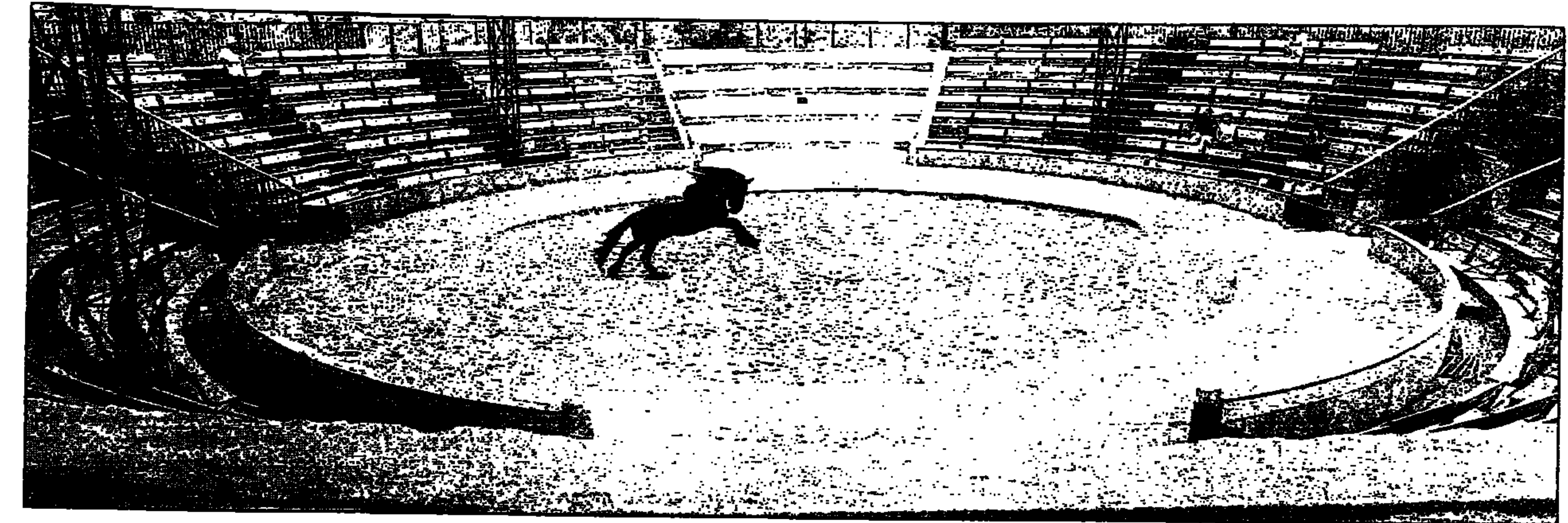
Dans le vent

La très subtile reprise de *la Ballade de Melody Nelson* (Gainsbourg/Vannier) vaut à elle seule que l'on s'attarde sur ce quatrième album d'Alain Manaranche, qui n'avait pas encore su dépasser le seuil d'une certaine fadeur ambiante. En travaillant les détails – une légère vibration de la voix, un découpage subtil des guitares acoustiques et des voix, des mots simples lâchés au gré d'un sentiment léger, – Manaranche a fabriqué un disque souple pour *« Les innocents qui cherchaient/ Des rêves sur les falaises/ Qui dessinaient à la craie/ Ou qui modelaient la glaise »*. Reste un défaut que le jeune auteur-compositeur devra corriger pour se rapprocher de l'essentiel : le manque de proximité chaleureuse d'un chanteur parfois trop aérien, que l'on sent prêt à s'enfuir, à mettre entre lui et nous la distance d'un synthétiseur froid.

1 CD Polydor 511961.

V. Mo.





Le cheval noir de Zingaro.



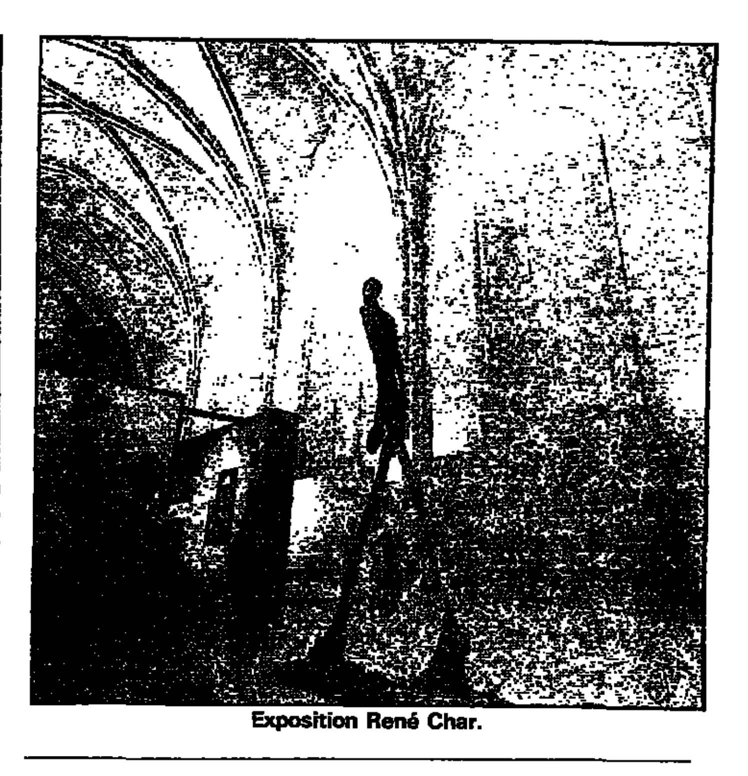
« O douce nuit », de Tadeusz Kantor.



« Le Soulier de satin », par Antoine Vitez.



Projection du film « Intolérance », de Griffith.



Exposition René Char.

d'honneur, sur écran géant et accompagné en direct par un orchestre symphonique, a marqué en 1985 le début d'un programme qui s'est échelonné jusqu'en 1991 – *Salammbô* – et qui, sous la responsabilité de Christian Belaygue, a couvert la période allant de la naissance du cinéma jusqu'à la fin du muet. Il y a eu les grandes machines à *la Cour d'honneur, et* aussi des films rares accompagnés au piano ou par un petit orchestre au cloître des Célestins, au Palace, dans la cour de l'ancien archevêché.

L'un des événements du Festival 1988, c'était *Repons*, de Pierre Boulez, dans la carrière Callet. « L'action du Centre Acanthes et sa collaboration avec le Festival sont essentielles. En dehors de Pierre Boulez sont venus diriger des stages et donner des concerts : Olivier Messiaen, Luigi Nono, Takamitsu, Elliot Carter, Yannis Xenakis... Enfin, ont été créées des œuvres de Pascal Dusapin, Mefano, Denis Levaillant, *George Aperghis*, Betsy Jolas, entre autres. »

La danse – cette année très présente – fait partie intégrante du Festival depuis que Jean Vilar a invité Maurice Béjart, en 1967, et c'est devenu une tradition. S'il a fait venir Cunningham ou Martha Graham, il a donné carte blanche à Karine Saporta, Daniel Larrieu, à Nadia Croquet, et en 1992 ce sont les « jeunes » qui sont à l'honneur.

Pendant six semaines, Tadeusz Kantor avait enseigné à des stagiaires les secrets de ses obsessions et de son humour au vitriol. A Avignon, non comprises les troupes permanentes, le théâtre ne vit pas seulement pendant le Festival. « Georges Lavaudant, Matthias Langhoff, Josef Svoboda, etc., sont venus diriger des stages, pour l'Institut supérieur de formation des techniciens du spectacle, sous la direction de Christiane Bourbonnaud, avec à l'horizon 1974 le Centre national du théâtre, à l'Hospice Saint-Louis. »

Mais, quelles que soient les diversifications du Festival, en fin de compte, les images qui demeurent sont celles des comédiens. Gérard Philipe dans le costume blanc du *Prince de Hombourg* symbolise *autant Avignon que les* murailles de la Cour d'honneur. Parmi tant d'images, de souvenirs d'émotions, c'était difficile de faire un tri. Le choix d'Alain Crombecque s'est porté sur Gérard Desarthe dans le *Hamlet* mis en scène par Patrice Chéreau en 1988.

PHOTOS ENGUERAND

CINQ NOMS POUR UNE EXIGENCE

Jean-Michel Dupuis, comédien, affronte pour la première fois la cour d'honneur, dans « le Chevalier d'Olmedo ». Jean-François Duroure, chorégraphe, travaille avec Georges Lavaudant sur « Terra Incognita », aux Taillades. Florence Giorgetti, Martine Schambacher, comédiennes, jouent respectivement dans « le Siège de Numance » au Cloître des Carmes, et dans « Calderon » de Pasolini, salle Benoît-XII. Martine Altaraz, danseuse, arrive de Séville avec Jean-Claude Gallota, son époux, et « la Légende de Don Juan »... Cinq noms au hasard ? En fait, le hasard n'a pas grand-chose à faire dans ce choix. Nous avons imaginé de présenter quelques-uns de ceux dont le travail et l'exigence sont en accord avec l'idée la plus haute du Festival d'Avignon. Le temps et l'espace nous ont limités à cinq. Cinq, parmi tous ceux que nous avions envie de faire mieux connaître.

JEAN-MICHEL DUPUIS, pour un théâtre solaire

AVEC Roger Planchon, Jean-Paul Roussillon, Michel Deville, Claude Lelouch, Bertrand Blier, au théâtre comme au cinéma, Jean-Michel Dupuis s'est formé avec les grands. Il n'était pas venu à Avignon depuis 1986, année où il jouait *Don Carlos*, de Schiller, sous la direction de Michelle Marquais. Pour la première fois, il jouait un texte en plein air. Une expérience dont il a tiré quelques enseignements : *« Du point de vue artistique, je ne crois pas que jouer en plein air soit vraiment du théâtre, c'est plutôt du spectacle que du théâtre. Mais, dès que l'on s'approche du Palais des papes, on a une boule au ventre. J'ai été très impressionné, ému même, car dans ce lieu surgit de chaque pierre l'histoire du théâtre. Cela n'empêche pas qu'il faille tout faire pour éviter le côté « son et lumière » et essayer de donner un maximum de force artistique à notre travail. »*

Lluis Pasqual avait rencontré Jean-Michel Dupuis il y a deux ans, quand il réfléchissait à un projet Llorca qui ne s'est pas réalisé. Il a gardé son nom dans un coin de la tête et concrétisé cette première rencontre pour *le Chevalier d'Olmedo*. *« J'attendais une rencontre comme celle avec Lluis Pasqual depuis longtemps, depuis celles que j'avais eues avec Jean-Paul Roussillon et Roger Planchon*, dit aujourd'hui l'acteur. *Il m'a non seulement offert un rôle somptueux mais j'ai constaté que nous avions une même attente du théâtre. Je sens bien qu'on est sortis, depuis deux ou trois ans, d'une période noire et sombre, d'une manière de raconter le monde avec un désespoir gris, sec, sans saveur, d'un nihilisme morbide qui sous-tendait, sauf exception, l'essentiel de la création théâtrale. J'ai toujours pensé qu'on pouvait raconter le désespoir, un exercice indispensable pour peu que l'on soit lucide, avec plus de clarté, un vrai souci du spectateur. Ce souci commence dans la manière de choisir un auteur ou une histoire. Cela n'a rien à voir avec la facilité mais avec... le soleil ! On peut être grave en offrant aux gens des émotions avec élégance, en restant clair, léger, « en bonne santé ». Lluis Pasqual est un être tourmenté, souvent grave, mais il est incroyablement clair, joyeux, solaire. Le jeu de l'amour et de la mort, étranges fiancés, exige une tonicité, une générosité formidables. Je me sens aujourd'hui de plain-pied dans une époque du théâtre qui commence à naître, une époque qui va compter, une époque qui va révéler des acteurs solaires et concrets, capables de rêver des étoiles les deux pieds fichés dans la terre. »*

Redoute-t-on particulièrement la réaction du public et des professionnels quand on ouvre le Festival d'Avignon ? Jean-Michel Dupuis confie en réponse à cette question que *« quelque chose s'est fait avant même que le travail ne commence et qui a déjà décidé du succès de l'aventure. C'est très mystérieux, comme si les choses étaient faites avant d'être faites. Ce mystère, ce secret tient toujours à l'auteur. Shakespeare est un poète qui offre la poésie comme un cadeau extrêmement proche, ses joyaux paraissent très familiers et on sent aussitôt qu'ils sont d'une extrême profondeur ; ça grandit, les gens, les acteurs, donc les hommes. Le premier « leader » de l'aventure théâtrale est l'auteur. Cela vaut bien sûr pour Lope de Vega, qui est véritablement le Shakespeare espagnol. C'est encore plus vrai quand on sait que Lluis Pasqual s'est emparé du* Chevalier d'Olmedo *après plus de quinze ans de réflexion ».*

Jean-Michel Dupuis perpétue, parallèlement à ses travaux d'acteur, une carrière de metteur en scène entamée au Conservatoire et relancée cet hiver par la réalisation de deux spectacles : le monologue de *Molly Bloom*, de Joyce, dans lequel il a dirigé Hélène Vincent, et *Gladys*, de Christian Pereira, qu'il a construit pour Michèle Moretti. Dans ces deux spectacles, la même générosité, le même regard amical et tendre sur deux femmes singulières. *« Je suis un metteur en scène occasionnel, je le fais quand on me le demande, c'est un vrai plaisir mais pas une nécessité organique. S'il est vital d'être acteur, il n'est pas essentiel d'être metteur en scène. Même si je finis par découvrir par ce biais des choses sur le métier d'acteur, je continuerai de faire les deux, comme je continuerai de faire de la télévision, d'écrire, de terminer cet enfer de scénario qui m'emmerde depuis six ans, comme je continuerai de faire du cinéma et peut-être réaliser un film. C'est le même métier d'être devant et derrière la caméra. Quelle que soit la place, l'essentiel est de ressentir du plaisir au travail. Si je donne du bonheur en faisant de la mise en scène, pourquoi ne pas continuer ?*

» Le théâtre m'a tellement donné, il m'a tout donné, il m'a sauvé la vie, je veux tout faire pour lui rendre ce qu'il m'a donné. Je bénis le ciel de n'avoir plus vingt ans, c'est un âge très difficile. A trente ans, j'ai connu un réel apaisement. J'ai le sentiment que je vais trouver à quarante ans une vraie cohérence d'acteur. Je bénis le ciel pour le temps qui passe. »

Lui qui confiait souvent un réel agacement face au tour pris par son métier, où l'on paraît préférer le brillant à la solidité, s'est aujourd'hui beaucoup adouci et dresse ce constat amusé : *« Depuis quelques années, beaucoup ont constaté une petite obsession du théâtre subventionné. Il paraît moins soucieux de soutenir une aventure artistique que de réunir des affiches médiatiques. Pour faire du cinéma, désormais, il vaut mieux être chanteur. Pour faire du théâtre, il vaut mieux faire du cinéma. Je ne peux m'empêcher de sourire. Même si j'ai été très gâté, si j'ai eu de vraies rencontres, c'est une drôle de relation avec notre travail. Je ne peux pas ne pas en sourire. »*

O. S.

JEAN-FRANÇOIS DUROURE, vers la force intérieure

COMME danseur et chorégraphe, Jean-François Duroure est un habitué d'Avignon. Mais c'est la première fois qu'il travaille avec des comédiens, ceux de Georges Lavaudant, pour Terra Incognita, *aux Taillades.* « Avec les comédiens, *dit-il*, je vais vers la simplicité, mais pas la facilité. Je place la barre assez haut. Je leur ai imposé des exercices, un entraînement intensif. Ils étaient morts de fatigue, disaient qu'ils n'étaient plus capables de marcher, de se tenir sur scène... Les danseurs ont l'habitude, pas eux. Leur façon de répéter, leur rythme plutôt nonchalant m'a d'abord surpris. En fait, c'est le rythme dont ils ont besoin pour s'imprégner d'une situation, pour l'intérioriser. Je le savais, bien entendu, mais la pratique, c'est autre chose.

» Cette force intérieure qu'ils possèdent et transmettent dans la moindre de leur action donne de l'intensité à des mouvements, à des gestes qui, avec les danseurs, risqueraient de paraître trop légers, trop superficiels, parce que simplement exécutés sans y mettre d'intention. D'un autre côté, une fois les courbatures oubliées, le problème des acteurs, c'est qu'ils n'osent pas se faire confiance, se fier à leur corps. Ils n'osent pas se contenter de danser, ont tendance à surjouer, à rajouter des mimiques, des expressions de visage inutiles.

» Notre formation et nos techniques diffèrent, pourtant je pense qu'ils n'ont pas éprouvé trop de peine à travailler avec moi, parce que ma méthode et celle de Lavaudant ne sont pas si éloignées. Comme lui, j'établis une documentation, je réfléchis autour d'un texte, d'un récit, même si à la fin il n'y a plus de narration proprement dite – alors que chez Lavaudant le verbe prime et demeure, forcément. Mais comme lui, je propose des images, que chacun traduit à sa manière. Le matériau s'accumule, et je construis le spectacle à partir d'émotions, de sensations. Pour moi, je me trouve en terrain familier, parce que Georges Lavaudant me laisse totalement libre. Il me raconte ce qu'il souhaite voir, je traduis dans mon vocabulaire chorégraphique, et nous confrontons.

» L'écart le plus important entre théâtre et danse tient à la façon dont nous utilisons l'espace, dont nous le faisons vivre, dont nous le vivons. Pour le théâtre, par exemple, les entrées et les sorties sont dictées par une logique dramatique. Pour les danseurs, ça n'existe pas. Nous habitons des espaces dispersés, des temps éclatés. En revanche, le travail du metteur en scène avec les comédiens sur les personnages, leur psychologie, leurs relations, tout ça me passionne, et d'ailleurs fait partie de ma recherche. Pour monter *le Langage des oiseaux*, je me suis d'abord servi des péripéties de cette histoire qui raconte un voyage initiatique. Puis j'ai choisi d'éliminer tout aspect figuratif pour que les danseurs puissent plonger à l'intérieur du conte, de ses symboles, pour qu'ils saisissent ce qui résonne en eux, ce qui se passe entre eux. A partir de là, le spectacle se met à vivre. A la limite sans moi. Par lui-même, il existe. »

C. G.

FLORENCE GIORGETTI, sur l'autoroute

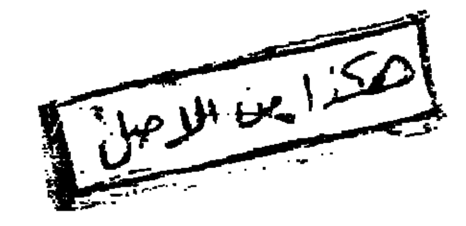
HABITUÉE aux auteurs contemporains, Florence Giorgetti, avec le Siège de Numance *au Cloître des Carmes, saute plusieurs siècles et aborde Cervantès. A vrai dire, dans une adaptation de Philippe Minyana. Elle incarne un sorcier, chargé de faire revenir à la vie un jeune soldat.* « Ce n'est pas forcément un personnage malfaisant. Il possède un don, qu'il peut utiliser pour guérir. La preuve, on lui demande une résurrection. J'imagine un combat amoureux, comme pour voler ce jeune homme à la Mort. Je ne sais pas si c'est dans la pièce, mais travailler ce rôle – très court – de cette façon est amusant. Amusant et difficile, je n'ai pas l'habitude de ce langage, de l'écriture en vers libres. Enfin, Minyana nous aide à franchir les obstacles. Il nous écoute, il change, il arrange, se prête à des aménagements.

» Le texte est difficile, nous avons à nous battre avec nous-mêmes, ça saigne beaucoup, on trimballe avec soi sa panoplie de pharmacie. Moi peut-être moins que d'autres. J'ai suivi tant de chemins différents. Ma vie professionnelle a été d'une totale confusion. J'avais la foi, et en même temps j'étais malléable. Ce désordre qui m'a longtemps fragilisée a fini par me donner de la force. J'ai appris ce que je ne voulais pas faire, ce que je devais éviter pour ne plus me retrouver fixée dans une image schématique et qui ne me convient pas. Ce genre d'attitude exige énormément d'énergie ; et financièrement n'arrange pas l'existence. Tout est économique. Les solutions ne sont pas infinies : soit on est capable de s'enthousiasmer sur n'importe quel projet, soit on a les moyens d'attendre le coup de foudre. Entre les deux, on mange de la vache enragée. Il paraît que ça fait du bien, je n'en suis pas certaine.

» Le problème est que l'on travaille de moins en moins, que la situation ne va pas s'améliorer de sitôt, donc quand on a la chance de se produire sur scène, on veut montrer tout ce qu'on sait faire, au lieu de chercher au plus loin ce que l'on peut donner sur le rôle. Plus ou moins consciemment, on a dans la tête les éventuels prochains engagements. On joue Tchekhov en laissant voir comment on pourrait jouer Feydeau. J'exagère à peine, d'autant que si un metteur en scène vous voit dans du Tchekhov, il ne lui viendra pas à l'idée qu'il pourrait vous distribuer dans Feydeau. Pourtant, on a intérêt à maintenir un mystère, à ne pas tout déballer de soi. Les spectateurs n'aiment pas qu'on leur inflige une démonstration de tous nos talents. On les empêche de rêver.

» Avignon ne me fait pas peur. J'y suis déjà venue, également au cloître des Carmes, avec Jean-Pierre Bisson. J'ai pris tant de chemins de traverse que me trouver sur une autoroute me fait du bien. Mais nous travaillons comme des forains, tous payés au même tarif de misère. Cantarella s'est occupé seul de la production. Et tous, en dehors de la scène, nous avons des tâches à accomplir. Je fais l'accessoiriste et l'assistante en attendant de réaliser moi-même une mise en scène. J'ai sauté le pas, et choisi une pièce de Lars Noren à deux personnages, pour l'an prochain. J'ai écrit un roman aussi, qui s'appelle *le Filage*, d'après des notes prises pendant qu'on répétait *les Créanciers* de Strindberg à Gennevilliers. Mais d'abord, je vais jouer *Sourire des mondes souterrains*, une autre pièce de Lars Noren à la Colline. Aujourd'hui, il ne s'agit plus de désordre, mais d'activité. »

C. G.




BRIGITTE ENGUERAND

MARTINE SCHAMBACHER, contre la cohérence

AUX héros prévisibles, aux personnalités monolithiques, Martine Schambacher préfère les êtres équivoques, les transformistes, sans cesse agités de pulsions divergentes, voire inconciliables. Faire le métier d'actrice, pour elle, c'est représenter l'incohérence. Elle a choisi ce métier dans l'émotion d'une rencontre avec un disciple de Fregoli. Bernard Haller tournait en Suisse un spectacle de sketches. A Genève, Martine Schambacher l'a vu incarner, tour à tour, une danseuse gracile de quinze ans et un vieil homme handicapé par une jambe raide et un excès de graisse. *« J'ai désiré intensément pouvoir devenir aussi légère et aussi lourde. Alors j'ai suivi ce comédien, de ville en ville, jusqu'à Lausanne où j'ai pu lui parler. Il ne m'a pas communiqué de recette pour changer de poids et d'identité, mais il m'a donné l'adresse de l'école du TNS. »*

Cette année-là, elle aspirait confusément à d'autres changements : quitter la Suisse, par exemple, découvrir un autre mode de relations, une autre façon de respirer. Elle songeait à l'Angleterre, à l'Italie. Ayant passé avec succès le concours d'entrée à l'école du TNS, elle trouva en France son *« pays d'éveil »*, plus dépaysant qu'elle ne l'aurait cru. *« En Suisse, les relations se fondent sur la sincérité. En France, pas du tout. On ne dit pas exactement ce qu'on pense, ce qui permet de se préserver, de se fondre sans problème dans la collectivité. »* Marivaudage généralisé, en quelque sorte.

Ses camarades de promotion lui ont fait connaître, en fondant avec elle le Théâtre du Troc, la liberté des troupes. *« Quand on travaille en troupe, on peut tout inventer, tester des registres inédits, se risquer dans les rôles les moins flatteurs, puisque l'important n'est pas l'ego du comédien. »* Dans le premier spectacle du groupe, *Haut les mains, peau de lapin*, l'enjeu était de suggérer une vie à partir d'un costume. *« Il suffisait de le revêtir pour faire apparaître le contenu : une fêlure, une idée fixe... »* C'étaient les belles années de la création collective, des rêves de vie sociale alternative, des échanges fondés sur le troc, de la foi dans la *« fonction sociale de l'acteur porte-parole de la cité »*... Un porte-parole boutefeu plutôt que rassurant, capable de « mettre les pieds dans le plat ».

Martine Schambacher n'a pas renoncé à cette fonction dérangeante après la dissolution du Théâtre du Troc. D'autant qu'elle a travaillé avec d'autres vigiles de l'utopie : Michel Deutsch, Jean-Paul Wenzel, Jean-Louis Hourdin. Les troupes françaises se raréfiant, elle est retournée en Suisse, auprès de Philippe Mentha, de Matthias Langhoff, pour qui elle a joué la servante Christine dans *Mademoiselle Julie*. Là, elle a pu *« travailler contre la cohérence »*, se surprendre, *« jusqu'à l'effarement »*, en incarnant des êtres aux antipodes d'elle-même.

Ses prochains rôles ne devraient pas la décevoir : une sorte de menine dans le huis clos d'une famille franquiste – rêvée par Pasolini et réinterprétée par Jean-Louis Martinelli dans *Calderon*, – puis la mère paysanne de *Jackets* d'Edward Bond, que Bruno Boëglin va monter au TNP. Deux textes visionnaires, deux spectacles déstabilisants, deux occasions d'être une nouvelle fois méconnaissable, par excès de poids ou de légèreté.

B. B.

MATHILDE ALTARAZ, presque le bonheur

ELLE naît à Grenoble. Ses parents, artisans, l'inscrivent à un cours de danse. Après un délai de résistance convenable – la danse est pour elle une punition, – Mathilde Altaraz ne cache plus sa passion. Un drôle de garçon se présente, un jour, à son cours. Il a la bougeotte. Il ne tient pas en place – il entretient déjà un rapport très personnel avec le corps. Il s'appelle Jean-Claude Gallotta. Un provocateur. Il choisit Mathilde pour former le trio de son premier ballet : *le Temps d'une histoire*. Il aime sa manière de bouger : elle bondit avec cet élan naturel que seuls possèdent les enfants.

« En 1976, Jean-Claude gagne le Prix de l'humour au concours de Bagnolet. Confronté à l'effervescence de la danse contemporaine – que l'on ne soupçonnait pas à Grenoble, – Gallotta connaît une période de flottement. Il se sent étranger à ce milieu. Je l'ai aidé à canaliser son énergie, à ne pas s'éparpiller. J'avais la technique, le savoir-faire. Il essayait avec moi ses idées de mouvement. »

1979 : le chorégraphe et la danseuse prennent des leçons chez Cunningham, à New-York. De retour à Grenoble, Gallotta décide qu'il en a fini avec les cours. Il se remet à son travail personnel. Robert Seyfried, Jean-Yves Langlais, *alias* Leo Standard à l'époque, Pascal Gravat arrivent. Le groupe Emile Dubois se constitue. Il est hébergé à la Maison de la culture, qu'il dirigera plus tard. Plus besoin d'aller s'exercer, le soir, dans le jardin public, face au Théâtre municipal. Mathilde a arrêté le laboratoire. Elle sera de toutes les créations. *Ulysse, Daphnis et Chloé, Yves P., les Aventures d'Ivan Vaffan* : petite, brune, aussi vive que le personnage de Bolutin que Gallotta lui a taillé sur mesure dans *la Légende de Roméo et Juliette*, elle s'amuse, mène le groupe des femmes avec une douce autorité. Sa danse lui ressemble : énergique et retenue.

Vient le temps des *Mammame*. Raoul Ruiz en donne une version filmée. Le groupe Emile Dubois est connu dans le monde entier. Les tournées succèdent aux festivals. Mathilde danse toujours beaucoup, sert toujours de cobaye à son chorégraphe préféré, et parle toujours aussi peu. Gallotta se lance dans le cinéma. Mathilde Altaraz est distribuée dans *Rei Dom*. Le chef de tribu est fourbu. Il veut que sa vie retrouve de la légèreté. Mathilde va l'aider dans cette entreprise délicate. Elle devient son assistante, tout en restant danseuse.

Les membres du groupe Emile Dubois, peu à peu, se dispersent. Pour *Don Juan*, la dernière création, il n'y a que des petits nouveaux ou presque. *« Certains n'ont jamais vu le travail de Jean-Claude. Je suis leur répétitrice. Ils me voient comme la mémoire de la compagnie. La quarantaine passée, j'ai toujours autant envie de danser. J'ai l'énergie. Je ne vois pas pourquoi je m'arrêterais ! Vers trente-cinq ans, j'ai dû commencer à m'échauffer différemment. Maintenant, je n'ai pas toujours le temps de le faire correctement : les fonctions d'assistante sont prenantes. Je regarde la qualité de la danse. Jean-Claude, lui, est attentif à la structure, à l'ensemble. On se complète. »* Pas d'enfant pour Mathilde Altaraz. Souvent une question cruciale pour une danseuse. Elle s'est totalement investie dans le travail de Gallotta. Aujourd'hui encore plus que jamais. Sa vie ? Elle lui plaît. Presque le bonheur. Mathilde Altaraz touche le bois de sa chaise.

D. F.

AVIGNON 92 — MUSIQUE

Acanthes, nouvelle génération

A QUATRE CONTRE LE DIGAMMA

Dans le cadre du Festival et des XIXes Rencontres de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, le Centre Acanthes est devenu le lieu de passage obligé de tous ceux que la musique contemporaine intéresse. Il reçoit cette année quatre compositeurs dits de la nouvelle génération : l'Anglais George Benjamin, le Finlandais Magnus Lindberg, les Français Philippe Manoury et Tristan Murail. Ils seront les artisans de cours, d'ateliers de composition et de concerts publics qui ont fait d'Acanthes le Marlboro du XXe siècle.

LE schwa et le digamma sont toute une époque de la philologie grecque, une fleur séchée dans le souvenir des sorbonnards du début des années 60, un détour qu'il n'est pas inutile d'emprunter quand on parle de pédagogie, et même d'enseignement de la musique.

Le schwa, comme son compère le digamma, n'a jamais existé sur aucun manuscrit, nul épigraphiste n'en a jamais repéré la trace. *Ce sont*, ajoutées à l'alphabet hellénique, des lettres fictives, purement spéculatives, dont les philologues d'une certaine époque ont décidé qu'elles devaient exister, qu'elles n'avaient pas le droit à l'inexistence : sans elles, leur théorie sur la constitution des racines indo-européennes s'écroulerait. La loi qu'ils avaient édictée était que ces racines archaïques comportaient trois lettres. Mais les exceptions étaient nombreuses de verbes essentiels dénués de consonne initiale. Alors les professeurs inventèrent le schwa et le digamma, qu'ils placèrent là où ils manquaient. Schwa et digamma dont des générations d'étudiants en philologie prirent l'habitude de déceler une présence d'autant plus aveuglante qu'elle était prouvée par l'absence. Logique.

A la même époque – mais les choses ont-elles tellement changé ? – des professeurs d'harmonie ou d'histoire de la musique pratiquaient volontiers une méthode approchante – celle de la normalité cachée, – notamment quand ils examinaient la musique « affranchie de la tonalité », selon l'expression consacrée. D'un côté, ils repéraient dans les partitions les accords fondés sur l'harmonie « naturelle », dûment classés et numérotés. De l'autre, ils ne pouvaient pas ne pas remarquer des accords gravement dissonants, aberrants d'une certaine façon, non justiciables immédiatement des lois dites « naturelles ». On parlait alors de notes « étrangères » (tout un symbole !), d'appogiatures « ajoutées ». On décrivait, en fait, tout acte de liberté dans l'écriture harmonique comme un écart aux vieilles règles. Selon l'exacte perversion intellectuelle du schwa et du digamma, tout devait s'expliquer par des théories, surtout l'inexplicable ; le discours analytique devenait plus fermé et brutalisant au fur et à mesure que la fantaisie créatrice se révélait plus irrationnelle.

Mais qui expliquera jamais avec de telles méthodes qu'une succession d'accords parfaits parallèles, comme on en trouve si souvent chez Debussy, sonne plus « moderne » que les brutales infractions à la tonalité commises dans les années 20 et 30 par Honegger et Milhaud ? Pour cela, il fallait se représenter l'évolution de la musique au cours des siècles non plus comme une succession de transgressions de plus en plus « graves » des anciennes règles, mais comme une *chaîne ininterrompue de situations individuelles*. Celles de créateurs plus ou moins conscients des normes édictées dans les traités, et certainement moins enclins à les transgresser qu'à découvrir pas à pas, cas par cas, leurs solutions personnelles.

Partir des œuvres telles qu'elles sont et non telles qu'elles devraient être. Ce fut la démarche d'Olivier Messiaen, dès après la guerre, dans sa classe d'analyse du Conservatoire de Paris. Mais ce fut surtout, après 1968, après la réforme du prix de Rome (ancien passage obligé des jeunes musiciens, comme des jeunes architectes, par le nombre d'or, l'académisme, les formes héritées des vieux maîtres), ce fut dans quelques conservatoires en pointe, dotés en particulier de classes d'électroacoustique, dans les universités définitivement marquées par l'esprit soixante-huitard (ainsi Vincennes, futur Saint-Denis) qu'on entreprit de mettre les bœufs devant la charrue et d'étudier l'harmonie non plus dans les traités mais dans la musique.

« Y a-t-il incompatibilité définitive entre l'écriture comme devoir et l'invention comme plaisir ? », s'interrogeait Evelyne Andréani, enseignante pendant la grande époque à Vincennes, dans un mémorable *Anti-traité d'harmonie*. Et de poursuivre son diagnostic : *« Est-ce à dire qu'il y a d'un côté l'école, de l'autre la musique, et qu'entre les deux le fossé est infranchissable ? Faut-il se résigner à ce qu'il y ait toujours, d'une part, les élèves des « classes d'écriture », qui s'ennuient souvent avec distinction et attendent les prix et un poste dans l'enseignement, de l'autre les quelques fous de musique à qui les portes des sanctuaires du savoir sont fermées, parce qu'ils sont à la fois trop âgés et trop jeunes, ces boulimiques de sons dont les oreilles insatiables absorbent en vrac Bach, Stockhausen, Mozart, Boulez, Debussy, Monteverdi, Xenakis, et qui essaient de réinventer ce qu'ils ne savent pas ? »*

Le Centre Acanthes est né de ces interrogations, de ce constat. Après avoir parlé plus volontiers de « Rencontres » d'art contemporain (de La Rochelle) que de festival d'avant-garde (Royan en avait été l'archétype), Claude Samuel, qui s'était occupé des deux manifestations, qui avait mesuré les vertus et les faiblesses d'une diffusion à cru de la création contemporaine, avait entendu comme une prémonition ce que lui avait dit Boulez dans sa maison de Baden-Baden : *« Il ne suffit plus de jouer les œuvres nouvelles ; il faut maintenant les mettre en situation, les éclairer. »* Ce fut dans un grand hôtel, probablement vers la même époque (1), que Karlheinz Stockhausen se prit à rêver devant le même Claude Samuel et devant Michel Guy, fondateur du Festival d'automne et alors secrétaire d'Etat à la culture, d'un lieu *« privilégié »*, où il pourrait *« travailler tous les ans avec* [ses] *disciples, ensemble, dans la sérénité »*.

Cette thébaïde trouva d'abord ses quartiers à Aix-en-Provence, mais ne fut que pendant l'été 1977 (sous le nom de Sirius) la résidence secondaire exclusive du compositeur allemand. Devenu Centre Acanthes, basé depuis 1987 à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, ressenti dès lors par Alain Crombecque et Véronique Charrier comme un chapitre à part entière des manifestations avignonnaises, cette académie n'a toujours pas trouvé d'équivalent en France dans sa formule actuelle, sorte de Marlboro branché sur le vingtième siècle, lieu de travail acharné autour d'un grand maître, occasion de rencontres informelles, d'interrogations socratiques, de concerts en bonne et due forme, et même de coups de foudre professionnels (le groupe Les Pleïades, composé de six jeunes femmes percussionnistes autour de Sylvio Gualda, s'est formé là).

Bastion d'un clan, d'un style, d'une école d'écriture, de telle ou telle institution ? Ligeti y a succédé à Xénakis, Pierre Henry à Kagel, Takemitsu à Nono, Boulez à Messiaen. Quant aux quatre compositeurs de la « jeune » génération qui se succèdent à la Chartreuse cette année, ils ne composent pas, à ce qu'on sait, la même musique ni tout à fait avec les mêmes instruments.

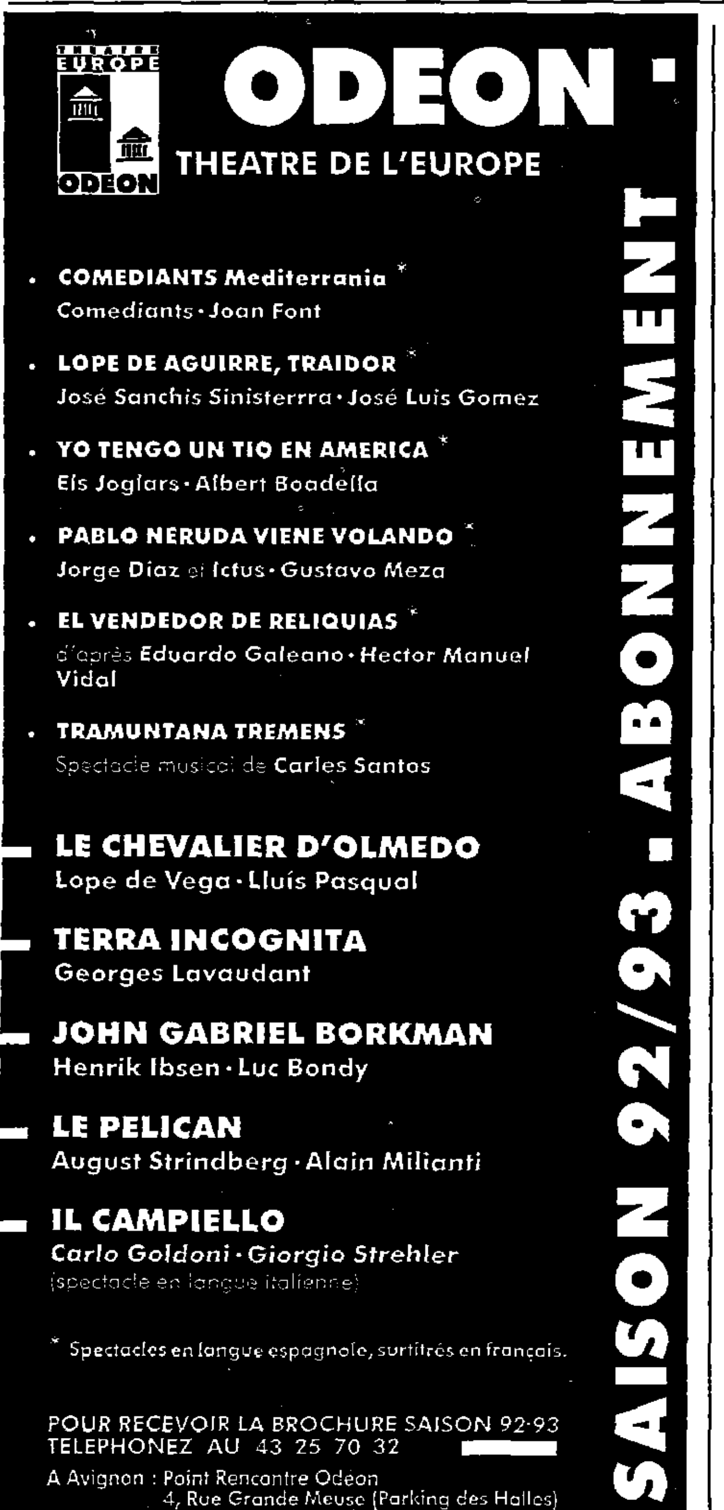
Le Centre Acanthes serait-il alors le rendez-vous des petits génies des classes d'écriture des Conservatoires nationaux ? Ça peut arriver, mais pas forcément. Parmi les habitués, bien connus au siège de l'association, on relève un professeur de cinquante-quatre ans, son fils, percussionniste, vingt-huit ans, une femme de quarante-neuf ans travaillant à l'Opéra de Lyon, un élève en analyse musicale de trente-trois ans...

Laurence Chave, qui fit son premier stage à quatorze ans et qui, sept ans plus tard, appartient aux Pleïades, raconte ce que le Centre lui a apporté : *« Dans mes études, je m'étais arrêtée à Honegger. Pour en savoir un peu sur la suite, il fallait aller chercher dans les livres, c'était une vraie frustration. Pour faire de la musique contemporaine, j'ai abandonné le piano et me suis mise à la percussion. A Acanthes, la seule frustration vient du nombre des cours, des exposés théoriques, des répétitions : impossible de les suivre tous. Et il faut aussi travailler son instrument ! Avec les compositeurs, on parle vraiment de musique, de pensée musicale et pas de recettes. On parle avec passion. »*

Tristan Murail acquiesce, lui qui a l'habitude de ce genre de prestations (il enseigne comme personnalité invitée à l'IRCAM) et qui disposera cet été d'une petite semaine à Acanthes pour... Mais pour quoi donc ? *« Je ferai quatre exposés sur des thèmes que j'illustrerai par des exemples musicaux. Mes sujets ne sont pas encore déterminés. Je sais que l'environnement, la personnalité des stagiaires, l'interaction avec les jeunes compositeurs présents peuvent m'inciter à modifier mon programme. Quand j'enseigne, je ne donne jamais ma musique en exemple. J'évoque des problèmes d'écriture qu'ont aussi bien pu se poser Messiaen, Boulez ou moi-même. Je montre la solution imaginée par chacun. Ça incite à une discussion sur le fond, au-delà de ce qui est mal ou de ce qui est bien. Pendant longtemps, j'ai pensé qu'il était impossible d'enseigner la composition. J'ai changé d'idée sur ce point. On peut intervenir auprès d'un jeune compositeur pour mieux faire correspondre son idée initiale à sa réalisation finale. Le métier des uns peut aider l'inexpérience des autres. »*

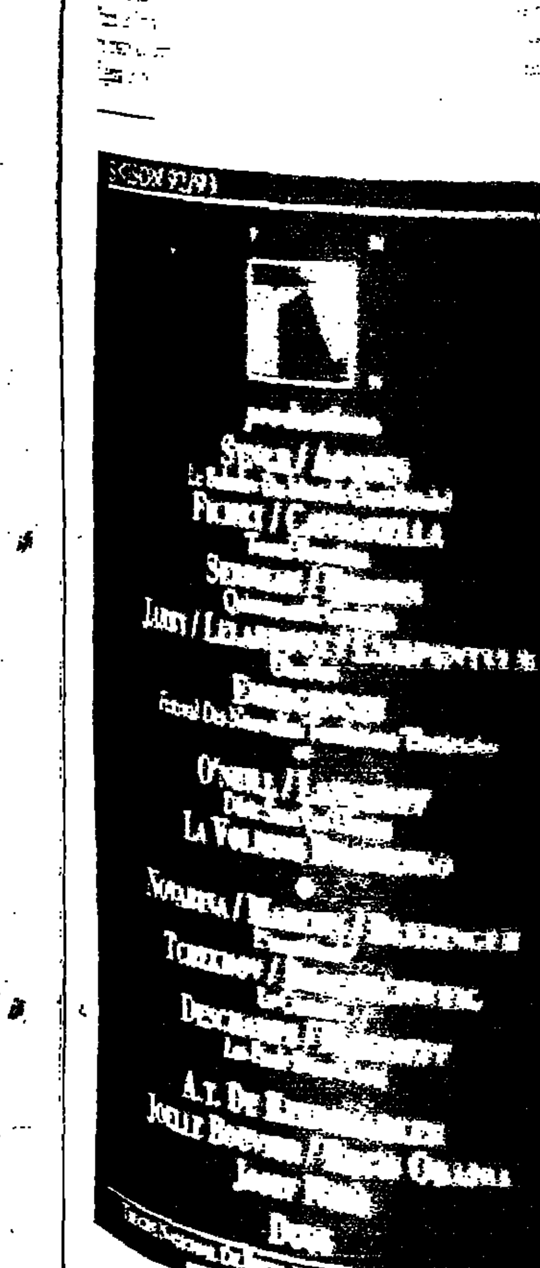
ANNE REY

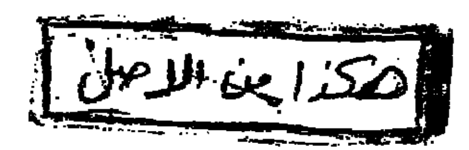
(1) Quinze années d'histoire du Centre Acanthes ont été consignées dans un petit volume paru l'an dernier, avec l'interview des compositeurs et des principaux interprètes invités et une introduction de Claude Samuel (éditions Van de Velde).









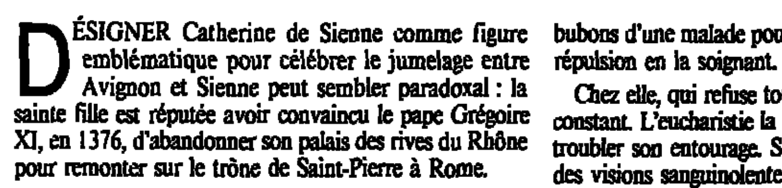




« SIENNE A AVIGNON »
au Palais des papes

LA SAINTE LES ARTISTES ET LES INGÉNIEURS

Avignon et Sienne fêtent trente années d'épousailles – un jumelage réussi – par une série de manifestations, dont deux expositions importantes dans le Palais des papes. L'une est consacrée à Catherine de Sienne, l'autre aux ingénieurs-artistes siennois d'avant Léonard de Vinci, qui ont mis leur science au service de leur ville.



DÉSIGNER Catherine de Sienne comme figure emblématique pour célébrer le jumelage entre Avignon et Sienne peut sembler paradoxal : la sainte fille est réputée avoir convaincu le pape Grégoire XI, en 1376, d'abandonner son palais des rives du Rhône pour remonter sur le trône de Saint-Pierre à Rome.

Peintures, gravures, dessins, sculptures, objets et documents, provenant de la pinacothèque de Sienne, du Louvre, de collections étrangères, de grands et de petits musées, d'églises et de congrégations, ont été requis pour illustrer la vie singulière de cette vierge extatique. On y découvre une «affamée de Dieu» qui intervenait néanmoins dans les affaires de la cité : elle dictait à ses proches aussi bien le récit des apparitions divines dont elle était honorée que des lettres aux seigneurs de la guerre pour leur enjoindre de rétablir la paix civile.

L'iconographie de Catherine de Sienne se fonde essentiellement sur une suite de douze gravures, des burins de l'Anversois Pieter de Jode, exécutés en 1597 d'après des dessins du peintre siennois Francesco Vanni. S'inspirant de l'hagiographie rédigée par Raymond de Capoue, le confesseur de Catherine de Sienne, il distribue autour de la *vera effigies* de la sainte les épisodes de sa vie terrestre et mystique, courte – elle mourut à trente-trois ans – mais particulièrement ardente.

Dès l'âge de six ans, Catherine voit le Christ en gloire au-dessus de l'église Saint-Dominique à Sienne. Peu après, elle s'essaye à la vie érémitique dans une grotte campagnarde mais elle est ramenée chez elle sur un nuage, ce qui détermine sa vocation urbaine. Elle revêt l'habit de l'ordre des dominicains et commence à se battre contre les démons qui ne cesseront de l'assaillir, s'infligeant les pires des mortifications. Ainsi suce-t-elle les bubons d'une malade pour se punir d'avoir éprouvé de la répulsion en la soignant.

Chez elle, qui refuse toute nourriture, le paroxysme est constant. L'eucharistie la fait gémir de plaisir au point de troubler son entourage. Son mariage mystique provoque des visions sanguinolentes. Elle rêve qu'elle mange l'Enfant Jésus tout cru. Le Christ lui retire le cœur de la poitrine pour le remplacer par le sien. Elle s'abreuve sans fin à la blessure du coup de lance au flanc du crucifié. Celui-ci lui tend la couronne d'épines qu'elle s'enfonce voluptueusement sur la tête. Elle reçoit les stigmates. Dans le même temps, elle participe aux travaux domestiques dans le foyer de ses parents et conduit des ambassades pour le compte du pape.

Les commissaires siennois et avignonnais de l'exposition lui ont donné une orientation sociologique autant qu'artistique. Elle montre comment l'aventure spirituelle de Catherine s'insère dans la vie urbaine de l'Italie du Trecento et, particulièrement, dans la commune de Sienne. On y apprend de quelle façon on adapte, en l'adoptant, une sainte tutélaire fortifiant l'identité citadine. L'Eglise, antérieurement à elle, privilégiait la contemplation hors le monde : Catherine, dans le tiers-ordre dominicain, s'adonne à la fois à la prière extasiée et aux activités séculières. Femme, et de condition modeste, elle devient le porte-parole d'une classe qui aspire au pouvoir et d'un sexe jusqu'alors refoulé par une société et une Eglise misogynes.

La promotion de Catherine, populaire d'abord à Sienne, puis en Toscane, béatifiée, sanctifiée, proclamée patronne de l'Italie par Pie XII en 1939 et, plus récemment, docteur de l'Eglise par Paul VI, n'échappa pas aux aléas de la concurrence. Sa stigmatisation, non visible selon son souhait, fut longtemps contestée par les franciscains, qui entendaient réserver à leur seul patron, saint François, ce signe de l'identification au Christ. Les auteurs érudits du catalogue, commentant la légende de sainte Catherine et l'évolution des pratiques de dévotion, font entendre que l'élection divine, pour singulière qu'elle soit, n'en dépend pas moins de l'histoire des collectivités humaines, de leurs ambitions et de leurs antagonismes. La sainteté a ses contingences.

Ordonnateurs de l'exposition dans le Palais des papes, Mme Esther Moench et M. Jean-Pierre Blanc l'ont conçue comme un parcours aboutissant dans la chambre de Parement. C'est probablement là, si l'on écarte les doutes de certains historiens sur la réalité de cette audience, que la jeune Siennoise fut reçue par un pape déjà décidé au retour à Rome et qui la traita, semble-t-il, comme une devineresse, l'interrogeant sur l'avenir.

Dans la Trésorerie : les emblèmes de Catherine. Dans la salle de Jésus et le Revestiaire du pape : les narrations de sa vie. Dans le Consistoire, dominé par les fresques de Simone Martini – cet autre Siennois qui, en 1339, avant Catherine, vint à Avignon, où il acheva sa vie, pour décorer le portail de Notre-Dame-des-Doms, – les peintures «du corps et du sang». La *Cella interiore*, reconstitution de l'espace mental de la sainte, abrite les tableaux les plus anciens. Le Tinel couvre l'expérience mystique, le ravissement, et la chambre de Parement, enfin, accueille les œuvres qui rappellent les rencontres de Catherine avec les hommes de son temps et les institutions de Sienne.

Ce parcours, jalonné d'œuvres de qualité artistique très inégale, mais toutes porteuses de signification, offre au visiteur plusieurs stations de méditation. Parmi les plus beaux ensembles : le tableau très mystérieusement nocturne d'un anonyme lombard à l'effigie de la sainte, une peinture voluptueusement ondoyante de Parrocel, un buste-reliquaire d'une géométrie à la fois archaïque et moderne; les chefs-d'œuvre du cabinet de dessins, ceux des Siennois Francesco Vanni et Ventura Salimbeni et du Florentin Fra Bartolomeo; les tableaux des mêmes Vanni et Salembeni et de Rutilio Manetti, qui s'efforcent d'exprimer gracieusement le cannibalisme mystique de Catherine; les très anciennes et précieuses peintures sur bois des Siennois du Quattrocento et du Cinquecento, qui ornent la *Cella interiore*; les *Mariages mystiques* de sainte Catherine, peints par Nicolas Mignard, Livio Mehus et Waast Belgambe.

Mais la présence de Sienne dans le Palais des papes ne s'arrête pas à Catherine. Elle continue avec une autre exposition, organisée par l'université de la ville italienne. Sous le titre « Avant Léonard », elle dresse, dans la vaste chapelle clémentine où furent accrochées autrefois les œuvres ultimes de Picasso, des structures étranges et belles.

Ce sont les maquettes en état de fonctionnement – des reconstitutions minutieuses, élégamment construites en bois et en métal – des machines dessinées par les artistes-ingénieurs siennois du Quattrocento, Taccola et Francesco di Giorgio. Hommes de culture, reliés à la pensée humaniste, grands lecteurs autant qu'inventeurs, ils s'efforcèrent de retrouver le savoir technologique des Anciens et de répondre aux besoins civils et militaires des villes qui les employèrent.

Leurs machines à élever des colonnes, leurs bateaux dragueurs, moulins, scies hydrauliques, treuils-grues, catapultes et bombardes, apparaissent aujourd'hui comme des objets nés d'une imagination à la fois logique et poétique, évoquant pour nous une rêverie sur l'Antiquité mêlée à des souvenirs de science-fiction. Ce que traduisent aussi les photographies de manuscrits colorés exposées en transparence sur des écrans lumineux. Les tours et détours de l'ingéniosité mécanique qui s'y révèlent à vif, les cocasseries, parfois, de la recherche, confèrent à ces machines à vivre et à tuer la valeur de documents sur l'esprit humain et la qualité d'œuvres d'art.

On n'a pas attendu les cérémonies du jumelage pour assurer une présence permanente de la peinture siennoise dans la cité avignonnaise. La collection de tableaux italiens des XIVe et XVe siècles abritée dans le Petit Palais, ancienne résidence des archevêques, en compte de beaux témoignages. On sait que, pour l'essentiel, ils proviennent des achats massifs effectués au XIXe siècle par l'aventureux marquis Campana, directeur du Mont de Piété de Rome, qui confondait les caisses de l'institution et les siennes pour payer ses marchands.

Condamné au terme d'un procès qui fit scandale, il dut céder ses acquisitions au gouvernement pontifical. Les tableaux italiens furent achetés par Napoléon III pour constituer un musée autonome, mais ils furent ensuite malencontreusement dispersés dans plusieurs musées de province. Il fallut attendre 1976 pour que l'ensemble, à peu près reconstitué et attribué à Avignon, fût installé dans le Petit Palais restauré. Le conservateur, Mme Moench, sans trop bouleverser la présentation fixe des œuvres du musée, a souligné la part de Sienne dans ses collections.

Dans une salle basse, on retrouve le Francesco di Giorgio d'« Avant Léonard ». Le maître du réseau des eaux de la cité siennoise, dont les fontaines étaient alimentées par un aqueduc, l'ingénieur spécialiste des fortifications et des bombardes «*sûres et efficaces*», a peint l'une des plus suaves *Vierge à l'enfant* de la peinture siennoise, marquée ici d'influences florentines. La sinuosité des lignes, l'alanguissement des formes, l'aspect fantastique du paysage derrière la Vierge, la polychromie douce et harmonieuse, tout concourt à un effet de préciosité rêveuse. Non loin de cette Madone apaisante, l'un des chefs-d'œuvre du Petit Palais avignonnais : *l'Enlèvement d'Hélène*, réalisé sur un coffret de mariage par Liberale di Verona, qui travailla à Sienne vers 1465.

Dans les salles hautes, l'apport siennois se place sous l'invocation des «tondi» – quatre médaillons aux effigies de prophètes, – de Simone Martini, le maître du Trecento. S'il n'y a ni Pietro, ni Ambrogio Lorenzetti dans les collections du Petit Palais, du moins y figurent des maîtres qui relèvent de leur tradition, comme Giovanni di Paolo, dont l'admirable saint Jean-Baptiste est campé sur des terres géométriquement découpées. D'autres, comme Sano di Pietro ou Tadeo di Bartolo, rendent hommage à Simone Martini. Un maître, dit de Leccetto, sur lequel on ne sait presque rien, provoque la curiosité avec de petits panneaux peints sur le thème de l'histoire de Didon, où flamboie une imagination narrative.

Ce goût de la narration caractérise la peinture siennoise. La vie de Catherine, riche en péripéties, a suscité bien des images. On retrouve ici la stigmatisée, sous le pinceau de Matteo di Giovanni. Les plaies des mains ne sont pas montrées. Le visage reflète une extase sereine. Comme si la pathétique sainte qui torturait son corps, l'«affamée de Dieu», avait trouvé l'apaisement dans la peinture de ses compatriotes, qui ont voulu idéaliser sa passion.

JEAN-JACQUES LERRANT

PROGRAMME
Avignon 92

THÉATRE

Le Chevalier d'Olmedo, de Lope de Vega, mise en scène de Lluis Pasqual. Du 10 au 19 juillet (excepté le 14) à 22 heures. Cour d'honneur du Palais des papes.

Le Siège de Numance, de Miguel de Cervantes, mise en scène de Robert Cantarella. Du 11 au 18 juillet (excepté le 14) à 21 heures. Cloître des Carmes.

Terra Incognita, *de Georges Lavaudant, mise en* scène de l'auteur. Du 11 juillet au 2 août (excepté les *14 et 24) à 22 heures. Les Taillades.*

Los Caminos de Federico, textes de Federico Garcia Lorca dits par Alfredo Alcon, mise en scène de Lluis Pasqual. Du 20 au 23 juillet à 22 heures. Cloître des Carmes.

Le Livre des fuites, d'après Le Clézio, par François Marthouret. Du 12 au 26 juillet (excepté le 14). Chapelle des Pénitents blancs.

Pawana, de Le Clézio, mise en scène de Georges Lavaudant. Du 26 au 31 juillet à 22 heures. Cloître des Carmes.

Calderon, de Pier Paolo Pasolini, mise en scène de Jean-Louis Martinelli. Du 22 au 31 juillet (excepté le 26) à 21 h 30. Salle Benoît-XII.

Seaside, de Marie Redonnet, mise en scène de Gilles Gleizes. Du 10 au 19 juillet (excepté le 14) à 22 heures. Chapelle Sainte-Claire-Théâtre des Halles.

Derrière les collines, de Jean-Louis Bourdon, mise en scène de l'auteur. Du 12 au 19 juillet (excepté le 14) à 22 heures. Salle Benoît-XII.

Comédie entre les murs, de Jean-Philippe Domecq, *mise en scène de Pierre Béziers. Du 24 juillet au* 1er août à 22 heures. Chapelle Sainte-Claire-Théâtre *des Halles.*

L'avion, conception générale d'Hervé de Lafond et de Jacques Livchine, par le Théâtre de l'Unité. Du 20 au 22 juillet à 20 h 40. Place du Palais.

Rufus, du 10 au 30 juillet (excepté les 14, 19 et 25) à 22 heures. Cloître de la Collégiale de Villeneuve.

Passacaille, de Brunot Meyssat, mise en scène de l'auteur. Du 11 au 17 juillet (excepté le 14) à 19 heures. Tinel de la Chartreuse.

Fous de théâtre, programme réalisé par Christian Conil, autour de l'Espagne, du 15 juillet au 30 août, à 17 heures, 20 heures, 21 heures. Faculté des Lettres.

XIXe RENCONTRES DE LA CHARTREUSE

La Comédie des auteurs (Catherine Bidaut, Sylvie Chenus, Olivier Dutaillis, Alain Gautré, Jean-Yves Picq, Anita Van Belle). Du 20 au 25 juillet à 19 heures. Tinel de la Chartreuse.

Joë Bousquet-Rue de Verdun, de Vivianne Téophilidès, mise en scène de l'auteur. Du 27 juillet au 31 août. Tinel de la Chartreuse.

Rencontre européenne sur le thème « Profession, auteur de théâtre ». Du 15 au 19 juillet à 15 heures. Jardin du Procureur.

Les auteurs québecois *le 20 juillet à 17 heures. Jardin du Procureur.*

Lectures du 21 au 31 juillet à 17 heures. Jardin du Procureur.

SPECTACLES MUSICAUX

Zarzuela ! Historia de un patio, adaptation de Jean-Claude Carrière, musique de Marius Constant, mise en scène d'Alain Maratrat. Du 12 au 31 juillet (excepté les 14, 19 et 26) à 22 heures. Cour Hôtel-Dieu-Hôpital Sainte-Marthe.

Les Naufragés de l'Olympe, livret de Pierre Meunier, musique Giovanna Marini, mise en scène de Gilles Zaepffel. Du 21 au 28 juillet (excepté le 25) à 21 h 30. Gymnase Aubanel.

Nuestra historia al sur (flamenco), spectacle conçu *par Pedro Bacan. Les 2 et 3 août à 22 heures.* Cour d'honneur du Palais des papes.

Le **cabaret**, direction artistique de Michèle Guigon. Du 15 au 31 juillet à partir de 23 heures. La Manutention.

LECTURES

Hommage à Octavio Paz, en sa présence. Du 11 au 16 juillet (excepté le 14) à 19 heures. Chapelle Sainte-Claire-Théâtre des Halles.

Texte nu (cycle de lectures présenté par Claude Santelli, produit par la SACD). Du 23 au 28 juillet. Cloître du collège d'Annecy.

Les dits de lumière et d'amour (cycle de lectures réalisé par Marie-Paule André). Du 15 au 22 juillet. Cloître du jardin d'Annecy.

DANSE

La Légende de Don Juan, de Jean-Claude Gallota. Du 23 au 26 juillet à 22 heures. Cour d'honneur du Palais des papes.

Mozart-Concertarias, d'Anne Teresa de Keersmaeker et Philippe Herreweghe. Du 30 juillet au 1er août à 22 heures. Cour d'honneur du Palais des papes.

Evènement 92, de Joëlle Bouvier et Régis Obadia. Du 10 au 12 juillet à 21 h 30. Théâtre municipal.

Une femme chaque nuit–Voyage en grand secret, de Joëlle Bouvier et Régis Obadia. Du 20 au 22 juillet à *21 h 30. Théâtre municipal.*

Stultifera Navis, de Francesca Lattuada, **De Humanis Corporis Fabrica**, d'Hervé Robbe. Du 11 au *13 juillet* à 19 heures. Gymnase Aubanel.

Châteaux en Espagne, de Michèle-Anne De Mey. Le 15 juillet à 19 heures. Gymnase Aubanel.

Les chants de Wilhelm, *de Joseph Nadj. Du 15 au* 17 juillet à 21 h 30. Théâtre municipal.

Rencontres exceptionnelles avec Michèle-Anne de Mey, *Sonatas*, le 17 juillet à 19 heures au Gymnase Aubanel. **Daniel Larrieu**. *Coda* et reprise de pièces du *répertoire, le 27 juillet à 21 h 30.* Théâtre municipal. **Hela Fattoumi et Eric Lamoureux**. *Fiesta*, le 14 juillet *à 21 h 30. Théâtre municipal.* **Mathilde Monnier** et **Viola Farber**, le 29 juillet à 21 h 30. Théâtre municipal.

Danses indiennes du Mexique. Huit groupes en alternance du 12 au 31 juillet à 22 heures. Cloître des Célestins.

Traditions noires du Venezuela, Groupe Madera et Teatro Negro de Barlovento en alternance, du 11 au 19 juillet à 22 heures. Faculté des sciences.

Traditions noires de Cuba, Groupe traditionnel de Trinidad et Groupe Guillermon Moncada en alternance, du 20 au 31 juillet à 22 heures. Faculté des sciences.

Spectacles du groupe *Madera, le 16 juillet, et* **Danses mexicaines**, le 18 juillet, à 21 h 30 à la MJC de Champfleury.

MUSIQUE

Concerts publics du Centre Acanthes : le 12 juillet à *19 h 30, à l'église de la Chartreuse : Territoire de l'oubli*, pour piano et *Désintégration*, de Tristan Murail ; *Flight*, pour flûte, *Panorama*, pour bande, et *At First Light*, de George Benjamin.

Le 14 juillet à 19 h 30, église de la Chartreuse : *présentation des œuvres de George Benjamin et de* Tristan Murail par les stagiaires du Centre Acanthes (entrée libre selon les places disponibles).

Le 15 juillet à 19 h 30, salle du Conclave-Palais des papes : *Jupiter*, pour flûte et système électronique en *temps réel, de Philippe Manoury* ; *Ritratto*, de Magnus Lindberg ; *Allégories*, de Tristan Murail, et *Upon Silence*, de George Benjamin.

Le 18 juillet à 19 h 30, église de la Chartreuse : œuvres de Magnus Lindberg.

Le 21 juillet à 19 h 30, Cloître du cimetière de la Chartreuse : *Pluton*, pour piano et système électronique en temps réel, de Philippe Manoury.

Le 22 juillet à 19 h 30, église et cloître du cimetière de la Chartreuse : œuvres de Philippe Manoury et Magnus Lindberg.

EXPOSITIONS

Sienne à Avignon, jusqu'au 27 septembre : **Avant Léonard de Vinci**, grande chapelle du Palais des papes. **Catherine de Sienne**, Palais des papes, Palais Benoît-XII. **Images de Sienne**, jusqu'au 29 août. Salle de théologie. **Parcours siennois**, jusqu'au 31 octobre. Musée du Petit Palais. **Sienne au XIVe et XVe siècle**, jusqu'au 27 septembre. Centre de documentation du Petit Palais. **Voyage en Italie**, jusqu'au 30 septembre. Palais du Roure. **Les animaux de la préhistoire entre Provence et Toscane**, jusqu'au 20 novembre. Musée Requiem. **Le Palio et les contrades**, jusqu'au 27 septembre. Péristyle de l'hôtel de ville.

Dramaturgie et scénographie, du 9 juillet au 3 août. Hospice Saint-Louis.

Les arts du spectacle en Chine, du 9 juillet au 3 août. Maison Jean-Vilar.

Octavio Paz et la France, du 10 juillet au 3 août. Médiathèque Ceccano.

Hommage à Guy Dumur, du 10 juillet au 3 août. Institut de la Communication.

★ Numéros utiles : location des places, 90-86-24-43. Office du tourisme d'Avignon, 90-82-65-11. Office du tourisme de Villeneuve, 90-25-61-33. Renseignement hôteliers, 90-82-05-81. Mairie, 90-80-80-00. CIRCA la Chartreuse, 90-25-05-46. Maison Jean-Vilar, 90-86-59-64. Renseignements SNCF, 90-82-50-50. Réservations SNCF, 90-82-56-29. Taxis, 90-82-20-20. CEMEA, 90-27-09-98. *MNEF (à partir du 6 juillet), 90-85-99-22 (minitel 3615 code* MNEF). Festival « off » : 48-05-20-97.

